



SÉANCE PLÉNIÈRE ORDINAIRE DU LUNDI 26 MARS 2018

PROCÈS VERBAL

in extenso

APPROUVÉ EN SÉANCE PLÉNIÈRE DU 25 JUIN 2018

ISSN 2552-8238



CONSEIL REGIONAL
de NOUVELLE-AQUITAINE

SEANCE PLENIERE DU 25 JUIN 2018

PROCES VERBAL
de la Séance Plénière du 26 MARS 2018

Conformément à l'article L4132-12 du Code général des Collectivités Territoriales : le
procès-verbal de chaque séance [est] signé par le président et le secrétaire

La Secrétaire de séance désignée

Le Président du Conseil Régional

Maryline BEYRIS

Alain ROUSSET

Séance Plénière du 26 mars 2018

Sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET

Président du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

Secrétaire de séance : Maryline BEYRIS

-
- Discours introductif du Président. P. 13
 - Approbation du procès-verbal de la séance précédente. P. 19
 - N° 1 - Fonctionnement du Conseil Régional : remplacement au sein de la Commission Permanente P. 18 / P 214
 - N° 2 – Schéma Régional Enseignement Supérieur Recherche et de l'Innovation pour la Nouvelle-Aquitaine. P. 54
Vote P. 72
 - N° 3 – Convention cadre de coopération stratégique concernant la plateforme régionale de transfert technologique CEA Tech Nouvelle-Aquitaine. P. 73
Vote P. 74
 - N° 4 – Relever le défi des compétences pour faciliter les recrutements. P. 75
Vote P. 91
 - N° 5 – Pactes Territoriaux d'Insertion (PTI) de Charente-Maritime et de Corrèze. P. 92
Vote P. 95
 - N° 6 – Convention de bonnes pratiques avec la Fédération française du bâtiment de Nouvelle-Aquitaine en matière de marchés publics P. 96
Vote P. 101
 - N° 7 – Plan de développement de la filière thermique en Nouvelle-Aquitaine. P. 102
Vote P. 111
 - N° 8 – Contrat de filière Livre Nouvelle-Aquitaine 2018/2020 P. 112
Vote P.116
 - N° 9 – Condition de mise en œuvre du règlement d'intervention régional en faveur des très petites entreprises (TPE) : aides individuelles à la création d'entreprise. P. 122

Vote P. 127

- N° 10 – Mise en œuvre d'un plan d'action régional en faveur de l'entrepreneuriat des femmes en Nouvelle-Aquitaine. P. 128

Vote P. 132

- N° 11 – Egalité, vie associative, solidarité – avenant au protocole d'accord microcrédit entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Caisse des Dépôts pour la création d'un fonds de consignation. P. 133

Vote P. 133

- N° 12 – Création du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine. P. 38

Vote P. 53

- N° 13 – Evaluation des charges et des ressources transférées au titre des transports : réexamen des conditions financières avec le Département de la Charente. P. 134

Vote P. 138

- N° 14 – Evaluation des charges et des ressources transférées au titre des transports : réexamen des conditions financières avec le Département de la Charente-Maritime. P. 134

Vote P. 138

- N° 15 – Evaluation des charges et des ressources transférées au titre des transports : réexamen des conditions financières avec le Département de la Corrèze. P. 134

Vote P. 138

- N° 16 – Evaluation définitive des charges et des ressources transférées au titre des transports : réexamen des conditions financières avec le Département des Landes. P. 134

Vote P. 139

- N° 17 – Evaluation des charges et des ressources transférées au titre des transports : réexamen des conditions financières avec le Département du Lot-et-Garonne. P. 134

Vote P. 139

- N° 18 – Evaluation des charges et des ressources transférées au titre des transports : réexamen des conditions financières avec le Département des Pyrénées-Atlantiques. P. 134

Vote P. 139

- N° 19 – Evaluation des charges et des ressources transférées au titre des transports : réexamen des conditions financières avec le Département des Deux-Sèvres. P. 135

- Vote P. 139
- N° 20 – Règlement d'intervention de la politique contractuelle territoriale du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine. P. 140
- Vote P. 153
- N° 21 – Convention Territoriale d'Exercice Concerté (CTEC) de la compétence "Solidarité des Territoires" entre le Département de la Charente-Maritime, chef de file et la Région Nouvelle-Aquitaine P. 154
- Vote P. 156
- N° 22 – Avis du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine sur les Schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP), SDAASP pour le département des Deux-Sèvres, SDAASP pour le département de la Vienne. P. 157
- Vote P. 157
- N° 23 – Règlement d'intervention en faveur de la politique de la ville. P. 158
- Vote P. 168
- N° 24 – AMI centre-bourg : opération de développement du territoire et de revitalisation valant OPAH du centre-bourg d'USSEL. P. 169
- Vote P. 172
- N° 25 – Convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2020 entre les acteurs ENEDS (Education Nature pour un Développement Sostenable) et la Région Nouvelle-Aquitaine P. 173
- Vote P. 177
- N° 26 – Accord-cadre entre la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Office national des forêts (ONF) – Gestion et valorisation des milieux forestiers de Nouvelle-Aquitaine, protection, innovation, bio-économie et convention d'application spécifique sur la gestion de la forêt littorale. P. 178
- Vote P. 184
- N° 27 – Convention de partenariat 2018-2020 entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Conservatoire du littoral. P. 185
- Vote P. 189
- N° 28 – Convention entre la Région Nouvelle-Aquitaine et Aquitaine Landes Récifs. P. 190
- Vote P. 191

- N° 29 – Spectacle vivant : convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2020 de la Comédie Poitou Charentes - Centre dramatique national. P. 192
Vote P. 193
- N° 30 – Spectacle vivant : modification de la convention 2017-2019 entre la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Institut français. P. 194
Vote P. 194
- N° 31 – Création de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) du Sud-Aquitain. P. 195
Vote P. 195
- N° 32 – Modifications statutaires de l'EPCC des 13 arches. P. 196
Vote P. 197
- N° 33 – Retrait de la région de l'établissement public de coopération culturelle Abbaye Royale de Saint-Jean-d'Angély. P. 198
Vote P. 199
- N° 34 – Coopération européenne : Convention d'objectifs pluriannuelle 2018-2020 Région Nouvelle-Aquitaine/Centres d'informations Europe direct (CIED) de Nouvelle-Aquitaine P.117
Vote P. 121
- N° 35 – Economie numérique – avenant au protocole d'accord – Cité numérique P. 200
Vote P. 200
- N° 36 – Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes, relatif au contrôle des comptes et de la gestion du Comité régional du tourisme Aquitaine pour les exercices 2012 à 2016 P. 201
- N° 37 – Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes, relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la société d'économie mixte Biarritz Océan pour les exercices 2009 et suivants P. 203
- N° 38 – Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes, relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la SAEML territoire Charente pour les exercices 2012 et suivants P. 205
- N° 39 - Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes, relatif au contrôle des comptes et de la gestion de l'association Bordeaux Grands Évènements pour les exercices 2012 et suivants P. 207

- N° 40 – Avis de la Chambre régionale des comptes – désistement de l’agent comptable de l’Université Paul Valéry Montpellier 3. P. 209
 - N° 41 – Dispositions administratives et financières diverses. P. 210
Vote P. 210
 - N° 42 – Communication : délégation du Président pour ester en justice au nom de la Région Nouvelle-Aquitaine. P. 211
 - N° 43 – Représentation aux Instances et organisation matérielle et technique des élections professionnelles 2018. P. 212
Vote P. 212
 - N° 44 – Harmonisation du régime indemnitaire des cadres d’emplois en attente de l’application du RIFSEEP. P. 213
Vote P. 213
 - N° 45 – Gestion des élus et des membres du CESER. P. 214
Vote P. 214
-

Motion «La Région Nouvelle-Aquitaine ne doit pas devenir un désert ferroviaire : pour un engagement fort du Gouvernement à sauver le réseau ferroviaire !» P. 215

Motion adoptée P. 217

Motion « Zones défavorisées simples : pour le maintien d'une agriculture diversifiée, créatrice d'emploi et de valeur ajoutée sur nos territoires » P.218

Motion adoptée P.222

Motion « La Région Nouvelle-Aquitaine réaffirme son soutien aux salariés de Ford Aquitaine Industrie » P. 223

Motion adoptée P. 225

Motion « la Nouvelle-Aquitaine toujours terre d'accueil des migrant.e.s et des réfugié.e.s » P.226

Motion adoptée P. 230

Motion « La faim justifie les moyens » P. 231

Motion rejetée P. 234

Motion « La traçabilité des huîtres »

P. 235

Motion rejetée P. 239

Motion « Violences faites aux femmes »

P. 240

Motion rejetée P. 244

Motion « Gestion des élus et des membres du CESER »

P. 245

Motion rejetée P. 248

- Liste des Conseillers Régionaux

P.249

Etat des présences et des absences

Étaient présents :

Monsieur VANDENBROUCKE Gérard (PS), Madame LANZI Nathalie (PS), Madame BROUILLE Andréa (PS), Madame COUTANT Françoise (EC-EELV), Monsieur UTHURRY Bernard (pouvoir en cours de séance à Mme DERVILLE, PS), Monsieur NAUCHE Philippe (PS), Monsieur NEMBRINI Jean-Louis (PS), Madame DERVILLE Sandrine (PS), Monsieur BLANCHARD Gérard (PS), Madame BOUDINEAU Isabelle (PS), Monsieur RAYNAUD Jean-Pierre (PS), Madame VEYSSY Catherine (PS), Monsieur LAGRAVE Renaud (PS), Madame BARAT Geneviève (PS), Monsieur THIERRY Nicolas (EC-EELV).

Madame ABELIN Véronique (UDI), Monsieur AGUERRE Barthélémy (MDA), Madame ALCORTA Martine (EC-EELV), Madame AMMOUCHE-MILHIET Soraya (LRG), Monsieur ARGENTON Xavier (pouvoir en cours de séance à Mme CHASSAGNE, UDI), Monsieur ASTIER Dominique (PS), Monsieur AUDI Antoine (en cours de séance pouvoir à M. DURAND, LR-CPNT), Madame AVERLAN Joëlle (PS), Monsieur BAUDE Vital (EC-EELV), Madame BAYLE Josie (pouvoir en cours de séance à M. DIONIS DU SEJOUR, UDI), Madame BEDU Anne-Laure (PS), Monsieur BELOT Nicolas (en cours de séance pouvoir à Mme BEZIAT, LR-CPNT), Monsieur BERGÉ Mathieu (G.sNA), Monsieur BERROYER Jean-Paul (FN/RBM), Madame BEYRIS Maryline (PS), Madame BEZIAT Françoise (LR-CPNT), Monsieur BITEAU Benoît (LRG), Monsieur BLANCHÉ Hervé (LR-CPNT), Monsieur BLANCO Jean-François (pouvoir en cours de séance à M. BAUDE, EC-EELV), Madame BONJEAN Elisabeth (pouvoir en cours de séance à M. LAGRAVE, PS), Monsieur BONNEFONT Xavier (LR-CPNT), Monsieur BOUDIÉ Florent (pouvoir en cours de séance à M. ROUSSET, PS), Madame BOULTAM Yasmina (PS), Madame BOURDIN Katia (pouvoir en cours de séance à Mme COMBRES, EC-EELV), Monsieur BOUSQUET-CASSAGNE Etienne (FN/RBM), Madame BRUN Yveline (FN/RBM), Madame CALMELS Virginie (pouvoir en cours de séance à M. OXIBAR, LR-CPNT), Madame CASSIN Armelle (LR-CPNT), Monsieur CATHUS Christophe (PS), Monsieur CAVITTE Pascal (PS), Madame CHADJAA Sally (pouvoir en cours de séance à Mme COSTES, LR-CPNT), Madame CHADOURNE Sandrine (FN/RBM), Madame CHARAÏ Naima (G.sNA), Monsieur CHARBONNEAU Jean-Romée (FN/RBM), Monsieur CHARTIER Olivier (pouvoir en cours de séance à Mme CASSIN, LR-CPNT), Madame CHASSAGNE Christelle (UDI), Madame CHAUMERON Lucie (FN/RBM), Monsieur CHERET Pierre (PS), Madame CHEYROUX Claudie (FN/RBM), Monsieur CIBERT Cyril (pouvoir en cours de séance à Mme PINVILLE, PS), Madame CLAVEAU-ABBADIE Charline (PS), Monsieur COINAUD Pierre (LR-CPNT), Monsieur COLOMBIER Jacques (pouvoir en cours de séance à M. CHARBONNEAU, FN/RBM), Madame COMBRES Maryse (EC-EELV), Monsieur CORREIA Eric (PS), Monsieur CORSAN Jean-Jacques (PS), Madame COSTES Marie (LR-CPNT), Monsieur D'AMÉCOURT Yves (pouvoir en cours de séance à M. LUMMEAUX, LR-CPNT), Monsieur DARBON Alain (PS), Madame DE AZEVEDO Aurélie (pouvoir en cours de séance à M. BERROYER, FN/RBM), Monsieur DEGUILHEM Pascal (PS), Monsieur DE LACOSTE-LAREYMONDIE Jean-Marc (FN/RBM), Madame DELCOUDERC-JUILLARD Nathalie (PS), Monsieur DELPEYRAT-VINCENT Stéphane (G.sNA), Monsieur DELRIEUX Benjamin (PS), Monsieur DESHAYES Maurice-Claude (PS), Madame DIAZ Edwige (FN/RBM), Monsieur José DINUCCI (FN/RBM), Monsieur DIONIS DU SÉJOUR Jean (UDI), Monsieur DORTHE Philippe (PS), Monsieur DRAPRON Bruno (pouvoir en cours de séance à Mme MARENDAT, UDI), Monsieur DUBOIS Robert (FN/RBM), Monsieur DUFORESTEL Pascal (PS), Monsieur DURAND Pierre (LR-CPNT), Madame DURRUTY Sylvie (LR-CPNT), Madame DUTARET-BORDAGARAY Claire (pouvoir en cours de séance à Mme DURRUTY, LR-CPNT), Madame DUTOYA Emilie (PS), Monsieur EMON Jacky (PS), Madame ESPAGNAC Frédérique (pouvoir en cours de séance à M. LAURENT, PS), Madame ESTRADE Hélène (LR-CPNT), Monsieur FEKL Matthias (PS), Monsieur FELTESSE Vincent (pouvoir en cours de séance à Mme BOUDINEAU, PS), Madame FERREIRA Otilia (MDA), Monsieur FLORIAN Nicolas (LR-CPNT), Madame FONTALIRAN Nathalie (LR-CPNT), Madame FRANCO Natalie (PS), Monsieur FREL Lionel (EC-EELV), Monsieur FROUSTEY Pierre (pouvoir en cours de séance à Mme FRANCO, PS), Monsieur GAMACHE Nicolas (EC-EELV), Madame GÉRARD Anne (PS), Monsieur GERARD Vincent (FN/RBM), Monsieur GUERIN Guillaume (LR-CPNT), Monsieur GUILLEMOTEAU Patrick (pouvoir en cours de séance à M. HAZOUARD, PS), Madame HARRIBEY Laurence (pouvoir en cours de séance à Mme HERAUD, PS), Monsieur HAZOUARD Mathieu (PS), Madame HÉNAUT Christelle (FN/RBM), Madame HÉRAUD Lydia (PS), Monsieur HOUDET Christian (pouvoir en cours de séance à M. COLOMBIER, FN/RBM), Monsieur HUSTAIX Gilles (FN/RBM), Monsieur IRATCHET Jean-Michel (en cours de séance pouvoir à Mme CHAUMERON, FN/RBM), Monsieur JACQUILLARD William (G.sNA), Madame JEANSON Françoise (PS),

Madame JOUBERT Florence (FN/RBM), Madame JUTEL Elisabeth (PS), Madame LAFFORE Sandrine (PS), Madame LAINEZ Marie-Claude (UDI), Monsieur LAMARA Laurent (pouvoir en cours de séance à Mme JOUBERT, FN/RBM), Madame LAMARQUE Gisèle (PS), Monsieur LAOUANI Tarik (PS), Madame LAPORTE Hélène (pouvoir en cours de séance à M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE, FN/RBM), Madame LAPRÉE Véronique (LR-CPNT), Madame LATOURNERIE Marie-Angélique (LR-CPNT), Monsieur LAURENT Patrice (PS), Madame LE GUEN Nathalie (N.I.), Madame LEICIAGUEÇA HAR Alice (EC-EELV), Monsieur LENOIR Laurent (PS), Madame LE YONDRE Nathalie (pouvoir en cours de séance à Mme FRANCO, PS), Monsieur MACAIRE Jean-François (pouvoir en cours de séance à Mme WASZAK, PS), Monsieur MALHERBE Gonzague (FN/RBM), Monsieur Bernard LUMMEAUX (LR-CPNT), Madame MARCHAND Régine (LRG), Madame MARENDAT Véronique (UDI), Madame MARTY Christine (FN/RBM), Madame MESNARD Françoise (pouvoir en cours de séance à M. BLANCHARD, PS), Madame Sophie METTE (MDA), Monsieur MINVIELLE Michel (PS), Madame MOEBS Christine (EC-EELV), Madame MOGA Martine (MDA), Monsieur MOLIÉRAC Guillaume (PS), Madame MONCOND'HUY Léonore (EC-EELV), Monsieur MOREAU Guy (PS), Madame MOTOMAN Laurence (EC-EELV), Monsieur MUÑOZ Jonathan (PS), Madame NADAU Marie-Françoise (LR-CPNT), Madame NAYACH Laure (PS), Monsieur ORVAIN Jérôme (EC-EELV), Monsieur OXIBAR Marc (LR-CPNT), Monsieur PAGÈS Jean-Louis (EC-EELV), Monsieur PALUTEAU Bruno (FN/RBM), Monsieur PATIER Christophe (LR-CPNT), Monsieur PERREAU Thierry (EC-EELV), Madame PIEUCHOT Christelle (pouvoir en cours de séance à M. DESHAYES, PS), Madame PINVILLE Martine (PS), Monsieur PUYJALON Eddie (LR-CPNT), Monsieur RABIT Philippe (pouvoir en cours de séance à M. PUYJALON, LR-CPNT), Madame REQUENNA Pascale (MDA), Madame ROUËDE Laurence (PS), Monsieur SABAROT Henri (PS), Madame SABOURIN-BENELHADJ Muriel (PS), Monsieur SAINTE-MARIE Andde (pouvoir en cours de séance à Mme DUTOYA, PS), Madame SAINT-PÉ Denise (MDA), Monsieur SAUVAITRE Daniel (LR-CPNT), Madame SIARRI Alexandra (LR-CPNT), Madame SIMONÉ Maryline (pouvoir en cours de séance à M. EMON, PS), Monsieur SORE Serge (PS), Monsieur TAUZIN Arnaud (pouvoir en cours de séance à Mme LATOURNERIE, LR-CPNT), Monsieur TIRANT Benoît (PS), Madame TORTOSA Huguette (PS), Madame TRAPY Nathalie (pouvoir en cours de séance à M. CATHUS, PS), Monsieur TRIFILETTI Stéphane (EC-EELV), Monsieur TRIJOLET Thierry (pouvoir en cours de séance à Mme ROUEDE, PS), Madame TYTGAT Catherine (PS), Monsieur VERDIN Alain (FN/RBM), Monsieur VEUNAC Michel (MDA), Monsieur VICTOR Cyril (LR-CPNT), Monsieur VINCENT François (PS), Madame VOLPATO Mireille (PS), Madame WASZAK Reine-Marie (PS), Madame WERBROUCK Séverine (pouvoir en cours de séance à M. VERDIN, FN/RBM), Monsieur WILSIUS Francis (LRG).

Étaient représentés :

Madame ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie (pouvoir à Mme TORTOSA, PS), Monsieur DAURÉ Jean-François (pouvoir à M. MUNOZ, PS), Madame FROPOS Sabine (pouvoir à Mme LE GUEN, N.I.), Madame GENDREAU Béatrice (pouvoir à M. RAYNAUD, PS), Madame OZSOY Mumine (pouvoir à M. THIERRY, EC-EELV), Monsieur ROGISTER Thierry (pouvoir à M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE, FN/RBM),

Étaient Excusés :

Monsieur SEBTON Aurélien (UDI),

OUVERTURE DE LA SEANCE PAR MONSIEUR ALAIN ROUSSET

PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

M. LE PRESIDENT. - Chers collègues, je voudrais saluer la présence dans notre hémicycle de deux lycées de la Région : le lycée agricole de Poitiers Venours, ce matin, que l'on a salué tout à l'heure, et à 15 h 00, le lycée la Venise verte de Niort.

M. LE PRESIDENT. - Bienvenue donc dans une Assemblée qui, je crois, se soucie unanimement de l'avenir de nos lycées.

Et puis il s'agit là de notre première séance plénière de 2018. Je n'aurais bien sûr garde de ne pas avoir une pensée, en votre nom – et je sais que Pascale REQUENNA en dira un mot tout à l'heure – à l'égard de Joan TARIS, puisque c'est notre première plénière après qu'il nous ait quittés. Je veux saluer son dévouement au territoire, à la Région et à ses habitants. J'associe aussi à cette pensée Marie APHATIE, qui nous a quittés il y a une quinzaine de jours, je crois, maire de Saint-Vincent de Tyrosse, et qui a été collaboratrice du groupe à l'époque UMP ou Les Républicains, ici.

Et puis mes chers collègues, si vous le voulez bien, je voudrais que nous ayons une minute de silence pour le drame qui est intervenu dans le sud-est de la France, pour l'extraordinaire courage du lieutenant-colonel Arnaud BELTRAME, pour le drame des familles liées au terrorisme, ce qui montre que nous devons plus que jamais rester vigilants. Mais je voulais, en votre nom, particulièrement saluer le travail et le courage des forces de l'ordre et des forces de renseignements dans cette lutte incessante à l'égard du terrorisme. Si vous le voulez bien, nous allons respecter une minute de silence.

M. LE PRESIDENT. - Je voudrais aussi saluer - puisque notre Assemblée est vivante - les quatre nouveaux Présidents de groupes qui ont pris des fonctions respectives : Matthias FEKL, Pascale REQUENNA, Stéphane DELPEYRAT-VINCENT et Naïma CHARAI. Et puis saluer aussi trois collègues qui vivent aujourd'hui leur première séance plénière : José DINUCCI, bienvenue, Sophie METTE, qui nous revient, et Bernard LUMMEAUX.

Juste attirer votre attention, nous avons passé commande, et nous l'avons reçue, d'une tapisserie d'Aubusson, qui est présentée sur le fronton de la plénière et qui représente bien entendu le blason de la nouvelle Région. Cette tapisserie a été réalisée par deux jeunes qui ont créé leur entreprise et qui utilisent un métier à tisser commandé de manière

informatique. Cette entreprise est hébergée dans un tiers-lieu, à Aubusson, au sein d'une pépinière d'entreprises et la Région avait accompagné d'ailleurs cette petite entreprise, à qui je souhaite pleine réussite et qui, je le sais, exporte déjà.

DISCOURS INTRODUCTIF DU PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT. - Un mot peut-être sur la situation économique de la Région. La reprise s'est confirmée, tant en termes de création d'entreprises puisqu'en 2017, il y a eu + 8 %. Nous faisons nettement mieux qu'au niveau national, y compris en termes de baisse de chômage, et nous avons notamment un chiffre qui est particulièrement significatif, c'est que l'augmentation des emplois industriels est, je crois, quatre fois plus fort qu'au niveau national. Quand on sait que l'industrie est le squelette de notre économie, je crois que nous expliquons par là aussi le fait que notre Région soit devenue, après la région parisienne, une des Régions les plus attractives.

Je voudrais aussi souligner un séminaire de travail que nous avons fait à La Rochefoucauld, il y a une dizaine de jours, avec les 150 entreprises du patrimoine vivant, qui sont des entreprises installées sur le territoire, non dé localisables, et pour lesquelles nous allons organiser un accompagnement extrêmement vigoureux.

Deux délibérations ce matin ou aujourd'hui concernent notre potentiel économique. Une action qui va être menée avec les organismes territoriaux, notamment Chambres des métiers, et qui fait suite à une préoccupation que sur l'ensemble des bancs vous avez évoquée : comment accompagner la transmission et la création des TPE ? Il y aura une délibération sur ce thème. Et puis un plan régional d'action en faveur de l'entrepreneuriat féminin.

Sur les filières, une action spécifique avec la Fédération Française du Bâtiment, la filière thermique et la filière livre.

La Région est en train de travailler avec le Gouvernement et le Haut-Commissariat aux compétences pour la suite du plan « 500 000 », qui dans ce domaine-là est largement renforcé.

Pour ce qui concerne l'apprentissage, la réforme est en cours, je ne sais pas ce qui sortira du Parlement. J'ai exprimé auprès des parlementaires de la majorité actuelle, la disponibilité de la Région pour proposer les amendements qui vont bien à ce texte qui nous dépouille largement, alors même que tout le monde considère, dans cette Région, les acteurs économiques et publics, que le travail se fait remarquablement, de telle sorte que nous puissions garder la main, la compétence, en co-construction avec les filières et les lycées. Mais en tout cas, je vous propose aujourd'hui de continuer à « faire comme si », c'est pourquoi nous instruirons un projet de carte des formations par apprentissage pour la rentrée 2019, même si la carte des formations nous est retirée dans le projet de loi qui est présenté.

Politique contractuelle, poursuite de la politique régionale de proximité. Je sais qu'il y aura des débats intéressants dans notre Assemblée. En me tournant vers Gérard VANDENBROUCKE, qui travaille sur ce thème, pas moins de 51 contrats de territoires seront prochainement signés, au fil de l'eau. En tout cas, chacun est en cours de discussion avec à la fois les élus de territoires et puis en même temps, les territoires eux-mêmes.

Nous examinerons aujourd'hui le Règlement d'intervention Sud-Vienne, Grand-Pau, Creuse, Grand-Poitiers, Grand-Guéret, Bassin d'Arcachon, Val de l'Eyre, qui comptent notamment parmi les territoires les plus avancés.

Politique de la ville aussi, qui est un dossier important et pour lequel Benoît TIRANT a engagé une politique de concertation très proche des groupes et des territoires. Sur la politique de la ville, ne l'oublions pas, la Nouvelle-Aquitaine compte près de 210 000 habitants vivant dans 81 quartiers situés dans 46 communes issues de la plupart des centres urbains.

Centres-bourgs, deuxième jambe de notre politique régionale ; il s'agit du dossier de la revitalisation du centre-bourg d'Ussel, où nous interviendrons notamment en ingénierie.

Nous allons remonter - pour raisons qui tiennent à la fois à une réunion du Conseil municipal de Bordeaux cet après-midi, et à la plénière de notre Région - la délibération du Syndicat Mixte Intermodal, qui concerne toutes les intercommunalités et notamment l'agglomération bordelaise. La mobilité faisant partie directement de nos compétences et en même temps, étant une bataille que Matthias FEKL exprime et confirme ce matin dans le journal Sud-ouest.

Le Schéma Régional de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, après un diagnostic qui a mobilisé plus de 700 personnes, plus de 25 contributions de nos partenaires comme les agglomérations de Poitiers et de Pau, qui fait partie de nos priorités.

Sur la transition écologique et énergétique, la semaine dernière, une étude publiée par le Muséum d'Histoire Naturelle et le CNRS montre la dégradation de la biodiversité. Il importe que nous soyons non seulement offensifs, mais créatifs dans ce domaine-là, et cela concerne une des politiques systémiques de la Région.

Par ailleurs, pour revenir au développement économique, l'enjeu que j'avais évoqué lors de nos précédentes plénières était d'accompagner les entreprises à recruter, puisque c'est le vrai problème de nos entreprises aujourd'hui. Donc nous avons un groupe de travail qui est sur le métier dans ce domaine-là. J'appelle votre attention aussi pour que vous réserviez sur votre agenda les 13 et 14 septembre 2018, où nous allons organiser un grand événement sur l'innovation (Novaq). Cette manifestation allie à la fois un think tank pour offrir aux acteurs régionaux des espaces de réflexion et de prospective sur la société de demain,

mais aussi la présentation de l'ensemble des innovations de la grande Région, de telle sorte que nous renforçons cette identité. J'ai eu l'occasion d'ailleurs, avec les élus du Limousin, de visiter et d'inaugurer plusieurs entreprises qui se développent au niveau du Limousin, et de rappeler, lors d'un débat que nous avons eu avec Gérard VANDENBROUCKE – qui a été un grand moment d'ailleurs – que le nouveau Conseil Régional avait doublé les aides aux entreprises du Limousin.

La Région est donc au rendez-vous des grands enjeux de son temps et j'espère que notre action, qui doit être réajustée en permanence, co-construite, se révélera la plus cohérente, la plus juste, la plus efficace et la plus durable.

Je vous souhaite une bonne plénière et je donne la parole à Madame REQUENNA.

Mme REQUENNA. - Merci beaucoup Monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, vous le comprendrez, c'est avec une vive émotion, la gorge nouée et le cœur serré, que je prends la parole aujourd'hui. Je suis devenue Présidente du groupe MoDem et apparentés et je remercie mes collègues ici présents pour l'unanimité solide qui s'est dégagée, mais je tiens à vous dire que j'aurais préféré ne jamais avoir à présider ce groupe dans cette Assemblée.

Notre collègue, notre chef de file, notre ciment, notre ami, Joan TARIS, a fait le choix de nous quitter le 21 janvier dernier. Joan était un esprit vif, brillant, délicat, il était un amoureux de la chose publique et du fait régional. Il était un humaniste et il avait un véritable goût des autres. Son choix n'appelle aucun jugement de notre part, mais sa disparition brutale nous laisse un grand vide, nous procure beaucoup de tristesse, des regrets, et nous interroge aussi beaucoup. Nous interroge sur nous, sur qui nous sommes vraiment, sur les relations en politique, sur les sentiments profonds que nous éprouvons parfois et que nous dissimulons derrière de l'arrogance, derrière de l'indifférence, derrière encore parfois de l'humour, derrière des rires, et cela souvent parce que l'on s'interdit de flancher ou de dire qui nous sommes vraiment, avec nos forces et nos fragilités. Cela pourrait faire l'objet d'une belle dissertation mais nous ne sommes pas là pour cela, une dissertation sur l'être et le paraître.

Dans cette douleur qui nous étreint, dans cette pénombre qui nous habite depuis deux mois, nous savons également que Joan nous laisse un bel héritage à faire vivre au sein de cette Assemblée. Un héritage empreint de passion, empreint d'enthousiasme, deux sentiments qui le caractérisaient aussi particulièrement. C'est pourquoi, Monsieur le Président, mes collègues et moi-même nous emploierons-nous à défendre au sein de cette Assemblée, avec conviction, les sujets qui sont au cœur de notre ADN et qui lui étaient

particulièrement chers, tels que la défense des territoires, la décentralisation, l'humanisme, l'Europe, ou encore la démocratie.

C'est d'ailleurs sur ce thème, Monsieur le Président, chers collègues, que j'insisterai dans mon propos liminaire. Il y a quelques semaines, Monsieur le Président, vous nous faisiez part d'une injonction de la Cour Régionale des Comptes vous demandant de modifier le mode de calcul des enveloppes attribuées aux groupes politiques pour financer les collaborateurs de groupes. La nécessité d'appliquer la circulaire du 6 mars 1996, qui précise que le montant des indemnités doit être calculé sur les seules indemnités des groupes politiques vous a été confirmée par le Ministre de l'Intérieur, et nous avons délibéré sur ce sujet le 13 mars dernier. Mon objectif aujourd'hui n'est pas de vous faire revenir sur ce sujet parce que nous le savons : « Dura Lex Sed Lex ». Ce que je souhaite faire aujourd'hui, Monsieur le Président, est une sorte de baroud d'honneur, un baroud d'honneur vital au fonctionnement des petits groupes qui sont au nombre de cinq dans cette Assemblée, depuis la création du groupe Génération.s, dont je salue très amicalement les co-Présidents, Naïma CHARAI et Stéphane DELPEYRAT-VINCENT.

Monsieur le Président, suite à cette injonction, suite à ces décisions, force est de constater que les enveloppes qui nous ont été communiquées sont insuffisantes pour un fonctionnement a minima. Or, Monsieur le Président, il est nécessaire, pour que vive la démocratie dans cette Assemblée, pour que les débats soient riches, passionnés, représentatifs et constructifs, que nous ayons des moyens minimums de fonctionnement. Ce n'est pas le cas avec ce qui nous est proposé aujourd'hui. Pour en côtoyer, Monsieur le Président, je sais que vous n'êtes pas un dogmatique, un sectaire, un adepte de la pensée unique. Je pense même que vous fuyez le commissaire de ladite pensée. Je sais que vous êtes capable d'évoluer sur certains sujets quand les débats vous y conduisent, ou quand la pertinence vous fait dire que vous devez « changer votre braquet ». J'ai pu le constater ici-même et ce sont, lors de discussions avec Joan, avec Martine MOGA, ou encore avec Geneviève DARRIEUSSECQ, qui ont siégé ici avant moi, qui ont pu me le confirmer.

La décision que j'attends de vous, Monsieur le Président, est une décision qui en appelle à votre esprit démocratique, mais qui en appelle également à votre humanisme. Votre humanisme parce que derrière les quelques euros qui manquent pour boucler la boucle, il y a des hommes et il y a des femmes. Il en va de la préservation de l'intégrité morale, physique et psychologique des personnels concernés qui, au sein de notre groupe, après le séisme du décès de Joan, ont le sentiment de ne pas quitter le tunnel du mal-être. Là encore, vous nous avez réunis, Monsieur le Président, pour nous indiquer que vous ne souhaitiez laisser personne « sur le bord du chemin », et je vous crois absolument sincère dans vos propos. Néanmoins, il y a des situations complexes, voire inextricables, car

malheureusement, les détachements groupes politiques partiels-Administration ne peuvent pas se faire d'un point de vue éthique.

Par conséquent, il me paraît une possibilité et c'est pourquoi je vous pose la question aujourd'hui et je vous demande, de manière très solennelle, Monsieur le Président, d'accepter de revoir le mode de calcul et d'augmenter la part fixe de 10 à 20 %, afin que comme le disait Albert CAMUS : « la démocratie ne soit pas la loi de la majorité mais la protection de la minorité. » Cela pourra permettre l'oxygénation des petits groupes, sans nuire pour autant au fonctionnement des groupes les plus importants. Monsieur le Président, au sein de cette Assemblée, la démocratie doit être fraternelle, sans quoi, elle serait une imposture. C'est à vous qu'il appartient de préserver la pluralité et la liberté d'expression. Il s'agit de votre responsabilité et je pense vraiment que si vous le souhaitez, Monsieur le Président, vous le pouvez. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - On est en train, avec le DGS, le directeur de cabinet et chaque Président de groupes, de travailler d'abord pour qu'il n'y ait pas d'impact humain – ce qui est quand même important – dans le cadre non pas d'une décision de ma part, mais dans le cadre de l'application de la loi. D'ailleurs, je regrette un peu que nous n'ayons pas été alertés plus tôt dans ce domaine-là.

Sur le deuxième point, il s'agit de fonctionnement des groupes, donc il s'agit de décisions des groupes. Si les choses évoluent, je proposerai le texte qui va bien, mais il faut en parler, justement parce qu'il s'agit de démocratie, entre chaque groupe. Là-dessus, je m'engage à faire en sorte que la discussion puisse se faire et que dans le cadre de la loi, tout soit fait pour que chacun ait les moyens de fonctionner le mieux possible.

**FONCTIONNEMENT DU CONSEIL REGIONAL : REMPLACEMENT AU SEIN DE LA
COMMISSION PERMANENTE**

M. LE PRESIDENT. - Je vous propose, mes chers collègues, de passer à l'ordre du jour.

Je propose à l'Assemblée comme Secrétaire de séance Maryline BEYRIS. Elle accepte. Merci.

Je suppose que tout le monde a bien émergé en entrant et le quorum est manifestement largement atteint.

On a notamment le départ de deux personnes à la Commission Permanente, et si je retrouve les noms des candidats...

Mme REQUENNA. - Il y a Martine MOGA, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Martine MOGA et Jean-Marc DE LACOSTE-LAREYMONDIE, suite à la fois aux événements pour ce qui concerne Martine MOGA, et suite à une démission en ce qui concerne Monsieur DE LACOSTE-LAREYMONDIE. Vous savez que si dans l'heure qui suit il n'y a pas d'autres candidats – je suppose que non parce que l'on serait obligé de tout refaire alors que le résultat serait connu – ces deux collègues deviendront donc membres de la CP.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

M. LE PRÉSIDENT. - Vous avez reçu le PV de la précédente séance.

Est-ce qu'il y a des remarques ?

Mme LE GUEN. - J'ai noté une erreur, page 79 du PV, au vote n° 26 sur l'avenir de la politique de cohésion, j'ai voté contre, les non inscrits ont voté contre, cela a été repris par vous d'ailleurs dans la conversation, et nous notons que finalement, nous avons voté à la fois pour et à la fois contre. Alors pardon, c'est un détail, mais je me permets de le souligner puisque notre vote était contre. Merci Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - On va le rectifier Madame. Merci.

S'il n'y a pas d'autres observations, le PV est donc adopté.

Mme CALMELS. - Monsieur le Président, mes chers collègues, merci beaucoup. Je veux bien évidemment associer le groupe LR-CPNT aux propos de Pascale REQUENNA en hommage à Joan TARIS, qui était quatrième sur ma liste en Gironde.

Le Gouvernement a lancé une multitude de réformes, Monsieur le Président, vous l'avez rappelé, un peu tous azimuts et à marche forcée. Certaines vont impacter directement les Régions. Par ailleurs, nous venons de prendre connaissance de deux rapports très éclairants, qui viennent d'être publiés sur le sujet essentiel du développement des infrastructures et des modes de transport, je veux bien sûr parler du rapport DURON et du rapport SPINETTA. Au nom de notre groupe, je souhaiterais faire quelques remarques et propositions, Monsieur le Président, avant d'entrer dans nos débats plus techniques, délibération par délibération.

D'abord, sur la formation professionnelle, si le but est bien de concentrer les moyens sur ceux qui en ont le plus besoin, c'est-à-dire bien sûr les demandeurs d'emploi et les jeunes sans qualifications, nous pouvons partager cet objectif. Mais il convient, selon nous, de simplifier les procédures et le système global, qui restent un serpent de mer quand même relativement complexe, redondant, et qu'une simplification est souvent annoncée et finalement jamais vraiment réalisée. Sur le projet de réforme, nous restons donc assez sceptiques sur le maintien d'une multitude d'acteurs qui se partagent les fonds de la formation professionnelle. Il faut aller plus loin. Nous y reviendrons puisque nous avons une délibération aujourd'hui avec le contrat d'amorçage d'un plan d'investissement sur les compétences. Mais ce que nous souhaiterions, Monsieur le Président, c'est avoir un résultat

de ces plans en Nouvelle-Aquitaine, sur lesquels l'État a déjà mobilisé 194 M€ en 2016 et 2017, et avant de nous engager sur un nouveau plan, sur plusieurs dizaines de millions d'euros, a-t-on connaissance d'un bilan et d'une évaluation des plans précédents ? Nous en reparlerons au cours des débats sur cette délibération.

Deuxième sujet, le pacte financier de l'État avec les collectivités locales. Comme vous le savez, dans ce pacte que l'on nous a annoncé en octobre dernier, il va falloir contraindre les augmentations à 1.2 % par an, la progression des dépenses de fonctionnement sur la mandature, en contrepartie de la stabilité des dotations de l'État. Il faut reconnaître que plusieurs Régions se sont déjà penchées sur la question, comme l'Île-de-France, comme PACA, comme Rhône-Alpes, sans attendre un quelconque pacte financier pour limiter les dépenses de fonctionnement. Ce n'est pas le cas ici en Nouvelle-Aquitaine, où sous l'effet de plusieurs facteurs – vous allez me dire bien sûr la hausse des charges de personnel imputable au nouveau régime indemnitaire – mais la part du fonctionnement atteindra bientôt 70 %, ce qui est très élevé, étant précisé que le transfert de compétences sur les transports scolaires et interurbains de 2017, qui certes, impacte lourdement – j'en conviens – cette évolution, concerne quand même toutes les Régions et pas seulement la Nouvelle-Aquitaine. Donc il serait intéressant, Monsieur le Président, de comparer, lors de l'examen du Compte Administratif de 2017 et à cadre budgétaire égal, les efforts spécifiques de telle ou telle Région.

Dans ce contexte, vous avez proposé en Commission des finances de février dernier un exercice de prospective budgétaire pour la Nouvelle-Aquitaine, sur la période 2018-2022, avec plusieurs hypothèses de construction budgétaire. Nous avons pris acte des éléments que vous nous avez transmis, néanmoins, je tiens à souligner que nous avons émis des réserves, notamment sur les hypothèses d'évolution des recettes, car elles nous paraissent extrêmement ambitieuses et peut-être surestimées en l'état sur les cinq années. Ainsi, la Commission des finances n'a pas vraiment pu être en mesure de donner un avis, par manque d'éléments plus précis. Un exercice qui est donc intéressant – et nous tenons à le saluer – mais incomplet, et dans ce contexte, nous réitérons notre demande de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Nous rappelons également que la fusion des Régions devait avoir pour justification première de faire des économies, cela ne nous paraît toujours pas être le cas. Nous vous demandons donc, après deux ans de gestion, de faire un bilan de la mutualisation des services, des locaux, des frais internes et du train de vie de la Région.

Enfin, dernier point Monsieur le Président, permettez-moi de revenir sur la ligne ferroviaire touristique Pau-Canfranc.

Mme CALMELS. - Et oui, nous sommes consistants. C'est un dossier très important et un sujet de profond désaccord de notre groupe car pour nous, c'est l'exemple-même du gaspillage des fonds publics. Pour mémoire, la section de Pau à Oloron aura coûté 35 M€ pour 35 kilomètres. La section Oloron-Bedous, qui a été réhabilitée en mode thermique seulement, est financée à 100 % par la Région, a coûté 102 M€ pour 25 kilomètres. Elle a été mise en service le 1^{er} juillet 2016, pour un trafic simplement de voyageurs et on constate une fréquentation moyenne de 15 à 17 voyageurs par train en juillet-août, et qui tombe à la fin de la saison touristique, c'est-à-dire à partir de septembre, à 7 à 10 passagers par train. Alors Monsieur le Président, en ce qui concerne la section Bedous-Canfranc, aucune estimation sérieuse n'a été effectuée sur le coût de la poursuite des travaux. La Région avance à marche forcée sur ce dossier, sans savoir véritablement le montant de la charge financière. La seule estimation que nous avons eue est l'étude de Rail Concept, qui apporte une évaluation comprise entre 350 M€ dans un cas de PPP et 426 M€ en mode thermique en maîtrise d'ouvrage publique. Certes, les études sur Bedous-Canfranc seront subventionnées par l'UE, mais il ne s'agit que des études, Monsieur le Président.

Sur la base des recommandations du rapport DURON, qui qualifie la ligne Pau-Canfranc d'« intérêt local, sans caractère prioritaire et ne justifiant pas la mobilisation de financements nationaux », et également sur la base de l'analyse du rapport SPINETTA sur les lignes très faiblement circulées, Monsieur le Président, il est clair qu'aucun partenariat de financement ne sera mis en œuvre sur la poursuite de cette ligne, qui reste un projet touristique non prioritaire à reporter, au regard du montant financier hors de portée des finances régionales. Nous demandons donc aujourd'hui, Monsieur le Président, la suspension des investissements sur Bedous-Canfranc, dans le contexte actuel de vétusté des autres lignes ferrées régionales et des menaces de fermeture de certaines lignes, je pense par exemple à la ligne Agen-Périgueux, à Limoges-Poitiers, à Niort-Thouars notamment, qui remplissent une mission de service public et de désenclavement des territoires plus que nécessaire, l'estimation de remise en état du réseau régional serait de l'ordre d'1.2 milliards d'euros. Nous estimons que la Région doit investir désormais ces 350 à 400 M€ que vous prévoyez pour la ligne Bedous-Canfranc, sur la rénovation du réseau ferré régional et sur son réseau routier dans l'ex-Aquitaine. Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Pour redire deux ou trois points, sur l'apprentissage et la formation professionnelle, le vrai enjeu est le territoire. Je pense que c'est ce que ne comprend pas bien l'appareil d'État. Si l'on veut tenir ouverts les petits lycées ou les petits CFA, cela suppose que les financements centraux de l'apprentissage soient décentralisés. J'ai manifesté mes inquiétudes de nouveau lors des Olympiades des métiers, pour des raisons tellement évidentes : vu que des Branches qui ne sont pas toutes organisées au

niveau national, alors même que plus de 50 % des apprentis sont chez les artisans et pas chez les grandes entreprises, ou même pas chez les PME, comment allons-nous faire ? On a Felletin, qui est l'exemple-type du lycée pour lequel on se bat. On a le modèle de la Nouvelle-Aquitaine, la Présidente de la Chambre des métiers de Charente me disait l'autre jour que Chasseneuil - que je vais inaugurer bientôt, je crois – avait eu une augmentation d'inscriptions de 17 % parce que le plateau technique était neuf. Je ne vois pas comment Chasseneuil aurait pu être financé vu de Paris. On aurait financé, vu de Paris, les CFA de Bordeaux, de Poitiers et de Limoges, pas de Chasseneuil. On a donc là une vraie inquiétude parce que si disparaissent sur les territoires les CFA ou les lycées professionnels, alors que je me suis engagé à n'en fermer aucun, que restera-t-il de l'aménagement du territoire ? Et c'est une réflexion de fond que nous devons avoir sur les méthodes, les voies d'actions, là où nous sommes le plus efficaces, pour faire en sorte que la métropolisation ne soit pas l'assèchement des territoires ruraux, à la fois sur le plan économique, sur le plan des services, sur le plan de la formation et parfois, sur le plan politique aussi. D'où la création de la DATAR, d'où le travail que nous menons avec Gérard VANDENBROUCKE depuis maintenant deux ans.

J'entends le besoin de bilan. La Commission Ad hoc aura bien entendu tous les éléments, je le dis à Catherine VEYSSY et à Jean-Louis NEMBRINI, de telle sorte que l'on puisse présenter à cette Commission le bilan en Aquitaine du plan « 500 000 ». Je ne peux pas faire le bilan du plan « 500 000 » dans les autres Régions.

Le problème du pacte financier entre l'État et les collectivités locales est un vrai questionnement pour nous, pour moi, pour la plupart des Présidents ou maires des grandes collectivités. Il y a une trentaine de collectivités qui sont concernées en Nouvelle-Aquitaine, à côté des Départements. Je vais proposer à ces collectivités de nous réunir. Vous savez quel est l'état... 1.2 % d'augmentation des dépenses de fonctionnement qui ne discrimine pas d'ailleurs, je me tourne vers les équipes, à la fois les dépenses de fonctionnement de personnel et les dépenses de fonctionnement tout court, dépenses de fonctionnement c'est comment j'accompagne les chômeurs ? Comment j'accompagne les territoires en ingénierie ? Comment j'accompagne la SNCF ou les réseaux routiers qui sont venus dans notre compétence ? Intellectuellement, sur le plan de la démarche de Matignon dans ce domaine-là, je ne comprends pas bien. A la limite, on aurait pu nous dire : en fusionnant les fonctions publiques d'État et les collectivités locales, ce qui permettait d'avoir une régulation notamment sur le système de primes qui joue beaucoup sur le plan des dépenses de fonctionnement, et qui aurait facilité d'ailleurs la mobilité des agents entre les différentes collectivités ou entre la fonction publique d'État et les collectivités locales. Là, tout est mélangé, avec en plus un pacte où l'État nous transfère indirectement des charges, je pense

notamment - c'est une bataille que j'ai menée et je suis très heureux de l'avoir gagnée quand je présidais les Régions de France – sur la gestion des fonds européens.

Nous avons convenu, avec les services de l'État, sur la gestion des fonds européens, notamment les fonds LEADER ou le FEADER, que c'était les préfetures qui continuaient d'instruire ces crédits. Or, les préfetures, sauf le Département des Deux-Sèvres, se sont retirées. Ce qui fait que la Région a dû recruter 20 personnes parce que d'ores et déjà, les territoires GAL - et vous vous êtes suffisamment exprimés ici en représentant ces territoires – ne voyaient pas leurs dossiers instruits et financés. Je rappelle aussi que le financement du FEADER, que ce soit pour les territoires ou pour les agriculteurs, a pris trois ans de retard parce que l'Agence de paiement avait un logiciel qui ne marchait pas. Donc j'aime bien que l'on nous donne des leçons, mais - c'est l'autre point – j'aime bien aussi que l'on puisse comparer en réalité les choses. Je vais réunir les autres collectivités parce que toutes celles que je rencontre sont vent debout contre cette façon de calculer. D'autant qu'en plus, l'État ne respecte pas ses engagements – vous me direz : ce n'est pas d'aujourd'hui – à l'égard des CPER, et notamment à l'égard des CPER, chère Virginie CALMELS, sur la partie petites lignes. Par rapport à votre défense et illustration de la ligne internationale Pau-Canfranc – que j'apprécie de plus en plus – sur quelque chantier que ce soit et Renaud aura l'occasion peut-être de préciser - avec gourmandise, je le vois qui s'agite déjà – tout à l'heure, sur toutes les lignes, nous avons engagé les crédits, l'État n'a payé que 7 %. Et la SNCF, SNCF Réseau, n'est pas capable d'assurer sa part sur Agen-Périgueux, sur Limoges-Angoulême, ne parlons pas de Limoges-Poitiers, ou bien la ligne qui passe à Saint-Yrieix. On est là dans une situation ubuesque.

S'ajoute à cela que si nous prenions un autre opérateur que SNCF Réseau, on aurait des travaux 50 % moins chers. Et un opérateur qui est souvent d'ailleurs, parapublic, avec la Caisse Des Dépôts derrière. On est très circonspect par rapport à ce qui est évoqué là. Des travaux 50 % moins chers, ce qui fait que nous avons en gros, sous le contrôle de Renaud LAGRAVE, un peu plus de 600 M€ sur les transports dans les trois CPER, cela doit être à peu près cela... On a 1.2 milliards d'euros de coût présenté par SNCF Réseau. Si les travaux étaient faits par une entreprise « normale », on pourrait réaliser la totalité de nos chantiers dans les cinq ou six ans qui viennent. J'ajoute, en remerciant vraiment Virginie CALMELS de ce soutien à cette ligne internationale - que je savoure, elle s'en doute – que l'Europe n'a pas validé que l'étude. Mais elle le sait, elle a juste dû oublier de le dire. Elle n'a pas validé que l'étude, elle a validé le projet, parce qu'il s'agit d'une ligne internationale et que donc, le financement de l'opération est de 50 % des études et de 40 % du chantier. J'aurais bien aimé que l'État – et je le dis parce que je l'ai toujours exprimé, quels que soient les Gouvernements – nous aidât autant sur Agen-Périgueux, ou bien sur Bergerac-Libourne.

Bergerac-Libourne, prenons ce cas emblématique : 600 personnes, les trains bondés. Nous allons faire l'avance à l'État de sa part de 24 M€. C'est savoureux non ? Ce n'est pas

la première fois. Quand on a sauvé la ligne Saint-Jean-Pied-de-Port-Bayonne, on a aussi avancé l'argent à l'État. C'était un autre Gouvernement, la continuité là est quelque chose de très intéressant à souligner.

Est-ce que l'on peut passer à l'ordre du jour ?

M. FREL. - Merci Monsieur le Président. Avant d'attaquer ce propos liminaire, juste un petit mot sur l'ordre du jour. Bien évidemment, nous souscrivons à sa modification demandée en passant un des dossiers au début, et par contre, la raison invoquée qui est récurrente, c'est-à-dire la tenue du Conseil municipal de Bordeaux, et on pourrait peut-être s'adresser à certains éminents représentants de ce Conseil municipal d'essayer un jour de définir les dates du Conseil municipal de Bordeaux en dehors des dates de la plénière, qui sont connues un an à l'avance. Ce serait quand même assez sympathique de votre part, ou alors de n'utiliser qu'un seul de vos mandats.

M. FREL. - Et je voulais avoir un discours qui était beaucoup plus consensuel sur la suite. « La biodiversité, tout le monde s'en fout ! », c'est le cri de colère de Nicolas HULOT, le Ministre qui est chargé d'établir un nouveau plan biodiversité, qui sera présenté au Parlement dans quelques semaines, devant l'Assemblée Nationale. « La biodiversité, tout le monde s'en fout ! », nos politiques ont trop longtemps nié ce lien essentiel de l'Homme avec la nature et combien nous en sommes dépendants. Pourtant, les conséquences sont là et elles sont de plus en plus visibles. L'indice du WWF montre que les populations mondiales de poissons, d'oiseaux, de mammifères, d'amphibiens, de reptiles, ont régressé de 58 % entre 1970 et 2012. Il n'y a quasiment plus de vers de terre dans nos champs, il y a 80 % d'insectes en moins. Et puis très récemment, deux rapports publiés : celui des scientifiques du Muséum national d'Histoire naturelle et celui du CNRS de Chizé, situé dans les Deux-Sèvres, affirment que les populations d'oiseaux se sont réduites de plus d'un tiers en 15 ans, avec par exemple 60 % de moineaux en moins dans nos champs, un tiers d'alouettes des champs disparu aussi en 15 ans. Et selon ces scientifiques, le déclin s'est intensifié depuis deux ans et il atteint un niveau proche de la catastrophe écologique. Comble de l'ironie, on arrive même à calculer maintenant qu'il y a deux fois moins de bruit dans nos campagnes qu'auparavant.

Nous retrouvons aussi les conséquences néfastes de certaines politiques que nous menons sur ce bien commun à l'humanité, qui nous est si indispensable : l'eau. La directive européenne « eau » reconnaissait déjà en 2000 que « l'eau n'est pas un bien marchand

comme les autres, mais un patrimoine qu'il faut protéger, défendre et traiter comme tel. » Elle rappelait qu'une politique de l'eau efficace, cohérente, doit tenir compte de la vulnérabilité des écosystèmes aquatiques et qu'une bonne qualité de l'eau garantira l'approvisionnement de la population en eau potable. 18 ans après, ce 19 mars, il y a quelques jours, le huitième forum mondial de l'eau, qui s'est tenu à Brasilia, vient de se terminer. A cette occasion, les Nations Unies ont présenté un rapport intitulé : « mise en valeur des ressources en eau ». Ce rapport était sous-titré : « les solutions fondées sur la nature pour la gestion de l'eau ». Ce rapport invite à une approche plus globale de la gestion de l'eau, préconise des solutions écologiques. Le rapport conclut qu'« un déploiement accru de ces solutions écologiques est essentiel pour maintenir et améliorer la disponibilité de l'eau et sa qualité, tout en réduisant les risques connexes » et nous avertit : « si les solutions fondées sur la nature ne sont pas adoptées plus rapidement, la sécurité hydrique continuera à diminuer, probablement à un rythme plus rapide. » Et notre belle Région Nouvelle-Aquitaine, avec ses compartiments étroitement interconnectés (74 000 kilomètres de cours d'eau, 26 000 étangs et lacs, 720 kilomètres de littoral) a l'opportunité d'impulser une nouvelle gestion de la ressource en eau.

L'état des lieux de la Région confirme que ces milieux aquatiques doivent être appréhendés dans leur globalité. En Nouvelle-Aquitaine, nous sommes aussi impactés avec 20 % des linéaires de cours d'eau estimés à risque nitrates, 36 % à risque pesticides, et 15 % des masses souterraines en déséquilibre quantitatif. La qualité des eaux littorales est fortement dégradée autour des grands estuaires de la Région, que ce soit au niveau de leur état écologique ou de la qualité des eaux. L'eau destinée à la consommation humaine subit une telle pollution que les systèmes de filtration sont maintenant inefficaces à filtrer des substances chimiques dans certaines communes. La conséquence première est qu'un grand nombre de néo-aquitains utilisent maintenant de l'eau avec des dépassements de normes, qui mettent potentiellement leur santé en péril.

De plus, le dérèglement climatique entraînera une série de conséquences qu'il faut dès à présent dissiper. Il est prévu une réduction du débit annuel moyen d'ici 2050. On pourrait continuer cet inventaire durant toute la séance plénière du Conseil Régional. Il est important que nous ayons conscience que cet effondrement systémique de la biodiversité, conjugué aux effets du réchauffement climatique, changeront durablement nos modes de vie. En matière d'eau par exemple, il nous faut dès maintenant arbitrer pour anticiper les conflits d'usage de l'eau, qui deviendront de plus en plus fréquents, ici et maintenant, dans notre Région. Nous devons répondre même à la question suivante : boire ou produire ? Il faut choisir. Et ce n'est pas la fusion du plus gros empoisonneur des paysans et de la nature, Monsanto, avec le plus gros pharmacien, Bayer, qui peut nous rassurer. Notre ami José

BOVE, Député européen, vient d'estimer que l'acceptation de cette fusion par la Commission européenne engage tous les européens, comme d'ailleurs le reste de la planète, dans un

monde à la Georges ORWELL, « Du berceau au tombeau », ceux qui nous empoisonnent nous vendront aussi leurs médicaments pour nous guérir.

Pourtant, des solutions écologiques existent et nous en avons déjà mis en œuvre dans la Région : l'agriculture biologique, qui répond de plus en plus à une très forte demande des consommateurs, qui crée plus d'emplois, préserve notre eau, nos terres, les femmes et les hommes qui les travaillent. La transition écologique et énergétique, qui permet une production plus respectueuse, plus durable, qui garde constamment le souci de l'utilisation rationnelle des ressources et de l'énergie, mais in fine, c'est bien la production de la biodiversité qui doit nous guider. L'exemple des oiseaux commence à faire peur : plus de pesticides, moins d'insectes, moins de vers de terre, moins de mammifères, moins d'oiseaux. La base de la pyramide alimentaire commence à s'affaisser et pourtant, nous sommes à son sommet, nous, la seule espèce animale ayant capacité à agir et à changer les choses, à changer le monde, ici et maintenant.

Après avoir commencé à faire de la Nouvelle-Aquitaine...

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président...

M. LE PRESIDENT. - Je pensais à la même chose. Je regarde le temps des interventions.

M. FREL. - Tout à fait Monsieur le Président, et comme vous le savez, l'article 9 de notre Règlement intérieur prévoit 10 minutes d'intervention liminaire pour les Présidents de groupes, j'ai donc trois minutes de répit.

M. LE PRESIDENT. - Je pense que vous les avez dépassées.

M. FREL. - Après avoir commencé à faire de la Nouvelle-Aquitaine le champion français de la transition énergétique et de l'agriculture bio, amplifions le mouvement. Faisons de la Nouvelle-Aquitaine le champion de la protection de la biodiversité, de la nature et in fine, de nous, les femmes et les hommes de cette Région, de ce pays, de cette planète, si belle et si unique. Affirmons la priorité à la biodiversité dans notre SRADDET, dans nos politiques publiques, dans nos Règlements d'intervention, dans nos actions quotidiennes au service des concitoyens de la Nouvelle-Aquitaine. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci Lionel.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Le groupe UDI veut d'abord s'associer à votre salut sensible à Joan TARIS, qui prolonge d'ailleurs la cérémonie sobre, consensuelle, émouvante que vous avez organisée immédiatement après le drame de la mort de Joan. Nous nous associons aussi à l'intervention émouvante de Pascale REQUENNA, lors de la première séance plénière où l'absence de Joan va se faire cruellement sentir, où Joan va nous manquer. Nous le faisons en pensant aux convictions que nous avons en partage avec Joan et que nous avons en partage avec nos collègues du MoDem : la construction européenne, l'équité territoriale, la rigueur dans la gestion publique et la qualité démocratique de nos débats.

Le groupe UDI s'associe aussi à l'intervention de Pascale REQUENNA en ce qui concerne les moyens donnés aux groupes dans cette Assemblée. Nous avons déposé une motion, je me tourne vers vous, Monsieur le Président, il ne s'agit pas que de la responsabilité des Présidents de groupes, il y a la vôtre. Et aussi vers mes collègues, notamment vers le Président du groupe majoritaire, que je salue, Matthias FEKL, votre vote sur notre motion, la motion où l'on passe la part fixe à 20 %, sera un révélateur de la volonté démocratique de chacun dans notre Assemblée.

Permettez-moi, au nom du groupe UDI, un commentaire préliminaire sur l'organisation de nos débats. La séance d'aujourd'hui comporte 45 délibérations, plusieurs sont importantes, et enfin, nous devons débattre de plusieurs motions importantes. Nous doutons fort que nous puissions faire un travail délibératif sérieux sur l'ensemble de cet ordre du jour, même en prolongeant la séance tard ce soir. Je crois qu'il faut, une fois pour toutes, que nous prenions acte que le travail délibératif qu'exige le Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine est plus de l'ordre d'une dizaine de jours ou d'une douzaine de jours par an que de cinq à six. Il y a là un constat, à mon avis, sur lequel il faut réfléchir.

En ce qui concerne notre propos liminaire, notre groupe a décidé de le consacrer à la relation entre le Conseil Régional et les territoires qui composent notre Région. Nous y voyons plus clair dans l'organisation de la politique contractuelle que vous souhaitez mettre en place. Malheureusement, les inquiétudes que nous avons exprimées lors de la séance du 10 avril 2017 se trouvent confirmées. Premier choix contestable : la création d'un échelon de contractualisation artificiel. Vous avez découpé le territoire de la Nouvelle-Aquitaine en 51 territoires de contractualisation, sachant que chacun d'entre eux comporte plusieurs EPCI. En faisant cela, vous ne simplifiez pas la vie administrative régionale, vous la complexifiez. L'UDI réaffirme avec force que la solution d'avenir est un lien direct entre le Conseil Régional et les 153 intercommunalités qui le composent.

Le 10 avril 2017, nous vous alertions sur le danger d'établir une carte supplémentaire des territoires vulnérables. Quels que soient les efforts – et nous n'en doutons pas – que vous mettez dans la construction de cette carte de la vulnérabilité territoriale, vous complexifierez là encore l'action publique. Or, vous disposez, nous disposons d'outils nationaux et européens pour identifier les territoires en difficulté, que ce soit les quartiers prioritaires de la politique de la ville, ou les zones de revitalisation rurale.

Enfin, toujours le 10 avril, nous pointions et regrettions qu'il n'y ait pas de vraie réflexion sur les moteurs du développement territorial. Nous connaissons vos réserves sur la notion d'entraînement, de ruissellement, et nous reconnaissons la pertinence d'une partie de celle-ci. Il reste que la métropole bordelaise entraîne dans sa prospérité non seulement la Gironde, mais une partie des Landes, une partie même du Lot-et-Garonne, de la Dordogne, voire des Charentes. Il reste que chacune des 25 agglomérations qui composent notre territoire sont objectivement le moteur économique des territoires environnants, souvent sur un rayon de 30 kilomètres. On ne trouve pas de réflexion sur ces réalités-là. Nous sommes en attente de véritables propositions de maillage territorial qui partirait de la métropole bordelaise, s'appuierait sur le réseau des 25 agglomérations de notre Région, pour être enfin relayé par le réseau de nos petites villes et de nos centres-bourgs.

Nous avons fait ces remarques préliminaires le 10 avril 2017 mais aujourd'hui, nous en sommes au Règlement d'intervention et nous constatons que la politique contractuelle que vous mettez en œuvre est une politique sans financement additionnel des politiques sectorielles de chacune des compétences de la Région. Il y a là un choix de fond. D'autres choix auraient été possibles, par exemple, celui qui aurait concentré les politiques sectorielles sur les compétences exclusives de la Région, comme le développement économique, et qui aurait ouvert la politique contractuelle sur les compétences partagées : la culture, le sport, le tourisme. Aujourd'hui, nous avons une politique contractuelle sans financement additionnel – ce n'est pas rien, nous saluons le travail fait par Gérard VANDENBROUCKE – mais quand même, qui ne sert qu'à assurer une cohérence territoriale de chaque financement sectoriel. Monsieur le Président, vous l'avez souvent dit, vous ne voulez pas d'une Région qui soit un guichet.

Vous voulez appliquer sur vos compétences la politique décidée au sein du Conseil Régional, cela peut s'entendre sur certaines compétences mais sur d'autres, cette affaire est bigrement centralisatrice, bigrement jacobine. Cela nous étonne, de vous qui êtes un authentique girondin, et posez-vous quelques questions : pourquoi, alors que nous sommes arrivés à mi-mandat régional, aucun contrat territorial ne semble avoir été encore signé ? Nous y voyons deux raisons : d'abord, c'est compliqué. Ensuite, qu'est-ce qui pousse les territoires à signer lorsqu'ils savent qu'au final, ils n'auront rien de plus qu'un portage projet

par projet, dans chacune des politiques sectorielles concernées ? Monsieur le Président, le groupe UDI vous demande de remettre en chantier cette affaire-là. Elle est mal embarquée. Il y a un grand écart surprenant entre Alain ROUSSET, authentique girondin vis-à-vis de Paris, et Alain ROUSSET centralisateur vis-à-vis de Parthenay, Bergerac, Châtelleraut, Agen, Saintes, Cognac.

Vous me direz, pour conclure : que proposez-vous à l'UDI ? Premièrement, revenir à la contractualisation directe Région-EPCI. Deuxièmement, appuyez-vous sur les quartiers prioritaires politiques de la ville, les zones de revitalisation rurale, sur la vulnérabilité. Troisièmement, investissez sur vos 25 agglomérations et sur votre réseau de petites villes et centres-bourgs. Quatrièmement, sur ce qui sont les compétences partagées, osez du vrai contractuel, osez des financements fongibles d'un projet à l'autre, mettez en place une politique contractuelle de confiance entre la Région Nouvelle-Aquitaine et les 153 territoires qui composent la Nouvelle-Aquitaine. Voilà nos propositions. Voilà une politique contractuelle alternative. Pour l'instant, les écarts sont trop grands entre nos propositions et les vôtres, c'est pour cela que nous voterons contre sur les délibérations-clefs 20 et 23. Véronique ABELIN détaillera notre position sur ces deux délibérations.

Enfin, nous sommes en attente d'une relation fondamentale entre les Régions et les territoires, qui méritent une politique plus forte et plus lisible.

M. LE PRESIDENT. - Merci Jean. Vous avez anticipé sur le débat, j'espère que par rapport à votre réflexion sur le temps de débat, on n'aura pas la redite tout à l'heure de ce que vous venez de dire. Simplement, je ne vois pas bien, sauf sur un point, les oppositions à la politique contractuelle que l'on est en train de mettre en place, sauf sur un point parce que vous dites : il faut simplifier. On va passer de 50 contrats à 153, ce qui serait quand même un travail énorme pour les services, et puis si nous signons uniquement avec les intercommunalités, quelque part, il n'y aurait pas ce travail de ruissellement entre l'intercommunalité, la ville-centre, et son territoire. Un des choix qui a été proposé par Gérard VANDENBROUCKE, à côté du travail qui a été fait au niveau des SCOT et qui a été accompagné – je le dis, je le rappelle à Jean DIONIS DU SEJOUR – d'une manière unanime par l'analyse des géographes experts de notre Région, que ce soit de l'université de Bordeaux, de Poitiers, de Limoges, qui ont validé cette stratégie d'avoir des territoires un peu plus grands que ceux des intercommunalités, dont tout le monde s'accorde à dire qu'elles sont totalement inégales.

Ensuite, ce sont bien les territoires qui vont bâtir sur des compétences partagées. Pourquoi dire qu'il faudrait présenter des compétences partagées alors que l'on présente des contrats sur des compétences partagées ? Je ne comprends pas pourquoi dans un

discours politique l'on va chercher des différences alors-même que c'est ce que l'on propose. La seule différence, je comprends pourquoi vous, Président d'une intercommunalité, le souhaitez, si la Région souhaite, avec l'intercommunalité Agen ou si Agen intercommunalité signe avec la Région, c'est plus sur des souhaits régionaux, des stratégies régionales. Comment je développe un territoire, y compris son arrière-pays, c'est sur le Programme Pluriannuel d'Investissement de l'agglomération d'Agen, donc la Région est un guichet. La Région n'a pas de valeur ajoutée, n'a pas de plus-value, et vous venez faire votre marché ici, à la Région. Ce n'est pas du jacobinisme ou du girondisme, c'est simplement la Région n'a pas de politique. C'est ce que vous demandez.

M. DIONIS DU SEJOUR. - On vous souhaite bonne chance avec vos 51 territoires artificiels.

M. LE PRESIDENT. - C'est quand même structurellement différent parce que c'est trois fois moins que ce que vous proposez.

Ensuite, vous dites : il n'y a pas de financement additionnel. Sur quel ton faut-il que Gérard VANDENBROUCKE et moi disions : nous aurons des financements additionnels sur les territoires qui sont plus en difficulté ? Ou bien en quelle langue ? Il faut que je fasse traduire cela en occitan et en occitan du Lot-et-Garonne, ou en basque, pour essayer de le dire. Je ne sais pas.

M. DELPEYRAT. - Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, je voudrais à mon tour exprimer, puisque c'est effectivement la première plénière où nous avons l'occasion de nous retrouver depuis le départ de Joan, l'émotion qui est la nôtre pour ce collègue qui avait des qualités humaines que chacun connaît ici, un attachement politique très fort à cette institution régionale, à son territoire, à ses convictions politiques, mais qu'il savait utiliser à bon escient, c'est-à-dire pour débattre, et jamais dans un esprit de sectarisme. Et pour vous dire, particulièrement à votre groupe mais je sais que vous le savez déjà un peu, mais que nous n'oublierons pas ce qu'il nous a apporté.

La deuxième chose, Monsieur le Président, je voudrais aussi m'associer à l'hommage que vous avez rendu au lieutenant-colonel BELTRAME, qui a donné sa vie pour, sans arme, sauver l'une de nos compatriotes. Et témoigner ici de notre respect et de notre admiration pour ces hommes, pour l'armée française, pour la gendarmerie, qui donnent leur vie pour nous protéger, pour protéger les citoyens que nous sommes. Je crois que tous les élus doivent s'incliner devant le courage qui a été le sien dans cette tragique occasion.

Pour revenir aux débats qui ont commencé à être évoqués à l'instant, je ne partage pas l'avis de mes collègues de l'opposition régionale jusqu'à présent en tout cas. Je crois au contraire que la Région, notamment avec la création de la DATAR, avec la mise en place de

la politique contractuelle – et nous avons de nombreux dossiers aujourd’hui sur ce point – est en train de faire ce qu’elle peut, avec les moyens dont elle dispose pour essayer de « limiter la casse ».

Quelle est cette casse ? Je crois que dans les mesures qui ont été évoquées, qu’il s’agisse de la formation professionnelle, qu’il s’agisse de l’apprentissage, qu’il s’agisse des transports, bref, qu’il s’agisse d’un certain nombre de sujets qui ont été évoqués, le Gouvernement a aujourd’hui, je le dis sans exagération mais parce que cela m’inquiète et je pense en plus que c’est à rebours de ce qui se fait partout en Europe, un vrai problème démocratique. Un vrai problème démocratique avec son Parlement, puisque de plus en plus, il agit par ordonnance, il veut même limiter maintenant le droit d’amendement des Parlementaires. On ne savait pas que le Parlement souffrait d’un excès de pouvoir dans notre pays, mais c’est quand même un peu inquiétant. Problème avec la démocratie sociale puisqu’il ne négocie plus avec les Organisations sociales, mais il organise des concertations en indiquant que quel que soit le résultat des débats, les résultats seront les mêmes. Et puis vis-à-vis des collectivités territoriales, et j’y viens, une forme de recentralisation et parfois de mépris pour les collectivités territoriales, qui est un peu inquiétant. On apprend d’un seul coup que l’État a décidé que l’apprentissage serait confié à d’autres qu’aux Régions, on prend des décisions sur la formation professionnelle sans consulter là encore les collectivités territoriales, on nous annonce des fermetures de lignes SNCF sans que les élus locaux aient été à aucun moment associés à ces débats. Bref, j’aime beaucoup quand on cite l’Allemagne mais l’Allemagne est un pays qui fonctionne dans le respect de son Parlement, de ses Organisations syndicales, et de ses territoires. Il me semble que la France ferait bien de s’en inspirer et pas seulement quand il s’agit d’aborder la question des déficits budgétaires.

Sur cette question métropolitaine que vous avez évoquée - qui est au cœur de nos débats en termes de développement économique - le Président l’a souligné et j’avais pu l’observer aussi à juste titre - et je pense que la Région y a sa part - nous avons un développement économique, notamment en termes de création d’entreprises, qui place la Région Nouvelle-Aquitaine très haut dans les classements des Régions françaises, et je crois parfois juste après l’Île-de-France. Il n’en reste pas moins que cette croissance est inégalement répartie sur nos territoires et que la théorie du ruissellement est une fable, malheureusement, mais on ne peut que le constater. Il ne s’agit pas d’empêcher la métropole de se développer, le débat n’est pas là, mais le débat qui nous est posé est face à cette métropolisation qui est en train de faire exploser les inégalités territoriales et je suis sûr que les collègues qui connaissent la Région depuis quelques années - je ne veux pas donner de chiffres - mais peuvent mesurer la différence et le déséquilibre qui s’est créé au cours de ces 20 dernières années entre les territoires ruraux et les métropoles. Je ne parle

pas simplement de la nôtre, je parle en général. C'est extrêmement inquiétant de voir ces inégalités progresser.

Et quand je vois des projets liés aux fermetures de lignes SNCF, où déjà ces territoires ont vu parfois fermer leur hôpital, qui leur maternité, qui leur Poste, qui un certain nombre de leurs services publics, à qui l'on dit maintenant qu'ils vont être privés en plus de l'accès justement à ces services par les transports collectifs, notamment ferroviaires. Je crois que l'on prépare des lendemains très difficiles, y compris d'un point de vue démocratique puisque l'on sait qu'il y a un lien entre le décrochage démocratique d'une partie de la population, et la présence justement de ces services publics.

Rebondir enfin sur la question de la biodiversité. Pendant que notre collègue Lionel FREL parlait, j'entendais des mouvements un peu goguenards sur un certain nombre de bancs, et bien je dois vous dire que cela ne me fait plus rire du tout. J'avoue que de ce côté-là, depuis 20 ans, j'ai évolué sur ces questions, mais je constate, rapport après rapport - et je ne parle pas de telle ou telle formation politique ou association – je parle de rapport scientifique reconnu à l'échelle internationale. On parlait du CNRS tout à l'heure, on pourrait parler du GIEC.

Non seulement ce qui était annoncé se confirme, mais cela va beaucoup plus vite et beaucoup plus loin que ce que l'on pouvait craindre il y a encore quelques années. Et dans une Région comme la nôtre qui va être l'une des plus impactées par le changement climatique, qui est quand même l'une des premières Régions agricoles d'Europe, ces questions – et je sais que Nicolas THIERRY et le Président mettent les moyens qu'il faut – mais je pense qu'il va falloir aller plus loin encore parce que ce n'est pas qu'une question anecdotique, « ah les p'tits oiseaux ! » etc. Non, c'est tout un écosystème qui est en train de s'effondrer et dans cet écosystème, je voudrais rappeler qu'il y a les êtres humains, qui ne vivent pas comme cela dans l'atmosphère hors de leur environnement, et que tout cela va avoir des conséquences dramatiques à la fois sur notre santé, sur notre économie, sur notre développement, et qu'il va falloir - pas seulement la Région, qui ne peut pas tout faire, qui a déjà fait beaucoup – mais en appeler à l'État, en appeler aux autres collectivités. Bref, essayer de faire prendre conscience à nos concitoyens qu'il y a quelque chose de majeur qui est en train de se produire et qui est irréversible.

Et je voudrais conclure là-dessus par rapport à l'observation de Madame CALMELS sur la question des finances, je prends au sérieux la question des finances publiques mais je voudrais faire une observation par rapport aux questions que je viens d'évoquer, celle des inégalités, celle de notre environnement. Cette logique d'austérité budgétaire est à l'œuvre depuis quelques années sans que l'on en voie bien les résultats positifs. Prenons garde à ne

pas faire comme le médecin de Molière et « de saignée en saignée, à mourir guéri ». Je veux bien qu'une fois que notre environnement se sera effondré, que nos services publics seront par terre et que les inégalités seront telles que les gens se jetteront les uns contre les autres – ce qui est en train de se passer – nous faisons des communiqués pour dire que nous nous réjouissons d'être à l'équilibre budgétaire.

Mais je pense qu'il y a aujourd'hui devant nous une nécessité d'investir massivement, au contraire, dans la question de la transition énergétique, dans la question de la transition numérique de notre économie, dans l'aménagement du territoire et les transports, et les nouveaux modes de transports, et que oui, pardon de le dire mais vu la gravité de la situation, il va falloir cesser de tout ramener aux questions financières parce qu'encore une fois, comme le disait KEYNES : « dans le long terme, nous serons tous morts et à l'équilibre budgétaire, nous serons morts guéris. » J'ai d'autres ambitions pour notre Région et notre pays.

M. LE PRESIDENT. - Merci Stéphane.

M. FEKL. - Merci Monsieur le Président. Je veux d'abord, à mon tour, rendre hommage aux victimes des attentats dans l'Aude. Penser à leurs proches, à leurs familles, au courage exceptionnel du lieutenant-colonel Arnaud BELTRAME, et saluer la décision du Président de la République de lui rendre un hommage national, car c'est un héros qui doit nous inspirer tous. Je veux saluer l'action des forces de l'ordre, la police, la gendarmerie, le GIGN, le RAID de Toulouse, que j'avais installé en mai dernier au nom du Gouvernement, avec la volonté de rapprocher l'action antiterroriste au plus près du terrain. Et dans ce moment grave pour notre pays, au-delà des polémiques, au-delà des postures, ce qui compte est l'unité nationale et le soutien à l'exécutif dans le travail patient, minutieux, au plus près du terrain, qui seul permettra de venir à bout de la menace terroriste. Cet effort n'appelle pas de « coup de menton », ni de polémique stérile, il appelle un travail rigoureux et le soutien de tous.

M. FEKL. - Je veux à mon tour rendre hommage à notre collègue et ami, Joan TARIS, et me joindre au message que vous avez eu Monsieur le Président, ainsi que les autres Présidents de groupes. Nous avons perdu avec lui un homme de qualité, dont le parcours était à la fois riche et très prometteur. Nous avons perdu un honnête homme, ouvert sur le monde et attentif aux autres. Vous lui avez rendu un premier hommage, fort, Monsieur le Président, quelques jours après sa mort, en présence de nombreux élus et agents de la Région, avec les mots de Michel VEUNAC, au nom du groupe MoDem, en présence de la famille de Joan TARIS, à laquelle nous pensons et que je salue.

Je veux leur dire que la disparition de Joan nous a tous bouleversé, et que nous pleurons un enfant de notre Région. Reste fixée dans nos mémoires sa figure siégeant ici, dans cette enceinte, des échanges avec lui souvent profonds, toujours simples et francs.

Joan connaissait tout de l'institution régionale et de nos territoires, en particulier du Bouscat bien sûr, où il était un élu engagé et aimé de tous. C'était un homme engagé dans la vie publique, un homme de conviction, droit et intègre. Trop peut-être d'ailleurs, pour un milieu où trop souvent, tous les coups semblent permis pour peu que la victoire soit au rendez-vous. Il croyait profondément à l'une des dernières utopies de notre époque, dont il était un militant convaincu et un fervent défenseur : l'Europe bien sûr, et il la portait contre vents et marées. Il savait que c'est à la fois un idéal, un projet, un horizon pour l'action, et un rempart contre la folie du monde. Excellent débatteur, nous en savons tous quelque chose ici, défenseur de la démocratie, il aimait le débat public, le vrai, celui qui porte sur le fond, qui est conduit avec des arguments, qui a pour but de convaincre et non de blesser, d'échanger et non de polémiquer ou d'humilier. Son dernier geste, son choix ultime lui appartiennent et je ne me sens pas en droit d'en donner le sens profond, ni d'en déterminer une cause car la complexité humaine ne se prête pas à ce type de démarche forcément réductrice.

Mais cette mort volontaire d'un homme qui avait à peine dépassé les 40 ans nous interpelle tous car nous ne l'avons pas vue venir. Nous étions nombreux à aimer parler avec lui, sans avoir vu cette détresse profonde. Dans une vie politique où trop souvent l'apparence l'emporte sur l'être, où il faut toujours donner le change, que ce drame effroyable nous invite à ne jamais perdre de vue l'essentiel et à tirer notre débat public vers le haut, en ayant l'intérêt général, comme lui, chevillé au corps. Alors peut-être, serons-nous à la hauteur de la mémoire de Joan TARIS, ce jeune et talentueux élu qui avait encore tant à dire et tant à apporter. Que les élus de son groupe sachent que nous partageons leur douleur, leur émotion et leur peine qui a été exprimée par la nouvelle Présidente du groupe, Pascale REQUENNA.

Je veux enfin bien sûr dire quelques mots de cette plénière. C'est la première fois que je m'exprime en tant que Président de groupe ici. Je veux saluer les 81 élus de notre groupe - les 80 donc, moins moi - qui m'ont apporté leur confiance, les en remercier chaleureusement et sincèrement, vous remercier, Monsieur le Président, de votre confiance, car vous savez que je ne me serais pas porté à cette responsabilité si vous y aviez vu des inconvénients. Je veux saluer les nouveaux Conseillers Régionaux et nouveaux Présidents de groupes, et saluer Martine PINVILLE qui vient d'être élue Présidente de Villages Vacances de France, un des piliers de l'Économie Sociale et Solidaire.

Monsieur le Président, j'anime un groupe qui est un des piliers de votre majorité et je crois pouvoir parler au nom de tous en disant que cette majorité - même si elle a connu des évolutions, des mouvements de périmètre – reste une majorité qui a la volonté d'avancer unie. Nous serons envers vous, comme le groupe l'a toujours été, un groupe loyal dans le soutien à votre action et à celle de l'ensemble de l'exécutif, exigeants bien sûr, avec la volonté d'avoir le débat et de pouvoir continuer à construire ensemble les politiques qui engagent l'avenir de notre Région. Nous nous sentons liés par le contrat majoritaire qui a été tissé avec les habitants de la Nouvelle-Aquitaine au mois de décembre 2015, lorsque votre projet a été validé à l'issue d'élections démocratiques. Et j'aurai à cœur aussi bien sûr d'être attentif au respect des groupes d'opposition et des groupes minoritaires, qui sont des composantes à part entière de notre hémicycle. Cela va de soi, nous aurons la discussion bien sûr sur la question des moyens des groupes, des collaborateurs de groupes que je salue car ils sont un maillon essentiel du travail de cet hémicycle, avec les services. Notre groupe a déjà anticipé avec des décisions difficiles prises par mon prédécesseur, la nouvelle situation budgétaire qui résulte de l'application de la loi, mais sachant cela, nous sommes ouverts à la discussion pour que notre hémicycle puisse bien fonctionner.

Enfin, Monsieur le Président, nous voulons être à vos côtés pour préparer l'avenir, avec une politique économique innovante, dynamique, ciblée sur les PME et les Entreprises de Taille Intermédiaire, la volonté de structurer les filières, le travail sur la recherche et le développement dont la plénière d'aujourd'hui illustre, une nouvelle fois, toute la pertinence et le caractère central. Nous serons vigilants sur les réformes à venir, la formation professionnelle, au cœur des défis de notre pays et aussi bien sûr, la réforme ferroviaire, qu'il ne faut pas aborder par le « petit bout de la lorgnette », qu'il ne faut pas réduire aux seules discussions statutaires, qui risquent bien d'être « l'arbre qui cache la forêt ». Non, nous devons travailler pour une réforme ferroviaire d'envergure, qui permet de désenclaver certains territoires qui en ont encore besoin, avec notamment la poursuite de la grande vitesse. De maintenir les trains du quotidien comme la priorité absolue de notre travail régional car ce sont des trains qui assurent aussi la cohérence territoriale de notre Région et il est normal que nous y soyons très attentifs.

J'ai eu l'occasion d'en parler avec le Président de la République, notamment lors de son déplacement en Lot-et-Garonne, pour lui dire que nous serions tous attentifs à ce sujet. Et à cet égard, il me semble très important, plutôt que de donner nous-mêmes des arguments contre des lignes que l'on peut considérer comme moins importantes, y compris lorsque l'Europe en a elle-même reconnu le caractère prioritaire et utile, au contraire, de faire bloc pour donner à l'exécutif et au niveau national, les arguments pour maintenir les lignes,

pour assurer cette cohérence territoriale-là et être en mesure de développer toutes les lignes qui en ont aujourd'hui besoin.

Enfin, Monsieur le Président, nous sommes à la mi-mandat et avec votre accord, notre groupe tiendra au mois de juin un séminaire pour, avec vous, élaborer les perspectives pour la suite, pour nourrir la dynamique régionale que vous avez impulsée et qu'avec vous, nous souhaitons conforter et poursuivre.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Matthias.

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, je ne vais pas faire dans l'AUDIARD mais j'avoue qu'aujourd'hui, je suis quand même assez « étonné ». Il est 11 h 50, nous n'avons pas commencé nos travaux, je ne savais pas - je n'ai pas assez relu le Règlement intérieur – que l'on avait le droit maintenant de faire des débats par groupes. Nous sommes huit groupes maintenant. Je salue du reste la création de la partition du parti Socialiste dans cette Assemblée et du nouveau groupe avec notre collègue DELPEYRAT. Je ne savais pas que l'on pouvait faire des débats de politique générale et même d'aborder des sujets – que l'on n'y voit pas une attaque de notre part – mais sur la biodiversité, c'est-à-dire sur des sujets qui ne font pas partie de dossiers à l'examen aujourd'hui. Dix minutes, je veux bien, je ne vais pas faire dix minutes. Je pense que tout ce que l'on a dit, on aurait pu le dire au fur et à mesure des dossiers qui sont à étudier. J'ai quand même le souvenir, Monsieur le Président - je vous trouve aujourd'hui bien « relax » - vous nous avez refusé à plusieurs reprises des débats un peu plus généraux, en début de séance.

Quoi qu'il en soit, c'est vrai que nous voulons nous aussi, bien entendu, nous incliner devant la mémoire du colonel BELTRAME. Mais j'ajouterais que cela fait combien de fois que l'on s'incline devant la mémoire des victimes du terrorisme islamique ? Et je crois qu'après l'heure des hommages, il faut qu'il y ait quand même l'heure un peu de l'étude et de l'action. Nous pensons, Monsieur le Président, et nous le disons très clairement, que la naïveté, le laxisme du Gouvernement, une fois de plus, se sont étalés dans cette terrible histoire où des français, hommes et femmes, perdent la vie. Je crois qu'il faut quand même le rappeler.

Et puis bien sûr, nous incliner devant la mémoire de notre collègue Joan TARIS. Nous étions à la cérémonie que vous avez parfaitement organisée à l'époque, c'était un collègue courtois, positif et je souhaite « bon vent » à la nouvelle Présidente de ce groupe.

Concernant la Pau-Canfranc, c'est très bien, je remercie le groupe LR de mettre de plus en plus l'action sur ce dossier que nous avons, je le rappelle, défendu, ou du moins nous l'avons clarifié en premier dans cette Assemblée, sur cette mandature. Je vais veiller tout à fait particulièrement à la véracité de vos dires. L'Europe s'impliquerait donc fortement

dans ce dossier, j'en doute. Je vais vérifier en tant que Député français au Parlement européen depuis un mois...

M. COLOMBIER. - Oui, le Président a peut-être omis de vous signaler que j'étais, depuis quelques semaines, Député français au Parlement européen.

M. COLOMBIER. - Merci. Je vais quand même vérifier si vraiment l'Europe – oui, en paroles – mais a déjà débloqué des fonds, peut-être en partie pour des études, mais pour le reste du programme, je serais quand même étonné que l'Europe passe par-dessus. Vous me direz : c'est souvent une habitude, le rapport négatif du reste, à ce sujet, de la part de la France.

Quoi qu'il en soit, nous déposons – et je termine, vous voyez, très rapidement là-dessus – trois motions. Je rappelle quand même que nous avons 45 dossiers à étudier et près d'une dizaine de motions j'allais dire sur des sujets un peu sensibles, mais qui posent des questions sociétales, dirions-nous aujourd'hui, importantes, à savoir : le gaspillage alimentaire, par rapport à tant de populations qui en auraient besoin, une motion sur l'étiquetage, un vœu de principe sur l'étiquetage des huîtres triploïdes. Je rappelle quand même que la traçabilité et la transparence des produits vis-à-vis des consommateurs est quand même indispensable et élémentaire. Et puis troisième motion sur la violence faite aux femmes, et je crois que nous aurons l'occasion de vous dire qu'entre les belles paroles de notre Assemblée et les actes sur certains dossiers que nous voyons passer en CP, il y a beaucoup de différences. Quoi qu'il en soit, je forme un vœu, mes chers collègues, si vraiment nous devons en discuter ce soir, il sera bien tard sans doute et j'espère quand même qu'il y aura encore dans cette enceinte et dans cet hémicycle, un nombre encore assez considérable de collègues. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. J'avais oublié effectivement, mais je l'ai fait la dernière fois par anticipation...

M. COLOMBIER. - En CP, c'est vrai.

M. LE PRÉSIDENT. - De vous féliciter.

CREATION DU SYNDICAT MIXTE INTERMODAL DE NOUVELLE-AQUITAINE

M. LE PRESIDENT. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de passer à l'ordre du jour. C'est vrai que cette habitude que j'ai un peu lancée en faisant des déclarations liminaires existe depuis plusieurs plénières. Je ne sais pas s'il ne faut pas y mettre un terme.

M. COLOMBIER. - Il faut des règles et s'y tenir.

M. LE PRESIDENT. - Il m'appartient aussi de donner des informations sur l'état de la Région, d'une certaine manière.

Je donne la parole à Renaud LAGRAVE puisque nous avons fait remonter en début de séance la création du syndicat mixte intermodal de Nouvelle-Aquitaine.

M. LAGRAVE. - Monsieur le Président, chers collègues, je vais donc vous présenter la délibération qui consiste à créer le syndicat mixte intermodal de Nouvelle-Aquitaine, connu maintenant sous le petit nom du SMINA, qui fait suite à une décision de la Région - je vous le rappelle - suite au transfert des transports interurbains et transports scolaires au 1^{er} septembre dernier et évidemment à la compétence qui est la nôtre sur le ferroviaire depuis 2002. Elle consiste tout simplement à mettre en place un outil de gouvernance avec l'ensemble des agglomérations et la métropole bordelaise bien entendu, à l'échelle de la nouvelle Région. D'autres Régions ont choisi de rester seules. Nous avons choisi, à l'image de ce qui s'est fait d'ailleurs dans trois Régions aujourd'hui, de créer ce syndicat mixte pour pouvoir créer les conditions pour répondre à un certain nombre de constats qui, je crois, peuvent être partagés par les uns et les autres :

- La prédominance de l'automobile,
- La congestion chronique des principales infrastructures routières sur notre territoire,
- Les corollaires environnementaux qui, évidemment, en découlent,
- Le développement des offres de transport,
- Et l'émergence de nouveaux modes de déplacement sur lesquels, à la fois le SRADDET, mais au-delà du SRADDET, nos décisions depuis de nombreuses années, sont là justement pour répondre à ces différents constats.

Le constat que nous avons fait est que vous avez aujourd'hui des initiatives locales et régionales, et c'est bien ainsi d'ailleurs, les territoires agglomérés n'ont pas attendu et les

territoires ruraux n'ont pas attendu la création de ce syndicat pour mettre en place un certain nombre d'initiatives sur les mobilités. L'idée simple est de pouvoir coordonner ces initiatives, non pas imposer mais coordonner, avec des situations qui sont, au sein des 27 autorités de transport, je le rappelle - vous avez la carte qui apparaît sur ce slide – avec des systèmes d'information voyageurs qui sont assez limités sur des périmètres et qui font l'objet d'ailleurs de discussions au niveau national. Dans le cadre de la loi Mobilité, il est proposé que les Régions soient chef de file sur la question des SIM (Système d'Information Multimodale). Je crois que c'est une très bonne chose que nous puissions aujourd'hui maîtriser la donnée et maîtriser ces informations. La mise en place de titres combinés et d'accords tarifaires qui portent sur des supports différents ou limités sur quelques territoires. Et évidemment, la création de lieux de connexion, c'est-à-dire les pôles d'échanges multimodaux, c'est l'objet du Règlement autour des pôles d'échanges multimodaux que nous avons adopté il y a quelques mois dans cette même enceinte, pour faire en sorte justement que l'intermodalité puisse être une réalité sur l'ensemble des territoires.

La réponse que nous avons décidé d'apporter à travers cette délibération et cette création du syndicat mixte, c'est permettre d'abord de mettre en place, avec les 27 territoires agglomérés de Nouvelle-Aquitaine + la Région, une information voyageurs multimodale qui soit disponible de manière la plus simple possible, à la fois avant le déplacement – c'est une évidence – et surtout pendant le déplacement, pour avoir, en temps réel, les problématiques qui peuvent être liées sur l'information trafic ou sur les retards ou autres problèmes qui pourraient survenir sur tout moyen de transport. Il va de soi, et la question avait été posée, qu'il ne s'agit pas uniquement des transports ferroviaires ou routiers, mais que pourront être utilement ajoutés tous les transports dits « doux », qui sont aujourd'hui dans des applications existantes, notamment celle qui avait été développée par la Région ex-Aquitaine.

Un titre de transport unique, c'est évidemment un sujet extrêmement important sur lequel nous avons de nombreuses demandes de la part, notamment, des usagers, mais au-delà des usagers, je crois que c'est utile que nous puissions porter cela. Et évidemment, un passage facile et rapide d'un mode de transport à un autre, c'est-à-dire la coordination de l'ensemble des autorités de transport. D'où la création de ce syndicat mixte intermodal, avec ses trois compétences qui sont donc trois compétences à caractère obligatoire lors de l'adhésion au syndicat mixte.

Vous voyez que l'on a, à travers ces questions, essayé de mettre en place à l'intérieur des statuts et de ce qui sera à travailler dans les prochains mois – je reviendrai sur le calendrier – à cette coordination des services de transport à laquelle nous essaierons d'associer l'État en tant qu'autorité d'organisation de transport, puisque l'État reste AOT. C'est le cas dans beaucoup de pays européens, pour faire en sorte que justement, quand il y

a à bouger sur un TGV ou un train de fret ferroviaire, ou bien un intercity, nous puissions tous bouger ensemble au lieu d'avoir des décisions qui soient prises d'un côté, unilatéralement, et chacun devant s'adapter à ces questions. Donc il faut qu'à la fin, nous puissions, en termes de structure régionale, associer et travailler conjointement avec l'État. Je crois que c'est une demande formulée dans le cadre de la loi sur la mobilité, en tout cas, c'est ce que nous a indiqué la Ministre dernièrement, avec l'Association des Régions de France.

Une information multimodale, je l'évoquais il y a un instant, qui aujourd'hui apparaît désuète et qui véritablement, nécessite d'avoir non seulement des outils en marque blanche qui puissent être utilisés sur tous les territoires, qu'ils soient d'ailleurs membres du syndicat ou en dehors du syndicat. Et au-delà de cela, qu'il puisse y avoir une information qui fasse en sorte que l'offre de la Région et l'offre des territoires soit mise en avant là où d'autres SIM qui sont aujourd'hui proposés, les offres TER par exemple, disparaissent au profit d'offres de bus privés. La réalité est qu'il faut évidemment mettre en avant l'offre ferroviaire que nous mettons à la disposition de nos usagers.

Et puis la tarification, je n'y reviens pas, autour de la question et du dossier Modalis, que, je le rappelle, nous avons renouvelé dès notre arrivée à l'exécutif en 2016, pour qu'il puisse y avoir autour des systèmes qui sont mis en place sur l'ensemble des territoires, une interopérabilité immédiate avec l'opération Modalis.

Évidemment, au-delà de ces trois compétences obligatoires, l'idée est de pouvoir, à travers le versement transport qui, je crois, sera en débat lors de la loi Mobilité, le financement de nouveaux services de transport, la coordination des politiques vélo et covoiturage, et créer également les conditions d'avoir un observatoire des déplacements et des initiatives locales. J'ajoute à cela que dans les premières actions qu'il nous faudra mettre en place avec l'ensemble des territoires sur ce syndicat mixte, c'est bien évidemment de se projeter à 20 ans, à 30 ans, comme le font de nombreuses Régions européennes sur une intermobilité qui soit optimum et qui nous permette de planifier finalement un certain nombre de travaux, d'achat de véhicules, à l'échelle de 10-20 ans et peut-être un peu plus.

Ce syndicat sera à double gouvernance : une première gouvernance qui sera un comité syndical, comme le sont tous les syndicats mixtes, et également des comités de bassins. Le comité syndical sera compétent sur toutes les décisions d'intérêt commun à l'échelle de la nouvelle Région, et sur la mise en œuvre des projets d'envergure régionale. On aura également des comités de bassins. Dans les statuts, nous avons limité le nombre à cinq et ces comités de bassins seront choisis par le comité syndical, donc par le syndicat mixte, qui seront compétents justement pour proposer la mise en œuvre de compétences

facultatives à l'échelle des bassins de mobilité, et qui seront consultés pour avis préalable par le comité syndical. J'indique que ces comités de bassins, aujourd'hui, ont été discutés mais pas décidés, non pas sur la base de décisions unilatérales mais sur la base d'études sur les flux de mobilité à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, qui nous ont été fournies notamment par l'AUDAP et que nous avons commencé à cartographier pour avoir une décision qui soit prise lors des premiers comités syndicaux du syndicat mixte.

La gouvernance, vous le voyez, sera une représentativité qui sera basée sur les seuils de populations. Vous voyez que la Région Nouvelle-Aquitaine sera représentée par six délégués, qui représenteront à peu près 36 voix à l'intérieur du comité syndical. 46 membres, dont 40 issus des autorités de transport locales. Vous voyez un peu les chiffres qui sont aujourd'hui présentés et qui permettront une représentation de l'ensemble des territoires agglomérés à l'échelle du comité syndical. Bien entendu, c'est le même type de présentation et de représentativité qui sera faite à l'échelle des comités de bassins.

Une coopération institutionnelle avec l'ensemble des acteurs de l'intercommunalité puisqu'à la demande d'un certain nombre d'acteurs que sont les Départements, qui, je vous le rappelle, ont gardé la compétence sur les transports des élèves handicapés, et des communautés de communes qui ne sont pas aujourd'hui agglomérations, nous avons souhaité permettre à ces structures de pouvoir siéger dans les comités de bassins, avec voix consultative, de manière à ce qu'elles puissent travailler avec nous.

Une coopération conventionnelle avec les Régions limitrophes, cela va de soi parce qu'il faudra coordonner les offres, et évidemment avec nos amis espagnols, dans le cadre de l'Euro-Région.

Nous aurons également un organe consultatif, qui comprendra le comité des partenaires du transport public. De nombreuses associations nous ont déjà fait savoir leur volonté d'intégrer cet organe consultatif. Il va de soi qu'elles seront partie prenante de ce syndicat mixte parce qu'il y a aujourd'hui de nombreuses associations qui ont mis en place des dispositifs sur les territoires, qui sont innovants et dont il nous faudra tenir compte. Des organes évidemment techniques ad hoc, qui permettront d'associer les Départements, les communautés de communes et les opérateurs de transport.

Le financement de ce syndicat est déjà finalement acté dans le cadre du pacte budgétaire qui a été proposé à l'ensemble des structures agglomérées. Je rappelle d'ailleurs à ce sujet que de nombreux comités techniques et comités de pilotage ont eu lieu, je le rappellerai dans le calendrier final. Un budget de fonctionnement et d'investissement qui sera collectif, à l'échelle du syndicat mixte. Des budgets annexes qui seront potentiellement levés par bassin de mobilité, pour permettre aux territoires qui auront décidé d'apporter des

contributions supplémentaires ou bien d'assurer le versement transport additionnel, ou bien de disposer de subventions, pour mettre en place – vous l'avez compris – de nouveaux services à l'échelle des bassins. Et enfin, des dossiers européens que nous avons d'ores et déjà sollicités sur les projets notamment de systèmes d'information multimodaux ou les plateformes interopérables de billettique.

Vous voyez les cotisations qui seront demandées à l'ensemble des collectivités territoriales. Vous voyez que la Région a décidé, par un acte fort, de financer à hauteur de 50 % le budget du syndicat mixte, qui se montera à peu près à 1.7 M€, donc à hauteur de 850 000 €. Et l'ensemble des agglomérations et évidemment la métropole participant à hauteur, vous le voyez, d'une somme allant de 10 000 à 100 000 € sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Aquitaine.

Les bassins d'intermodalité dont je parlais il y a un instant, sont cartographiés par l'AUDAP et vous permettent de voir les flux de mobilité à l'intérieur de notre nouvelle Région, qui doivent non seulement allier le ferroviaire, le routier, mais aussi les déplacements doux. On a donc aujourd'hui une cartographie qui nous permettra, à l'issue de la première séance du comité syndical, de créer ces bassins de mobilité, collectivement avec les territoires qui auront souhaité adhérer à ce moment-là.

Le calendrier, vous le voyez, a été assez étendu puisque nous avons procédé à une communication le 10 avril 2017, qui avait été précédée de deux comités de pilotage depuis le début de l'année 2017. Nous menant aujourd'hui, 26 mars 2018, à la délibération de la Région pour créer ce syndicat mixte. Le 23 avril prochain, sera proposée à la CP – à condition que ce soit adopté aujourd'hui – l'adoption des statuts et la désignation des représentants de la Région. A l'heure où nous parlons, plusieurs territoires ont déjà délibéré, d'autres sont en cours de délibération. Sur les 27 prévus, à l'heure où nous parlons, d'ores et déjà, 24 territoires agglomérés nous ont déjà fait avoir leur souhait d'adhérer à ce syndicat mixte. Trois sont en cours de discussion avec la Région et j'espère, pourront rejoindre le syndicat mixte. Nous saisisons, le 2 mai prochain, le Préfet, afin qu'il puisse y avoir un arrêté de création du syndicat mixte. Et le 4 juin prochain, à 15 h 00, nous tiendrons le premier comité syndical d'installation du syndicat mixte intermodal de Nouvelle-Aquitaine.

Voilà Monsieur le Président, en quelques mots, présentée cette délibération.

M. LE PRESIDENT. - Merci Renaud.

Qui souhaite intervenir ?

M. AGUERRE. - Merci Monsieur le Président. À l'heure où la Région prend en charge l'ensemble des transports terrestres, devient compétente, depuis la loi NOTRe, sur l'ensemble des transports terrestres, je pense qu'il est très important – et cela le permet - de

mettre de la coordination entre les transports ruraux, les transports urbains, et les transports ferrés notamment, et aussi harmoniser les tarifs pour que sur cet ensemble de territoires, sur le maillage de territoires en matière de transport, pour qu'il n'y ait pas de différenciation ou de discrimination entre les utilisateurs de ces transports. Donc je pense que le SMINA est une bonne initiative et permet justement de bien gérer cette chose-là, cette coordination absolument nécessaire sur le territoire des transports.

Ce qui me préoccupe un peu est la gouvernance. J'ai compris que vous mettiez en place une gouvernance avec un Conseil syndical, mais aussi des Conseils de bassins, et je pense que pour réussir à coordonner complètement ces transports terrestres, il faut qu'il y ait une rigueur extrême. Et le fait qu'il y ait une double gouvernance mettra de la difficulté à la gestion de ce territoire, de ce mode de transport, et mettra aussi de la difficulté à l'harmonisation et à l'égalité de la gestion du Schéma. Donc je ne sais pas exactement comment vous souhaitez déterminer les budgets du Schéma régional et du Schéma de bassins, mais je pense qu'il faut être très bienveillant et mettre un Schéma en place qui ne désorganise pas l'ensemble de la politique routière du territoire.

Tant que j'ai le micro, je voudrais dire deux mots sur la situation des transports ferrés, et notamment des voies ferrées. On est tous conscients qu'il y a un gros travail et beaucoup d'argent à mettre aujourd'hui sur les réseaux ferrés secondaires, que c'est inadmissible que ce réseau en soit arrivé à cet état-là. Je ne suis pas sûr que l'on puisse arriver à maintenir tout le réseau comme on le dit ici. Il y aura certainement des lignes qui en feront les frais - mais ce n'est pas mon souhait - mais cela ne doit pas nous faire oublier le GPSO, le grand projet Sud-ouest qui est aujourd'hui le seul projet structurant de notre territoire, c'est-à-dire la ligne LGV de Bordeaux à Madrid, et de Bordeaux à Toulouse. Vous savez que tous les Départements, toutes les collectivités ont payé la Paris-Bordeaux en étant sûrs, avec la garantie qu'il y aurait une continuité sur le reste du territoire, aujourd'hui, le Gouvernement a décidé de reporter ces réalisations-là. Mais je pense que c'est à nous de le défendre et ce n'est pas une raison de ne pas en parler. Je trouve, Monsieur le Président, que vous en parliez beaucoup jusque-là, que vous êtes un peu plus timide depuis quelques temps, et je crois que ce projet, si nous ne le défendons pas à chaque Assemblée, à chaque session, le seul projet - je le répète - structurant du territoire, personne ne le fera à notre place. Et je souhaiterais que vous l'évoquiez à chaque fois que cela vous est possible. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Je rassure Barthélémy, ma bataille pour GPSO, notre bataille pour GPSO est vitale, sinon, il y a les 9300 camions espagnols, portugais, qui traversent de part en part la Nouvelle-Aquitaine. Le succès populaire, ensuite, de Bordeaux-Tours, ou de Paris-Tours, est suffisamment probant et ce sont des investissements d'avenir pour lesquels il faut trouver un modèle économique nouveau. Mais il ne faut surtout pas perdre les

acquisitions foncières et rendre ce projet soit beaucoup plus coûteux, soit plus difficile. Je rencontre régulièrement que ce soit la Ministre des transports, ou l'on a vu avec Carole DELGA d'ailleurs aussi le Premier Ministre récemment, donc la bataille est continue et je ne faiblis pas d'un pouce sur ce domaine-là, je veux bien le redire ici. Sinon, on le voit bien avec les lignes actuelles, si l'on vit avec des lignes du XIXème siècle, à un moment donné, on rencontre quelques petits problèmes.

Renaud répondra tout à l'heure globalement sur vos premières interventions.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Monsieur le Président, on a étudié avec beaucoup de soin cette délibération parce qu'elle est clef, elle est structurante. En clair, sur le SMINA, il y a deux vocations qui nous vont très bien, et il y en a une qui nous pose...

M. LE PRESIDENT. - Jean, juste un mot qui me vient à l'esprit, est-ce que je peux demander à Renaud peut-être de trouver un autre acronyme ? Parce que « SMINA »... Je n'aime pas.

M. LAGRAVE. - On crée le syndicat et après, on commence à « jouer » à la communication. Mais pour l'instant, on va d'abord créer le syndicat, mais effectivement, on va trouver une marque de transport après derrière, ne vous inquiétez pas. C'est prévu Monsieur le Président.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Je soutiens le Président, on doit pouvoir faire mieux que « SMINA ».

La coordination des services de transport nous va, le déploiement d'un système d'information multimodal, moderne, numérique, nous va. Là où cela se complique ce sont les tarifications coordonnées et derrière, il y a toute la question fiscale. Si j'ai bien compris - parce que c'est complexe à ce niveau-là - il y a cinq comités de bassins...

M. LAGRAVE. - Je vais essayer d'être encore plus clair, le syndicat mixte, dans ses statuts, prévoit au maximum quatre comités de bassins. Et donc le comité syndical devra décider combien de comités de bassins sont créés. Il peut y en avoir jusqu'à cinq au maximum. J'indique tout de suite que dans le slide, était indiquée la question de la billettique unique. Pour les tarifs, ce sera au comité syndical d'en débattre, mais dans les compétences obligatoires, c'est bien la billettique unique qui est en cause et non pas la tarification unique qui sera un autre sujet et qui permettra après derrière de discuter non pas par bassin, mais au niveau du comité syndical. Ce qui veut dire qu'il n'y a pas de débat là-dessus, je me permets de le dire. C'est bien la billettique unique autour de la question du déploiement de Modalis sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Aquitaine qui est en jeu dans la troisième compétence, pas la tarification.

M. DIONIS DU SEJOUR. - D'accord, merci Renaud. Donc cela veut dire quand même que l'organisation – et je rejoins un peu ce qu'a dit Barthélémy – c'est un comité syndical global, jusqu'à cinq comités de bassins maximum, et 27 autorités organisatrices de transport. On a le souci de l'autonomie tarifaire et fiscale des 27 autorités de transport, et on a une crainte, qui est vraiment une crainte girondine, de se voir imposer, sur un impôt... c'est sensible, le VT est légitime à Bordeaux, à Agen, il est très contesté par les entreprises parce que très peu de gens utilisent les bus pour se rendre dans leur entreprise. La ligne de non augmentation du VT est quelque chose qui est demandé par tout le milieu économique, donc on veut vraiment qu'il y ait une autonomie fiscale et financière sur cette affaire-là. Nous ne la voyons pas, peut-être qu'on a mal lu cette délibération, elle est encore une fois, structurante, mais tant que l'on n'aura pas les assurances absolues sur le fait que les 27 autorités organisatrices de transport gardent leur autonomie fiscale sur cet impôt dont la légitimité est très différente suivant les territoires, nous nous abstiendrons. Alors que nous soutenons « à fond » les deux premières compétences de ce syndicat.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. FLORIAN. - Monsieur le Président, chers collègues, merci de me donner la parole. J'en profite aussi pour remercier les collègues de mon groupe politique parce que la franchise me pousse à vous dire que l'on n'a pas toujours le même enthousiasme vis-à-vis de la création de ce syndicat et je m'adresserai à vous d'abord avec une casquette d' élu métropolitain, siégeant à l'agglomération bordelaise, mais aussi en essayant de relayer un certain nombre d'interrogations ou d'attentes d'autres élus, issus d'autres territoires.

D'abord vous dire, et cela a été salué par Renaud LAGRAVE, le moment important que nous vivons, pas simplement par une coquetterie collective de pouvoir participer à la création de ce syndicat mais surtout, sur les bases qui vont être fondées dans les quelques semaines qui viennent, sur cette organisation de nos transports terrestres sur cette grande entité qu'est la Nouvelle-Aquitaine. Je me félicite, je vous félicite collectivement d'avoir su trouver les moyens de pouvoir porter collectivement cette création en quelques mois parce que l'initiative a été lancée en 2017 et si tout se passe comme nous le souhaitons, d'ici le mois de mai, le Préfet pourrait prendre un arrêté.

Quand je dis que l'on peut se féliciter de cette avancée, de cette création, c'est que sur l'ensemble des bancs de cette Assemblée, on est tous convaincus et croyants dans la nécessité de réfléchir aux nouvelles mobilités, nécessité de mieux coordonner toutes ces mobilités, mais régulièrement, les croyants que nous sommes ne sont pas toujours les meilleurs pratiquants et avec la création de ce syndicat, j'espère que nous pourrons là aussi être en travail pragmatique.

Quand je m'exprime au nom de l'agglomération, je le fais d'autant plus facilement que le Président de Bordeaux-Métropole, Alain JUPPE, vous a écrit jeudi ou vendredi pour vous dire que nous présenterons au mois d'avril la délibération en séance à la métropole, pour accompagner cette création et y adhérer. Cela a fait l'objet, depuis quelques semaines, d'échanges entre vous et le Président. Un certain nombre de questions ont été levées et aujourd'hui, je suis heureux de pouvoir témoigner de la volonté et du Président, Alain JUPPE, et des élus de l'agglomération de pouvoir aller dans ce syndicat.

Il y a 27 organisations de transport, entités organisatrices de transport. Tout à l'heure, l'un de nos collègues s'interrogeait de savoir quelles étaient les 20, quelles étaient celles qui étaient encore en attente, je ne sais pas si Bordeaux-Métropole était considérée parmi les 20 ou parmi celles en attente, mais vous dire, et comme l'a écrit Alain JUPPE, que nous présenterons une délibération au mois d'avril.

Il y a de bons points quand on parle de coordination, ce sont les TER, c'est pourquoi pas un jour un RER métropolitain, c'est tout ce qui touche - vous avez insisté tout à l'heure dessus - aux cars express, c'est une volonté que nous partageons, sur tout ce qui touche au covoiturage. Et puis avec cette lecture que vous avez, que nous avons, d'un volet certes métropolitain, mais aussi d'un volet girondin – et nous le réclamions – et d'un volet plus généralement territorial. Il reste des questions, je pense aux statuts, ils seront abordés en CP très prochainement. Il reste des questions sur le nombre d'organisations de transport qui adhéreront au dispositif. Mais tout cela devrait aller dans le bon sens.

Nous avons aussi des attentes et là, je partage les interrogations déjà exprimées d'un certain nombre de nos collègues sur les délimitations des comités de bassins, et que les voix de ces comités de bassins soient entendues au moment des arbitrages. Que cette carte des bassins soit peut-être un peu plus lisible que sur les documents qui nous sont transmis, mais je me rassure en me disant que plus tard, nous aurons des documents plus à l'échelle.

On a des attentes aussi –et on les exprimera le moment venu – sur certes les missions de coordination, les missions de tarification, les missions d'études certes, mais aussi qu'à un moment ou à un autre, les missions de ce syndicat soient portées vers la lecture, l'arbitrage, l'accompagnement financier des grands projets. Tout à l'heure, Virginie CALMELS a abordé un certain nombre de sujets, je n'y reviendrai pas, sur les liaisons avec le ferroviaire sur Pau-Canfranc, sur le rapport DURON, le rapport SPINETTA, ce sont des sujets qui seront amenés à être débattus dans ce syndicat.

On a aussi des interrogations - mais qui devraient être vite levées – au niveau du budget. Vous avez fait une présentation sous forme de tableau, est-ce que cela correspond véritablement aux besoins ? Est-ce qu'il en manquera un peu ? A voir, mais c'est une base.

Sachant aussi que s'agissant du versement transport, je retiens, à la lecture des documents qui nous sont présentés, qu'il y aura un fléchage sur les territoires qui ont un versement transport. Mais c'est vrai que je comprends aussi les interrogations de nos collègues dans des territoires où le versement transport n'est pas des plus populaires.

Monsieur le Président, vous dire que nous voterons dans l'ensemble cette délibération, en ayant à l'esprit un certain nombre d'interrogations que j'ai formulées, d'attentes, et puis afficher avec vous mais collectivement, une ambition pour notre territoire, et de faire la mobilité véritablement un des axes majeurs de notre action publique. Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Merci Nicolas.

Vous avez bien fait de souligner – Renaud LAGRAVE l'a fait – il appartiendra à chaque structure de bassin de déterminer sa fiscalité dans le cadre du syndicat mixte. Pour avoir bien suivi les discussions et le travail qui a été fait par Renaud LAGRAVE, par les services, avec toutes les collectivités, il n'était pas forcément acquis au départ que nous puissions constituer un syndicat mixte.

Je reviens sur le questionnement de Barthélémy au début et celui de Jean DIONIS DU SEJOUR, d'abord parce que sur ce Schéma d'amélioration des mobilités, il y a bien entendu, de la part des territoires autres que celui de la métropole, une espèce de crainte, pour des raisons fiscales, pour des raisons de poids, pour plein de raisons. Et pour les raisons aussi qu'évoquait Jean DIONIS DU SEJOUR, qui, d'une certaine manière, décline son discours sur la politique contractuelle – il a une suite idéologique parfaite là-dessus -. Sauf que dans le domaine des mobilités, d'une certaine manière : tout est dans tout. Que ce soit l'accès à la métropole, que ce soit le désenclavement de Limoges, ou le désenclavement des territoires ruraux.

Donc si l'on veut défendre les transports collectifs, il faut travailler ensemble. C'est tout le problème de notre pays gaulois qui veut que chaque structure garde une autonomie complète, alors que la mobilité augmente, que le souhait de déplacement augmente, et que ce que l'on souhaite est d'avoir des facilités pour avoir cette mobilité. Que ce soit d'aller de Pau à Saragosse par Canfranc, ou bien d'aller de Sarlat à Bordeaux en passant par Bergerac et Libourne. C'est cela qui compte. Ou bien d'entrer dans les grandes agglomérations, Nicolas FLORIAN l'évoquait à l'instant, est-ce que l'expérience menée dans une partie de la région parisienne avec ses bus qui pourraient entrer en ville, peut fonctionner ? C'est un problème global. Ce problème de la mobilité est d'une certaine manière la même problématique que celle de la biodiversité, ou on le fait ensemble d'une manière systémique, ou on échoue.

M. JACQUILLARD. - Merci Président. Chers collègues, nous nous félicitons de la mise en place du syndicat mixte intermodal en Nouvelle-Aquitaine. C'est évidemment une avancée majeure pour accéder et faire accéder tous nos concitoyens à la mobilité sur l'ensemble de notre territoire régional. Cependant, nous ne pouvons pas détacher la création de ce syndicat mixte d'une actualité nationale en matière de transport, qui a un fort impact sur notre Nouvelle-Aquitaine.

Au vu des propositions du Gouvernement, notamment concernant la gestion des lignes ferroviaires, qu'il considère comme non rentables ou peu empruntées, on peut craindre que le syndicat mixte soit freiné, voire empêché de mener à bien la principale mission qu'il s'est fixée : celle de donner envie aux usagers d'emprunter avec confiance et sérénité les transports collectifs. Et ce serait bien dommage. Cette inquiétude est réelle parce que la problématique des transports est fondamentale, sur différents plans : la transition écologique, tout d'abord. Les transports collectifs représentent un enjeu primordial dans la réduction des gaz à effet de serre. Donc au lieu de supprimer des lignes ferroviaires - comme le conseille le rapport SPINETTA - il faudrait bien au contraire non seulement renforcer l'existant, mais développer de nouvelles lignes du quotidien, avec sa face d'intermodalité, pour permettre à un plus grand nombre de personnes de se déplacer tous les jours en transport en commun. Et elles sont nombreuses à avoir cette attente.

L'égalité territoriale ensuite, aucun de nos territoires, notamment périurbains ou ruraux dans notre Région, dont elle est majoritairement constituée, ne doit souffrir du sentiment d'éloignement des services, quels qu'ils soient. Pourtant, c'est ce qui est vécu aujourd'hui par la population. Cet éloignement est une réalité mais ne doit pas être une fatalité, encore moins une fatalité organisée.

L'égalité sociale enfin, tous les habitants de la Nouvelle-Aquitaine doivent avoir les mêmes droits, où qu'ils soient sur notre territoire, et quelle que soit leur catégorie sociale. Nous savons bien que les personnes aux faibles revenus habitent majoritairement à la marge des pôles urbains. Ce sont ces personnes qui, pour les mêmes raisons financières, ont des problèmes de mobilité individuelle (coût du permis, coût d'entretien d'un véhicule par exemple) et ce sont, dans bien des cas, ces mêmes personnes qui sont les plus éloignées des transports en commun.

Quoi de mieux pour lever ces trois difficultés, pour faire face à ces enjeux, qu'un service public efficace ? Les problèmes avec la SNCF sont indéniables. Nous le savons bien en Nouvelle-Aquitaine. Pour autant, l'attaque frontale du Gouvernement pour finir de briser ce qui reste de la société nationale des chemins de fer, et qui n'a pour unique but que le retrait de l'État des financements pour les réseaux secondaires ou capillaires, ne peut être la

solution. Encore moins prendre les Régions en otage, leur faire supporter les conséquences de ce retrait, ce qui est inacceptable, et la Région a su le dire.

Faire croire que la suppression du statut des cheminots et l'ouverture de la SNCF aux capitaux privés vont sauver le service public sont des méthodes grossières et très anciennes. Rappelons-nous de France Télécom, la Poste, Air France, les Arsenaux, le GIAT pour lesquels les intérêts financiers ont primé sur l'intérêt général, avec son lot de drames humains et de gâchis financier.

En matière ferroviaire et de transport, partout où les lignes ont été privatisées ou ouvertes à la concurrence, le service s'est dégradé, tout en devenant plus cher, illustrant ainsi l'échec d'une vision libérale du transport ferroviaire des personnes comme des marchandises, et nous avons eu l'exemple du fret ces dernières années. Ce dont nous avons besoin, et ce doit être un des rôles majeurs du syndicat mixte - dont nous votons la création aujourd'hui, sans oublier le volet transport du SRADDET - c'est de mettre en cohérence les besoins de déplacement des personnes et l'acheminement des marchandises, avec une organisation du transport compatible avec le développement durable. Cela implique avec force une maîtrise publique comme outil de régulation, avec un financement public – et là, nous sommes bien au cœur des enjeux – évitant toute marchandisation et mise en concurrence non seulement des modes, mais aussi la mise en concurrence des opérateurs et des territoires, dont les Régions. C'est donc un choix de société que nous avons à faire, et ces outils doivent participer à la pérennisation et au renforcement du service public du transport. Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci William.

Je veux rappeler la position qui est la nôtre. Nous sommes partisans que le réseau demeure public, je veux le redire. Par contre, il est démontré aujourd'hui que l'organisation SNCF est de 30 à 50 % plus chère que d'autres opérateurs tout aussi publics, parce que quand SNCF Réseau ou SNCF vont à l'étranger, notamment en Allemagne, s'ils gagnent des parts de marché, c'est bien parce qu'ils s'alignent notamment sur ce qu'a fait l'Allemagne. Et si l'on veut que demain, l'outil public SNCF continue d'assurer le principal de la circulation ferroviaire, il faut que ce soit dans un modèle économique acceptable pour nous, tout simplement, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Mme MOEBS. - Monsieur le Président, chers collègues, nous nous réjouissons de la création de ce syndicat mixte d'intermodalité de la Nouvelle-Aquitaine qui va permettre la mise en place d'un projet de mobilité au service des néo-aquitains. Les Écologistes soutiennent depuis longtemps la nécessité de se doter d'outils pour construire et offrir un service de mobilité au sein de notre Région, pour offrir un moyen de se déplacer en utilisant

des solutions de mobilité active, comme le vélo, les nouveaux modes collaboratifs (autopartage ainsi que le covoiturage) qui vont permettre de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et de se déplacer facilement, sans utiliser les voitures.

La création de ce syndicat mixte va permettre d'élaborer et d'affiner une politique de service public pour chaque citoyen de la Région. C'est une véritable opportunité de créer une stratégie fédératrice du développement de l'intermodalité en Nouvelle-Aquitaine. Une grande majorité d'autorités organisatrices de transport souhaitent rejoindre ce syndicat mixte et pour permettre la mise en œuvre d'un projet global efficace ambitieux de mobilité, nous proposons de réfléchir à la mise en place d'une conférence des AOT qui soient membres ou pas du syndicat mixte, afin d'en parallèle pouvoir construire et dessiner les mobilités pour toutes et tous.

La gouvernance dans ce projet est importante, et nous soulignons par exemple que la Région, qui portera 50 % du financement de ce syndicat mixte, n'aura que 36 voix sur 103 délibératives. C'est un axe fort de démocratie pour que les autorités organisatrices de transport soient partie prenante et puissent construire des politiques au niveau des bassins de mobilité. Pour toutes ces raisons, notre groupe Écologistes votera pour cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci Christine.

Je vais maintenant demander à Renaud LAGRAVE de répondre.

M. LAGRAVE. - Juste pour essayer de répondre aux quelques questions qui ont été posées. Sur la question de la double gouvernance et donc la territorialisation finalement des bassins de mobilité, c'est une demande très forte des agglomérations de pouvoir faire en sorte finalement que les services supplémentaires qui seront apportés sur les territoires - et c'est en lien avec la question de Jean DIONIS DU SEJOUR, je vais y venir dans un instant – puissent être coordonnés par plusieurs territoires agglomérés à une échelle qui soit un peu plus facile et agile surtout, que 27 agglomérations. Ce qui veut dire que - pour être tout à fait concret - l'idée est qu'il y ait cinq, six, pourquoi pas sept - on verra bien à la fin - agglomérations qui puissent travailler ensemble, pas sur les trois questions qui sont aujourd'hui au centre de l'adhésion de toutes les structures au syndicat mixte, mais au terme justement de nouveaux services qui pourraient être apportés – ce que j'indiquais tout à l'heure -. Typiquement, ce qui a été dit par Nicolas FLORIAN sur les bus à haute qualité de service et d'autres systèmes qui pourraient être mis en place. Mais à la fin, c'est évidemment le comité syndical qui devra voter le budget, voter les engagements financiers qui seront proposés.

Je fais la transition avec la question financière qu'évoquait Jean DIONIS DU SEJOUR, les choses sont extrêmement claires et on l'a dit dans tous les comités de pilotage et cela a été redit dans tous les comités de pilotage, et cela a été écrit à toutes les agglomérations, aux 27, en l'occurrence, nous avons la certitude et au-delà de la certitude, nous avons qualifié cela avec les ministères, sur le fait que là où les territoires décideront de lever le VT ou le VTA, cedit VT ou VTA profitera à ce territoire uniquement. Et celles et ceux qui ne souhaiteront pas lever le VT, ne lèveront pas le VT, y compris s'ils sont tous dans un même bassin de mobilité. Tout cela a été vérifié, validé, écrit et indiqué lors des différents comités de pilotage et donc il n'y a aucune problématique sur cette question. Par contre, ce qui est certain est que les territoires qui souhaiteront aller plus vite et plus loin sur les services de transport, pourront le faire grâce à la levée du VT. Et c'est, je pense – en tout cas, c'est mon avis personnel – le sens de l'histoire pour pouvoir mettre en place de nouveaux services.

J'en profite pour dire immédiatement que bien entendu, Barthélémy et d'autres intervenants se sont fait l'écho sur la question des différents rapports, la question qui est posée dans ces deux rapports et DURON et SPINETTA – en une minute – c'est bien évidemment un modèle qui consisterait à dire : puisque vous avez moins de 1000 passagers par jour dans votre train, ai-je entendu, fermez donc la ligne. C'est un concept assez original mais qui peut consister à penser qu'il faudrait donc du métro ou des RER partout sur notre pays, ce qui est évidemment impossible. Ce qui veut dire qu'au-delà de la ligne qui a été citée tout à l'heure avec un nombre de voyageurs indiqué, je préfère dire qu'à ce moment-là, si l'on est sur ces critères, on va fermer effectivement beaucoup de lignes en Nouvelle-Aquitaine. C'est un choix qui n'est peut-être pas partagé, mais qui est aujourd'hui central, de question d'aménagement du territoire.

Et je crois pouvoir vous dire, à l'image de ce qu'indiquait le Président tout à l'heure, que l'on n'est pas dans des rapports, on est dans la réalité : Niort-Thouars, Mont-de-Marsan-Tarbes, Auch-Agen, Brive-Saint-Yrieix, Limoges-Angoulême, Limoges-Poitiers, et la liste va s'allonger, à mon avis, dans les jours et semaines qui viennent. C'est la liste des lignes qui sont d'ores et déjà fermées, mes chers collègues, et ce n'est pas fini. Et je veux juste vous dire qu'au moment où nous parlons et où les deux rapports sont sortis, et où l'on nous explique que l'on va discuter maintenant de projets de loi qui résoudront tous ces sujets - sans parler d'ailleurs de nouveaux financements, entre parenthèses, nous verrons bien ce qu'il en sera dans les débats parlementaires - mais la réalité est qu'aujourd'hui, la liste des lignes qui vont fermer va continuer à croître, y compris dans des endroits où les uns et les autres ne soupçonnions pas, au moment où nous avons signé les CPER, que cela pouvait survenir aussi rapidement. Donc le choix que nous avons fait au niveau de l'exécutif est de respecter notre parole à l'intérieur des CPER, mais de son côté, l'État aujourd'hui, je rappelle

que nous sommes, chacun le sait, en 2018, que l'on a signé en 2015 et que normalement, nous devrions être au moins à mi-parcours des CPER. Il n'en est rien sur le volet ferroviaire. Il y a des lignes aujourd'hui en grand danger et j'avoue que l'on peut avoir tous les débats, mais la question aujourd'hui qui est posée à notre Région - mais au-delà de notre Région, au pays - c'est de savoir si l'on considère que le report modal est toujours finalement ce qui guidait l'ensemble des Gouvernements et l'État depuis des dizaines, voire même des centaines d'années, le report modal étant le report des voitures des voyageurs les trains, ou des marchandises vers les trains, c'était cela qui guidait l'aménagement du territoire et l'aménagement de la mobilité en France. Aujourd'hui, si véritablement les décisions en tout cas qui sont évoquées, sont finalisées, je pense que le report modal sera totalement remis en cause.

Et un dernier point pour dire à Barthélémy que bien évidemment, nous allons regarder attentivement, après les conclusions du Rapporteur du Conseil d'État, pour voir si sur GPSO c'est confirmé. Auquel cas, je pense qu'un certain nombre de personnes qui imaginaient que ce dossier était totalement inutile pour la France, en seront pour le coup, avec cet arrêt s'il devait être suivi, en tout cas si le Rapporteur devait être suivi, ce sera donc la déclaration d'utilité publique qui, je le rappelle, avait été déposée il y a deux ans par Alain VIDALIS, qui sera validée pour le sud de Bordeaux et je m'en félicite.

M. LE PRESIDENT. - Merci Renaud.

Est-ce que nous pouvons passer au vote ?

Y a-t-il des oppositions ?

M. DIONIS DU SEJOUR. - J'ai bien écouté ce qu'a dit notre vice-Président mais honnêtement, on n'a pas encore le contour des bassins et puis il faut que l'on soit très précis sur cette histoire. Paraît-il que l'on a écrit au ministère pour savoir si les autorités organisatrices pourraient être dans un syndicat à la carte, c'est un point très sensible. Donc on demande à voir ce point-là. Autant, on soutient les deux premières compétences sur ce point ultrasensible de l'autonomie fiscale, on attend de voir. Donc nous nous abstiendrons. Le groupe UDI s'abstiendra sur ce vote.

M. LE PRESIDENT. - Je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main.

Qui s'abstient ?

Le groupe FN et l'UDI.

.

N° 12

Vote sur la « Création du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT,

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

- **ABSTENTION** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)

Ce rapport est donc adopté à une très large majorité.

**SCHEMA REGIONAL ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE ET DE
L'INNOVATION POUR LA NOUVELLE-AQUITAINE**

M. LE PRESIDENT. - Gérard, on peut présenter le rapport sur le Schéma universitaire et de recherche ?

M. BLANCHARD. - Oui, bien sûr.

Monsieur le Président, chers collègues, en ce qui concerne ce Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, vous savez que cela fait partie des quelques Schémas, feuilles de route et Livres blancs que la Région doit produire. Évidemment, il s'inscrit dans la même logique et il est déjà articulé avec notamment le Schéma régional de développement économique - qui a déjà été voté fin 2016 - avec le SRADDET (le Schéma d'aménagement du territoire) qui est en cours de préparation, avec le Schéma de développement du tourisme, et avec quelques feuilles de route notamment – je ne les citerai peut-être pas toutes – mais je mentionnerai la feuille de route santé, sur le numérique, sur le logement des jeunes et également la mobilité internationale des jeunes.

Je précise aussi, avant de commencer, qu'il s'agit bien d'un Schéma d'orientations stratégiques, en aucun cas il ne s'agit de plan d'actions. C'est souvent une remarque qui est faite, le plan d'actions viendra en son temps et bien entendu, de nombreuses actions ont déjà été engagées. J'aimerais rappeler aussi que dans le domaine de l'enseignement supérieur et la recherche, quel est le rôle exact de la Région ? C'est l'État qui est tutelle des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, pas la Région. Nous avons une compétence budgétaire, cela veut dire que nous sommes autorisés à voter des Budgets à destination de ces établissements, et la loi NOTRe nous confie aussi le soin d'élaborer une vision stratégique à l'échelle du territoire, dès lors aussi qu'elle est articulée avec les autres politiques publiques.

Ce Schéma, je le rappelle, est un travail de longue haleine. C'est le résultat d'une large concertation, comme les autres documents qui vous ont d'ailleurs été présentés sur d'autres sujets. 14 mois de concertation, nous avons engagé ce Schéma au mois de janvier 2017, avec le Président, et nous avons pris le temps de concerter l'ensemble des acteurs, les acteurs de l'enseignement supérieur évidemment, avec les universités, avec les écoles, les organismes de recherche qui sont présents en Région, mais aussi avec tous les acteurs économiques : les entreprises, les clusters, et les acteurs de l'innovation. Je parle ici de Centres de transferts technologiques, ainsi que le monde associatif et bien entendu, toutes

les collectivités qui sont intéressées par le développement de l'enseignement supérieur, je pense aux intercommunalités mais également aux Départements. Au total, ce sont à peu près 2500 personnes qui ont été mobilisées à l'occasion de ces différentes manifestations. Cela a été 40 réunions publiques au cours de ces 14 mois, cinq premières réunions pour faire un état des lieux de la situation dans notre Région sur les principaux sites universitaires : Bordeaux, Pau, Limoges, Poitiers, La Rochelle, et à nouveau ces cinq réunions publiques sur les mêmes sites à la fin, pour présenter un avant-projet. Et puis j'insisterai beaucoup sur le fait que l'on a conduit 13 comités thématiques et surtout, on a fait des comités territoriaux sur toutes les implantations universitaires de la Région. Nous avons également pris en compte 25 contributions écrites des différents acteurs, qu'il s'agisse des établissements universitaires, des collectivités parfois, ou même du monde de l'entreprise.

Je tiens à dire aussi que le Schéma qui vous est présenté a été approuvé à l'unanimité par tous les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de notre Région, et qu'il a déjà fait l'objet de multiples présentations dans différentes instances, et donc en particulier le CCRDT (le Comité Consultatif Régional pour la recherche et le Développement Technologique) mais également devant la Conférence territoriale de l'action publique – c'était le 1^{er} mars – et là encore, en fin de semaine dernière, devant le CESER.

Je tiens à préciser que ce Schéma repose sur deux grandes idées-force, deux piliers : le premier est que nous souhaitons et nous sommes en train de construire un espace régional stratégique de l'enseignement supérieur et de la recherche. Quand je dis un « espace stratégique », je ne fais pas référence évidemment aux limites administratives ou aux relations habituelles que l'on peut avoir avec les établissements. L'idée est de mettre en cohérence la stratégie de tous les acteurs que j'ai mentionnés tout à l'heure, de mettre en cohérence les politiques publiques puisque l'on parle des politiques de l'État, de la Région, des collectivités, mais également l'autonomie des établissements, en particulier des universités. Et bien entendu - c'est un point important - par l'aménagement équilibré du territoire - puisque cela a déjà été mentionné par Jean-Louis NEMBRINI sur l'éducation, mais je le redis ici sur l'enseignement supérieur - on a là probablement l'un des derniers leviers véritablement d'aménagement du territoire. Donc la Région a un rôle de coordination, d'initiation, de coopération, sur ce territoire. D'autant plus qu'aujourd'hui, - j'insiste beaucoup là-dessus – l'État a une stratégie mais il s'appuie essentiellement sur le développement des métropoles et la mise en place d'investissements d'avenir, et cela représente à peu près 25 % des établissements d'enseignement supérieur et recherche en France. Mais il se soucie relativement peu des autres établissements, et il me semble donc que la Région a un rôle extrêmement important, sur le plan politique et stratégique, à prendre en main cet aménagement du territoire.

Le deuxième pilier rejoint une autre compétence fondamentale de la Région, c'est la mise en place de ce que l'on appelle les « écosystèmes d'innovation », c'est-à-dire comment faire travailler ensemble, sur les territoires, les acteurs académiques, les acteurs économiques et bien entendu, ceux qui portent des politiques publiques et des financements publics, et cela doit prendre la forme de ce que l'on appelle des « territoires d'innovation » sur l'ensemble des territoires. L'idée est de se servir de ce levier qu'est l'enseignement supérieur et la recherche pour faire en sorte que tous les territoires et tous les établissements puissent se développer de manière équitable. Il y a déjà beaucoup d'opérations qui sont engagées, il y a des territoires qui sont déjà structurés, d'autres que l'on aide à se structurer, d'autres qui sont appelés à se structurer avec un investissement important de la Région.

Tout ce travail nous a permis aujourd'hui – et je vais les détailler assez rapidement, je vais faire une version abrégée et synthétique – sur la base d'un certain nombre de constats de la situation de Nouvelle-Aquitaine, de structurer le Schéma régional autour de cinq grandes ambitions : la première ambition est le potentiel de l'enseignement supérieur régional. On essaye de le positionner par rapport aux autres Régions au national, et là le constat que l'on fait est que le potentiel régional est inférieur à la moyenne nationale. Je vais le détailler tout à l'heure, il y a un défaut d'investissement en matière de recherche et d'innovation. Je précise ici que ce n'est pas le fait de la Région puisque l'ex-Région Aquitaine et même aujourd'hui Nouvelle-Aquitaine, on est parmi les toutes premières Régions en termes d'investissement public régional mais - vous le verrez tout à l'heure - il y a un déficit fort de la part de l'État. Donc l'objectif est d'améliorer le potentiel universitaire et scientifique de la Région dans une dynamique d'excellence.

Le deuxième constat regarde l'intérieur de la Région : comment est organisée la Région ? On s'aperçoit – c'est quelque chose qui saute aux yeux – que c'est une forte disparité dans la répartition des forces du potentiel d'enseignement supérieur et de la recherche. Et donc l'ambition que l'on se donne ici est d'essayer de lutter contre ces inégalités territoriales – je vous dirai comment dans un instant – en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

La troisième ambition tourne autour de la nécessité de rendre plus visible ce qui est fait dans la Région, donc essayer d'améliorer et de gagner en visibilité nationale et internationale. Et l'ambition que l'on se donne est d'arriver à structurer, par un travail de coopération, de solidarité, de mise en relation, la constitution de réseaux, de forces en matière d'enseignement supérieur et de recherche, avec l'ambition également de répondre aux grands enjeux sociétaux.

Quatrième ambition, qui rejoint le développement territorial, le développement économique, avec le souhait d'améliorer la coopération entre les acteurs académiques, économiques et les politiques publiques, et de jouer sur tous les déterminants de l'innovation pour renforcer ce développement territorial.

Et enfin, la cinquième ambition – et j'attire votre attention sur celle-ci parce que je pense que nous sommes la seule Région à le mettre à ce niveau d'importance, en termes d'objectif politique – c'est de prendre en compte la dimension éthique et démocratique de la Science et de l'innovation, et d'essayer d'aider les citoyens à mieux appréhender la Science, ce qu'est devenue la Science, ses applications, et l'impact qu'il y a sur la société. Notre société est complexe, elle devient encore plus complexe sous l'effet justement de l'innovation technologique, et on de plus en plus de monde dans notre Région et même au niveau national et international, qui décroche un peu de cette complexité. Il est urgent, pour des raisons démocratiques et éthiques, d'essayer de raccrocher un peu tout le monde, donc c'est tout le rôle de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle.

Sur la première ambition, je vais donner quelques éléments et vous verrez ici les puces à l'écran qui représentent les objectifs que l'on se donne. Pourquoi améliorer le potentiel universitaire ? Je vous l'ai dit tout à l'heure, si l'on regarde quelques indicateurs – ce n'est pas ici mais je vais vous les mentionner – deux fois moins de chercheurs des organismes de recherche dans notre Région par rapport à la moyenne nationale. Cela a un impact extrêmement fort sur ce que l'on appelle la dépense intérieure recherche et développement (publique et privée confondues) puisque l'on n'est qu'à 1.38 % du PIB régional, alors qu'au niveau régional, on est à 2.25 % et l'Europe souhaiterait que nous évoluions vers 3 %. Si l'on regarde aussi les taux de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, on est en-deçà de 4 à 6 points de la moyenne nationale. Si l'on regarde le nombre d'élèves ingénieurs, on est 3 % inférieurs à la moyenne nationale en nombre d'élèves ingénieurs par rapport à la population d'étudiants.

Donc il y a véritablement des efforts à faire et c'est la raison pour laquelle, les objectifs qui sont listés sur cette diapositive, on cherchera, en organisant mieux et plus collectivement les forces régionales, à essayer d'améliorer les moyens nationaux qui sont alloués à la recherche. Essayer de conforter et susciter l'excellence sur tout le territoire, cela veut dire que l'on veut entrer dans des logiques quand un pôle universitaire n'est pas nécessairement très important, aller vers une forme de spécialisation, de coloration ou de signature territoriale, en essayant de les aider à améliorer leur identité et leurs pôles d'excellence. L'idée étant, à l'échelle régionale, d'avoir une complémentarité entre les différents pôles territoriaux.

Développer l'offre de formation en ingénierie puisque l'on a un très fort déficit, donc de nouvelles formations ou carrément de nouvelles écoles. Nous avons un certain nombre de projets qui sont en cours d'élaboration à ce niveau-là, et toujours travailler à l'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Si j'en viens à la deuxième ambition : comment lutter contre les inégalités territoriales et d'abord, essayer de les mettre en avant ? Un chiffre assez simple, si l'on regarde le potentiel d'enseignement supérieur et de recherche, c'est 50 % sur la métropole bordelaise et 50 % sur tout le reste de la Région. Si nous regardons les taux de poursuite d'études, j'ai dit tout à l'heure inférieurs à la moyenne nationale, mais il y a des écarts à l'intérieur de notre Région qui sont extrêmement importants entre les zones urbaines et les zones rurales. C'est un problème. Si l'on regarde aussi les écarts en termes de niveau de diplomation, selon les Départements, on peut avoir jusqu'à 12 % d'écart en termes de diplomation de l'enseignement supérieur. Vous voyez donc que les objectifs que l'on se donne s'inscrivent dans cette logique.

On va développer énormément d'actions pour essayer de promouvoir l'accès à l'enseignement supérieur, je pense en particulier aux efforts qui ont déjà été faits dans le secteur de la santé pour la délocalisation de la PACES (la première année de Médecine), cela a été fait à Pau, avec Françoise JEANSON on a travaillé sur ce dossier. A Angoulême, il y a un dossier qui est en cours d'instruction avec Dax. Et il y aura d'autres agglomérations qui sont intéressées et sur lesquelles on ira. Et puis il existe déjà dans la Région un certain nombre d'actions que l'on a mis en place, par exemple « Pass en sup », qui permet de mieux accompagner des lycées ruraux pour faire découvrir l'enseignement supérieur à travers des dispositifs d'immersion. Et au bout de quatre ou cinq ans, on s'aperçoit que ces lycées qui avaient des déficits en taux de poursuite dans l'enseignement supérieur, aujourd'hui, sont revenus dans la moyenne régionale.

Travailler sur le développement et l'amélioration des conditions de la réussite en s'adaptant aux besoins des étudiants, et bien entendu, travailler sur les coopérations intrarégionales. Je vous ai parlé tout à l'heure des logiques de spécialisation, de pôles d'excellence et de niches, il est clair pour nous que toutes les implantations universitaires doivent pouvoir faire valoir leurs pôles d'excellence et évidemment, nous accompagnerons ces sites et les établissements concernés à aller dans ce sens. D'ailleurs, pour atteindre cet objectif, notre ambition 3 qui consiste à structurer en réseau des forces de recherche, cela veut dire que dès lors qu'un site sera bien identifié sur une thématique - et on a quasiment identifié aujourd'hui tous les sites - nous ferons en sorte que les forces dans le même domaine que l'on va trouver sur d'autres sites universitaires, viennent s'agréger autour d'un acteur tête de file d'un réseau régional. C'est par ce travail de coopération que nous pensons

renforcer la visibilité et la force de la recherche et de l'enseignement supérieur régional, de manière à être plus compétitifs au niveau national et international. L'objectif ici est simple : c'est de jouer la coopération et de repousser la concurrence, la compétition, aux limites de la Région.

L'objectif est de caractériser quels sont les enjeux, les dynamiques régionales. Je n'ai pas mis ici les sujets mais je pourrais vous parler du numérique éducatif, sur lequel on travaille, on a constitué un consortium. Je pourrais vous parler de la francophonie, pour laquelle nous sommes en train de constituer, on a déjà commencé à travailler avec les acteurs universitaires sur cette question, dans un projet beaucoup plus large de la Région. Je pourrais vous parler de robotique et d'intelligence artificielle, de véhicules autonomes, on en a discuté encore la semaine dernière avec des écoles. On est en train de préparer tous ces sujets. Et puis évidemment, autour de ces sujets, c'est initier ces fameux réseaux de recherche pluridisciplinaires intrarégionaux.

Sur la quatrième ambition, je passerai peut-être plus vite parce que c'est un sujet bien connu au niveau régional : comment développer les déterminants de l'innovation ? Je l'ai dit tout à l'heure, c'est faire en sorte, quand ce n'est pas suffisamment poussé ou que cela n'existe pas, de faire travailler ensemble les universités, les écoles, les Centres de transferts technologiques, avec les clusters d'entreprises, avec les Chambres consulaires quand elles sont présentes, avec les services techniques et économiques des agglomérations, pour essayer de constituer ces écosystèmes. Cela prend souvent la forme de technopôles, pas que, mais souvent, avec des gouvernances associées qui permettent de garantir que tout le monde travaille bien ensemble et surtout, que l'on arrive à mettre en synergie nos financements pour accompagner le développement des territoires. Notre ambition est que chaque territoire universitaire, quel que soit sa taille, puisse se structurer de cette façon et participer au développement régional.

Sur la cinquième ambition, celle dont je parlais tout à l'heure : aider les citoyens à mieux appréhender la Science, ses applications et leurs impacts sur la société, l'idée est de mieux mobiliser les acteurs dans ce domaine, donc les acteurs de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle. Qui sont les acteurs ? Les universités et les écoles. Je le rappelle souvent, ce n'est pas suffisamment poussé mais cela fait partie des missions fondamentales des universités dans le Code de l'éducation, de participer à la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle. Nous avons aussi les CCSTI (Centres de diffusion de la Culture Scientifique Technique et Industrielle), l'exemple typiquement à Bordeaux est Cap Sciences, à Poitiers c'est l'espace Mendès France, c'est Récréasciences à Limoges, ou Lacq Odyssée à côté de Pau. Ce sont des opérateurs véritablement de la diffusion de la culture scientifique, qui fonctionnent avec la Région. Vous savez que la

Région a la compétence en matière de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, et au-delà de ces différents acteurs, nous avons aussi tout le monde associatif. De nombreuses associations générales ou plus locales, sur des sujets larges ou plus restreints, qui sont impliquées.

Donc mobiliser cet ensemble, structurer le réseau, donc les quatre Centres de diffusion de la culture scientifique ont constitué un consortium avec lequel nous travaillons. Donc la structuration est en train de se mettre en place, nous avons des programmes qui sont financés. Et l'idée derrière tout cela est de mettre en place une démarche qualité à travers un cahier des charges qui, pour les associations qui répondent particulièrement à ce cahier des charges, deviendraient éligibles auprès de la Région pour des financements. C'est l'ensemble de ce dispositif qui nous permettra – espérons-le – d'atteindre tous les territoires et tous les citoyens sur l'ensemble de l'espace régional.

Comme l'on m'avait dit de faire assez rapidement, je vais terminer maintenant sur cette diapositive pour vous montrer que tout cela n'est possible que si l'on est capable de mettre en place une véritable gouvernance, pour donner de la réalité à cet espace régional stratégique en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Donc vous voyez qu'il y a trois blocs (trois tiers) qui correspondent aux trois instances de gouvernance avec lesquelles on va travailler. Il y en a une qui est bien connue, qui est le CCRRDT, puisque c'est une instance qui est portée par la loi, les lois de décentralisation et donc qui permettent d'associer l'ensemble de la société civile à tout ce qui concerne le développement technologique et la participation de la Région à des programmes de recherche. On va donc retrouver des acteurs de la recherche, mais aussi assez largement des acteurs de la société civile au niveau du monde de l'entreprise, au niveau de la Région également et des Organisations syndicales de salariés et d'entreprises.

Plus récemment, a été mise en place par la loi NOTRe, la CTAP (Conférence Territoriale de l'Action Publique) qui permet de faire travailler ensemble la Région avec les autres collectivités sur des compétences partagées et sur des territoires partagés. Et je tiens à vous dire que de la CTAP, va se mettre en place un groupe de travail spécifique « enseignement supérieur-recherche » et que nous aurons la tâche d'élaborer, dans les semaines qui viennent, une convention territoriale d'exercice concerté avec les collectivités qui souhaiteront travailler avec nous sur ces dispositifs d'enseignement supérieur et de recherche.

Et enfin, je terminerai là-dessus, c'est un point extrêmement important, original, puisque nous sommes la seule Région à l'avoir fait, nous avons souhaité disposer d'une instance qui rassemble les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, et donc

avec le Président, nous avons créé l'année dernière la CREST dont l'objectif est de co-construire notre politique régionale avec des acteurs de l'enseignement supérieur, et de copiloter. On va retrouver dans cette instance les Présidents d'universités, les directeurs d'écoles, les représentants en Région des organismes de recherche - il y en a huit qui sont présents en Région - on va retrouver les CROUS et également l'État, qui est représenté par le Rectorat, et la délégation régionale à la recherche technologique. Cette instance est nécessaire pour avoir cette coordination régionale avec l'ensemble des acteurs. Nous pensons que cette instance a vocation, peut-être, à servir de modèle au niveau national.

Voilà résumées brièvement les grandes orientations de ce Schéma, chers collègues, et bien entendu, je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Gérard.

Mme MOGA. - Monsieur le Président, chers collègues, permettez-moi d'abord d'avoir une pensée émue pour Joan. Il était aussi un acteur de la vie universitaire locale puisqu'il avait enseigné à l'IEP, à Kedge, à l'INSEEC notamment. Joan était un enseignant extraordinaire, comme il était un homme politique génial, et il adorait transmettre.

Pour en revenir à ce Schéma régional, il était attendu mais il ne peut donner plus que ce qu'il est : un document d'orientations. Vous avez dit, Monsieur le vice-Président, qu'il traduit une démarche conceptuelle et politique, et non pas opérationnelle. C'est donc en connaissance de cause, parce que nous adhérons à la méthode et aux objectifs proposés, que le groupe MoDem et apparentés le votera. Mais nous guetterons aussi avec impatience le futur plan d'actions que vous annoncez. Nous avons toutefois quelques remarques à formuler.

D'abord, nous regrettons qu'il soit peut-être insuffisamment contextualisé. Bien sûr, le paysage institutionnel est bien décrit. Il était nécessaire de rappeler que l'enseignement supérieur et la recherche sont de la compétence de l'État, combinée à une large autonomie des universités, même si par tradition, notre Région a établi de fortes connexions entre l'enseignement supérieur, la recherche et le développement économique - ce qui est d'ailleurs un peu notre ADN – nous ne disposerons pas d'une marge de manœuvre entière. Par ailleurs, l'état des lieux est riche, quoi que parfois douloureux, et il constitue un matériau précieux pour déterminer nos actions à venir.

Mais ce contexte, ce sont aussi les défis qui accompagnent l'émergence de la société de la connaissance, un défi technologique avec l'accélération des savoirs, l'irruption de l'intelligence artificielle et des problématiques qu'elle génère, de nouveaux modes d'apprentissage. Un défi aussi démocratique et démographique, avec la nécessité d'amener de plus en plus d'étudiants à un niveau de plus en plus élevé, tout cela avec des moyens

contraints. Le contexte est également la situation matérielle des étudiants, de plus en plus précaires. Nous ne sommes pas là bien sûr dans notre compétence directe puisque ce sont les COMUE qui ont la responsabilité du Schéma d'amélioration de la vie étudiante, mais notre Région a développé par le passé une politique très volontariste dans ce domaine, notamment en matière de logement étudiant. Il faut faire valoir cette expertise pour conserver la main.

Sur le fond, nous partageons votre ambition de redonner à la Région la place qu'elle doit occuper, tout en luttant contre les inégalités territoriales, par la création d'un espace régional de l'ESR. Nous approuvons aussi votre philosophie, notre institution ne doit pas porter simplement un soutien financier, elle doit coordonner, stimuler, animer, voire initier les projets, tout ceci dans un souci permanent de transversalité.

Nous nous rallions enfin au cadre d'actions retenu, la mise en place d'une gouvernance régionale est d'autant plus habile qu'elle règle les difficultés liées à la coexistence d'entités quelquefois concurrentes. Il est simplement dommage que cette question de la gouvernance soit le seul dispositif opérationnel du Schéma, ce n'est pas le plus glamour. Mais une fois encore, nous comprenons votre parti pris d'une approche globale. Toutefois, puisque nous sommes en quelque sorte au milieu du gué, je voudrais attirer votre attention sur quelques pistes de réflexion.

D'abord, il nous semble qu'il faut valoriser les Sciences humaines et sociales. Il n'y a malheureusement que deux allusions à cette question dans le texte. À une époque où la machine intelligente tend à challenger l'Homme : « il faut investir dans l'humanité des humains », comme dirait Nicolas BOUZOU, ce qui veut dire analyser l'impact des nouvelles technologies sur les individus, en mettant notamment l'accent sur les questions éthiques. Mais aussi accorder une plus grande place à l'innovation non technologique. Il faut d'ailleurs peut-être moins parler d'innovation et plus de progrès. Et puis dans un monde où les profils des jeunes diplômés sont de plus en plus comparables, les compétences douces – ce que l'on appelle maintenant les « soft skills » sont remises à l'honneur. Une enquête récente vient d'ailleurs confirmer cette tendance. Elle montre que les jeunes privilégient de plus en plus dans leur choix d'orientation, les métiers qui ont du sens. Ne passons pas à côté de ces évolutions profondes.

Plus concrètement, nous souhaiterions aussi que soit clarifiée la partie territorialisation du Schéma. Notre groupe a toujours soutenu, dans cette enceinte, que l'enseignement supérieur et la recherche devaient être des outils de développement équilibré des territoires. Nous nous réjouissons de constater que c'est une priorité du Schéma. Le concept de « territoires d'innovation » notamment, est bienvenu. Encore faudra-t-il préciser la cohérence

globale du dispositif : comment ces territoires d'innovation se combineront-ils avec les Schémas locaux ? D'ailleurs, qu'en sera-t-il de la coordination des Schémas locaux entre eux et avec le Schéma régional ? Et puis restent la question pendante de l'éventuel regroupement ou redistribution des sites, voire spécialisation des sites et du devenir des antennes. Nous sommes, pour notre part, convaincus qu'il faut porter l'excellence sur les territoires, s'appuyer sur sa spécificité pour créer des filières de haut niveau, mais bien sûr, on retrouve là la problématique centrale qui qu'implicite du Schéma : la question de la compétence.

De ce point de vue, ce document est d'ailleurs un exercice d'équilibriste éminemment diplomatique. En tout cas, il a le mérite d'ouvrir des perspectives de co-construction de l'université néo-aquitaine de demain. Finalement, Monsieur le Président, chers collègues, avec ce Schéma, nous avons un beau squelette, il ne reste plus qu'à y mettre de la chair et peut-être un supplément d'âme. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est dur d'être dans l'opposition, surtout avec le bilan qui est celui de la Région dans ces 15 dernières années.

Mme MOGA. - Je suis honnête, Monsieur le Président, je dis quand cela va bien.

M. LE PRÉSIDENT. - Un peu d'âme...

Sur l'ascenseur social, je suis totalement, avec Gérard BLANCHARD, en phase avec ce que vous dites. Vous avez évoqué à un moment donné la remise à niveau du logement étudiant ici, en Nouvelle-Aquitaine. Il est évident que nous sommes très attentifs parce que le logement est la pièce principale de l'ascenseur social, avec le maintien des pôles universitaires de proximité. On sait, statistiquement, qu'à partir du moment où l'on maintient des pôles universitaires de proximité, l'éloignement joue beaucoup moins et l'arrivée d'étudiants boursiers est beaucoup plus importante, beaucoup plus importante que dans les grandes universités.

Enfin, sur les SHS, c'est une réflexion que j'avais faite au début et il n'y a aucun souci parce que si l'on veut que notre société avance, il ne faut pas simplement que l'on évoque les Sciences dures, mais aussi le développement des Sciences humaines. Et parfois, c'est peut-être plus compliqué parce qu'il y a une histoire un peu individuelle des chercheurs ou des formations en Sciences humaines, mais cela fait partie de nos priorités.

Mme ESTRADE. - Merci Monsieur le Président. Monsieur le vice-Président, vous nous avez présenté avec beaucoup de clarté et d'enthousiasme aussi, ce Schéma régional de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation. Vous l'avez qualifié d'« ambitieux » et de « co-construit ». C'est vrai, nous le reconnaissons, il est le fruit d'un énorme travail de plus d'un an, et de concertations, de consultations, et c'est vrai, nous le reconnaissons aussi, il

est ambitieux. Une ambition aux cinq ambitions plus que nécessaires face à l'état des lieux de cette Région Nouvelle-Aquitaine. Un état des lieux qui figure d'ailleurs dans le Schéma et qui nous interpelle. Nous pouvons y lire – et vous avez donné quelques chiffres dans votre présentation – que le nombre de chercheurs publics et privés est deux fois inférieur à la moyenne nationale en Nouvelle-Aquitaine. Nous pouvons y lire également que l'effort en R&D est d'1.38 point du PIB pour un objectif européen de 3 %, et une moyenne nationale de 2.24 points, que la Région Nouvelle-Aquitaine ne compte que 6.8 % d'enseignants chercheurs internationaux, pour une moyenne nationale de 9.1 %, et que le nombre d'élèves ingénieurs est de 4.2 % pour une moyenne nationale de 5.7 %. Des indicateurs qui ne sont pas favorables – vous l'avez un peu reconnu dans votre présentation – des indicateurs qui accusent un retard constant sur les moyennes nationales, et c'est un constat plutôt alarmant.

C'est un véritable enjeu pour notre grand territoire, c'est un défi à relever rapidement et impérativement. Et même si nous devons désormais raisonner en grande Région, je veux rappeler qu'en 2012, ici, en Aquitaine, sur un constat sensiblement identique, nous avons aussi voté un Schéma du même type. C'était un document dense, qui avait fait l'objet aussi d'une large concertation, un Schéma porteur d'une vision d'avenir, bref, un Schéma qui était aussi ambitieux. Et six années plus tard, force est de constater que malgré cette ambition affichée, les constats se répètent. Preuve s'il en est que l'ambition, ou les cinq ambitions à elles seules, ne suffiront pas à faire de la Nouvelle-Aquitaine une terre de recherche et d'innovation.

Monsieur le Président, si nous partageons les grandes lignes stratégiques de ce Schéma-cadre et l'exigence de faire émerger des pôles d'excellence et d'innovation, seuls capables de rendre notre Région visible et attractive à l'international, tant pour les organismes de recherche que pour le monde économique et pour les étudiants, comme le CESER, nous doutons de son opérationnalité. Ce document précise d'ailleurs qu'il faudra, je cite : « construire une stratégie de financement et des dispositifs d'intervention adaptés qui seront [le futur est employé] développés dans une phase de mise en œuvre », ce qui sous-entend remettre à plus tard pour ne pas décider aujourd'hui.

Dans ce domaine de la recherche et de l'innovation, la Région a certes des rôles importants : celui d'animateur de la territorialisation des politiques décidées par l'État, celui de coordonnateur des partenaires que sont les universités autonomes et les collectivités territoriales, et même si la Région souhaite affirmer son rôle de chef de file, elle ne peut négliger l'autonomie de ses partenaires. Ce Schéma ne dépend donc pas que de la seule volonté de la Région. Ce Schéma souhaite faire émerger une dynamique régionale pour développer des territoires d'innovation, mais ceci implique de fédérer tous les acteurs dans une logique de coopération et pas de compétition. Et là, nous sentons bien que l'exercice est

délicat et que ce n'est pas simple. Nous avons le sentiment que la Région avance extrêmement prudemment, à pas comptés, pour ne pas prendre le risque de froisser tel ou tel territoire, pour ne pas avoir à arbitrer entre les sites ou les antennes universitaires.

Alors combien de temps faudra-t-il encore pour conduire des négociations qui aboutissent à des décisions concrètes ? Combien de temps faudra-t-il encore pour aboutir à des politiques opérationnelles ? Et pour vous aider dans cette tâche bien compliquée, il nous est difficile de croire aux vertus de la création d'une Conférence Régionale de la recherche, de l'Enseignement Supérieur et du Transfert de technologies voulue par la Région, ni d'un comité consultatif voulu par le législateur, ni d'une Conférence Territoriale de l'Action Publique et de son groupe de travail. Il nous est difficile de croire que la superposition de toutes ces structures apportera de la souplesse, de l'opérationnalité et surtout, de l'efficacité dont ce Schéma a tant besoin. Ne plus perdre de temps et surtout avancer, c'est ce que nous souhaitons vraiment pour la recherche et l'innovation, dans le respect de l'équité territoriale. Et c'est pour cela que dès aujourd'hui, malgré les doutes qui nous animent et que j'ai exprimés à l'instant, et l'absence d'un calendrier opérationnel de mise en œuvre de ce Schéma, notre groupe le votera. Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Merci Madame.

Juste pour vous dire une part d'étonnement. Je pourrais vous citer la liste des réalisations. Nous avons inauguré, il y a quelques mois de cela, le Neurocampus, qui n'existe nulle part ailleurs en Europe, financé en totalité par la Région, à l'initiative de la Région. Nous avons inauguré SupOptique, le seul clone français de l'Institut supérieur d'optique de Saclay. Nous avons créé l'ISVV. Nous avons doublé, en Aquitaine certes, le nombre d'élèves ingénieurs. Nous avons en préparation deux écoles d'ingénieurs aéronautiques : une à Poitiers, une à Bordeaux. Donc ne soyez pas pessimistes dans ce domaine-là. Et je crois - Gérard l'évoquera, je suppose, tout à l'heure - que les résultats au niveau du fameux PIA sur l'université de Bordeaux et de Pau, ont largement démontré que l'intervention de la Région a été plus qu'efficace.

M. PATIER. - Merci Monsieur le Président. En complément de ce qui a déjà été dit, je voudrais dire que la loi NOTRe a prévu que les Régions établissent, pour la mise en œuvre de leurs responsabilités de chef de file sur l'enseignement supérieur, un cas stratégique : ce SRESRI, que l'État d'ailleurs ne s'était jamais imposé à lui-même avec des exigences de méthodes aussi précises jusqu'ici. Comme si cette compétence nécessitait un encadrement étatique ou si la décentralisation faisait l'objet d'une sourde méfiance des Administrations parisiennes. Au-delà de ce soupçon, on ne peut que se féliciter de cette occasion offerte

d'engager une réflexion et une concertation larges et approfondies, selon une méthode commune, comme cela a été le cas en Nouvelle-Aquitaine.

Toutefois, le résultat de cette réflexion peut se résumer, par-delà les intéressants constats qui ont été synthétisés, par la nécessité de concilier d'une part, les points forts de l'enseignement supérieur et de la recherche, avec un développement équilibré, leur développement équilibré, dans les territoires. Autrement dit, les louables objectifs qui font l'objet d'un large consensus, devront trouver une mise en œuvre effective dans les arbitrages opérationnels sur les projets des acteurs du secteur, et les choix de l'exécutif régional. Il conviendra donc que ces choix donnent toute leur place aux territoires moins favorisés de la Région : petites villes moyennes et territoires ruraux, dont l'avenir dépend aussi très largement – nous le savons – d'un enseignement supérieur et d'une recherche aussi, qui sont des facteurs d'attractivité absolument stratégiques, pour ne pas vider, à terme, nos territoires.

Nous serons donc très attentifs au développement concret des ambitions et objectifs, que nous votons aujourd'hui avec le SRESRI. Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. HOUDET. - Merci Monsieur le Président, mes chers collègues, tout d'abord, nous sommes ravis de voir le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche traité à 22 h 00 ou 23 h 00, comme nous en avons maintenant l'habitude, depuis le début. Peut-être que certains de nos camarades sont en hypoglycémie mais en attendant, c'est une très bonne chose de traiter cela en début. Nous passons souvent de nuit.

Ceci dit, je ne reprendrai pas les chiffres qui ont été annoncés par mes collègues, qui sont parfaitement justes, mais cela fait longtemps que les politiques d'enseignement supérieur conduisent à un manque d'ingénieurs en France et hélas, la Région est également touchée et même un peu plus que les autres. Nous savons que toutes les startups, les entreprises de l'aéronautique notamment, recherchent des ingénieurs en priorité dans la Région. L'adéquation entre les formations et les besoins des entreprises nécessite un effort constant que l'on prend enfin en considération dans ce Schéma, reconnaissant la place centrale de la recherche et de l'innovation pour conserver les meilleurs. Un esprit d'excellence que nous avons toujours défendu.

Le SRESRI qui nous a été présenté est le fruit de concertations multiples, auxquelles nous avons pris part. Il est simple et lisible, dans des domaines multiples. Il cherche à promouvoir ces filières scientifiques et technologiques, cruciales pour la Région. Les cinq ambitions qu'il comporte nous semblent d'un niveau assez audacieux quand on connaît les différentes prérogatives des acteurs concernés, pilotées par le vice-Président BLANCHARD

et avec tous les services, que je salue. D'ailleurs, nos ambitions ont toujours été semblables :

- Peser pour une dynamique de croissance des moyens alloués à la recherche,
- Conforter et susciter l'excellence sur tout le territoire,
- Rechercher une parfaite adéquation entre les formations et les besoins du tissu économique régional,
- Lutter contre les inégalités territoriales,
- Développer l'accès à l'enseignement supérieur et les conditions de la réussite de nos étudiants néo-aquitains.

Nous suivrons donc attentivement la déclinaison des plans d'actions qui découleront de ce Schéma régional, ainsi que la gouvernance qui nous a été annoncée. Et compte tenu de la cohérence de ce Schéma et de son ambition, nous voterons pour.

M. LE PRESIDENT. - Merci beaucoup.

M. DELPEYRAT. - Monsieur le Président, je voudrais féliciter Gérard BLANCHARD, vice-Président en charge, pour la qualité du travail réalisé à la fois dans la concertation, la méthode et surtout, dans le contenu. J'ai entendu les observations précédentes, nous savons à quel point la question de l'université est au cœur de la question démocratique puisqu'elle est le moyen pour chacun, et notamment pour les catégories populaires, d'accéder à un avenir meilleur, et de monter dans ce qu'il est convenu d'appeler désormais l'« ascenseur social ». Et dans une Région comme la nôtre, ce qui était à craindre était un décrochage entre ceux qui disposent de sites performants et tous les autres, qui pouvaient s'en trouver éloignés et de ce fait, en situation de déclassement. Et ce Schéma permet pleinement, à mon sens et à notre sens, de répondre à cette inquiétude, de par les outils de pilotage qui sont mis en place, à la fois de concertation et de gouvernance, de par la volonté justement de préserver l'ensemble des sites et de trouver des mises en cohérence. Et puis aussi par l'accent qu'il met sur l'innovation, sur l'adéquation entre les formations et les possibilités d'emploi qui peuvent - je l'entends parfois - choquer ici et là, et qui pour moi, sont pourtant un élément central, puisque toutes les études montrent que l'une des causes du malaise français est que les jeunes ont accédé à des niveaux de diplômes de plus en plus importants, mais ne trouvent pas forcément après les emplois en adéquation, et de ce fait, se trouvent dans des situations difficiles, à la fois concrètement et psychologiquement.

Donc les orientations de ce Schéma sont partagées. J'ai entendu que l'on se posait des questions sur leur application, j'ai envie de vous dire que « la preuve du pudding est qu'on le mange » et que cette Région est sans doute l'une des Régions françaises qui a fait le plus pour l'enseignement supérieur et la recherche, qu'il s'agisse – le Président l'a rappelé

– de la création d'un certain nombre d'Instituts de recherche, d'écoles d'ingénieurs et autres, mais aussi dans le volontarisme qui est le sien - parfois même un peu au-delà de ses compétences - pour l'accès de chacun à l'université, notamment via les efforts qui ont été accomplis en matière de logement étudiant, et qui ont fait de notre Région une Région exemplaire en la matière.

Je voudrais simplement dire pour conclure, parce que c'est important, que nous ne sommes pas le seul acteur et que le problème dans cette affaire est l'État. Et qu'au niveau national, tous les experts s'accordent à dire premièrement, que l'université va mal et deuxièmement, qu'il manque environ 5 milliards d'euros sur cinq ans pour arriver à remettre à niveau les locaux, les laboratoires, etc. Il est un peu paradoxal que l'État, dans cette affaire, ait souhaité que les Régions – et c'était une bonne chose – soient chef de file sans mettre forcément les moyens correspondants au bout. Le seul regret qui est le mien dans cette affaire n'est pas au regard de la politique régionale, mais de l'absence de crédits supplémentaires accordés par l'État, comme cela a pu être le cas autrefois avec ses imperfections, mais je pense au plan « université 2000 » qui, en son temps, avait permis d'apporter des crédits d'État. Il est vraiment urgent que le Gouvernement, les Gouvernements plus généralement, se rendent compte de l'enjeu central que constitue l'enseignement supérieur dans notre pays et y consacrent les moyens nécessaires. On trouve des moyens pour d'autres choses, il est un peu paradoxal qu'au moment où partout, chacun parle de la société de la connaissance, de l'innovation et de la recherche, on laisse notre université parfois dans des situations difficiles et dont la jeunesse exprime ici et là le malaise en ce moment, avec parfois des conséquences pour le moins fâcheuses - comme l'on a pu le constater à Montpellier ce week-end -.

Bref, un grand satisfecit pour le plan régional, la volonté peut-être d'interpeller fortement l'État sur son rôle et les moyens qu'il compte mettre à disposition des Régions. Merci Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Je suis assez d'accord avec ce que dit Stéphane, mais cela renvoie à l'organisation des pouvoirs publics dans notre pays, vouloir tout faire, il en serait de même d'ailleurs pour la justice.

Je voudrais saluer aussi le rôle considérable des fonds européens auprès de nos universités, de la recherche et de la formation d'ingénieurs, des transferts de technologies et des plateformes technologiques. Si nous n'avions pas les fonds européens, nous n'aurions pas la capacité d'agir telle que nous l'avons.

Tous ceux qui souhaitent ou toutes celles qui souhaitent s'exprimer l'ont fait.

Mme FRANCO. - Merci Président. Juste deux points, je voudrais dire que ce SRESRI est un Schéma très important pour l'avenir des jeunes néo-aquitains et pour le rayonnement de notre Région. Précédemment, le SRDEII a défini notre politique économique, qui n'est pas sans lien avec la formation et la recherche, et en parallèle, le SRADDET est en cours d'élaboration. Dans ce dernier travail - que je suis avec assiduité – remonte régulièrement la nécessité de sensibilisation et de formation au développement durable, aux transitions énergétiques et écologiques, au numérique, orientations qui sont le ferment de bon nombre d'activités économiques et de métiers de demain, pour beaucoup que nous ne connaissons pas encore.

Pour ces raisons, je tiens à souligner la faible part faite à ces formations de développement durable et de transition énergétique et écologique dans le SRESRI. Je sais que la transversalité est un exercice difficile, mais elle est indispensable pour assurer la complémentarité entre les politiques adoptées. Une mise en cohérence entre ces différents Schémas est donc indispensable et ne peut que nous permettre de relever les défis de demain avec succès.

De même, alors que nous sommes en train d'élaborer le programme de la charte européenne d'égalité entre les femmes et les hommes, une attention accrue devrait être portée dans le SRESRI, pour inciter les femmes à suivre des cursus scientifiques et de recherche. En effet, en 2011, 57.6 % des étudiants de Licence et Master sont des étudiantes. Dès le Doctorat, ce pourcentage ne cesse de diminuer, encore plus dans le secteur de l'informatique où, en 20 ans, la place des femmes diminue de moitié. Elle est passée de 20.8 % en 1983, contre 11 % en 2010. Comme le constate Gender Global dans son étude sur les femmes dans les formations du numérique en 2017, dès qu'une industrie gagne en puissance, le rôle des femmes diminue. Est-ce à dire que les femmes sont des pionnières qui défrichent les terrains scientifiques, pris d'assaut par les hommes dès lors que le secteur économique est sécurisé ? Le plan d'actions à venir tiendra compte, très certainement, de ces disparités, mais je tenais à les énoncer. La réponse que nous serons capables d'apporter sera forcément une innovation.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais donner maintenant la parole à Gérard BLANCHARD pour répondre.

M. BLANCHARD. - Merci Monsieur le Président. Quelques éléments de réponse par rapport aux commentaires, aux critiques que vous avez formulées. La première chose, je voudrais revenir sur la notion d'« opérationnalité ». Il y a quand même une ambiguïté très forte, je me suis beaucoup battu depuis quelques mois pour essayer de bien faire la différence entre ce qui relève d'un Schéma régional, qui donne de grandes orientations, qui

explique comment on va fonctionner et ce sur quoi l'on va mettre les priorités, et la logique de plan d'actions. On aurait très bien pu faire dès aujourd'hui un plan d'actions puisqu'évidemment, le Président a rappelé un certain nombre d'opérations qui ont été menées par le passé. Depuis deux ans, on n'a pas fait uniquement le Schéma régional. Il est évident que l'on a travaillé sur ce domaine-là, et nous nous sommes engagés auprès de tous les établissements d'enseignement supérieur et quasiment tous les territoires, pour essayer de voir quels projets développer.

Donc on a déjà une liste très importante de projets qui sont en cours, qui ont été engagés. Ceux qui sont en CP ou qui sont avec moi en GIA enseignement supérieur et recherche, ou la Commission enseignement supérieur, vous avez vu le nombre de dossiers que l'on a déjà fait voter. Donc l'opérationnalité est bien présente, donc il ne faut pas qu'il y ait de doute entre ce Schéma qui donne une vision politique, une vision stratégique de ce qu'est la recherche dans notre Région, avec l'ambition d'être un acteur national – j'espère que vous l'avez bien compris – et puis ce qui est décliné régulièrement. Et on fera un point assez rapidement sur un plan d'actions. Je ne pense pas qu'il y ait trop de soucis à ce niveau-là.

Ensuite, j'ai entendu aussi dire la question de faire travailler ensemble tous les acteurs, c'est au cœur de nos ambitions – je rassure tout le monde -, nous travaillons déjà à bien articuler le Schéma régional avec les Schémas locaux, puisqu'un certain nombre d'intercommunalités, particulièrement les agglomérations, ont déjà développé et fait voter des Schémas locaux. J'étais vendredi soir à Poitiers, où il y a le Schéma local qui a été voté, il y a six mois, c'était La Rochelle, le Pays basque l'a fait, et il y aura de plus en plus d'agglomérations qui le feront. On n'attend pas que les Schémas soient votés pour s'articuler, on a travaillé en amont. Je suis membre de la gouvernance de tous ces dispositifs et donc c'est comme cela que l'on a réussi à s'articuler, et aussi le lien fort avec les technopôles. Donc cette articulation existe déjà sur le papier et c'est pour cela qu'il nous fallait une instance de gouvernance.

Et puis il y a deux autres points sur lesquels je voudrais réagir : sur la question des SHS (Sciences Humaines et Sociales), cela revient souvent, oui, les SHS sont bien au cœur de la démarche. Je fais partie des universitaires qui refusent de séparer d'un côté les Sciences dures et les Sciences Humaines et Sociales. Je suis moi-même universitaire, j'ai un parcours très pluridisciplinaire, j'ai monté des laboratoires pluridisciplinaires où il y a autant de géographes, d'historiens, que de biotechnologie ou de géophysique, donc c'est partie prenante, c'est totalement inclusif à la démarche. D'ailleurs, dans les réseaux dont je vous ai parlés, les réseaux de forces régionales, ceux que l'on a déjà commencé à monter sont avec les SHS. Je prendrais juste un exemple numérique éducatif, où l'on a à la fois les

Sciences de l'éducation, les informaticiens et les numériques ensemble, aussi bien les acteurs académiques qu'acteurs économiques. Ils sont vraiment au cœur de la démarche. Je renouvellerais encore une fois l'appel que je fais régulièrement, il appartient aussi à mes collègues dans le domaine académique SHS, de prendre ces nouveaux objets de transition numérique, transition écologique, toutes les problématiques que vous avez mis en avant, pour en faire un objet d'études. Je pense que c'est important, mais je travaille avec eux.

Il y a aussi la question de la vie étudiante, elle est évidemment centrale dans la démarche du Schéma régional. Il y a beaucoup de travail, il y a beaucoup de financements qui ont été apportés sur le logement étudiant, cela va continuer. Le CROUS et les différentes déclinaisons locales du CROUS en Région, sont partie prenante du Schéma et je rappelle que dans la gouvernance dont je parlais, la Conférence régionale, le CROUS est représenté et participe des décisions et du copilotage. Je pense que la vie étudiante et l'amélioration est bien au cœur de notre démarche. Dans les semaines et les mois qui viennent, on va avoir justement un certain nombre d'actions qu'il faudra voter, et donc je compte évidemment sur votre soutien pour opérationnaliser une bonne partie de notre Schéma.

Et je terminerai en disant que je tiens à remercier très sincèrement les services de la Région, en particulier la Direction de la recherche, de l'enseignement supérieur et du transfert de technologies, qui s'est extrêmement investie avec moi sur ce Schéma et croyez-moi, on a fait énormément de déplacements en territoires et je pense que l'on a vu à peu près toutes les implantations qui existent dans la Région. Donc merci beaucoup à eux qui ont fortement œuvré à mes côtés.

M. LE PRESIDENT. - Merci Gérard.

Qui est d'avis de voter ce Schéma le manifeste en levant la main.

Mme LE GUEN. - Excusez-moi Monsieur le Président mais je suis obligée de m'exprimer parce que les Assemblées me l'ont demandé. Donc je vote pour. Merci.

M. LE PRESIDENT. - Des oppositions ?

Des abstentions ?

.

.

N° 02

Vote sur le « Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation pour la Nouvelle-Aquitaine »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)

ADOpte A L'UNANIMITE

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Je vous propose de suspendre notre séance pour le déjeuner. Je pense que nous pouvons nous retrouver à 15 h 00

PAUSE-DÉJEUNER

**CONVENTION-CADRE DE COOPERATION STRATEGIQUE CONCERNANT LA
PLATEFORME REGIONALE DE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE
CEA TECH NOUVELLE-AQUITAINE**

M. VANDENBROUCKE. - Mes chers collègues, la séance va reprendre.

Je vais demander à Gérard BLANCHARD de rapporter la délibération qu'il lui revient de nous proposer. C'est une convention-cadre de coopération stratégique concernant la plateforme régionale de transfert technologique CEA TECH Nouvelle-Aquitaine.

M. BLANCHARD. - Merci Monsieur le Président, chers collègues, je vais vous présenter une délibération concernant le renouvellement d'une convention-cadre entre le CEA TECH et la Région Nouvelle-Aquitaine. C'est une convention-cadre qui décrit les conditions d'une coopération stratégique entre les deux entités. CEA TECH, je vous le rappelle, on parle du CEA (Centre pour l'Énergie Atomique et Énergie Alternative) qui est organisé en différentes Directions. Le CEA TECH est la Direction recherche et technologies dont l'objectif est de diffuser le plus largement possible sur l'ensemble du territoire français, par le biais des Régions, des technologies génériques qui sont mises au point par les laboratoires du CEA, et ensuite, qui sont diffusées auprès des entreprises, en ciblant les PME, en lien avec des laboratoires de recherche dans les territoires.

Je vous rappelle que cette convention vise à l'implantation d'une plateforme recherche et transfert de technologies, que c'est un projet qui ne commence pas maintenant mais c'est la suite d'une première phase qui a débuté en 2013, de 2013 à 2016. Là, c'était la phase d'implantation, on a essayé de voir quel type de technologies et quel type de thématiques pouvait être retenu et maintenant, on va entrer dans une deuxième phase, avec de nouveaux objectifs pour essayer de diffuser ces technologies génériques auprès des entreprises. La première phase a permis la mise en place d'un certain nombre de plateformes technologiques – vous les avez projetées ici, je ne vais peut-être pas entrer dans le détail – donc une plateforme ISO, phase et tropique qui correspondent à trois grandes orientations qui font l'objet des axes prioritaires et stratégiques de la convention 2017-2020 (4 ans). C'est sur les systèmes optoélectroniques, sur la question des systèmes photoniques en gros, sur les systèmes énergétiques, et un engagement beaucoup plus fort sur toutes les transitions liées à la question de l'usine du futur. Et dans deux cas, il y a même eu la mise en place de laboratoires communs avec des entreprises de la Région.

Cette nouvelle convention, qui fait suite à la précédente, vise à mieux prospecter le territoire de la Nouvelle-Aquitaine puisque jusqu'à présent, c'était essentiellement implanté

sur Bordeaux et les environs. Là, l'objectif est de détecter, sur l'ensemble du territoire, plus d'entreprises qui pourraient bénéficier de l'apport technologique du CEA TECH, avec intégration de ces technologies dans leur propre processus de R&D. L'apport essentiellement de la Région à travers cette convention sera de soutenir en termes d'équipement scientifique, mais surtout en termes d'ETP (Équivalents Temps Plein) puisque deux personnes seront financées par la Région parmi les personnes qui travaillent pour CEA TECH, pour justement faire ce travail de prospection sur l'ensemble des territoires.

Voilà pour une présentation succincte, et je suis à votre disposition pour de plus amples informations, si ce n'est que cette implantation faisait suite à une autre implantation beaucoup plus ancienne en Région ex-Aquitaine, au Barp, puisque c'était le Centre d'Études Scientifiques et Techniques d'Aquitaine, avec, vous le savez, l'implantation du laser mégajoule et du laser régional PETAL.

M. VANDENBROUCKE. - Merci Monsieur BLANCHARD.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette thématique ?

Pas de demande d'intervention.

Je soumetts donc au vote.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

.

N° 03

Vote sur la «Convention cadre de coopération stratégique concernant la plateforme régionale de transfert technologique CEA Tech Nouvelle-Aquitaine.»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)**

ADOpte A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie Monsieur BLANCHARD

RELEVER LE DEFI DES COMPETENCES POUR FACILITER LES RECRUTEMENTS

M. VANDENBROUCKE. - Je passer la parole à Madame VEYSSY pour nous parler du défi à relever : relever le défi des compétences pour faciliter les recrutements.

Mme VEYSSY. - Mes chers collègues, c'est une première délibération qui sera suivie d'autres au cours des prochaines plénières, et qui s'inscrit, comme nous l'avons dit tout à l'heure, comme le Président ROUSSET a pu être amené à le dire, dans un contexte un peu particulier. Nous sommes au moment où le Gouvernement entame son projet de réforme de l'Assurance chômage, de la formation professionnelle et de l'apprentissage, et comme vous le savez, la Région, comme du reste aussi les autres Régions de France, revendique un pilotage clair, efficace de la politique de formation, et aussi une véritable réforme de l'orientation, parce que nous considérons que c'est par des politiques d'orientation et de formation professionnelle renforcée que nous pourrons encore mieux répondre aux besoins de transformation et de montée en compétences. Et aussi pour accompagner les évolutions et les mobilités professionnelles.

Le titre de cette délibération indique bien l'objectif, c'est-à-dire à la fois relever le défi des compétences, c'est-à-dire faire monter en compétences les demandeurs d'emploi, notamment ceux qui sont les plus éloignés de l'emploi, mais aussi faciliter les recrutements, c'est-à-dire être également du côté des entreprises pour trouver, au bon moment, là où elles en ont le plus besoin, des gens qui sont tout à fait en compétence d'occuper ces emplois. Comme vous le savez aussi, cela a été évoqué ce matin, nous inscrivons cette délibération dans une série de rencontres et de concertations que nous avons menées au niveau de la Région Nouvelle-Aquitaine avec nos partenaires, à travers plusieurs séminaires de réflexion, dont un qui avait eu lieu fin août 2017. Avec le Président Alain ROUSSET, nous avons rencontré des chefs d'entreprises, des organismes de formation, tout le monde s'était mis autour de la table, ce séminaire qui s'appelait « perspectives et pistes pour une formation professionnelle continue efficace ».

Et puis le 22 janvier dernier, le séminaire « recruter », qui a eu lieu à Aquitaine Cap Métiers, a rassemblé plus de 200 personnes : des chefs d'entreprises, des DRH, des organismes de formation, des partenaires institutionnels, un certain nombre d'entre vous étaient présents. Et cela nous a permis, à travers des ateliers, des choses extrêmement dynamiques, extrêmement concrètes, d'identifier très précisément la nécessité vraiment de décloisonner les approches et de créer des espaces où toutes ces personnes, tous ces

maillons qui ont à faire sur ce sujet-là puissent se parler, se rencontrer, et surtout permettre d'élaborer des politiques publiques qui soient pertinentes pour diminuer le chômage.

Parallèlement à tout cela, nous avons aussi mené – et j'ai été présente sur de nombreux territoires – les conférences territoriales dans le cadre de la préparation du CPRDFOP (Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle). Ce qui fait que nourris de tous ces échanges-là, nous sommes donc en mesure de proposer cet après-midi une dizaine d'actions qui sont extrêmement concrètes : la première action concerne, en thème général, l'identification, savoir de quoi l'on parle, c'est-à-dire l'analyse pour mieux agir sur la qualification de l'emploi. La première action est la constitution d'un groupe de travail pour créer un réseau de réflexion. Groupe de travail qui va s'appeler « emploi du futur ». Ce groupe de travail est né directement des ateliers des séminaires du 22 janvier, il est en cours de constitution. Il sera présidé par un chef d'entreprise, il sera animé par un chef d'entreprise et il va réunir des dirigeants de TPE, des DRH, des personnes aussi de la Région, de Pôle Emploi, des clusters, des associations, et il sera proposé lors d'une prochaine plénière, une première série d'actions concrètes menées dans le cadre de ce groupe « emploi du futur ».

La deuxième action est l'analyse partagée, et c'est bien ressorti de toutes les rencontres que nous avons eues, tous les séminaires : comment évalue-t-on les besoins et les compétences ? Pour cela, on ne part pas de rien, heureusement, nous avons la chance de pouvoir bénéficier des travaux, notamment les travaux prospectifs de l'OREF (Observatoire Régional de l'Emploi) mais aussi des observatoires de Branches professionnelles qui mènent ce travail très fin, notamment pour mettre en œuvre aussi des réflexions sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences. Et puis nous avons aussi, au sein du CREFOP (Comité Régional pour l'Emploi et la Formation Professionnelle et l'Orientation) - en travaillant aussi en inter-Branches – cette culture particulièrement développée ici, en Nouvelle-Aquitaine, cette culture du dialogue régional avec les acteurs locaux de l'orientation et de la formation.

Ce qui nous amène donc au deuxième grand thème qui est d'essayer d'apporter une réponse concrète aux besoins des entreprises pour recruter, c'est-à-dire comment va-t-on aider les entreprises à recruter ? Ce sera la troisième action, c'est-à-dire que la Région, avec bien sûr Pôle Emploi, va soutenir un système qui va permettre d'accéder à l'emploi pour répondre au besoin immédiat de recrutement des entreprises. Nous avons nos actions classiques qui ont largement fait leurs preuves parce que les chiffres de bilan que je vous présente régulièrement montrent que ces actions sont efficaces, celles du Programme Régional de Formation, mais nous avons aussi à construire – et c'est le défi – des réponses de formation extrêmement rapides, extrêmement réactives lorsque des besoins de

recrutement clairement identifiés par des Branches professionnelles ou les entreprises se font jour.

La quatrième action est développée des projets de Centres d'apprentissage en entreprise, mais aussi pour favoriser la formation en situation de travail. Cela veut dire que la Région investit massivement dans les plateaux techniques de ses lycées professionnels, de ses CFA, et donc nous avons déjà commencé à travailler avec des entreprises pour qu'aussi les entreprises puissent venir utiliser ces plateaux pédagogiques à l'intérieur des lycées, des CFA, y compris pour la formation de leurs propres salariés, ou même pour former des demandeurs d'emploi qu'elles ont l'intention de recruter. Et cela marche dans les deux sens aussi. Nous avons mené des expérimentations extrêmement intéressantes à ce sujet – je n'entrerai peut-être pas dans les détails, sauf si vous le souhaitez – mais notamment dans des Départements, je pense à la Corrèze, où une tonnellerie avait besoin de recruter deux apprentis, or, il n'y a pas de CFA tonnellerie dans le Limousin. La tonnellerie s'apprend en Nouvelle-Aquitaine, soit dans le Médoc, soit à Cognac, et cela devait donc être assez compliqué. Il a fallu, de manière extrêmement pertinente, s'appuyer sur le CFA des 13 vents, à Tulle, qui ne fait pas du tout les métiers de la tonnellerie, ce sont des métiers plutôt de bouche – donc cela n'a pas trop de rapport – mais en construisant des passerelles, on a permis finalement aux apprentis d'être immergés totalement dans leur entreprise, à la fois sur la période en entreprise, mais à la fois sur la période des apprentissages plus classiques. Ce sont quand même des histoires qui sont intéressantes, on a envie de pousser cette réflexion, de décloisonner et de mixer aussi les parcours.

La cinquième action est la mise en place d'interventions rapides et cela nous a été dit parce que les grands Groupes ont des DRH qui sont structurés, qui savent identifier les besoins de formation et construire les réponses. Pour les petites entreprises, c'est beaucoup plus compliqué, il n'y a pas forcément une ingénierie derrière qui peut les aider à comprendre, à identifier les leviers qu'elles peuvent utiliser, notamment au niveau de la Région, les aides dont elles peuvent disposer. Et c'est important parce que nous avons cette intention de constituer une force d'intervention régionale, c'est-à-dire que dans un temps très court, on doit pouvoir identifier les besoins des toutes petites entreprises. Pour cela, nous nous appuyons notamment sur le réseau précieux des clubs d'entreprises bien implantées localement, des clusters. Nous avons aussi à la Région des agents qui sont formés, qui sont positionnés sur les territoires, et puis Pôle Emploi a également des conseillers en entreprise avec lesquels nous avons l'habitude de travailler. Nous devons travailler encore plus et pour cela, nous avons une convention de coopération renforcée.

La sixième action vise à travailler avec le fameux – je dis « fameux » parce que le Président en parle régulièrement – club des ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire). Ce

sont 77 entreprises, 38 500 emplois sur la Nouvelle-Aquitaine, donc il y a un gisement sur lequel il est important de travailler, de les accompagner sur leur projet de formation.

Et enfin, le dernier objectif, parce que l'on a parlé de l'aide pour les entreprises, pour qu'elles recrutent, et bien sûr le dernier objectif est bien aussi ce que nous allons mobiliser pour faire monter en compétence, cette fois-ci, les demandeurs d'emploi. Puisque le défi que nous avons est aider à recruter, mais aussi aider à être recruté. C'est vraiment travailler sur ce capital humain et comme nous avons pu le souligner, nous avons un taux de chômage qui est légèrement inférieur au taux de chômage national, ici, en Nouvelle-Aquitaine, il n'en demeure pas moins qu'il y a pratiquement 300 000 demandeurs d'emploi de catégorie A sur la Nouvelle-Aquitaine, dont plus de la moitié ne sont pratiquement pas qualifiés ou très peu qualifiés. Donc on voit bien que le défi est de les faire monter déjà d'un niveau de compétences, d'un niveau de qualifications.

Ce qui fait qu'en action 7, nous allons saisir l'opportunité – on l'a un peu dit ce matin – qui est proposée par l'État du PIC (Plan Investissement Compétences). Ce PIC va se décliner en deux temps : l'année 2018, c'est ce que l'on appelle le « contrat d'amorçage », c'est un engagement que la Région Nouvelle-Aquitaine prend avec l'État – si vous en êtes d'accord puisque ce sera l'objet de la délibération – pour l'année 2018. C'est une enveloppe de 51.5 M€ que l'État accorde à la Région Nouvelle-Aquitaine pour réaliser 11 449 parcours supplémentaires. Ce qui porte un volume global annuel 2018 pour la Région Nouvelle-Aquitaine de 46 774 entrées en formation. La Région assumera l'intégralité de ce PIC et mobilisera tous ses opérateurs pour réussir les entrées en formation. Nous y voyons là une opportunité et on est bien dans une logique d'addition et non pas de substitution, c'est-à-dire que l'État finance ces parcours qui viendront impérativement s'ajouter à ceux qui ont déjà été budgétés dans le cadre du BP.

Et ensuite, à partir de 2019, sur la période 2019-2022, il y aura la mise en place, toujours dans le PIC, d'un Plan pluriannuel régional sur quatre ans, il y aura un appel à propositions nationales qui va être lancé. Pour la Région Nouvelle-Aquitaine, nous serons sur une enveloppe de 459 M€, qui peut aller jusqu'à 573 M€, c'est-à-dire entre 50 000 et 64 000 parcours de formation supplémentaires sur les quatre ans.

Huitième action, ce sont de nouveaux dispositifs à expérimenter en 2018. Vous le savez, ce sera une année charnière pour la Région Nouvelle-Aquitaine, à la fois par la mise en place du contrat d'amorçage du PIC, mais aussi dans un contexte de réformes. Donc dans ces innovations, nous aurons notamment l'inclusion numérique de tous, nous voulons aussi développer les chantiers formation ou qualification en élargissant les partenariats sur l'ensemble du territoire. Il y aura un appel à projets lancé à la CP d'avril.

La neuvième action est l'expérimentation d'un fonds de sécurisation des mobilités professionnelles. En clair, cela veut dire que lorsque nous formons un demandeur d'emploi et que du fait de ses compétences, il peut accéder à un emploi durable mais pas forcément à côté de son domicile - parfois, certains doivent déménager un peu loin et on a des cas précis sur la Nouvelle-Aquitaine – il ne faut pas seulement travailler la thématique de l'accès à l'emploi par la compétence, mais aussi par la question du transport, de la mobilité, du logement. Ce qui va nous appeler à construire une réponse globale, pas tous seuls mais avec notamment les communautés d'agglomérations, les communes, voire les communautés de communes.

Et le dernier point est l'expérimentation d'un nouveau dispositif pour les jeunes, puisque les jeunes font partie notamment des publics ciblés à travers le PIC. Un million de jeunes sans qualifications ciblés au niveau national, avec justement des expérimentations intéressantes dont une qui est menée actuellement par Cap Sciences (Fab Lab), et qui vise à utiliser les outils des jeunes, c'est-à-dire essentiellement le numérique, le virtuel, et à les accompagner, à tester, à simuler des projets d'entrepreneuriat .

Voilà donc une première ébauche de ces dix actions que nous proposons, que nous vous soumettons avec en point d'orgue, l'engagement de la Région Nouvelle-Aquitaine à travers le PIC.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Cathy.

Y a-t-il des observations ?

Mme NADAU. - Merci Monsieur le Président, mes chers collègues, vous nous présentez comme un plan régional ambitieux pour relever le défi des compétences pour faciliter le recrutement ce qui n'est en fait qu'une feuille de route générale, qui ne détaille pas vraiment d'actions concrètes, mais qui définit simplement la volonté d'initier une réflexion concertée pour aider les entreprises à recruter et les demandeurs d'emploi à s'insérer professionnellement. Cette opération se déclinerait en deux phases – comme vous l'avez expliqué Catherine - : un contrat d'amorçage du Plan Investissement dans les Compétences et une candidature de la Région Nouvelle-Aquitaine pour un Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences.

Vous nous aviez vanté de la même façon les précédents plans de formation à grande échelle, initiés par l'État en 2016 : plan « 500 000 », plan « 165 000 », puis « 80 000 » supplémentaires en 2017. Des crédits très importants ont été mobilisés, tant par l'État que par la Région, mais nous constatons toujours les mêmes difficultés pour les entreprises à trouver une main d'œuvre adaptée à leurs besoins. De plus, le taux de retour à l'emploi reste

bas pour ce type de programme de formation de masse, puisque selon vos chiffres - qui dataient de quelques mois – 40.6 % dans les six mois pour l'ensemble des actions.

Vous le reconnaissez vous-même en préambule de cette délibération : trop de chômeurs, trop de postes non pourvus, cela ne peut plus durer. Nous partageons le constat. Aujourd'hui, la plus grande difficulté que rencontrent les chefs d'entreprises est de pouvoir recruter du personnel qualifié et formé. Nous partageons l'objectif. Mettons tout en œuvre pour que nos actions de formation correspondent enfin à leurs attentes. Restent la méthode et les moyens.

Nous avons demandé à plusieurs reprises une évaluation qualitative des formations des plans « 500 000 ». Le manque de résultat probant sur le retour à l'emploi serait-il lié à un défaut qualitatif des formations elles-mêmes ? Vous le reconnaissez vous-même dans cette délibération puisque j'ai lu que les plans « 500 000 » et « 200 000 formations » qui ont permis d'accroître significativement l'accès à la formation des demandeurs d'emploi, d'accord, mais l'objectif était quand même que ces formations permettent une insertion dans l'emploi. Il serait aussi intéressant de nous faire part de la liste des formations éligibles à ce nouveau plan.

Il s'agit de mobiliser 51.52 M€ de l'État vers 11 449 parcours de formation. Le coût de chaque formation passerait de 3500 à 4500 €, soit + 28 %. À lui seul, cet argument ne garantit pas une meilleure formation, ni des débouchés plus larges. Nous ne sommes pas ou plus dans un objectif de moyens, mais dans un objectif de résultats : résultat pour l'employeur et résultat aussi pour le demandeur d'emploi faiblement qualifié, ou le jeune décrocheur pour qui, la formation doit contribuer à une véritable chance d'émancipation et de promotion sociale et professionnelle pour ces publics fragilisés. Et en même temps porter la question de la valeur humaine de l'épanouissement au travail, comme le souligne le CESER.

Parmi les actions proposées, certaines sont intéressantes, telle que l'action 4 sur les Centres d'apprentissage en entreprise.

L'action 1, sur le réseau de réflexion sur les emplois du futur, vous nous en aviez déjà parlé en 2016 lors du lancement du plan « 500 000 » en nous disant que nous devons créer les emplois de demain. Où en sommes-nous par rapport au plan précédent ?

L'action 5 : mettre en place une force d'intervention rapide. Inutile d'attendre, elle est là, elle est opérationnelle, vous savez que vous pouvez vous appuyer sur les Chambres de commerce et d'industrie - vous n'en avez pas parlé dans cette délibération - qui connaissent parfaitement les entreprises locales et qui, de plus, ont signé avec les Régions une convention de partenariat, le 6 mars 2018. Ensuite, il y a bien sûr Pôle Emploi, immédiatement mobilisable, avec des formations adaptées localement.

L'action 9, la mobilité, je vous rejoins Catherine, là aussi, faisons simple et plus souple aussi pour que la formation la plus proche du lieu de résidence soit éligible.

L'action 10, je me pose la question de pourquoi un nouveau dispositif pour les jeunes ? Il y en a eus, les évaluations à nouveau et il avait été constaté que les dispositifs n'étaient souvent pas visibles pour nos jeunes. Simplifions pour être plus efficaces.

Nous partageons l'avis du CESER qui regrette la vision comptable et adéquationniste de ce plan. Néanmoins, nous restons persuadés que les Régions sont les mieux placées pour assurer le rôle de chef de file en matière de formation. Nous partageons certaines de vos inquiétudes quant à la réforme de l'apprentissage et j'ai retenu la phrase du Président ROUSSET ce matin, que : « la métropolisation ne soit pas l'assèchement des territoires ruraux ».

Des interrogations aussi quant au financement des CFA interprofessionnels et multi-Branches où se forment des métiers ne relevant pas des Branches professionnelles.

Jusqu'à présent, nous avons voté contre les trois plans de formation précédents et quelque part, vous nous donnez raison a posteriori puisque vous écrivez que : « le PIC rompt avec les logiques de court terme pour penser les évolutions de long terme ». Nous ne doutons pas de votre volonté d'avancer, mais nous regrettons le manque de bilan des programmes précédents, qui auraient pu servir de base à la construction de ce nouveau plan. Pour ces raisons, notre groupe s'abstiendra, mais nous ne nous interdisons pas de vous accompagner dans l'ensemble de ces politiques au fur et à mesure que les actions seront mises en place. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Je laisserai à Cathy le soin de répondre globalement.

Dans l'organisation de la formation permanente professionnelle, le problème est le fait que les Régions qui financent, en partenariat avec les Branches, les formations, n'ont pas la capacité d'orienter les chômeurs. Ce sont Pôle Emploi et les Missions Locales qui le font, et on a parfois d'ailleurs certaines distorsions où Pôle Emploi remplit ses formations, notamment les formations individuelles, et laisse un peu de côté les formations de la Région. Donc on se trouve là dans un débat qui est le même que celui que j'évoque régulièrement : tant qu'il n'y aura pas de responsabilité claire des Régions, des pouvoirs publics les uns par rapport aux autres, des blocs de compétences donc, on sera au milieu du gué pour la décentralisation et l'organisation et la modernisation des pouvoirs publics. Voilà dans quelle situation nous nous trouvons.

Mme METTE. - Monsieur le Président, chers collègues, Madame la vice-Présidente, merci de votre présentation.

À mon ami Joan.

Vous avez raison Monsieur le Président, il faut un pilotage clair et efficace de la politique de formation et une véritable réforme de l'orientation. C'est aujourd'hui l'une des priorités du grand plan d'investissement 2018-2022, lancé par l'État. Cela concerne le développement des compétences pour faciliter l'accès à l'emploi. 15 milliards d'euros seront dédiés à l'axe « édifier une société de compétences ». Ce grand plan d'investissement sera mis en œuvre par un PIC. Ce PIC sera porté par l'État et les Régions intéressées, au travers de Pactes Régionaux d'Investissement dans les Compétences. La Région Nouvelle-Aquitaine devrait bénéficier d'un fonds d'amorçage de 51.52 M€, alimenté par l'État, pour financer 11 449 formations supplémentaires, puis 60 000 autres formations de 2019 à 2022, au titre de pacte qui devrait être prochainement signé entre l'État et la Région, ce plan, qui devrait atteindre 459 M€ pour la période 2019-2022.

Le groupe MoDem se réjouit que la Nouvelle-Aquitaine candidate à ce Pacte. La Région Nouvelle-Aquitaine a su être à l'écoute des problèmes, avec deux séminaires de réflexion qui ont été mis en place en août 2017 et en janvier 2018. Pourtant, il ne faudrait pas, comme le souligne le CESER : « oublier les publics concernés en premier lieu : les demandeurs d'emploi faiblement qualifiés, ainsi que les jeunes décrocheurs ».

Au sujet des actions que vous voulez mettre en place, l'action 1 : j'espère que les groupes de cette Assemblée pourront y participer et en tout cas, le groupe MoDem aimerait bien l'intégrer.

Pour l'action 2, nous ne pouvons que souhaiter une approche travaillée avec les entreprises.

Pour l'action 3, vous rejoignez la volonté de l'État de voir la Région et Pôle Emploi prendre en charge les actions de formation.

L'action 4, sur les Centres d'apprentissage, comment motiver et comment aussi choisir les entreprises qui pourront accueillir et partager les plateaux techniques ?

Pour l'action 5, pour une force d'intervention, faudra-t-il créer des postes d'agents ? Vous nous dites qu'il y a déjà des agents pour faire ce travail, mais est-ce qu'il n'y aura pas d'autres postes d'agents à créer ?

Pour l'action 6, sur le plan régional de recrutement, aurons-nous des points d'étape sur les différentes phases ?

L'action 7, on ne peut qu'être d'accord sur l'opportunité de travailler pour le PIC.

Ensuite, sur les actions 8, 9 et 10, vous parlez d'« expérimentation pour 2018 » : quelles mesures seront mises en place ? Effectivement, le Gouvernement préconise des phases d'expérimentation et je me réjouis, avec mon groupe, que la Nouvelle-Aquitaine le fasse.

Pour terminer mon propos, je vous demanderais de ne pas oublier aujourd'hui, encore plus qu'hier, de penser à l'égalité entre les territoires pour ne pas subir une inégalité de formation. Dans tous les cas, Monsieur le Président, je retiens votre main tendue vers les Parlementaires. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Sophie.

Sur l'orientation, cela fait longtemps que je réclame, pour les Régions de France, une vraie compétence en matière d'orientation. Or, force est de constater que dans le dernier texte, on nous confie l'information sur l'orientation, mais pas l'orientation. Le travail que l'on aura avec les Parlementaires pour travailler sur des amendements est essentiel. Il faudrait que l'on ait les CIO par exemple, il faut que l'on ait des moyens. Ce que nous avons déjà fait, soit avec Cap Métiers, qui est en train de se structurer à l'échelle de la grande Région, ou la plateforme de lutte contre le décrochage des jeunes, en est un bon exemple. Mais cela suppose vraiment que dans nos relations avec l'éducation nationale, notamment avec les collèges, nous puissions avoir un contact direct avec les professeurs principaux de 4^{ème} et de 3^{ème}, parce que c'est là où se joue l'avenir.

Quant aux résultats des différents plans précédents, le retour à l'emploi, je parle sous le contrôle de Catherine VEYSSY - elle vous les donnera - est assez probant. La difficulté de l'exercice est que l'on nous demande aussi - et je crois que le Gouvernement a raison en ce sens - de travailler sur le public qui est le plus éloigné de l'emploi. Je parle sous le contrôle de Cathy VEYSSY. Quand on travaille sur un public - et tous les élus locaux le savent - qui est très éloigné de l'emploi, on passe par une phase de « retour à la vie » de ces personnes d'une certaine manière. Quand je regarde le résultat des écoles de la deuxième chance - nous avons une réunion la semaine dernière avec les écoles de la deuxième chance, celle de Bordeaux, celle de Châtelleraut ou d'autres - on voit bien que simplement 16 % des jeunes qui passent dans ces maisons de la deuxième chance retournent à l'emploi. Souvent, la première phase de retour à l'emploi passe, après cette première phase de remise à la vie et à une façon de se resocialiser, passe par une phase seconde de formation et de qualification. Le problème des résultats en termes d'insertion - je le dis plus à Madame NADAU - n'est pas si évident que cela quand on connaît la situation de celles et ceux qui sont exclus de l'emploi.

M. FREL. - Merci Monsieur le Président. Si l'ensemble de la délibération va dans le bon sens, je voudrais simplement peut-être signaler un oubli à Catherine, sur l'action 1, où l'on cite les groupes de travail pour les emplois du futur, où l'on cite tout un tas de partenaires qui vont y participer et même si les points de suspension ouvrent évidemment les possibilités, sont oubliés les syndicats. Et les syndicats, en matière d'emploi, me semblent-ils sont essentiels pour le dialogue que l'on souhaite avoir.

Et puis aussi peut-être m'étonner de l'« enthousiasme » d'une phrase qui a été indiquée dans la synthèse : l'enthousiasme des services lorsqu'ils indiquent, peut-être un peu comme un slogan du MEDEF : « trop de chômeurs, trop de postes non pourvus ». Pour moi, dans le contexte de la relance à la chasse aux chômeurs que veut le Gouvernement, c'est faire un lien qui est un peu dangereux et qui est bien évidemment très éloigné de notre volonté régionale. Le chômage n'est pas la responsabilité des chômeurs, évidemment.

Cette délibération est aussi l'occasion de nous permettre de faire le point sur la destruction méthodique et organisée menée en ce moment par le Gouvernement sur la formation professionnelle, qu'elle soit continue ou initiale. En matière d'apprentissage par exemple, le plan régional de formation, pour les lycées professionnels, venait d'être dévolu aux Régions il y a à peine deux ans et on avait enfin une cohérence qui était complète avec la responsabilité pleine du plan pour les apprentis et pour les lycées professionnels. Le Gouvernement sitôt arrivé, méconnaissance du dossier, nous enlève cette pleine responsabilité en matière d'apprentissage et cela va poser des problèmes de cohérence et va empêcher le travail qui a été initié, notamment dans notre Région.

Il y a aussi une philosophie derrière toute cette réforme, c'est une certaine forme de marchandisation de la formation. Cela se voit dans le financement des CFA qui vont être mis en concurrence les uns avec les autres par une espèce de financement à la « tête de pipe », au nombre de contrats d'apprentissage qui vont empêcher des Plans Pluriannuels d'Investissement. On voit aussi cette marchandisation dans la transformation des crédits d'heures formation, qui étaient en nombre d'heures jusqu'à maintenant, en des sommes d'argent, avec une espèce de petite gadget sur Smartphone où l'on va pouvoir choisir sa formation, un peu comme l'on choisit une table de restaurant sur TripAdvisor. C'est juste enlever tout sens à la formation. Et cela se voit aussi dans le titre de ce nouveau plan. Jusqu'à maintenant, nous avons des « plans de formation », de formation qualifiante, diplômante, certifiante. Nous passons maintenant à des « plans de compétences » et une volonté ministérielle d'aller vers simplement des formations de blocs de compétences, c'est-à-dire une ultra-spécialisation des personnes alors même que l'on sait que l'adaptabilité est la vraie garantie pour évoluer et pour pouvoir s'adapter à l'emploi.

Sur l'apprentissage de nouveau, le Gouvernement va passer encore une fois à côté du problème principal qui est celui du décrochage, avec je rappelle des taux de rupture de 30 % et des taux d'abandon de 20 % des contrats d'apprentissage. Cela peut même aller jusqu'à 50 % par exemple pour les formations en CAP de restauration et donc rien n'est prévu non plus dans ce plan. Il faut aussi s'interroger sur cette volonté de développer l'apprentissage encore plus vers des enfants de plus en plus jeunes puisqu'à l'heure actuelle, l'apprentissage est possible dès 15 ans sous certaines formes de dispositifs. La volonté ministérielle est d'aller encore plus vers un âge plus jeune, en faisant sauter aussi tout un tas de garanties qu'il y avait, comme les autorisations à travailler sur des machines dangereuses qui seraient supprimées - alors qu'il y a plus de 11 000 accidents du travail en France sur l'apprentissage - et puis la suppression de l'interdiction de travail de nuit par exemple pour les CAP boulangerie, c'est-à-dire autoriser des enfants à partir par exemple avec leur scooter à 2 h 00 du matin pour aller travailler et préparer la fournée du matin.

Pour les lycées professionnels, il y aura aussi une conséquence puisque la suppression de la taxe d'apprentissage pour les lycées professionnels, qui est pourtant si nécessaire pour leur fonctionnement, devra être comblée vraisemblablement par la Région, à l'échelle de la France, de l'équivalent d'un demi-milliard d'euros.

Mme MARENDAT. - Madame la vice-Présidente, vous l'avez dit, ce plan intervient dans un contexte extrêmement mouvant, mais il y a au moins un point sur lequel nous pouvons nous accorder, c'est que les compétences sont devenues la véritable richesse, tant pour les demandeurs d'emploi que pour les entreprises. Pourtant, chaque jour, nous pouvons constater sur le terrain que malgré la reprise économique, de nombreux citoyens restent sans emploi, tandis que les entreprises se plaignent de ne pas trouver les compétences nécessaires à leur développement, et nous constatons toujours plus d'emplois non pourvus. Alors, nous sommes forcément attentifs lorsque l'État annonce un grand plan investissement dans les compétences et nous sommes prêts à relever ce défi à vos côtés.

Mais dans le même temps, nous avons forcément en mémoire ce plan « 500 000 », à l'ambition à peine déguisée et au résultat plus que mitigé, qui en tout cas n'a pas permis le retour vers un emploi durable des nombreux demandeurs d'emploi stagiaires. 52 M€ pour financer 11 500 formations supplémentaires, c'est beaucoup. C'est un investissement qui nous oblige, en termes d'exigence, au sein de cette Assemblée.

Dans la délibération présentée, je souhaite revenir sur trois points : vous reconnaissez la difficulté de connaître les besoins dans un contexte de mutation du travail et c'est pourtant là l'un des véritables enjeux. Vous souhaitez travailler de façon collaborative avec les territoires pour pouvoir anticiper les besoins en compétences, imaginer aussi les métiers du

futur, les métiers de demain. Et vous avez évoqué tout à l'heure la nécessité de vous appuyer sur les travaux de l'OREF, et j'aimerais que l'on tienne aussi compte des multiples initiatives locales sur l'ensemble du territoire de Nouvelle-Aquitaine puisque très souvent, les intercommunalités portent des GPEC extrêmement dynamiques, dans différentes filières. Aujourd'hui, malheureusement, la Région n'a pas su capitaliser autour de ces initiatives et je regrette que l'on ne parle pas plus dans cette délibération de la possibilité de s'appuyer sur ces initiatives. La réunion au sein des CREFOP, une ou deux réunions, ne doivent pas suffire. Il est nécessaire d'avoir un dialogue permanent avec les territoires sur ce sujet.

Vous souhaitez aussi mettre en place une force d'intervention rapide, réactive, c'était effectivement un point essentiel, et mobiliser pour cela les conseillers Pôle Emploi. Je souhaite profiter du fait que vous évoquez le partenariat évident de la Région avec Pôle Emploi pour intervenir sur ce champ, pour rappeler qu'en la matière, la « machine » semble un peu « grippée » puisque nombre d'Agences de Pôle Emploi nous font remonter leurs difficultés à monter des formations depuis la mise en œuvre de la dernière convention entre la Région et Pôle Emploi. Vous ne déléguez plus la gestion des enveloppes formation aux agents de Pôle Emploi et l'organisation actuelle est devenue lourde, manque de fluidité et de rapidité, ce qui est totalement dommageable pour les demandeurs d'emploi et plus encore, pour les publics les plus fragiles.

Enfin, vous souhaitez expérimenter de nouveaux dispositifs de formation en 2018. C'est tout à fait louable, innover en formation est aussi essentiel, mais cela ne peut pas se faire sans les organismes de formation et sans que la Région les accompagne vers l'innovation, sans que la Région finance de l'ingénierie pédagogique, parce que l'innovation - Monsieur le Président, vous en parlez souvent dans un contexte économique – dans le domaine de la formation, c'est la même chose : l'innovation ne se décrète pas, il faut aussi un investissement auprès des organismes de formation.

Et nous ne parlons pas, dans cette délibération, de la nécessité pour la Région d'adapter aussi la façon dont elle travaille la commande publique en matière de formation. Ce sera un point essentiel.

Ce contrat d'amorçage doit être évidemment à la hauteur des moyens engagés par l'État. Nous gardons un œil tout à fait attentif et bienveillant sur l'avancée des travaux mais aujourd'hui, au regard de la délibération qui nous est soumise, nous considérons que les propositions manquent d'exigence et d'ambition, et nous resterons très attentifs à tout cela, à la fois pour les Hommes, pour les entreprises, mais aussi pour les territoires de Nouvelle-Aquitaine.

Nous nous abstenons sur cette délibération.

Mme VEYSSY. - Je reviens, parce que cela a déjà été présenté, on parle des éléments concernant le plan « 500 000 » et le suivant, les bilans ont déjà été présentés en Commission mais on va en reparler un peu parce que je vous trouve quand même bien sévères, notamment par rapport à tous les demandeurs d'emploi qui ont bénéficié de ces formations dans le cadre du plan « 500 000 » et qui sont aujourd'hui en situation de travail, et qui ont donc pu être sortis du chômage. Je crois que l'on peut en être fier et il y en a un certain nombre. La Région Nouvelle-Aquitaine est bien au-dessus des résultats de la moyenne nationale et on peut même compter 60 % de stagiaires, de demandeurs d'emploi, qui ont trouvé un emploi dans les six mois qui ont suivi la fin de ces plans, un emploi notamment quand ils sont en formation certifiante. Je peux vous donner des chiffres, vous avez notamment souhaité – et c'est normal – avoir des précisions par nature de formation. Si je prends par exemple, puisque l'on avait ciblé des formations particulières sur ce plan « 500 000 », notamment sur les formations concernant l'aide à la personne et l'aide aux soins, on prend un métier qui peine régulièrement à recruter, qui est le métier d'aide-soignante, nous avons formé, dans le cadre de ce plan « 500 000 », plus de 600 personnes demandeurs d'emploi au métier d'aide-soignant et il y en a 80 % qui, six mois après, ont trouvé du travail. Je peux vous détailler d'autres filières comme celle-là : le transport, la maroquinerie, le libre-service, les métiers liés à la sécurité, etc. toutes les données sont disponibles et les services vous les feront passer sans aucune difficulté.

On avait aussi un petit zoom sur les formations industrielles parce que c'est aussi une des particularités de notre Région Nouvelle-Aquitaine et que quand même, le secteur industriel représente 12 % de l'emploi total régional. Dans le cadre des plans « 500 000 », nous avons aussi formé plus de 2000 personnes, dont 70 % qui ont fini leur formation, dans les six mois, ont trouvé du travail dans tout ce qui est conduite et installation industrielle, le soudage, l'usinage, etc.

Donc on voit bien que lorsque l'on met les moyens financiers conséquents sur des actions de formation, derrière, notamment plus on monte en certification – c'est une évidence de le dire mais je crois qu'il faut le dire – plus on a de l'ambition dans la qualification, plus on favorise l'accès à l'emploi, mais aussi le maintien dans l'emploi, qui est quand même aussi l'un de nos objectifs. C'est pour cela d'ailleurs que le PIC est un peu différent des plans « 500 000 » où l'on était, rappelez-vous, sur de la courte durée, c'est-à-dire l'on était sur une année. Et la nouveauté de ce plan est justement d'avoir, outre le contrat d'amorçage où nous sommes en 2018, une vision, une stratégie sur du moyen terme. C'est-à-dire que la Région pose un partenariat, un engagement conjoint avec l'État sur quatre années, ce qui quand même apporte de la visibilité et permet aussi de travailler sur des objectifs, notamment à l'échelle de la nouvelle Région, qui sont quand même

particulièrement intéressants. J'espère que vous en conviendrez et que vous nous autoriserez à nous engager dans cette action-là.

Je ne reprends pas ensuite le détail de toutes les actions parce que vous avez détaillé des questions sur chacune des actions. Peut-être un petit zoom quand même sur l'action 1, c'est la fameuse action « emploi du futur » et comme je vous l'ai indiqué dans la délibération, c'est un groupe de travail qui est issu du séminaire « Recruter », qui sera animé par un chef d'entreprise, avec, et c'est très intéressant aussi d'avoir sur ces sujets-là, sur ces questions-là, des experts des RH et des chefs d'entreprises. Le groupe commence à travailler et fera des propositions concrètes. Il sera à même de les porter et elles vous seront présentées en séance plénière, donc vous comprenez bien qu'à ce stade-là, il faut laisser le groupe travailler et se mettre en place. Il est constitué mais maintenant, il doit travailler, il doit produire et bien sûr, vous serez amenés à débattre sur ces propositions.

Juste pour finir et peut-être synthétiser le tout, parce que vous avez beaucoup parlé - et vous savez à quel point, moi aussi, j'y suis attachée, et le Président n'a eu de cesse de le dire dans son propos liminaire – c'est la notion de « territoires ». On ne peut pas dissocier cette question d'accès à l'emploi des territoires. Quand on est la plus vaste Région de France, qui a 12 Départements à majorité rurale, on ne peut pas dissocier du territoire la question de la formation et de l'accès à l'emploi. Et je ne sais pas de quelle manière vous avez pu peut-être lire ou parcourir un certain nombre d'actions, mais cette question-là, cette préoccupation, cette ambition de lier l'emploi aux territoires apparaît dans quasiment toutes les actions. Quand on parle par exemple d'innovation en termes d'apprentissage ou de formation en situation de travail, c'est bien aller là où il y a de l'emploi, aller là où il y a des entreprises, notamment dans de petites communes en milieu rural, pour justement faire bénéficier de ces actions, de ces entreprises-là pour qu'elles ouvrent leurs portes et qu'elles servent justement de lieux aussi de formation. C'est décloisonner cela.

Quand on parle de la mise à disposition des plateaux techniques des lycées professionnels ou des CFA pour des entreprises, pour leur formation, c'est justement pour rapprocher le plus possible sur le territoire le lieu de formation du lieu de l'entreprise. Et cela peut fonctionner parce que quand on dit cela, ce ne sont pas que des mots que l'on jette sur un papier, ce sont déjà des rencontres qui ont eu lieu sur certains territoires, des rencontres auxquelles j'ai pu participer, où avec des chefs d'entreprises, sur une filière donnée, nous sommes allés visiter des plateaux techniques de lycées professionnels ou de CFA. Bien souvent d'ailleurs, les chefs d'entreprises découvrent la qualité de nos plateaux techniques et se disent : si vous en êtes d'accord, si vous ouvrez vos portes, nous pouvons venir y faire aussi de la formation pour nos salariés. Donc tout cela est à construire, c'est à déployer, c'est à développer.

Dernier point, je crois que c'est Madame NADAU qui l'a évoqué, quand vous disiez que vous étiez d'accord pour rapprocher le lieu de formation du demandeur d'emploi, dans l'action 9, l'ambition est encore plus importante : c'est rapprocher le lieu d'habitation actuel du demandeur d'emploi quand il est formé, du lieu de son emploi. C'est-à-dire une fois qu'il est formé, et on a aussi des cas très concrets de personnes qui ont subi du chômage dû à la fermeture d'une entreprise en milieu rural et qui acceptent de se former à nouveau, parfois de changer de métier et donc d'aller trouver du travail dans une entreprise qui va recruter à 150 kilomètres, et c'est un projet de vie, c'est un projet de famille, tout le monde doit déménager. Et le fait de s'être formé pour accéder à un emploi signifie aussi que l'on doit travailler l'accompagnement, l'installation de la famille. La Région ne peut pas le faire toute seule parce qu'elle n'a pas forcément compétence à faire cela. Notre compétence est le développement économique, la formation professionnelle, mais quand je disais que nous devons le travailler avec les territoires, avec les maires, avec les communautés d'agglomérations, les communautés de communes, c'est comment un territoire se met ensemble en mouvement pour accueillir des personnes formées qui vont pouvoir occuper des emplois dans des conditions intéressantes de logement, de mobilité. C'est cette ambition-là. Et je vous assure, nous en sommes tous convaincus et j'espère que vous nous aiderez aussi à la mettre en œuvre parce qu'elle va nécessiter la mobilisation de toutes et de tous au plus près du territoire.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Sur l'innovation, j'ajoute que si le lycée de Thiviers, le pôle cuir n'en est pas un, ou si l'Aérocampus n'en est pas un, je ne sais pas ce qui est de l'innovation en matière de formation.

Mme CHEYROUX. - Sur ce dossier du recrutement, nous serons favorables pour le voter.

Je voulais juste apporter un témoignage vraiment issu du terrain. J'ai eu la chance de diriger pendant dix ans une Agence d'intérim d'un très grand Groupe mondialement connu, dans le tertiaire en particulier, et je ne connais pas de système plus efficace et plus concret pour redonner confiance à quelqu'un qui a perdu le fil de son parcours professionnel, qui a perdu confiance en lui, qui est démotivé ou perdu, c'est de l'appeler le matin en lui disant : bonjour, j'ai besoin de vous à tel endroit, on a besoin de vous pendant un mois, deux mois, trois mois, et de voir la réaction des gens. Placer les personnes immédiatement en situation concrète, il n'y a rien de plus efficace pour aider quelqu'un.

Ensuite, vous avez oublié les Groupes d'intérim. Le Schéma que vous présentez est très intéressant pour les partenariats avec Pôle Emploi, mais vous occulrez les moyens

colossaux qui sont à la disposition des Groupes d'intérim en matière de formation. Quand on sait que la taxe formation est calculée sur la masse salariale et que le chiffre d'affaires des Groupes d'intérim est essentiellement de la masse salariale, donc ils ont des volumes disponibles pour de la formation, très importants. À mon avis, il serait pertinent de s'adosser, de se rapprocher de ces organismes et Madame VEYSSY, pour rebondir sur ce que vous venez de dire sur le maillage, il y a des Agences partout, donc la Région, Pôle Emploi, les Centres de formation, les grands Groupes d'intérim, tout cela est quelque chose qui peut être mis en musique ensemble, pour le bénéfice des chercheurs d'emploi et des demandeurs d'emploi. Franchement, en dix années de recrutement, je n'ai rien vu de plus efficace que cela : appeler les personnes pour leur proposer un travail, même de moyenne ou de courte durée, pour leur redonner l'impulsion qu'il faut. Et ce ne sont pas des stages de vélo, ce ne sont pas des stages d'origami, ce ne sont pas des stages d'ikebana ou de je ne sais quoi qui leur redonneront confiance. Ce qui donne vraiment le moral aux gens qui cherchent du travail, c'est de les appeler en leur disant : on a quelque chose pour vous à tel endroit.

M. LE PRESIDENT. - Si Pôle Emploi pouvait le faire, cela se saurait. Mais il y a des personnes vraiment qui sont, sur le terrain, totalement décalées, après une précarité de plusieurs années, et je ne crois pas que les placer en position professionnelle – parce que l'expérience existe mille fois – puisse être la seule à marcher. Je ne dis pas que cela ne peut pas marcher pour certaines personnes.

Je voudrais dire aussi que la bonne volonté de tout un chacun, que ce soit la Région ou Pôle Emploi, n'est pas en cause, ou les Agences d'intérim, le problème est que dans le domaine de l'emploi, il n'y a pas de « pilote dans l'avion ». Et ce que je réclame depuis longtemps est que la Région soit chargée de cela, avec derrière l'orientation et toute la formation. Cela se fait d'ailleurs avec les Branches professionnelles. Travailler sur la commande publique, quand on prépare la commande publique des formations à la Région, la négociation a lieu – je parle sous le contrôle de Catherine – avec les Branches. On n'invente pas les plans de formation, cela se fait avec les Branches, directement avec les employeurs.

Mme CHEYROUX. - Je dois juste corriger, le groupe me rappelle que le groupe a voté l'abstention, même si l'on a des avis divergents.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Je vais demander de vous exprimer sur ce vote.

Qui est d'avis d'adopter ce rapport ?

Mme LE GUEN. - LE GUEN pour.

M. LE PRESIDENT. - Très bien Madame, c'est noté.

Qui s'abstient ?

N° 04

Vote sur « Relever le défi des compétences pour faciliter les recrutements »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Mouvement démocrate et Apparentés, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)**

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

▪ **ABSTENTION : Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Front National/Rassemblement Bleu Marine**

Ce rapport est donc adopté

**PACTES TERRITORIAUX D'INSERTION (PTI) DE CHARENTE-MARITIME
ET DE CORREZE**

M. LE PRESIDENT. - Nous avons ensuite les Pactes Territoriaux d'Insertion de Charente-Maritime et de Corrèze.

Y-a-t-il besoin de les présenter ?

Tout le monde a l'habitude.

Y-a-t-il des oppositions à ce texte ?

M. PATIER. - Merci Monsieur le Président, juste une observation. La conclusion de ces PTI a été permise par une discussion constructive entre les niveaux de collectivités concernés et leurs partenaires, dont il convient de se féliciter. C'est toutefois l'occasion de souligner que la répartition des compétences entre Région et Département reste trop souvent opaque ou du moins peu lisible pour le citoyen, et en particulier pour les compétences qui nécessitent une répartition ou une coopération dans un cadre territorial, comme c'est le cas ici avec l'insertion. Sans doute y a-t-il un effort d'information et d'explication à produire, en dépassant une communication souvent trop institutionnelle ou technocratique, ou au contraire, trop communicante, ce qui ne pourrait que contribuer au succès de cette politique.

En effet – c'est là-dessus que je voulais insister – les entreprises des Départements de Nouvelle-Aquitaine tels que la Corrèze, rencontrent des difficultés de recrutement dès que la conjoncture permet un rebond des offres d'emploi, offres qualifiées ou non, comme c'est le cas aujourd'hui en Haute-Corrèze ou dans le bassin de Brive. Et une politique d'insertion et de retour vers l'emploi, qui fonctionne effectivement est donc une des clefs, avec d'autres initiatives plus déterminantes sur l'emploi qualifié, pour répondre aux particularités d'un marché de l'emploi local de petite taille, et sur lequel les résultats d'une action régionale efficace restent attendus.

Nous votons ces Pactes et attendons avec impatience les résultats effectifs sur cette politique. Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Y-a-t-il des oppositions ?

M. VERDUN. - Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus. Originellement, le PTI avait deux objectifs principaux : d'une part, favoriser l'insertion des personnes éloignées de l'emploi et d'autre part, comme cela a été cité, rendre visibles les

différents dispositifs existants dans les Départements de la Charente-Maritime et de la Corrèze. Cependant, on constate, malgré toutes les mesures qui ont été mises en place/inventées par un énième plan que le nombre de bénéficiaires du RSA a augmenté depuis 2009, de plus de 29.4 %, ce qui est assez significatif. Vous devez savoir que c'est un véritable parcours du combattant qui attend toute personne en situation de précarité à la recherche d'un emploi. En fonction de son statut, celle-ci s'adressera soit à Pôle Emploi, soit à la Mission Locale, à Cap Emploi, aux PLIE, aux CCAS, etc. mais c'est seulement après un certain délai de traitement, bien souvent trop long, que ce demandeur d'emploi risque d'être éligible au dispositif Nouvelle chance, RSA, ASS et j'en passe.

Cet empilement de mesures ne présente aucun résultat probant, malgré les chiffres que l'on nous présente - on ne peut les nier, c'est vrai, il faut le dire - si ce n'est que de faire diminuer le chômage de façon artificielle, créant des statistiques faussées dont nos chers dirigeants se flagorneront. En effet, ce véritable millefeuille administratif ne crée pas l'emploi escompté, alourdissant davantage la situation déjà catastrophique des finances publiques. À ce sujet, il serait édifiant de connaître le chiffrage précis de ce PTI, qui nous apparaît comme un gouffre financier, véritable tonneau des Danaïdes.

La politique électoraliste Socialiste est l'unique bénéficiaire dans cette affaire, à grand renfort d'Économie Sociale et Solidaire (ESS), d'égalité des chances, de politique de la ville, de Service Civique, voire même de l'apologie du vivre ensemble, subventionnant au passage – je suis désolé de le dire – vos amis du MRAP, du CIDFF, etc.

M. VERDUN. - Les « invisibles », comme vous les appelez, sont nos compatriotes travailleurs, généralement pauvres, jeunes et issus du monde rural. Que doivent-ils penser lorsque vous les logez à la même enseigne que les déboutés du Droit d'asile, ou les étrangers en situation irrégulière ? Mettez-vous un peu à leur place. Navré de l'apprendre ou de vous l'apprendre, désolé, mais votre politique sur l'emploi est un échec. Ce n'est pas en complexifiant et en croulant sous un amas de dispositifs que vous pourrez vous donner bonne conscience. Dans tous les cas, si vous n'allégez pas les dispositifs administratifs et si vous ne privilégiez pas l'économie réelle, toutes vos initiatives, malheureusement, resteront vaines.

Sur ce dossier, nous voterons contre. Je vous remercie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de m'avoir écouté.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Juste deux observations, sur ce dossier, il ne s'agit pas de Socialistes puisque la Charente-Maritime et la Corrèze sont présidées par des Présidents plutôt à Droite. Et ces dossiers sont élaborés d'abord par les Départements.

Deuxièmement, il y a un vrai problème d'accès au droit en France, notamment je crois que c'est plus de 30 % de la population qui pourrait avoir droit au RSA et qui n'y vont pas, peut-être par complexité administrative. Cette complexité administrative n'est pas de la compétence de la Région. Ce n'est pas la Région qui ajoute des règles aux règles, ce sont souvent des règles qui viennent du haut.

Troisième observation, toute simplification n'est pas forcément un progrès. J'en veux pour preuve l'analyse qui a été faite sur la politique en Angleterre. L'Angleterre a regroupé ce qui avait été d'ailleurs un projet soutenu par plusieurs candidats aux élections Présidentielles dernières, de dire : on va faire un seul droit, ou une seule allocation. Là où cela s'est passé en Angleterre, il y a eu une observation que la pauvreté avait augmenté parce que lorsque l'on spécifie (handicapé, femme seule, etc.) il y a une adéquation avec les besoins de la personne. Et que se dire : on va simplifier en regroupant toutes les allocations, on s'aperçoit que la réalité est inverse, dans les souhaits, à ce qui avait été fait. Et c'est documenté dans les pays qui l'ont réalisé.

Enfin, je rappelle les chiffres que je vous indiquais ce matin : la Nouvelle-Aquitaine baisse plus son chômage que dans les autres Régions, depuis longtemps d'ailleurs, et nous faisons, dans le domaine de l'emploi industriel, quatre fois mieux que la moyenne nationale. Donc ne désespérons pas, mon cher.

Je peux mettre aux voix le rapport maintenant ?

Qui est d'avis de l'adopter ?

Mme LE GUEN. - LE GUEN pour.

M. LE PRESIDENT. - Qui est contre ?

Le FN.

Des abstentions ?

Il n'y en a pas.

.

N° 05

Vote sur les « Pactes Territoriaux d'Insertion (PTI) de Charente-Maritime et de Corrèze »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)

▪ **CONTRE** : Front National/Rassemblement Bleu Marine,

ADOPTE A LA MAJORITE

Ces deux Pactes sont donc adoptés.

**CONVENTION DE BONNES PRATIQUES AVEC LA FEDERATION FRANCAISE DU
BATIMENT DE NOUVELLE-AQUITAINE EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS**

M. LE PRESIDENT. - On a ensuite une convention de bonnes pratiques avec la Fédération Française du Bâtiment en matière de marchés publics.

M. GUILLEMOTEAU. - Mes chers collègues, vous le savez, la Région Nouvelle-Aquitaine est le premier acheteur public et à cet égard, elle a des devoirs vis-à-vis des entreprises et singulièrement des entreprises du bâtiment et des TP. Il s'agit pour nous ici, aujourd'hui, de réaffirmer notre volonté de faciliter l'accès à la commande publique à toutes les entreprises. Quand je parle de toutes les entreprises, je veux parler des entreprises de petite taille, des entreprises artisanales, des entreprises de taille moyenne et des grandes entreprises.

Comment ? C'est ce qui figure dans la convention en question :

- En pratiquant l'allotissement systématique,
- En pratiquant une politique de mieux-disant et non pas une politique de moins-disant – vous le savez, c'est notre politique depuis des années - et en aidant les petites et moyennes entreprises à la souscription dématérialisée, en particulier à l'aide de la plateforme de dématérialisation,
- En luttant aussi contre la fraude au travail détaché, c'est-à-dire contre le travail illégal, et la sous-traitance mal maîtrisée, qui est aussi un fléau sur lequel la Région veille,
- En facilitant par ailleurs la trésorerie des entreprises, pour donner confiance et envie de venir sur les marchés publics.

De quelle manière ? Par exemple - vous le trouverez dans la convention – nous proposons des avances sur les démarrages des travaux, qui peuvent aller jusqu'à 30 %. Nous nous engageons à payer au maximum dans un délai de 30 jours, les situations qui nous sont présentées, tout cela parce que nous souhaitons donner confiance aux petites entreprises pour qu'elles viennent sur les marchés publics. Nous sommes favorables à la concurrence la plus large.

Et je voudrais terminer mon propos en rassurant les personnes qui ont posé un certain nombre de questions pendant la Commission, cette convention est signée certes avec la seule FFB, mais elle s'applique erga omnes, c'est-à-dire à l'égard de toutes les entreprises, y compris à l'égard de la CAPEB qui représente les artisans, qui frappe à la porte parce qu'elle

trouve le dispositif intéressant, et elle sera la bienvenue si elle souhaite conventionner avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Y-a-t-il des observations ?

Mme JOUBERT. - Monsieur le Président, chers collègues, la commande publique est un pan important de notre économie, mais elle profite trop peu aux plus petites entreprises. C'est donc avec plaisir que nous constatons que la Région Nouvelle-Aquitaine souhaite s'investir dans une démarche de bonnes pratiques, afin de faciliter l'accès des marchés aux PME et aux TPE. Nous rappelons que 64 % du chiffre d'affaires du bâtiment est réalisé par les entreprises artisanales de moins de 20 salariés et pourtant, seulement 13 % d'entre elles ont accès au marché du secteur public. Si toutes les entreprises du bâtiment sont concernées, alors, toutes les Organisations professionnelles doivent l'être aussi.

C'est pourquoi, nous espérons que rapidement, une telle convention sera signée avec la première Organisation patronale du bâtiment qu'est la CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment). Cependant, si nous sommes favorables à de telles conventions, nous restons très critiques quant à la lutte contre le travail illégal, la fraude au détachement, et la concurrence déloyale. Certes, la Région Nouvelle-Aquitaine s'engage à, je vous cite : « compléter ou préciser les documents de consultation des entreprises de façon à rappeler clairement et explicitement la politique régionale en matière de lutte contre les pratiques de travail dissimulé ». Mais soyons lucides, c'est une lutte à minima, car elle n'enraye pas la véritable explosion du nombre de travailleurs détachés. Ce phénomène est à l'origine de multiples fraudes et d'un dumping social devenu parfaitement légal. Plus personne ne traite le fond du dossier, qui est abyssal.

En 2008, nous avons en France moins de 96 000 travailleurs détachés. En 2017, nous sommes passés à 516 000 travailleurs détachés. La tendance est à l'accélération du phénomène puisque nous constatons 46 % d'augmentation par rapport à 2016, hors transports routiers. Ces chiffres pourraient être multipliés par deux tant la fraude est massive. Les URSSAF ne consacrent que 16 % de leurs contrôles au travail détaché, avec 170 agents dédiés à la lutte contre le travail illégal, sur un total de 13 000 salariés. La réforme de Messieurs MACRON et PHILIPPE est en trompe-l'œil. En octobre, la France a certes obtenu le principe d'une rémunération égale à poste égal, et non plus le salaire minimum, mais les cotisations sociales demeurent toujours payées dans le pays d'origine. Le dumping social a de beaux jours devant lui, avec des taux de cotisations patronales variant de 51 % pour la France, à 21 % pour la Pologne, 23 % pour la Roumanie, et 17 % pour la Bulgarie par exemple. En réalité, la réforme de la directive européenne n'est qu'un effet de

« manche dans laquelle se cache une souris ». Ce sont autant d'emplois dont les 6 millions de chômeurs français ne bénéficieront pas.

Monsieur le Président, ne laissons pas le secteur du bâtiment être sacrifié comme le secteur du transport routier, sur l'autel de la soi-disant Europe qui protège, car c'est un mensonge. Cette Europe-là ne protège pas, elle tue nos emplois. Nous attendons des mesures fermes et non pas seulement des mots apposés sur des documents pour inciter à de bonnes pratiques. Dans cette attente, nous nous abstenons. Merci Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Patrick GUILLEMOTEAU répondra mais sur la CAPEB, on travaille très bien avec eux. D'ailleurs, je veux le signaler, je ne connais pas jusque-là une autre collectivité publique qui fasse, d'une manière systématique, des lots séparés. La plupart des collectivités travaille souvent avec des macro-lots, qui ne peuvent aller qu'aux grandes entreprises, ou bien des délégations de gestion avec souvent - et c'est là où se pose le problème des emplois détachés ou du dumping social – des dévolutions de sous-traitance qui pillent les TPE et les PME. Premièrement.

Deuxièmement, tant que nous n'aurons pas un renforcement de l'Europe et une harmonisation fiscale européenne, nous aurons ce type de problème. Le problème est là : il faut que nous ayons une harmonisation fiscale, sociale, par le haut, à l'échelle européenne.

Y-a-t-il une autre intervention ?

M. DIONIS DU SEJOUR. - Monsieur le Président, si l'on a bien lu, on n'a pas vu le dispositif de clause d'insertion sociale dans la convention. Or, c'est un dispositif qui est présent, on a conventionné au niveau des agglomérations là-dessus. Le dispositif est simple : on réserve un quota d'heures pour un certain nombre d'entreprises-insertion, par lot, et cela peut être entre 7 à 10 %, et cela marche très bien. C'est vraiment un des succès que l'on a au niveau des outils qui sont mis en œuvre. Nous trouvons donc dommage, et je vous suggérerais de l'ajouter, qu'il n'y ait pas explicitement un engagement de la Région à une clause d'insertion sociale.

M. GUILLEMOTEAU. - Je voudrais d'abord répondre à notre collègue du FN. Si j'étais taquin, je dirais ce que disait Woody ALLEN : « la réponse est oui, mais quelle est la question ? ». Le travail détaché est un dispositif parfaitement légal. Ce à quoi il faut s'opposer, ce sur quoi il faut lutter, c'est la fraude au travail détaché - on le disait en Commission Monsieur DE LACOSTE-LAREYMONDIE -. A cet égard, je le redis, vous avez

parfaitement raison, c'est bien de cela dont il s'agit et il faut être extrêmement vigilant sur la fraude au travail détaché.

Pour revenir sur votre première observation, je vous rappelle que cette convention est un renouvellement d'une convention qui a été signée pour la première fois en 2009, puis en 2014, et aujourd'hui, il s'agit d'élargir à la Nouvelle-Aquitaine. Quant aux clauses sociales, mon cher collègue, nous l'avons évidemment envisagé et nous le pratiquons naturellement dans un certain type de marchés. Je vais vous dire la raison pour laquelle elle ne figure pas encore dans cette convention, cette convention a commencé avec quatre lignes, puis avec dix lignes et aujourd'hui, nous en sommes à cette convention qui fait deux ou trois pages. Mais nous nous sommes promis, avec la FFB, de nous revoir pour compléter la convention en question. Ce que je ne souhaitais pas proposer aux élus, d'abord, dans un premier temps, c'était une espèce d'usine à gaz qui soit de nature à effrayer les entreprises et à faire en sorte que ce soit tellement compliqué qu'elles ne viennent pas sur les marchés publics.

Donc la première volonté politique que nous avons est de faire un appel d'air pour que les entreprises viennent sur nos marchés. Bien entendu, nous avons une clause de revoyure avec la FFB et toutes les Organisations professionnelles qui le souhaiteront, pour repreciser notre engagement en matière de clause sociale et d'ailleurs, vous avez un certain nombre de dispositifs qui vous seront présentés dans un autre cadre prochainement. Nous pratiquons les clauses sociales à chaque fois que c'est possible dans tel ou tel type de marché.

M. DIONIS DU SEJOUR. - On est des habitués quand même de ce travail là, il n'y a pas de drame si vous avez oublié quelque chose. Je suis sûr que l'on sort la délibération, on dit à l'Administration d'ajouter... C'est un dispositif qui est éprouvé, que l'on fait tous, donc c'est un oubli, il n'y a pas de drame, on le met et on le vote. On montre un peu que l'on est mobile.

M. LE PRESIDENT. - Patrick GUILLEMOTEAU vous explique pourquoi...

M. GUILLEMOTEAU. - Ce n'est pas un oubli Monsieur le Président, je vous affirme que ce n'est pas un oubli, nous l'avons déjà évoqué dans le cadre de nos conversations avec la FFB : nous nous reverrons sur un dispositif beaucoup plus complet. Il s'agit là de renouveler la convention initiale.

M. LE PRESIDENT. - Il n'y a aucun souci, en plus, je ne sais plus combien de dizaines de milliers...

M. DIONIS DU SEJOUR. - C'est un oubli de toute évidence. Votre collègue est en difficulté.

M. LE PRESIDENT. - Je n'ai pas l'impression.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Il fait de la peine. Il « rame », il faut le sauver.

M. LE PRESIDENT. - Je n'ai pas l'impression. Mais si Patrick veut nous faire ajouter une phrase à la fin...

M. GUILLEMOTEAU. - Monsieur le Président, ne nous laissons pas abuser par des rodomontades...

M. GUILLEMOTEAU. - Des rodomontades d'élus d'opposition. Nous reverrons cela sérieusement au moment où nous signerons une convention plus complète, avec d'autres dispositions et notamment dans le cadre du SPASER, qui vous sera présenté, je pense, lors de la prochaine plénière, où là nous parlerons des clauses environnementales – dont nous aurions pu aussi parler mais que nous avons volontairement occultées dans ce document – et des clauses d'insertion qui figurent systématiquement, lorsqu'on le peut, dans nos conventions.

M. ARGENTON. - Juste une petite précision, par souci de cohérence et pour aider mon collègue qui semble en difficulté, pour deux raisons : la première, la Région subventionne, soutient les Maisons de l'emploi, qui sont le vecteur principal auprès des collectivités pour leur faire comprendre ce qu'est une clause sociale et en quoi cela n'a rien de méchant. Au contraire, cela favorise le développement économique et cela permet à certaines catégories de nos concitoyens de pouvoir travailler.

Et puis la deuxième chose, il me semble que la Région a toujours une majorité Socialiste, cela me semblerait un peu étonnant que les Socialistes ne soient pas pour les clauses sociales quand même.

M. LE PRESIDENT. - Je vous explique que nous les mettons en pratique.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Monsieur le Président, explication de vote...

M. LE PRESIDENT. - Tu n'es pas à l'Assemblée Jean !

Je profite de ce moment de discussion pour réaffirmer – je viens de vérifier avec les services et Patrick GUILLEMOTEAU peut l'attester – que chaque fois qu'on le peut... parce que vous ne pouvez pas demander non plus à un tout petit artisan... c'est cela l'enjeu, c'est faire travailler les tous petits artisans. Donc si nous systématisons cela – je parle sous le contrôle de Patrick GUILLEMOTEAU – à toutes les entreprises, cela signifierait que certaines petites entreprises, de tous nos territoires, ne viendraient pas pour faire un peu de plomberie, un peu de carrelage, un peu de peinture, ou autre chose. Nous le faisons à chaque fois et je propose que nous fassions, à la prochaine Commission concernée, un bilan

du nombre d'heures, et on peut même faire une compétition à l'échelle de la Région, Jean DIONIS DU SEJOUR, si tu veux : quelle est la collectivité qui, proportionnellement, fait le plus d'insertion ? Et je demande à Patrick GUILLEMOTEAU, au prochain texte - à la prochaine plénière, si je comprends bien - de pouvoir, à la fois sur les clauses environnementales - parce qu'elles sont aussi importantes - et les clauses d'insertion, de le mettre in extenso.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Explication de vote : on va voter votre texte parce qu'honnêtement, on vous fait juste la remarque. Il y a là quelque chose à faire en séance, d'interactif. Franchement, votre Administration l'aurait fait en 3-4-2, donc c'est dommage que l'on n'ait pas cette réactivité-là. Il y a un oubli de votre Administration, ce n'est pas grave, on va le voter, on vous fait confiance et je regrette le côté un peu fermé. On met un point, on corrige et on continue.

M. LE PRESIDENT. - C'est terrible parce que je comprends votre explication de vote, je vous remercie de la conclusion, mais vous ne répondez pas à la réflexion de Patrick GUILLEMOTEAU.

Je vais mettre aux voix ce texte.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui s'abstient ?

Mme LE GUEN. - Abstention.

N° 06

Vote sur la « Convention de bonnes pratiques avec la Fédération Française du Bâtiment de Nouvelle-Aquitaine en matière de marchés publics »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés,**

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

▪ **ABSTENTION : Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)**

PLAN DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE THERMALE EN NOUVELLE-AQUITAINE

M. LE PRESIDENT. - Nous passons maintenant à la filière thermique. Je rappelle que nous avons un temps de parole limité. Je me permettrai donc, au bout des minutes concernées, d'arrêter.

Mme BONJEAN. - Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais essayer d'être la plus synthétique possible pour présenter ce plan thermal de Nouvelle-Aquitaine, qui a été élaboré – et je crois que c'est l'un des points les plus importants – non seulement en concertation, mais en co-construction avec l'ensemble de la filière thermique.

Juste peut-être quelques chiffres-clefs du thermalisme en Nouvelle-Aquitaine, ce qui vous permettra de comprendre l'importance de cet enjeu économique pour certains territoires et en particulier les zones rurales, puisque vous savez peut-être que la plupart des stations sont à proximité des villes moyennes ou dans les zones rurales. Quelques chiffres-clefs, la Région Nouvelle-Aquitaine est la deuxième Région thermique de France, après l'Occitanie. C'est la première Région de France en termes d'entreprises thermales privées. 29 établissements répartis sur cinq Départements. 15 stations thermales, parce qu'il y a des stations où il y a plusieurs établissements dans la station. Cela représente près de 150 000 curistes accueillis en 2017 et je rappelle que les curistes – et c'est peut-être ce qui est intéressant – restent 21 jours sur chaque territoire, puisque c'est encore la spécificité du thermalisme. 100 curistes génèrent dix emplois, c'est tout à fait intéressant pour les uns et les autres, et nous avons aujourd'hui, en Nouvelle-Aquitaine, près de 15 000 emplois liés à l'activité thermique. Un chiffre d'affaires de 130 M€ est à peu près estimé des établissements de Nouvelle-Aquitaine, dont une grande partie est réinjectée sur le territoire. Et puis quelque chose qui est important à prendre en compte, en sept ans, on a pu constater une hausse de 20 % de la fréquentation des établissements thermaux, hausse liée à une appétence, depuis quelques années, suite à quelques scandales liés à l'industrie du médicament. Une appétence non pas pour la Médecine douce parce que le thermalisme n'est pas une Médecine douce - c'est même assez fatigant – mais c'est une Médecine naturelle. En tout cas, une appétence pour ces Médecins naturelles et une augmentation de la fréquentation de 20 %.

Deux autres indicateurs importants pour notre Région, nous avons un Institut du thermalisme qui est rattaché à l'université de Bordeaux et qui travaille sur l'enseignement supérieur (Licence et Master) sur les métiers des eaux de santé. Et puis un hôpital thermal,

qui est le seul qui reste en France, il est implanté à Dax, qui accueille des curistes avec des polyopathologies, qui sont accueillis en soins hospitaliers pour la durée de leur cure.

Et puis un petit rappel, parce que c'est toujours bien de se le dire, le thermalisme ne représente que 0.14 % des dépenses de la Sécurité Sociale, pour ceux qui se demanderaient qu'est-ce que cette activité thermale peut représenter en coût.

Tout cela pour vous dire que bien entendu, c'est une opportunité de développement économique pour beaucoup de territoires. C'est un atout très fort et comme je l'ai dit, souvent en zone rurale. Vous pouvez voir sur la carte la répartition des stations thermales : cinq nouvelles stations ont rejoint le gros des stations existantes et qui existaient en Aquitaine, des stations en Poitou-Charentes et en Limousin. L'une d'entre elles (Évaux-les-Bains), dans le Limousin, était rattachée jusqu'alors non pas avec le Limousin pour l'accompagnement thermal, mais avec l'Auvergne. Elle est aujourd'hui complètement impliquée dans cette démarche.

Il était donc important que la Région Nouvelle-Aquitaine puisse conserver son rôle de leader au niveau du thermalisme, d'autant que le thermalisme est directement lié à trois des 11 filières prioritaires identifiées dans le cadre du SRDEII, à savoir la santé et le bien-être, le tourisme, et la silver économie. Vous voyez, c'est donc en plus une filière qui était à prendre de façon très transversale.

Pour travailler ce plan thermal, le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine s'est rapproché du cluster Aqoi o thermes pour travailler en concertation avec l'ensemble des acteurs de la filière sur ce plan de développement thermal. Qu'est-ce que le cluster Aqoi o thermes ? C'est une association loi 1901 qui, depuis 2009, regroupe l'ensemble des acteurs de la filière, que ce soit les acteurs de l'entreprise – et c'est important – que ce soit les acteurs institutionnels, mais que ce soit aussi les acteurs de la recherche et de la formation, pour échanger et travailler ensemble sur cette filière particulière. C'est le cluster qui regroupe aujourd'hui des acteurs comme... 25 établissements sur 29, les établissements dont je vous ai parlés, sont aujourd'hui adhérents du cluster Aqoi o thermes. Mais on y retrouve bien sûr l'université de Bordeaux, l'hôpital thermal dont je vous ai parlé, les collectivités locales et territoriales, des mairies, Conseils Départementaux, les Offices de tourisme, les Conseils Départementaux de Tourisme, je ne suis pas tout à fait exhaustive mais vous avez dans le document l'ensemble de la chaîne de valeurs de cette filière thermale.

C'était important pour travailler justement ce plan en co-construction, et c'est ce qui a été fait tout au long de l'année 2017, à la fois par des entretiens collectifs, par des enquêtes et des recueils de données d'après un questionnaire, mais aussi de rendez-vous individuels. Et au cours de ces rencontres, il a été demandé aux professionnels du thermalisme de

travailler sur six thématiques - l'une d'elle étant laissée à leur libre-arbitre – ces thématiques, principalement, étant : « ma station », « mes thermes », « mes soins et services », « mes agents et les salariés », et « recherche-développement-innovation », et puis bien entendu, tout ce qui concerne la formation. C'est ce qui a permis de pouvoir retenir un axe principal et on parle surtout, dans ce plan thermal, du thermalisme de santé et moins du thermoludisme – c'est mieux de le cadrer de cette façon-là – dans un souci de développement durable et de prévention, et dans un souci aussi de pouvoir franchir un cap dans l'accompagnement de cette filière, à savoir aussi se préparer pour l'avenir et préparer peut-être davantage la filière sur la prévention et sur le bien vieillir.

Un objectif quatre ans pour renforcer notre leadership et tout cela en créant une cohérence entre les acteurs, via une stratégie thermale partagée et reconnue, répondre aux besoins de la filière, et avoir un document commun, ce qui n'était pas le cas jusqu'alors, qui soit une référence pour le thermalisme néo-aquitain. Avec une stratégie autour de trois grands axes :

- L'écosystème thermal, où l'on va retrouver la formation RH, le développement durable, le faire et le faire savoir,
- La station thermale, où l'on va retrouver tout ce qui est promotion, prévention, santé, mais l'attractivité, et aussi bien dans ce cas-là l'attractivité touristique,
- Et puis l'établissement thermal, où l'on sera sur des actions autour de la modernisation, de la performance, de l'hygiène et de la sécurité. Vous savez que le thermalisme est soumis à la règle de « zéro germe », ce qui veut dire des contrôles permanents sur les réseaux et des contrôles permanents sur les eaux et sur les eaux de santé, ce qui exige un travail d'excellence sur la modernisation et la performance des équipements.

Et en transversalité de tout cela, la recherche, le développement, l'innovation et la formation, formation de l'ensemble des agents ou intervenants dans la filière thermale, des médecins, parce que travailler sur le thermalisme de santé, c'est d'abord avoir des médecins thermaux, et dans des territoires où aujourd'hui, parfois, on constate une déprise en ce qui concerne la démographie médicale, bien entendu, il faut aussi travailler sur ce problème du médecin thermal et de sa formation. Mais c'est aussi la formation des agents de soins, la formation des agents thermaux et anticiper ce travail sur les RH par une GPEC – cela a été abordé tout à l'heure – mais elle est déjà en expérimentation sur cette filière thermale pour être ensuite exportée établissement par établissement et station par station, sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine.

Voilà pour les grands axes. Je ne vais peut-être pas entrer tout à fait dans le détail des...

Mme BONJEAN. - Je pense que cela suffit, mais je suis disponible pour répondre à vos questions sur ce plan qui, je le redis, a été élaboré avec l'ensemble de la filière thermale. Je pense que c'est quelque chose d'important.

M. LE PRESIDENT. - Je confirme. Merci Élisabeth.

Mme NADAU. - Merci Président. Nous ne pouvons que souscrire au champ d'actions de ce plan de développement de la filière thermale, co-construit – comme vous l'avez dit Madame BONJEAN – avec les acteurs et largement inspiré des objectifs du cluster Aqoi o thermes.

La stratégie choisie d'axer sur le thermalisme de santé dans un souci de développement durable et de prévention est tout à fait pertinente, même si elle ne date pas d'aujourd'hui. Elle était déjà développée avec des exemples concrets dans le Livre Blanc du thermalisme, qui datait de février 2008.

Nous approuvons la mise en œuvre d'une filière universitaire - qui existe à Toulouse si je ne me trompe pas – et il y a une réelle urgence concernant l'enseignement du thermalisme en faculté de Médecine, face au déficit en médecins thermaux et kinésithérapeutes. Je crois qu'à Dax, il y en a deux qui partent cette année : vont-ils être remplacés ? Cette excellence académique permettra d'asseoir la légitimité de la Médecine thermale. Par contre, quand vous dites que le thermalisme se porte bien, que c'est par rapport aux scandales ou en opposition aux scandales sur les médicaments et l'industrie pharmaceutique, je mettrais un petit bémol et je ne partagerais pas tout à fait votre analyse.

Toutefois, quelques remarques et interrogations. D'abord, l'enveloppe budgétaire : dans le Budget Primitif voté en décembre, aucune ligne spécifique pour le thermalisme ne ressort. Tourisme et thermalisme sont liés sur un même chapitre budgétaire (9.8 M€ en fonctionnement et 13.18 M€ en investissement). Vous parlez de mise en œuvre d'un plan ambitieux, mais quand on le compare aux 20 M€ mis sur le plan thermalisme 2016-2020 en Auvergne-Rhône-Alpes, ou les 37 M€ tourisme-thermalisme en Région Occitanie, les moyens aquitains ne semblent pas à la hauteur de l'ambition affichée. Donc quelle enveloppe globale ? Quelle enveloppe par champ d'actions ? Quels seront les critères d'éligibilité, les plafonds pour les investissements dans les établissements thermaux ? Une harmonisation entre les trois Régions a-t-elle été faite ?

Thermalisme de santé oui, mais vous vous référez, en préambule, au SRDEII, en citant l'axe « prévention-bien vieillir-tourisme de santé ». Ce tourisme de santé est, pour moi, en contradiction avec la stratégie choisie : le médical, pas le thermoludisme. À la feuille de route

« santé » votée en décembre, il y a un volet « prévention santé environnement » mais le thermalisme n'est pas évoqué. On le retrouve dans le chapitre « innovation et compétitivité

des entreprises de santé ». La promotion : attention là aussi que les différents partenaires ne lancent pas leur propre campagne (CDT). Elle a déjà été faite en 2016 avec la CCI des Landes, CRT, les Offices de tourisme, les communautés de communes, d'agglomérations, etc. Il existe aussi à Dax une association qui s'occupe de cette promotion. Donc il faudra être vigilant, pour avoir un message clair, confortant l'image médicale. Quant aux études, il y en a beaucoup qui ont été faites, donc cela pourra faire une économie si l'on en fait la synthèse.

Les stations thermales, attention à l'effet d'aubaine pour certaines villes. Une piste n'est pas évoquée : c'est assurer les soins de suite. Cette Médecine de réhabilitation ou de rééducation peut être aussi pratiquée dans nos établissements thermaux. La cure thermique doit s'inscrire dans le parcours de soins du patient. Il faut une meilleure coordination des prises en charge des curistes en amont et en aval du séjour thermal.

Mme NADAU. - Cela ne fait pas cinq minutes...

M. LE PRESIDENT. - C'est quatre minutes, chère Marie-Françoise.

Mme NADAU. - Je ne m'en rappelais plus. J'ai fini. Je termine.

Il faut élargir l'offre de promotion de la santé à l'éducation thérapeutique et dynamiser la recherche dans le domaine de la Médecine thermique. Il s'agit aussi de réfléchir sur les métiers liés à la prévention, telle que l'activité physique adaptée et faire évoluer l'Institut du thermalisme vers un campus de santé. Le thermalisme a toute sa place dans notre système de soins, surtout s'il fait le choix du véritable service médical rendu aux curistes, s'il touche de nouveaux publics et s'il s'intègre dans une démarche de prévention.

Nous voterons donc favorablement.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Juste deux précisions : je ne connais pas un dossier qui, dans le domaine thermal, n'a pas été pris par la Région. La stratégie de la Région n'est pas de l'affichage budgétaire. Premièrement.

Deuxièmement, c'est cette Assemblée qui a, en 2008-2009, participé à la création de l'Institut médical et relancé - quand la Sécurité Sociale a voulu mettre en cause le non remboursement - avec le Département des Landes notamment, l'idée du thermalisme.

M. PALUTEAU. - Monsieur le Président, la Nouvelle-Aquitaine est la seconde Région thermique française, avec 29 établissements répartis en 15 stations thermales : Dax, première

station thermale de France et fleuron du thermalisme français, regroupe à elle seule 15 établissements thermaux. Cette filière a accueilli 150 000 curistes en 2017, représente

14 500 emplois directs pour la Région, pour un chiffre d'affaires induit estimé à 130 M€. Structurée autour du cluster Aquis o thermes, la filière a décidé d'axer son développement autour du thermalisme de santé, rejoignant ainsi les engagements de la feuille de route « santé », votée en ces lieux-mêmes, en décembre dernier.

Rappelez-vous, notre groupe, le FN, a toujours soutenu les délibérations votées en CP, portant sur le soutien au cluster Aquis o thermes et au développement de la filière thermale régionale. En effet, le thermalisme constitue une forme de prévention médicale et permet de développer de nouvelles thérapies. Celles-ci tiennent compte bien sûr des qualités thérapeutiques spécifiques aux différentes sources attachées à chaque site thermal. Ainsi par exemple, les maladies psychiatriques sont-elles traitées à Saujon, alors que Dax s'est spécialisée dans le traitement des maladies et des pathologies rhumatismales. La filière mène également, sous le contrôle de l'Agence Régionale de Santé (ARS), des actions de développement dans les cadres universitaire, scientifique, médical, qui doivent déboucher sur la création d'une chaire à l'université. C'est important. Ce travail de professionnalisation scientifique est mené en corrélation avec le travail de développement, de la recherche et de l'innovation de la filière.

En parallèle de l'intérêt médical porté par le thermalisme, celui-ci présente un intérêt économique de premier ordre pour notre Région. Seconde Région thermale de France, tant en termes de fréquentation que de chiffre d'affaires, la Nouvelle-Aquitaine peut ambitionner d'être la première Région française pour le thermalisme médical. Par ailleurs, la prégnance de l'activité thermale dans une bonne partie des territoires de notre Région, a façonné l'aménagement du territoire, notamment dans les Landes, où une station comme Eugénie-les-Bains, a été créée ex nihilo, autour des thermes. Cette petite ville landaise est renommée dans le monde entier – oui, on vient du monde entier à Eugénie-les-Bains – qui est célèbre pour ses eaux sulfureuses, mais aussi pour sa table.

De même, le thermalisme favorise-t-il le lien entre l'entreprise et le territoire, et permet de maintenir une activité économique importante dans des territoires ruraux, souvent éloignés des circuits économiques. En outre, la présence de personnels qualifiés et d'un niveau de vie supérieur à la moyenne des zones rurales encourage le développement économique local et permet le désenclavement de certaines localités dans des terres rurales oubliées. Afin de demeurer une destination attractive, la Région doit permettre aux établissements de mener une politique de rénovation et d'identification de la clientèle, telle la

silver économie, en répondant aux exigences de l'ARS. Cette politique doit être menée en association avec l'Agence de tourisme de la Nouvelle-Aquitaine.

Enfin, le thermalisme constitue un aspect important de notre identité régionale, ayant façonné l'image de notre Région, de l'époque romaine jusqu'au XIX^{ème} siècle où Napoléon III, bien conseillé et inspiré dans ce domaine par son épouse Eugénie De MONTIJO, a développé tant le tourisme balnéaire que thermal. Ainsi, notre patrimoine régional s'est enrichi au fil des siècles grâce à l'apport spécifique du thermalisme.

Le groupe FN votera favorablement cette délibération.

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie d'avoir présenté cette délibération de l'exécutif.

Je ne sais pas si Élisabeth a besoin de répondre...

Mme BONJEAN. - Juste une précision Monsieur le Président, par rapport à la filière médicale, on sera les seuls – et je crois que c'est à souligner et à saluer – à avoir une cellule de recherche Région-ARS-université de Bordeaux, sur justement le thermalisme, qui nous permettra d'aller plus loin en ce qui concerne le service médical rendu parce que c'est bien cela aussi qu'il faut arriver à travailler, mais aussi à travailler sur mobilité et cognition. Ce sont des choses qui seront uniques en France et je crois qu'il faut le saluer.

Je n'ai rien, Marie-Françoise NADAU, contre l'allopathie, je ne veux pas...

Et en ce qui concerne les soins de suite, c'est justement quelque chose qui est prévu dans l'axe 4, c'est déjà pris en charge, en particulier je prends La Roche-Posay qui prend en charge les suites de certains cancers et en particulier du cancer du sein, sur certaines autres stations aussi. Donc c'est bien sûr une indication aujourd'hui qui, pour l'instant, n'est pas tout à fait encore accompagnée par la Sécurité Sociale, mais qui sera sûrement l'avenir aussi pour les stations thermales.

Voilà grosso modo puisque Monsieur a dit tout le reste.

M. LE PRESIDENT. - Madame REQUENNA, ne présentez pas à nouveau la délibération...

Mme REQUENNA. - Non, justement, je passerai sur les préliminaires, j'irai à l'essentiel.

Monsieur le Président, chers collègues, nous trouvons cette démarche positive. Nous la saluons et nous y souscrivons, avec un enthousiasme d'ailleurs immodéré quant à l'objectif de devenir la première Région de France en matière de thermalisme. Cela commence bien. Est-ce que cela va aussi bien se terminer ? On va voir.

Pour ne pas faire durer un suspense qui n'aurait pas lieu d'être, je vous annonce d'ores et déjà que nous voterons cette délibération. Néanmoins, j'ai quelques remarques à formuler.

D'abord, dans ce rapport, vous décrivez les enjeux économiques et sanitaires que représente, à bien des égards, cette filière en Nouvelle-Aquitaine, et nous souscrivons à l'état des lieux. Je formulerai toutefois quelques remarques peut-être un peu moins agréables, mais qui se veulent toutefois extrêmement constructives.

La question des moyens tout d'abord, comme cela a été évoqué, aucune enveloppe, ni aucune ligne budgétaire n'apparaît sur ce document. Cela aurait pourtant été particulièrement bienvenu, d'autant que dans le Budget - comme l'a dit ma collègue Marie-Françoise NADAU - le thermalisme et le tourisme sont mélangés, sans prendre le temps de préciser les sommes qui sont spécifiquement allouées à la filière thermique. La question est donc de savoir ici si nous restons sur les dispositifs existants ou bien, si nous mettons « le paquet » pour soutenir et développer cette filière et pour devenir leader national sur le marché du thermalisme. Je ne reviendrai pas non plus sur les chiffres qui ont été énoncés et sur les investissements faits par d'autres Régions en la matière.

D'un point de vue économique maintenant, les dispositifs avancés dans le rapport tel qu'il nous est fourni, manquent parfois de précision. Il est bien difficile de deviner les mesures dont chaque établissement pourra profiter et pour quels projets précisément. Il nous paraît ainsi opportun de peut-être mettre en place des contrats d'objectifs, chaque ville et chaque station ayant des spécificités qu'il ne faut pas gommer car elles constituent une force. D'ailleurs, si « curiste » rime bien avec « touriste », il convient, d'après nous, d'aller aussi plus avant dans l'articulation des politiques de soutien au thermalisme et des actions touristiques en Nouvelle-Aquitaine. Il ne suffit donc pas d'inscrire les deux Budgets sur une même ligne, le thermalisme doit être intégré pleinement dans l'offre touristique régionale. Le succès d'ailleurs du thermalisme social de Dax est, par exemple, en partie lié à l'essor du tourisme social sur la côte Atlantique.

Je rappellerais aussi qu'au même titre que les politiques touristiques varient en fonction des territoires, nous devons veiller à valoriser de manière différenciée les offres des stations thermales et leurs spécificités : Rochefort et Dax ont par exemple des atouts différents d'Eugénie-les-Bains ou Cambo-les-Bains. Derrière ce sujet, se cache un défi majeur que nul n'a évoqué : le défi capital de la gestion de la saison, de son allongement et de la manière d'attirer des curistes au cours des mois les moins attractifs.

Enfin, et toujours dans une vision économique et de développement de la filière, rien ne concerne, dans ce rapport, des mesures de nature à attirer une clientèle plus jeune ou

étrangère : quelle stratégie pour attirer une clientèle plus jeune sur un volet de thermalisme préventif ou ludothermalisme ? Quelles mesures pour attirer une clientèle étrangère sur notre territoire ? Dans ce cas précis, il y a un exemple qui est celui de Baden-Baden en Allemagne, qui a choisi ce créneau et qui attire ainsi des curistes du monde entier. Autant d'éléments que la délibération aurait, selon nous, pu prendre en compte.

Sur les aspects non économiques maintenant, nous avons aussi quelques remarques à formuler.

M. LE PRESIDENT. - Il faut vraiment que vous respectiez les quatre minutes. Vous êtes la dernière intervenante. Après, je coupe la parole à quatre minutes.

Mme REQUENNA. - Je m'excuse, je n'avais pas vu le temps.

Je passe sur les médecins thermaux.

Simplement, et j'aurais souhaité que Lionel FREL intervienne puisque vous avez tous parlé quand même de développement durable, or, ce qui concerne le développement durable est extrêmement elliptique puisque ce sont six lignes qui, finalement, mettent en opposition le secteur thermal entre développement économique et action écologique. Donc je trouve que quand même, c'est extrêmement léger dans ce rapport, qui aurait mérité autre chose.

Je comprends que je suis hors délai, j'arrête là mon intervention.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Élisabeth, est-ce qu'en 30 secondes vous pouvez répondre ?

Mme BONJEAN. - En 30 secondes, on est au début du plan. C'est-à-dire que depuis le 1^{er} janvier 2018, un nouvel animateur accompagne le cluster thermal pour aller maintenant hiérarchiser l'ensemble des actions avec l'ensemble de la filière thermique et les établissements sur tous les points qui ont été justement précisés.

Pour le développement durable, bien entendu, la ressource naturelle qui est l'eau et ensuite tous ses dérivés, que ce soit le péloïde, le pélose ou les algues, bien entendu, c'est un élément qui est pris en compte de façon cruciale puisque sans cette ressource et sans sa préservation, il n'y aura plus de thermalisme. Mais les actions aujourd'hui vont être hiérarchisées. La première mission de l'animateur est de rencontrer l'ensemble des acteurs de la filière, qu'ils soient membres ou pas, ce qui avait déjà été fait en partie mais là, on recommence avec des groupes de travail qui ont été créés avec un référent entreprises pour les animer, et avec ces missions de hiérarchiser les actions et au fur et à mesure, de construire aussi les actions.

En ce qui concerne le Budget, ce sera à nous, bien sûr, au fur et à mesure du plan et de la hiérarchisation des actions, de le finaliser. Il n'émerge pas uniquement sur la partie thermoludisme, mais sur toute une partie santé, mais aussi sur la partie recherche, formation, et industrie. C'est vraiment la difficulté du thermalisme qui est accompagné pas uniquement – et c'est sa force aussi – sur le volet thermalisme et thermoludisme.

Sur le thermalisme et le thermoludisme, il faut regarder l'axe 2 puisque c'est sur cet axe 2 que seront travaillés ces éléments-là.

Je crois que j'ai à peu près tout dit. C'est certainement incomplet...

M. LE PRESIDENT. - Merci Élisabeth du travail que vous avez fait.

Je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

.

N° 07

Vote sur le « Plan de développement de la filière thermale en Nouvelle-Aquitaine »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)**

ADOpte A L'UNANIMITE

Ce rapport est donc adopté.

CONTRAT DE FILIERE LIVRE NOUVELLE-AQUITAINE 2018/2020

M. LE PRESIDENT. - Ensuite, Éric, est-ce que vous pouvez... C'est un très beau rapport, tout le monde va être d'accord aussi.

M. CORREIA. - C'est un rapport exceptionnel Monsieur le Président.

J'aimerais commencer mon propos, si vous le permettez, en ayant une pensée pour Ahmet ALTAN, journaliste et écrivain, qui est condamné à la prison à vie en Turquie pour crime de pensée. Aujourd'hui, 26 mars 2018, nous pourrions tous demander sa libération.

Comme vous l'avez dit Monsieur le Président, après le vote du contrat de filière « cinéma » en janvier 2017 avec le CNC d'État, après le vote de contrat de filière musiques actuelles avec l'État, le CNV et également le réseau des indépendants de la musique, il revient aujourd'hui de vous proposer le contrat de filière lecture.

Comme vous me le demandez, je vais essayer de réduire – on ne fait pas une bonne cure thermale sans un bon bouquin d'ailleurs -.

Rappeler qu'en 2017, toute cette concertation et ce qui vous est présenté aujourd'hui est issu d'une concertation avec les professionnels de la santé, tel que vous avez initié cette méthode depuis maintenant plusieurs années en ex-Aquitaine. Ce sont plus de sept réunions thématiques qui ont été proposées, ce sont plus de 600 professionnels participant à toutes ces réunions, c'est également une coordination entre les différents services du Conseil Régional autour du développement économique, de la formation professionnelle, de l'aménagement culturel du territoire. C'est également la mobilisation du dispositif de droit commun, CPER, le SRDEII, le SRADDET. Donc c'est issu de toute cette concertation, plus d'1 M€ vont bénéficier à différents acteurs, d'abord les auteurs, les opérateurs culturels, les éditeurs, les libraires, et vous dire qu'aujourd'hui, nous allons, avec un partenariat avec le CL tout à fait innovant et unique, le compagnonnage, qui a augmenté d'ailleurs sa participation dans le cadre de ce contrat, il faut s'en réjouir.

Et j'aimerais terminer ce propos, comme vous m'avez demandé d'être rapide, pour vous dire que notre Région devient à ce jour la première Région à élaborer et signer des contrats de filière avec trois établissements publics du Ministère de la culture et de la communication, dans le champ des industries culturelles créatives, le cinéma, les musiques actuelles et le livre. Nous pouvons tous nous réjouir de ceci.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Bravo.

M. CHARBONNEAU. - A débat exceptionnel, Monsieur le Président, comme l'a dit Monsieur CORREIA, réponse exceptionnelle. Et tout d'abord, celle de lui demander à quel régime politique et religieux appartient Ahmet ALTAN.

M. CORREIA. - Laïc.

M. CHARBONNEAU. - La tolérance est toujours dans les mêmes régimes.

Chers collègues et Monsieur le Président, nous déplorons tous la baisse de l'instinct de lecture chez nos compatriotes. Nous déplorons que les jeunes générations sacrifient cette discipline à la facilité du téléphone verbal, du téléphone, et aux messages incessants écrits en phonétique. L'évasion de l'esprit et la quête de rêve que procurait la lecture est remplacée par celle de l'abondance d'images, ces dernières étant véhiculées par de nombreux canaux : la télévision, la fréquentation de sites internet, en passant par la multiplication des écrans portatifs, des Smartphone, des tablettes – comme celles que la plupart d'entre vous regardent tout au cours de ces journées -. Wikipédia remplace la recherche personnelle, la curiosité intellectuelle devient passive et une passive recherche derrière un écran.

Paradoxalement, la production littéraire, on le voit, n'a jamais été aussi abondante et a retrouvé, depuis 2015, un niveau élevé de ventes - ce qui aura une influence sur la suite du rapport – avec une augmentation du chiffre d'affaires. Le secteur du livre de poche est le plus important, avec un chiffre d'affaires de 348 M€ rien que pour 2015. Toutefois, cette inflation de la production littéraire masque difficilement la faible qualité de la littérature contemporaine, qui est marquée par un abaissement continu du vocabulaire et du niveau de langage, dont les répercussions se font sentir sur le lecteur consommateur. Dès qu'il est question du grand réformateur de la littérature, Louis Ferdinand CELINE, tout le monde « rouspète » et pourtant, que produit cette littérature aujourd'hui ? Dont le vocabulaire s'apparente à une série de borborygmes tels que : « waouh », « hyper », « super », etc. On ne dégage pas vraiment beaucoup de vocabulaire. Afin de lutter contre cet état de fait préoccupant, vous prenez, mes chers collègues, Monsieur le Président, une fois encore, une mauvaise voie, qui a cependant l'avantage de vous donner bonne conscience, comme l'a rappelé Monsieur CORREIA.

Ainsi, vous proposez de développer la filière livre en Nouvelle-Aquitaine, mais la ligne qui est portée par la délibération qui nous est présentée, reste floue, pleine de vœux pieux, en termes aussi absconds que « respect du référentiel des droits culturels et des personnes » - Monsieur CORREIA – « axe prioritaire de la politique régionale » veut dire quoi ? Plus grave encore, vous ne définissez aucune priorité puisque le texte qui nous est présenté

constate un mélange de résidences en créations, de manifestations littéraires, de médiations autour des livres, donnant un caractère confus et sans véritable ligne directrice à vos projets.

Par ailleurs, vous instillez une sorte d'idéologie matinée de pédagogisme – c'est un peu cher à la Gauche – lorsque vous abordez la question des « droits culturels et des personnes », ceci s'étendant même, comme vous venez de le rappeler, à l'aménagement culturel du territoire.

Quelques bonnes initiatives, je vous le concède, cependant à signaler, comme la prise en charge et la réhabilitation des bibliothèques-médiathèques, établissements ayant fleuri un peu partout ces dernières années - qui ne dépendent d'ailleurs pas toutes de vous – mais qui, paradoxalement, peinent à endiguer la baisse du niveau de lecture de nos compatriotes. C'est pour cela que nous vous proposons, chers collègues, dans ce contexte-là, de soutenir une politique volontariste d'encouragement à la lecture dès l'école. Cela dépend-il de nous ou du nombre de livres à entreposer ?

M. LE PRESIDENT. - Il reste dix secondes.

M. CHARBONNEAU. - Ne soyez pas dans l'inquiétude Monsieur le Président, j'en ai pour 20 secondes.

Ce constat nous conforte dans l'idée que plus une culture est subventionnée, plus elle sombre dans la facilité et l'absence de création. Pour nous, la culture doit être libre, les auteurs ne devraient pas être subventionnés et devraient vivre des fruits de leur production littéraire. Je vous suggère et je vous incite, dans l'esprit de l'excellence...

Mme REQUENNA. - Monsieur le Président, vous m'avez fait arrêter. Misogynie !

M. LE PRESIDENT. - Je vous demande de vous arrêter.

M. CHARBONNEAU. - Taisez-vous et laissez-moi finir parce que c'est intéressant.

M. LE PRESIDENT. - Non...

M. CHARBONNEAU. - Dans l'esprit de l'excellence française...

Mme REQUENNA. - C'est votre travers Monsieur le Président !

M. CHARBONNEAU. - Je vous incite à créer un ou des grand(s) Prix régional(aux) du livre, adossé(s) à la création de festivals régionaux. Je ne vois rien là-dessus. La mise à l'honneur...

M. LE PRESIDENT. - Monsieur CHARBONNEAU, s'il vous plaît.

M. LE PRESIDENT. - Vous m'avez dit que vous mettiez 20 secondes, vous avez mis plus d'une minute.

Simplement, je vous rappelle quand même, vous citez Louis-Ferdinand CELINE, je vois que vous faites référence à une trajectoire qui va bien à votre formation politique.

M. CHARBONNEAU. - Mais pas du tout... Ne soyez pas bêtes, Louis-Ferdinand CELINE a révolutionné la langue française.

M. LE PRESIDENT. - Je vais mettre aux voix ce rapport...

M. COLOMBIER. - Les leçons de morale Monsieur le Président, ne recommencez pas !

M. LE PRESIDENT. - Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main.

Qui s'abstient ?

M. FREL. - Monsieur le Président, nous avons demandé une intervention.

M. CHARBONNEAU. - Le vote a commencé donc il n'y a pas d'autres interventions. C'est un rappel au Règlement que je fais.

M. LE PRESIDENT. - Lionel, rapidement.

Mme BOURDIN - Le FN abuse de son temps de parole, je n'en abuserai pas.

Je voudrais signifier que les Écologistes félicitent ce contrat de filière. Après les autres contrats de filières, nous nous devons de protéger ce fragile écosystème du livre - que nous ne brûlons pas, nous – qui part de l'auteur via les différents métiers de l'édition, de l'imprimerie, les distributeurs, les diffuseurs, les librairies, les médiathèques, les bibliothèques, comme nous l'avons dit tout à l'heure, pour arriver au plaisir du lecteur.

Pour continuer la comparaison avec le thermalisme, peut-être rappeler que c'est un secteur qui est en augmentation, qui représente un chiffre d'affaires de 3 milliards d'euros en France, et qu'il est en plus vecteur d'une vraie croissance économique.

En revanche, ce contrat de filière devait répondre à un autre challenge, qui était la « bibliodiversité », que nous devons aussi protéger. Ce sont les pensées originales, hétérodoxes, dans un monde où les best-sellers, qui véhiculent toujours les pensées dominantes dans le domaine du divertissement romanesque ou du développement personnel, qui « se taillent la part du lion ». Protéger la bibliodiversité est aussi protéger les

petits éditeurs, qui sont très majoritaires dans notre Région, où chaque maison ne repose que sur une ou deux personnes, et où chaque décision éditoriale entraîne un risque financier qui peut la mettre en difficulté. Et pourtant, ce sont ces petits éditeurs, où débutent les auteurs, qui vont nourrir la vie culturelle sur nos territoires. Protéger la bibliodiversité est

enfin empêcher la lente érosion des petits librairies de bourgs et de quartiers, qui choisissent elles-mêmes les ouvrages à mettre en avant, hors des prescriptions de grandes entreprises de diffusion, tenues par le cartel des éditeurs parisiens. Ce sont ces librairies qui sont des maillons indispensables du maillage et de l'aménagement de notre territoire, et contribuent à lutter contre la désertification des centres-bourgs.

On a rendu beaucoup d'hommages aujourd'hui aux victimes de la barbarie, alors n'oublions pas que c'est bien la culture, la culture plurielle, originale, impertinente et dérangeante, qui est le vrai rempart contre l'obscurantisme.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Qui est d'avis d'adopter...

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, explication de vote je vous prie.

Nous allons voter contre ce dossier. Je crois que bien qu'interrompu, Jean-Romée CHARBONNEAU vous a expliqué pourquoi. Je vous rappellerais seulement, Monsieur le Président, c'est bien beau de couper la parole comme cela mais on a commencé à midi, 11 h 55, alors permettez-moi de vous dire que l'on fait un peu n'importe quoi dans cette Assemblée. Soit on fait quatre minutes...

M. COLOMBIER. - Je ne prendrai pas quatre minutes – ne criez pas mes chers collègues – mais je vous rappelle quand même qu'il serait bon d'édicter des règles et de s'y tenir. Je vous l'ai déjà demandé ce matin.

M. LE PRESIDENT. - C'est valable pour tout le monde.

Qui est d'avis d'adopter cette convention ?

Qui est contre ?

Mme LE GUEN. - Abstention.

N° 08

Vote sur le « Contrat de filière Livre Nouvelle-Aquitaine 2018 / 2020 »

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés,**
- **CONTRE : Front National/Rassemblement Bleu Marine,**
- **ABSTENTION : Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)**

ADOPTE A LA MAJORITE

**COOPERATION EUROPENNE : CONVENTION D'OBJECTIFS PLURIANNUELLE
2018-2020 REGION NOUVELLE-AQUITAINE/CENTRES D'INFORMATION
EUROPE DIRECT (CIED) DE NOUVELLE-AQUITAINE**

M. LE PRESIDENT. - Est-ce que vous me permettez - parce que je crois que Laurence HARRIBEY, qui doit présenter un rapport, doit nous quitter pour cause de travail parlementaire - est-ce que Laurence, vous pouvez nous présenter le rapport sur la coopération européenne concernant les Centres d'Information Europe Direct de Nouvelle-Aquitaine ?

Mme HARRIBEY. - Merci Monsieur le Président. Il s'agit d'autoriser la Région à la signature d'une convention d'objectifs pluriannuelle entre la Région et les Centres d'Information Europe Direct. Je vous rappelle que les Centres d'Information Europe Direct sont des structures qui ont obtenu le label « CIED » par la Commission européenne, et c'est relativement récent pour le dernier appel d'offres. Ils sont au nombre de six sur notre grande Région et irriguent relativement bien notre territoire puisqu'il y a le Centre Régional d'Information Jeunesse Aquitaine, la Maison de l'Europe en Limousin, la Maison de l'Europe d'Agen et du Lot-et-Garonne, l'association Pistes-Solidaires dans la région de Pau, le Centre d'Information Jeunesse à Angoulême, et le Centre Régional d'Information Jeunesse du Poitou-Charentes.

Cette convention pluriannuelle a pour objectif de définir un cadre général de partenariat pour trois ans, en matière d'information et de communication sur l'UE, ce qui nous semble particulièrement important. Je voudrais rappeler les propos du Président sur plusieurs thèmes que nous avons abordés et rappeler à tous les collègues que les fonds européens sont une année budgétaire supplémentaire pour la Région Nouvelle-Aquitaine. Et qu'en plus, dans le contexte politique actuel où l'on tend à diminuer la capacité des Régions à gérer non seulement les fonds européens, mais à développer des politiques autonomes, la question européenne est une question fondamentale dans la relation aux territoires.

L'objectif de cette convention serait de donner un cadre général pour le conventionnement avec ces six structures, autour de priorités régionales qui sont essentiellement liées aux politiques régionales, en particulier tout ce qui a trait à la jeunesse, intervenir dans les lycées, les Centres de formation d'apprentis, les Maisons Familiales Rurales, et de développer l'information autour des politiques de la Région et de la mobilité. Participer à l'organisation, à la coordination et à la promotion du « Joli mois de mai » qui est conduit par la Région, avec les services de la Région. Et animer et développer un réseau

Europe Direct en Nouvelle-Aquitaine, ce qui permet à ces structures de travailler ensemble et il faut bien dire que nous avons co-construite cette convention depuis un an, en travaillant en collaboration avec ces structures, et qui commencent à travailler ensemble sur la totalité du territoire.

Enfin, cette délibération est aussi relativement fidèle à un changement de philosophie d'intervention régionale, avec l'idée de passer de l'attribution de subventions à plutôt une logique de projets, basés sur des priorités régionales et des objectifs. Et pour devancer les questions qui pourraient être posées et qui ont été posées en Commission, comme en GIA, bien entendu, ce n'est pas parce que l'on a une convention sur trois ans qu'il n'y a pas des outils d'évaluation, et que l'on a des évaluations aussi annuelles avec ces structures puisque le travail est mené de manière assez régulière avec elles sur la totalité de l'année.

Pour l'impact financier, c'est un impact de 95 000 € par an pour ces six structures.

M. LE PRESIDENT. - Merci Laurence.

M. OXIBAR. - Très rapidement Monsieur le Président, dans cette délibération, vous nous informez que certaines structures ont été labellisées « CIED ». Elles sont, à ce jour, 42 en France, dont six dans notre Région Nouvelle-Aquitaine. Suite à l'harmonisation, les critères de soutien à ces structures vont évoluer. En 2017, la subvention a été maintenue, donc la question est : qu'en sera-t-il pour 2018 ?

Vous avez évoqué, Madame, les rapports d'activités des structures, donc est-ce que nous pourrions avoir ces rapports d'activités de toutes les structures (CIED et Maisons de l'Europe) afin de comparer leurs champs d'action ainsi que le public visé ?

Et comme cela nous a été expliqué aussi en Commission « aménagement du territoire », les labellisations sont faites également sur un critère géographique. La question est : qu'en sera-t-il pour les Maisons de l'Europe qui ne sont pas labellisées « CIED » et qui, pourtant, œuvrent avec dynamisme sur notre territoire néo-aquitain ?

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, notre position sur nos relations financières avec la structure technocratique européenne a toujours eu le mérite de la cohérence. Nous acceptons, sans aucun état d'âme, les fonds de l'UE, qu'ils soient structurels ou autres. Ceci n'est qu'un rendu bien imparfait et incomplet des crédits que la France verse à l'Europe, avec en retour un manque à gagner de près de 13 milliards d'euros. En revanche, dépenser sur trois ans 285 000 € pour l'information et les louanges de la politique européenne, largement décriée par nombre de pays européens, devient, à nos yeux, une provocation. Cette somme, divisée par six entités sur toute la Région, ne correspond pas, du reste, à grand-chose, soit moins de 50 000 € pour inciter la politique européenne à entrer dans le crane des jeunes. Cette information est principalement, vous le remarquerez, en direction

des jeunes, qu'ils soient lycéens, apprentis ou étudiants. Il s'agit là d'une démarche qui s'apparente à une véritable propagande auprès de la jeunesse.

Si nous regardons la soi-disant information européenne sur le site du CRIJ de Bordeaux, nous constatons, à la rubrique « Europe », l'incitation pour les jeunes à partir pour le Brésil, tous frais payés, pour y travailler sur une période d'un an. On aurait pu s'attendre, pour cette proposition, au moins à ce que ce soit dans un pays de l'UE. Même pas. Hors rubrique « Erasmus », il s'agit simplement, selon des recettes éculées depuis des années, de conférences, d'animations, d'expositions, qui ne mobilisent vraiment pas les foules, qu'elles soient jeunes ou plus âgées. Bien sûr, on n'échappe pas au thème des migrations - je cite toujours ces sites – pour les faire accepter au public, ou du Brexit pour critiquer ce dernier, saine réaction du peuple britannique à décider pour lui-même et son destin. En fait, l'UE veut montrer les bénéfices de ses interventions sur les territoires. Outre le fait que ce n'est qu'un juste retour partiel de l'apport français à l'Union, celle-ci tente de masquer le rejet qu'elle provoque chez nombre de nos concitoyens. Il n'est qu'à voir les résultats des élections au sein de l'Europe, au fur et à mesure, pour constater le réveil des peuples face au carcan règlementaire et aux échecs de l'Europe actuelle.

Citoyenneté européenne - je cite encore – la propagande est là encore en marge dans ce dossier, vis-à-vis des scolaires. Il était évident pour nous et bien au-delà, qu'une seule citoyenneté est valable : c'est la citoyenneté française, c'est-à-dire la citoyenneté nationale pour chaque nation. On va même fleurir une initiative de plus – elle a été citée tout à l'heure – joliment dénommée « le Joli mois de l'Europe ». C'est joli, c'est frais, c'est printanier mais apparemment, cela ne passionne pas grand monde, mais son organisation va coûter, une fois de plus, des crédits au contribuable néo-aquitain, via l'Europe.

Monsieur le Président, ce type de crédits serait bien mieux employé, à notre avis, à des actions concrètes pour nos terroirs, pour la ruralité, qui en a tant besoin. L'Europe est en train de revoir – et j'en suis un des premiers acteurs là-haut, à Bruxelles – un accord agricole avec les pays d'Amérique du sud, revoir, disons toujours dans le même sens, c'est-à-dire celui de l'ouverture de nos frontières économiques par lesquelles « 100 000 tonnes de viande brésilienne déferleront sur l'Europe, menaçant en France 80 000 emplois et 25 000 exploitations agricoles », je cite la FNSEA. Ce serait encore, je la cite encore : « la mise à mort de la filière bovine dans notre pays ». Ceci n'est qu'un exemple concret, ceci est la réalité d'une Europe mondialisée. Nous la refusons, nous la combattons de l'intérieur comme d'ici, nous sommes pour une Europe des coopérations, une Europe des nations...

M. LE PRESIDENT. - Jacques...

M. COLOMBIER. - Libre et souveraine. Dernière phrase mes chers collègues, ce dossier, si petit et décalé qu'il soit, verra bien entendu et bien évidemment notre vote clair et négatif. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Mme REQUENNA. - Largement dans les quatre minutes.

Outre le fait que cette délibération m'interroge sur le fait que Monsieur COLOMBIER siège au Parlement européen - après ce que je viens d'entendre - je voulais simplement réitérer l'attachement de notre groupe aux valeurs européennes et donc naturellement, au soutien aux actions liées à la mise en avant de l'UE. Cette délibération va dans le sens de la promotion de l'Europe et nous vous en rendons grâce. Permettre à ces structures d'informer sur le rôle des instances européennes et d'encourager à débattre les enjeux transnationaux est en effet le meilleur moyen pour rapprocher les néo-aquitains de l'UE, pour les réconcilier avec l'idée européenne, parfois mal perçue parce que peu ou pas connue, ou parce que peu ou pas comprise. Nous partageons à nouveau votre analyse des enjeux et des objectifs.

Toutefois, si nous trouvons que l'aspect financier n'est pas très important, ce qui nous étonne le plus est plutôt le nombre et la localisation des structures. Il y en a six sur la grande Région, nous trouvons que c'est insuffisant alors qu'il y a 12 Départements. Nous aurions souhaité qu'il y en ait au moins une par Département et nous pensons que le Conseil Régional ne doit pas priver des citoyens d'un accès facile à l'information européenne. Participer à la refondation d'une indispensable Europe forte, une Europe qui rassemble et une Europe qui protège, est pour nous absolument fondamental et si nous savons que la Région ne peut pas tout faire, sur ce sujet Monsieur le Président, nous aurions souhaité un peu plus de volontarisme.

Néanmoins et bien sûr, nous voterons avec enthousiasme cette délibération.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Vous voyez, on peut dire l'essentiel en 1.30 minutes. Je vais proposer d'ailleurs aux Présidents de groupes de ramener l'intervention de quatre minutes à trois minutes.

M. DIONIS DU SEJOUR. - On va être encore plus court.

Le groupe FN a l'air de découvrir ces structures, Monsieur le Président. Nous, on les connaît, elles font de l'excellent travail pédagogique, elles ont été labellisées et s'il n'y en a que six, c'est parce que ce label n'est pas gaspillé, galvaudé - merci Monsieur DURAND - et donc franchement, une enveloppe de 95 000 € est le minimum syndical. Pour que cela fasse clivage avec nos amis FN - nos amis, nos collègues - cela ne m'étonne pas : c'est le

clivage. Ils sont en contradiction absolue là-dessus parce que qu'est-ce que l'on n'entend pas sur une Europe qui est technocratique, sur une Europe qui est obscure ? Or là, il y a un travail de pédagogie qui est fait, il y a un travail de clarté qui est fait, il y a un travail de démocratie qui est fait, d'ouverture, qui est fait en profondeur vis-à-vis de la jeunesse. Cela se respecte et on votera des deux mains ce rapport-là.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Est-ce que Laurence veut ajouter quelque chose ? Mais très court, de grâce.

Mme HARRIBEY. - Très rapidement, concernant les Maisons de l'Europe, ce n'est pas un label mais cela ne veut pas dire que ce conventionnement avec les CIED est exclusif du reste des autres structures. Et on pourra avoir des évolutions.

Et concernant le contenu, je me retrouve totalement dans les propos de Pascale REQUENNA et je trouve qu'un vote massif en faveur de cette délibération serait un hommage plein de sens à notre ami Joan TARIS.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Qui est pour ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Mme LE GUEN. - Contre.

.

N° 34

Vote sur la « Coopération européenne : Convention d'objectifs pluriannuelle 2018-2020
Région Nouvelle-Aquitaine / Centres d'Information Europe Direct (CIED) de
Nouvelle-Aquitaine»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés,**

▪ **CONTRE : Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)**

ADOpte A LA MAJORITE

M. LE PRESIDENT. - Ce rapport est donc adopté

CONDITION DE MISE EN ŒUVRE DU REGLEMENT D'INTERVENTION REGIONAL EN FAVEUR DES TRES PETITES ENTREPRISES (TPE) : AIDES INDIVIDUELLES A LA CREATION D'ENTREPRISE

M. LE PRESIDENT. - On revient à notre ordre du jour.

Je rappelle que l'on est à la délibération 9, qu'il y en a 36 encore.

Sur la condition de mise en œuvre du Règlement d'intervention en faveur des TPE.

M. NAUCHE. - Merci Monsieur le Président. Il s'agit d'adapter notre Règlement d'intervention en faveur de la création et de la reprise des TPE aux évolutions récentes et à l'augmentation de notre compétence en matière d'accompagnement de cette création-reprise des TPE, puisqu'à la suite de la loi NOTRe, le dispositif NACRE a été supprimé et que les Régions ont désormais en charge l'ensemble du spectre sur l'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprise.

La Région Nouvelle-Aquitaine, et c'est passé en CP, a suscité la création d'un réseau organisé à la fois sur le plan de l'ensemble de la Région Nouvelle-Aquitaine et sur le plan départemental, afin que chaque créateur d'entreprise soit à moins de 30 kilomètres d'un point d'accueil. Ce réseau s'est constitué autour des personnes qui intervenaient aujourd'hui de façon pas très coordonnée sur l'accompagnement des créateurs, que ce soit les Chambres de métiers, les Chambres de commerce, les plateformes d'initiatives, France Active, l'ADI, le BGE ou des acteurs de l'ESS.

Il s'agit donc, plus particulièrement sur les territoires vulnérables, de faire en sorte qu'aucun créateur d'entreprise ne soit éloigné d'un point d'accueil et donc dans ce Règlement, nous mettons les personnes qui souhaitent bénéficier d'aides régionales dans le dispositif, qui va leur permettre d'être accompagnées pour la création-reprise. Accompagnement qui peut être un accompagnement simple (accueil, information, orientation) mais aussi l'accompagnement complet à la création-reprise, sur l'aide à construire le projet, sur l'amélioration des compétences et puis un suivi pendant les trois ans qui suivent la création.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais vous dire sur cette modification de notre Règlement d'intervention.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Et cela répond en plus, mon cher Philippe, aussi à l'inquiétude de tous nos collègues, quels que soient leurs bancs, en disant : quelle est votre proximité ? Vous ne pouvez pas déployer des services partout sur les territoires, ils y vont, mais avoir des permanences. Là, nous avons des permanences, en quelque sorte, compétentes et habituées à travailler avec les TPE.

Qui souhaite intervenir ?

M. MALHERBE. - Merci Monsieur le Président, mes chers collègues : « la difficulté de réussir ne fait qu'ajouter à la nécessité d'entreprendre », disait en son temps BEAUMARCHAIS. A notre époque, de concurrence extrême dans tous les domaines de l'industrie, cette maxime semble plus vraie que jamais et force est de constater que les TPE connaissent une croissance exponentielle depuis quelques années. Les TPE constituent un vivier majeur, pour ne pas dire vital, de l'économie nationale. Avec 500 milliards d'euros de chiffre d'affaires, dont 170 milliards d'euros de valeur ajoutée, les quelques 2 millions de TPE que compte la France contribuent à hauteur de 10 % au PIB national. Un français sur cinq d'ailleurs y travaille, et en Nouvelle-Aquitaine, le dernier classement des indices de dynamisme économique nous donne deux enseignements : d'abord, avec un indice général identique à la moyenne nationale des autres Régions, la marge de progression pour notre collectivité existe et doit être exploitée. Ensuite, sur la partie qui nous concerne ici, les TPE, avec plus de 230 000 entités actives l'an passé, les TPE en Nouvelle-Aquitaine représentent plus de 83 % des entreprises régionales, et plus de 42 % des emplois. D'ailleurs, dans tous nos Départements, excepté la Vienne, les TPE représentent plus de 80 % des entreprises départementales.

On comprend donc dès lors la nécessité d'une politique économique en faveur des TPE, d'où l'importance pour notre collectivité d'accompagner nos compatriotes dans la création et la reprise d'entreprise, car au-delà de l'emploi, qui est certes un indicateur important pour la Région et pour l'État, ce sont aussi et surtout les compétences, le savoir-faire, les brevets que nous maintenons sur notre territoire en mettant en place une politique incitative en faveur des TPE. Il est donc primordial que cette politique en faveur des TPE soit en quelque sorte une politique régionale de protectionnisme économique, qui nous permettra de garder nos talents sur le territoire régional, et d'en attirer de nouveaux à nous. D'autant que la mission que nous nous fixons d'accompagner 7000 porteurs de projets par an n'est pas un objectif inatteignable puisque ce chiffre ne représente que 3 % du nombre global de TPE sur le territoire régional.

Compte tenu des montants alloués par accompagnement d'entreprise, qui sont modestes, certes, mais indispensables pour bon nombre de professionnels qui se lancent

dans une création ou une reprise d'entreprise, le groupe FN votera favorablement cette délibération. Nous saluons également les recours au prêt à taux zéro pour des sommes plus importantes, qui sont les aides que nous avons toujours préconisées pour ce niveau de montant et qui permettent, à terme, d'aider bien plus d'entreprises que les subventions qui, par définition, sont à fonds perdus pour la Région.

Du succès économique dépend la renommée de notre Région et quand nous voyons certaines subventions attribuées dans d'autres domaines (culturels ou de solidarité pour ne citer qu'eux), nous préférons que la répartition financière se fasse davantage encore en faveur de nos entreprises. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Mme REQUENNA. - Monsieur le Président, chers collègues, la modification du Règlement d'intervention des aides aux entreprises telle qu'elle nous est proposée concourt à réaliser un objectif que notre groupe a toujours défendu, à savoir le soutien aux TPE et de facto, à une activité économique étendue, qui permet un maillage économique fin sur le territoire, qui permet de développer de l'emploi, du lien social, d'apporter sur les territoires dits « reculés », qui sont souvent des territoires ruraux, de la vie économique et plus généralement, de la vie. Le soutien à leur développement est donc pour nous fondamental.

Toutefois, si nous souscrivons bien sûr à l'exposé des enjeux et des objectifs qui sont posés, ce rapport appelle quelques observations. Nous notons ainsi quelques failles et quelques légèretés qui tendent à nous inquiéter quant à sa pleine efficacité.

Au niveau des critères d'éligibilité, tout d'abord : pourquoi limiter l'âge des cédants d'entreprises que nous aidons à plus de 55 ans ? Ne privons-nous pas ainsi inutilement une partie des néo-aquitains d'une aide nécessaire à la survie des TPE et particulièrement sur certains territoires ? Quels sont les faits majeurs qui sont évoqués, qui permettent de déroger à ce principe ? Dispose-t-on d'exemples concrets ?

De plus, s'il est fait mention des secteurs de « l'artisanat, du commerce et du détail » – c'est ainsi que cela a été inscrit – aucune mention explicite n'est faite dans le rapport des artisans et commerçants de proximité, qui assurent la survie de nos centres-bourgs, de nos petites villes et de nos villages. Cette absence de mention peut nous interroger sur les structures qui sont réellement visées, et de manière très concrète, les bouchers, les boulangers, les cafetiers, les libraires, les plombiers indépendants sont-ils concernés ? Pouvez-vous nous rassurer sur ce point ? Et si tel est bien le cas, il me semble opportun de le mentionner pour montrer qu'ils font partie intégrante de la stratégie régionale de soutien aux TPE, mais également pour qu'il soit clair et bien établi que ces structures seront soutenues.

Enfin, et nous en reparlerons lors du débat sur la politique contractuelle, la vulnérabilité des territoires ne me paraît prise en compte que de façon très superficielle. L'aide à la création d'entreprise donne lieu à une subvention, je cite : « d'au plus 10 000 € avec un plancher fixé à 4000 €, en fonction de la situation de l'entreprise, du bénéficiaire et du territoire. » Cette modulation est à la fois très floue et peu incitative. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Mme DURRUTY. - Monsieur le Président, mes chers collègues, simplement, bien sûr nous ne pouvons qu'être d'accord sur le principe d'un accompagnement des créateurs d'entreprises dans la phase essentielle qu'est le démarrage ou la reprise d'une activité. En revanche, nous nous interrogeons sur deux points : d'abord, les modalités du parcours tel qu'il nous est proposé. Dans sa forme comme dans son contenu, cette délibération nous donne peu d'éclairage. Nous ne savons pas quelles sont les 80 structures d'accompagnement qui ont été retenues, quel sera leur lien avec la Région, avec les intercommunalités, et qui les financera. Quant au contenu des parcours proposés, là aussi, nous restons sur notre faim.

La deuxième interrogation porte sur l'objectif quantitatif qui est affiché. Certains viennent de dire qu'il était atteignable, reste que depuis plusieurs mois, notre groupe regrette, à chaque CP, la faiblesse des crédits accordés aux TPE et le nombre insuffisant des projets qui sont soutenus. En effet, si nous nous référons aux chiffres du bilan 2017 des aides qui ont été accordées depuis l'adoption du SRDEII, ce sont 101 aides à la création d'entreprise pour 930 000 € à peu près, qui ont été octroyées, alors même qu'étaient créées 46 000 entreprises, dont 16 000 auto-entrepreneurs et 17 000 entreprises individuelles. Les marges de progression que nous devons franchir sont donc pour le moins considérables et bien sûr, on dit souvent d'un bon objectif qu'il doit être ambitieux, mais il doit être aussi atteignable. Avouons-le là, notre challenge semble élevé face à la réalité des chiffres que je viens de citer.

Aussi, Monsieur le Président, alors que la contractualisation avec les EPCI se poursuit, nous insisterons une nouvelle fois sur la nécessité de mettre en place une ingénierie adaptée AGILE, pour que la réorganisation du développement économique dans nos collectivités rende les dispositifs que nous proposons à la fois plus lisibles et plus accessibles pour tous. A l'image de la démarche partenariale qui a été mise en œuvre dans le cadre du déploiement des tiers-lieux et qui permet une véritable synergie très opérationnelle sur le terrain entre les acteurs (notamment Région et intercommunalités), un même travail partenarial apporterait, c'est certain, de bien meilleurs résultats sur la création des TPE.

En conclusion, nous rappellerons que l'enjeu de notre nouveau Règlement d'intervention d'aide aux entreprises était avant tout un meilleur équilibre et davantage d'équité entre nos territoires, afin de permettre la prise en compte de certains retards de développement, dont le soutien aux TPE. Avec cette délibération, nous souhaitons insister et poser à nouveau la question de la mesure de l'efficacité des aides, au moyen d'une évaluation très régulière de nos dispositifs, notamment d'un point de vue de leur lisibilité et de leur accessibilité. Notre groupe votera pour cette délibération.

M. LE PRESIDENT. - Je ne sais pas si l'on a lu le même texte mais l'objectif de cet accompagnement et contractualisation est de s'appuyer – je parle sous le contrôle de Philippe NAUCHE – sur des structures économiques compétentes sur les territoires, sur tous les territoires.

Deuxièmement, mercredi ou jeudi – je ne sais plus –, j'ai inauguré deux PME en Haute-Vienne, dans les plus petits villages de Haute-Vienne, deux entreprises de plus de 100 emplois. Donc on ne peut pas dire que la Région ne s'occupe pas de tous les territoires avec une célérité qui est efficace.

Troisièmement, toutes les entreprises n'ont pas besoin d'aide. L'action économique, par définition, si elle veut être efficace, doit être sélective, parce que si vous avez une mesure générale, vous allez aider autant les supermarchés et les cliniques privées, que les entreprises qui ont besoin d'investir et qui n'ont pas forcément toujours les ressources propres. C'est la base de l'efficacité de la politique régionale ou des länders allemands.

M. NAUCHE. - J'ai bien noté ce que nous ont dit Madame REQUENNA et Madame DURRUTY. Simplement, les éléments auxquels vous faites référence, Madame DURRUTY, sont des éléments que nous avons votés en CP, il n'y a pas très longtemps, puisque c'est pour faire suite à ce vote-là que nous devons modifier notre Règlement d'intervention qui doit passer en plénière pour pouvoir utiliser finalement le réseau que nous avons créé, ou plutôt suscité. Réseau qui est fait d'abord par les personnes qui, aujourd'hui, accompagnent la création d'entreprise sur le terrain et pour lesquelles nous souhaitons qu'elles puissent se mettre en réseau.

Après, ces 80 et quelques structures qui ont été sélectionnées vont recevoir un financement régional, puisque c'est 6 M€ par an pendant trois ans, pour accomplir cette tâche d'accompagnement de la création-reprise. Mais le fait que ces structures soient financées ne fait pas sortir du tout les intercommunalités de leur capacité et de leur possibilité de travailler sur la création-reprise et de travailler y compris avec ce réseau. Et lorsque l'extranet – puisqu'il faut parler de choses pratiques – va se mettre en place, qu'il va concerner l'ensemble de ces structures, bien évidemment, les intercommunalités qui le

souhaiteront pourront être partenaires de ce réseau et pourront être considérées comme des accompagnateurs de la création d'entreprise.

Sur le sujet des plus de 55 ans, dans ce que nous avons voté en CP, il est prévu une évaluation annuelle de la pertinence ou non de l'ensemble des dispositifs. Cela fait partie des points sur lesquels il fallait bien mettre quelque chose, il fallait cadrer. 55 ans est à peu près l'âge où les partenaires économiques des entreprises (les banques en particulier) considèrent que nous sommes dans une démarche de transmission « générationnelle » et donc au bout d'un an de fonctionnement, on verra un peu ce qui se passe, si c'est suffisant, pas suffisant, s'il faut amender cela. Et on est très ouvert à ce que cela puisse être amendé puisque l'accompagnement de la création et de la reprise d'entreprise par la Région Nouvelle-Aquitaine n'est pas quelque chose qui est figé dans le marbre, c'est bien quelque chose qui doit, en permanence, évoluer et s'adapter à la réalité de ce que l'on peut constater.

M. LE PRESIDENT. - Merci Philippe.

Y-a-t-il des oppositions à ce rapport ?

Des abstentions ?

N° 09

Vote sur la « Condition de mise en œuvre du règlement d'intervention régional en faveur des Très Petites Entreprises (TPE) : Aides individuelles à la création d'entreprise »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)**

ADOpte A L'UNANIMITE

Ce rapport est donc adopté.

**MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN D'ACTION REGIONAL EN FAVEUR DE
L'ENTREPRENEURIAT DES FEMMES EN NOUVELLE-AQUITAINE**

M. LE PRESIDENT. - Nous passons maintenant à la mise en œuvre d'un plan d'action régional en faveur de l'entrepreneuriat des femmes en Nouvelle-Aquitaine.

M. NAUCHE. - La création d'entreprise - chacun l'a bien compris et je crois que nous partageons tous cet objectif - est un objectif majeur de la Région Nouvelle-Aquitaine. Majoritairement, ces créations sont plus masculines que féminines : à 65 % masculines, à 35 % féminines. Il ne s'agit pas d'entrer dans je ne sais quelle démarche de quota - parce que je sais que cela ne satisfait pas certaines personnes – mais il nous semble très important de tout faire pour augmenter la part des femmes dans la création d'entreprise et donc en faisant cela, augmenter la création d'entreprise parce que c'est ce dont nous avons besoin pour créer des richesses et des emplois. C'est l'objectif de ce nouveau plan d'action régional entre l'État, la Région, la Caisse des Dépôts et les partenaires bancaires.

C'est Naïma CHARAI qui a suivi plus particulièrement ce dossier et qui va nous en expliciter un certain nombre de détails.

Mme CHARAI. - Merci Philippe. Comme tu viens de l'indiquer, ce plan part du constat que les femmes entreprennent moins que les hommes, avec pourtant de meilleurs résultats. En Nouvelle-Aquitaine, le nombre d'entreprises créées par les femmes est pourtant en constante augmentation. En 2016, c'était plus de 23 000 entreprises créées, contre 15 000 en 2012. Néanmoins, malgré cette progression, les femmes ne représentent que 35 % des créateurs d'entreprises. Ce constat nous a motivés à accompagner, avec la Caisse des Dépôts et des Consignations, l'État et de nouveaux partenaires bancaires, l'entrepreneuriat au féminin.

Ce PAR (Plan d'Action Régional) a été élaboré suite à la concertation qui a été organisée à Limoges en octobre 2017, avec l'ensemble des partenaires de ce dispositif. Ce travail a permis de dégager quatre axes prioritaires pour ce PAR 2018-2020 :

- La création et la reprise d'entreprise par les femmes et la sensibilisation à l'accompagnement post-crédation,
- L'accompagnement à l'accès au financement,
- Le développement des actions dans les territoires les plus fragilisés, qu'ils soient ruraux ou ceux de la politique de la ville,

- La valorisation de l'entrepreneuriat féminin par la formation et la communication.

L'objectif-phare de ce PAR est d'augmenter significativement la part des femmes créatrices d'entreprises en Nouvelle-Aquitaine, c'est-à-dire de passer de 35 % à 45 % de femmes créatrices d'entreprises.

Si l'on adopte ce plan cet après-midi, nous serions la première Région à adopter ce nouveau dispositif. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - On va l'adopter ma chère Naïma.

Mme FERREIRA. - Monsieur le Président, chers collègues, cette plénière est très douloureuse - vous le vivez tous - en raison de l'absence de Joan, lequel, de manière unanime, manque à tous. Je ne vais pas m'étendre sur toutes les qualités précieuses et rares dont il était doté, je n'en retiendrai que sa présidence de groupe. Il veillait sur notre groupe avec exigence, droiture, élégance, générosité, sans aucune concession pour les vils petits arrangements de la politique. C'est lui qui m'a guidée dans la découverte de notre Assemblée et de son fonctionnement, et son dernier conseil, Joan me l'a donné à l'issue de la plénière de décembre. En substance, il m'a dit : « puisqu'Alain ROUSSET sabre tes interventions, supprime ton propos introductif qui le complimente et va directement aux critiques ». On y va !

Cette délibération met en œuvre la feuille de route de l'accord-cadre d'octobre 2017, voulue par le Gouvernement et signée par Marlène SCHIAPPA. Le plan d'action régional fait sien les syntaxes majeures définies par le Gouvernement et nous nous en félicitons. Cependant, deux remarques : premièrement, lorsque vous posez comme objectif pour cette convention de « porter à terme – et c'est écrit tel quel dans la délibération – à 45 % la part des femmes créatrices d'entreprises », nous ne sommes pas d'accord Monsieur le Président. À terme, cette part doit être de 50 % pour l'égalité. Nous acceptons 45 % au terme de ce plan régional, c'est-à-dire fin 2020.

La fiche-action n° 8 soulève aussi des inquiétudes : le déploiement d'actions dans les domaines de l'innovation sociale, du numérique et de l'ESS, risque de contenir les femmes dans les domaines qui leur sont traditionnellement assignés, alors que l'avenir doit les porter vers les filières scientifiques, l'industrie, le numérique, qu'il faut conquérir en écartant les stéréotypes de genre.

Tout en restant vigilants, les élus du MoDem et apparentés voteront bien entendu favorablement cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Madame FERREIRA.

Pas d'autres intervenants ?

Madame DIAZ... C'est dur de regarder... mais bon. J'ai toujours peur de ce qui va sortir, mon cher Jacques COLOMBIER. On a vu l'exemple tout à l'heure.

Mme DIAZ. - Monsieur le Président, mes chers collègues : « c'est une illusion de croire qu'une grammaire féminisée renforce la place réelle des femmes dans la société. » Ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'Académie Française. Au regard des aberrations lexicales qui pullulent dans votre texte : barbarismes, néologismes ou encore écriture inclusive, je ne peux m'empêcher de porter à votre connaissance le communiqué de l'Académie Française qui rappelle que : « nul ne peut régenter la langue, ni prescrire des règles qui violeraient la grammaire ou la syntaxe, et que la langue n'est pas un outil qui se modèle au gré des désirs et des projets politiques. » Ce rappel linguistique étant fait, nous allons pouvoir nous attacher au fond de votre PAR pour l'entrepreneuriat des femmes.

Dans ce plan, au sentiment de déjà vu, on retrouve tous les poncifs des ayatollahs du féminisme exacerbé, qui d'incantations égalitaristes (égalité des résultats et non égalité des chances, je précise) en passant par la volonté d'élimination des stéréotypes, et un désir d'uniformisation insipide, prétendent mieux connaître les besoins des femmes qu'elles-mêmes. Mais finalement, ce que vous faites avec ce genre de rapport, empreint d'objectifs et de quotas, n'est ni plus ni moins qu'une stigmatisation de la femme puisque vous considérez que le fait d'être une femme est un handicap. Vous maîtrisez tellement les capacités des femmes que vous allez jusqu'à parler d'« émancipation », mot ô combien lourd de sens. Pour nous, ce rapport et ce dispositif de soutien à l'entrepreneuriat féminin n'ont pas lieu d'être. Ils n'ont pas lieu d'être parce que nous considérons que la femme est l'égale de l'homme, en tous domaines et en toutes circonstances. Par conséquent, elle ne mérite pas de faire l'objet d'une discrimination positive.

Un sentiment de déjà vu, disais-je, parce qu'en 2013 déjà, Najat VALLAUD-BELKACEM, alors Ministre du Droit des femmes, ambitionnait de porter le taux d'entrepreneurs (sans « e ») à 40 % d'ici 2017. Nous sommes en 2018 et vous rappelez que nous sommes uniquement à 35 %. Contrairement au PAR que vous lanciez le 9 décembre 2014, je pense que cette fois-ci, vous atteindrez votre objectif de 40 %. Il faut dire que le précédent Gouvernement - que vous avez soutenu – a bien commencé le travail et que le Gouvernement actuel – que vous avez soutenu – met un point d'honneur à le terminer. De quel travail est-ce que je parle ? Celui de la destruction de la famille. Celui qui ne considère plus la femme en tant que mère, mais uniquement en tant que genre, en tant que productrice et consommatrice. Pour préserver la cellule de base de notre société qu'est la famille, le FN propose de donner la possibilité aux femmes de choisir librement entre l'exercice d'une activité professionnelle ou l'éducation de ses enfants, en leur allouant un revenu parental.

À l'époque où le PS était au pouvoir, il s'est violemment attaqué à la famille : baisse de la prime de naissance du deuxième enfant, suppression du principe d'universalité des allocations familiales, baisse du quotient familial. Et autant d'autres mesures responsables du recul démographique qui, par ailleurs, sert à justifier votre politique d'immigration massive. Et avec En Marche, c'est à marche forcée que les attaques en règle se multiplient pour achever la destruction de la famille : diminution des plafonds de ressources pour obtenir la prime de naissance et la Prestation d'Accueil Jeune Enfant. Cette PAJE était un pilier pour permettre à une mère de concilier vie familiale et vie professionnelle. Cette diminution du nombre de bénéficiaires aura inéluctablement un impact sur le taux d'activité des femmes, qui se verront, une fois de plus, contraintes de travailler ou de monter leur entreprise et ce, pour le plus grand plaisir de votre objectif.

M. LE PRESIDENT. - Presque... bravo. Bravo pour le temps. Pour le contenu, je vous en laisse la responsabilité. Je ne suis pas sûr d'ailleurs que les femmes aient votre analyse.

Mme BEDU. - Monsieur le Président, merci beaucoup. En tant que déléguée à l'innovation et entrepreneure, je ne peux que réagir à ces propos. Je voulais simplement préciser à quel point j'avais été souvent interpellée par des femmes sur le terrain et dans l'ensemble des territoires et constater le foisonnement d'initiatives que les femmes prennent, souvent sans moyens, pour faire face à ce que l'on peut appeler des handicaps réels pour créer sa société. Nous le savons bien, il suffit de regarder les chiffres, y compris d'ailleurs dans l'accès à la politique qui reste également difficile. Donc les femmes attendent des moyens concrets, auxquels finalement les quotas viennent, pour partie, apporter des réponses. Ils ont au moins le mérite d'affirmer des objectifs.

Je voulais revenir également sur le fait que l'ESS ne se restreint pas aux métiers du soin et à des métiers qui sont typiquement féminins. J'ai récemment visité des entreprises de textile par exemple, ou de cosmétiques, qui sont dans l'ESS. J'ai été moi-même Présidente d'une société dans le domaine des énergies renouvelables, sous forme de SCIS et je préfère pour cela être une femme entrepreneure et peut-être « handicapée », plutôt que d'avoir le handicap, Madame, d'un discours rétrograde et faussement du côté de la défense des femmes.

M. LE PRESIDENT. - Merci Anne-Laure.

Est-ce que Philippe NAUCHE ou Naïma veulent ajouter...

Mme CHARAI. - Tout ce qui est excessif est insignifiant donc je vais m'abstenir de répondre au FN.

M. LE PRESIDENT. - C'est mieux.

Y-a-t-il des oppositions à ce texte ?

Qui est favorable au texte ?

N° 10

Vote sur la « Mise en œuvre d'un Plan d'Action Régional en faveur de l'entrepreneuriat des femmes en Nouvelle-Aquitaine »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés,

▪ **CONTRE** : Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)

ADOpte A LA MAJORITE

Ce texte est donc bien adopté.

**EGALITE, VIE ASSOCIATIVE, SOLIDARITE – AVENANT AU PROTOCOLE D’ACCORD
MICROCREDIT ENTRE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LA CAISSE DES
DEPOTS POUR LA CREATION D’UN FONDS DE CONSIGNATION**

M. LE PRESIDENT. - Je vais laisser un moment la présidence à Gérard VANDENBROUCKE. On passe au dossier n° 11 sur égalité, vie associative, solidarité, c'est un avenant au protocole d'accord de microcrédit entre la Région et la Caisse des Dépôts.

Mme CHARAI. - Monsieur le Président, cette délibération concerne un simple avenant technique pour le protocole d'accord microcrédit entre la Région et la Caisse des Dépôts et Consignations pour la création d'un fonds de consignation, qui avait été voté en novembre 2017. Cet avenant technique précise les modes de gestion des aides pour la constitution de ce fonds de consignation, qui est donc alimenté par la Région Nouvelle-Aquitaine et la CDC. Ce mode de gestion permettra un fonctionnement collégial, avec la mise en place d'un comité de pilotage.

Cet avenant technique a pour objet : premièrement, de simplifier les modalités de gestion et de permettre une rapidité du fonctionnement et de l'octroi de ce fonds de consignation.

M. VANDENBROUCKE. - Merci Naïma.

J'imagine que cela n'appelle pas de commentaire particulier...

Je sou mets au vote.

-Y-a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ? Abstention du FN.

N° 11

Vote sur l' « Égalité, Vie Associative, Solidarité - avenant au protocole d'accord microcrédit
entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Caisse des Dépôts pour la création
d'un fonds de consignation »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

▪ **ABSTENTION** : Front National/Rassemblement Bleu Marine,

N° 13

**EVALUATION DES CHARGES ET DES RESSOURCES TRANSFEREES AU TITRE DES
TRANSPORTS : REEXAMEN DES CONDITIONS FINANCIERES AVEC LE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE**

N° 14

**EVALUATION DES CHARGES ET DES RESSOURCES TRANSFEREES AU TITRE DES
TRANSPORTS : REEXAMEN DES CONDITIONS FINANCIERES AVEC LE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME**

N° 15

**EVALUATION DES CHARGES ET DES RESSOURCES TRANSFEREES AU TITRE DES
TRANSPORTS : REEXAMEN DES CONDITIONS FINANCIERES AVEC LE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE**

N° 16

**EVALUATION DEFINITIVE DES CHARGES ET DES RESSOURCES TRANSFEREES AU
TITRE DES TRANSPORTS : REEXAMEN DES CONDITIONS FINANCIERES AVEC LE
DEPARTEMENT DES LANDES**

N° 17

**EVALUATION DES CHARGES ET DES RESSOURCES TRANSFEREES AU TITRE DES
TRANSPORTS : REEXAMEN DES CONDITIONS FINANCIERES AVEC LE
DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE**

N° 18

**EVALUATION DES CHARGES ET DES RESSOURCES TRANSFEREES AU TITRE DES
TRANSPORTS : REEXAMEN DES CONDITIONS FINANCIERES AVEC LE
DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES**

**EVALUATION DES CHARGES ET DES RESSOURCES TRANSFEREES AU TITRE DES
TRANSPORTS : REEXAMEN DES CONDITIONS FINANCIERES AVEC LE
DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES**

M. LE PRESIDENT. - Je passe la parole à Monsieur Renaud LAGRAVE pour l'évaluation des charges et ressources transférées au titre des transports.

M. LAGRAVE. - Monsieur le Président, je vais faire faire un bond extraordinaire dans la plénière puisque je vais vous présenter les délibérations 12 à 19, tout simplement puisqu'il s'agit des mêmes conventions.

Il ne s'agit ni plus, ni moins, de délibérer sur la compensation des charges et ressources transférées des Départements à la Région, au titre des transports. Je vous rappelle que l'on avait délibéré en ce sens l'année dernière, à peu près à la même époque, pour transférer les transports scolaires et interurbains des Départements vers la Région, à partir du 1^{er} septembre dernier. Il s'avère que précédant les délibérations que nous avons prises, avait eu lieu un certain nombre de Commissions d'évaluation des charges dans chaque Département, avec les Départements. Dans les 12 Départements, c'était même fin 2016 - pardon, je me trompe d'une année, le temps passe vite -, cinq conventions étaient définitives et sept prévoyaient une revoyure. Cela a donc été effectué les 19 et 20 décembre 2017 derniers, avec la Chambre Régionale des Comptes et les sept Départements dont il s'agit. Et je vous rappelle que dans le même temps, nous avons également examiné le transfert des ressources, c'est-à-dire les 25 points de CVAE qui avaient été prévus dans le cadre de la loi.

Les mécanismes de compensation sont finalement extrêmement simples puisqu'il s'agissait de garantir la neutralité financière du transfert. Si la CVAE de 2016 transférée était supérieure aux charges, la Région reversait, et l'inverse était vrai, le Département pouvait reverser la différence auprès de la Région. Ces flux ont été fixés de manière définitive, je le disais, dans plusieurs Départements, et on aura potentiellement une ultime revoyure – vous le voyez – avec les Pyrénées-Atlantiques et les Deux-Sèvres. Voilà pour ce qui concerne les éléments de contexte.

Vous avez un tableau qui fait état du montant de la CVAE 2016 : les charges transférées sur les premières CLERCT, les charges transférées à l'occasion de la revoyure, avec les évolutions qui sont liées à la revoyure, les charges transférées définitives, sauf les Pyrénées-Atlantiques et les Deux-Sèvres pour une multime et l'attribution de compensation

versée par la Région ou celle qui est versée par le Département. Sachant que cela fait quand même des sommes très importantes, notamment une ressource qui est assez dynamique – cela avait été souligné à l’occasion du Budget – mais des charges transférées assez importantes et une charge pour la Région également assez importante, et qui est légèrement atténuée par ces compensations à l’occasion des CLERCT.

Vous voyez que l’on a, avec les sept Départements, des évolutions plutôt modérées, conformément d’ailleurs à ce que nous demandait le Président de la Chambre qui, vous le voyez, a souhaité que l’exercice se limite, pour l’essentiel, à actualiser les données négociées en 2016. C’est ce que l’on s’est à peu près contenté de faire, même s’il y a eu des ajustements notamment démographiques ou des charges qui avaient été oubliées de part et d’autre, notamment les questions d’informatique, de formation, des choses de ce type-là qui avaient été oubliées à l’occasion des transferts. Donc vous voyez qu’il y a eu des échanges financiers et nous vous proposons, à travers ces conventions, de valider les conventions de transfert. Et qui avaient également prévus en 2017, les transferts des biens, les occupations de locaux, sur lesquelles nous sommes en train de travailler avec l’Administration pour qu’il puisse y avoir des locaux en bonne et due forme sur l’ensemble des territoires de la Nouvelle-Aquitaine, c’est-à-dire là où étaient les services, les modalités de travail pour les missions, avec les compétences départementales. Nous continuons à travailler avec les Départements notamment sur la viabilité des routes au niveau hivernal, les travaux, les cellules de crise, et évidemment, le transfert des agents qui a été effectué.

Voilà Monsieur le Président, en quelques mots, les présentations des délibérations 13 à 19.

M. VANDENBROUCKE. - Merci Monsieur LAGRAVE.

J’imagine que vous êtes beaucoup à connaître ce jeu-travail des CLERCT. C’est un travail de justice financière finalement, donner à chacun ce qui lui revient, ce qui est un long travail et pour ce long travail, je tiens – mais j’imagine que le Président ROUSSET a déjà dû le faire aussi – à vous en remercier. C’est un vrai travail de fond, un travail sérieux.

Qui demande la parole ?

Mme COSTES. - Monsieur le Président, merci. Mes chers collègues, le 13 février 2017, nous nous étions abstenus lors du vote initial de la CLERCT du Lot-et-Garonne pour mettre en lumière la non prise en compte du contentieux qui existait entre l’agglomération agenaise et le Département quant aux modalités de compensation, en son temps, des lignes de transport scolaire entre le Département et l’agglomération. Aujourd’hui, le transfert de compétences est réel mais ce contentieux n’est toujours pas évoqué, ni dans cette clause de revoyure, ni dans tout autre débat concernant les transports. Or, comme nous l’avions déjà

précisé, ce dossier porte sur à peu près 1.9 M€ et aujourd'hui, un recours en ce sens a été mené par l'agglomération agenaise auprès du Préfet de Région, qui a fait désigner un conseiller médiateur par le Président de la Chambre Régionale des Comptes, reçu dans les prochains jours par l'agglomération d'Agen.

Vous semblez, Monsieur le Président, vouloir mettre cette affaire « sous le tapis », mais nous continuerons à la mettre en lumière dès lors que vous avez souhaité exercer pleinement cette compétence, et ce, jusqu'à ce que des réponses nous soient apportées.

C'est pourquoi, nous nous abstiendrons, comme le 13 février 2017, sur cette délibération. Par contre, nous voterons pour l'ensemble des autres délibérations. Merci Monsieur le Président.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Marie COSTES a à peu près tout dit, donc je réagis moi aussi en tant qu'élu du Lot-et-Garonne. On fait référence au même contentieux, ce n'est pas rien, on est sur 1.9 M€, cela va être arbitré et visiblement, ce n'est pas mentionné de manière explicite. Nous aussi, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. LAGRAVE. - Juste pour répondre aux deux intervenants que ce contentieux est antérieur à notre prise de compétence. Je le signale à l'Assemblée, Jean tu sais tout, mais peut-être que tout le monde n'est pas bien informé de ce que tu es en train d'évoquer. Ce contentieux est antérieur à la prise de compétence par la Région donc quand le Président de la CRC signe une convention sur la CLERCT, il fait abstraction de ce qui s'est passé par le passé entre l'agglomération d'Agen et le Département. C'est logique puisque c'est une convention entre le Département et la Région, rien à voir avec la CLERCT qui concerne le Département du Lot-et-Garonne et la Région. Je signale juste, pour que tout le monde soit bien informé, qu'à l'heure où nous parlons, à l'instar de nombreuses agglomérations de la Région, nous sommes en discussion avec l'agglomération d'Agen sur la question des transferts. Et je pense que l'on aboutira, comme dans beaucoup de territoires, à un transfert en bonne et due forme sur ces questions.

M. VANDENBROUCKE. - Merci Monsieur LAGRAVE.

À la fois, je comprends votre intervention et vous avez une réponse qui est une réponse qui, me semble-t-il, n'est pas une réponse qui cherche à « mettre la poussière sous le tapis ». Simplement, il existe des procédures, elles suivent leur cours, vous l'avez dit vous-même, le Préfet a désigné un expert, c'est la règle du jeu, cela ira au bout. Mais aujourd'hui, il vous est demandé de voter sur l'ensemble de ces délibérations concernant les différents Départements. J'ai bien noté votre abstention sur le Département du Lot-et-Garonne.

Y-a-t-il d'autres prises de parole ?

Y-a-t-il des oppositions à ces délibérations ?

Y-a-t-il des abstentions, en dehors de celles que j'ai bien notées ?

N° 13

Vote sur l' « Évaluation des Charges et des Ressources Transférées au titre des transports :
réexamen des conditions financières avec le Département de la Charente »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)

ADOpte A L'UNANIMITE

N° 14

Vote sur l' « Évaluation des Charges et des Ressources Transférées au titre des transports :
réexamen des conditions financières avec le Département de la Charente-Maritime »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)

ADOpte A L'UNANIMITE

N° 15

Vote sur l' « Évaluation des Charges et des Ressources Transférées au titre des transports :
réexamen des conditions financières avec le Département de la Corrèze »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)

ADOpte A L'UNANIMITE

N° 16

Vote sur l' « Évaluation définitive des Charges et des Ressources Transférées au titre des transports : réexamen des conditions financières avec le Département des Landes »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)

ADOpte A L'UNANIMITE

N° 17

Vote sur l' « Évaluation des Charges et des Ressources Transférées au titre des transports : réexamen des conditions financières avec le Département du Lot et Garonne »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

▪ **ABSTENTION** : Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants,

N° 18

Vote sur l' « Évaluation des Charges et des Ressources Transférées au titre des transports : réexamen des conditions financières avec le Département des Pyrénées-Atlantiques »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)

ADOpte A L'UNANIMITE

N° 19

Vote sur l' « Évaluation des Charges et des Ressources Transférées au titre des transports : réexamen des conditions financières avec le Département des Deux-Sèvres »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)

ADOpte A L'UNANIMITE

Adopté à deux abstentions près

N° 20

REGLEMENT D'INTERVENTION DE LA POLITIQUE CONTRACTUELLE TERRITORIALE DU CONSEIL REGIONAL DE LA NOUVELLE-AQUITAINE

M. VANDENBROUCKE. - Mesdames et Messieurs, chers collègues, il me revient de vous présenter la délibération suivante, qui a d'ailleurs déjà fait l'objet, ce matin, d'interventions préalables.

Je vais, en vous présentant cette délibération sur la politique contractuelle, naviguer entre deux écueils : le premier risque est d'être trop généraliste et de parler de ce que, finalement, vous connaissez déjà. Le second écueil serait de me perdre dans les détails d'un document que vous avez eu, qui est un document de 45 pages, qui concerne l'ensemble des politiques, qui comporte un très grand nombre de dispositifs. Me perdre dans le détail de ces dispositifs serait sans doute perdre de vue la philosophie du document. Je vais essayer de naviguer entre les deux.

Vous rappeler ce qui a déjà été dit au mois d'avril dernier et qui a été évoqué à nouveau ce matin, mais qui me paraît être important, et en même temps, entrer dans le détail de certains dispositifs, mais pas tous.

D'abord, répondre à une remarque refaite ce matin, la politique contractuelle est la réponse au besoin de proximité, et c'est une réponse au besoin de proximité. C'est une réponse qu'une très grande Région – trop grande, disent certains – donne à des territoires qui, parfois, se sentent un peu délaissés, un peu abandonnés, un peu éloignés. Parfois, pas toujours. Il y a donc nécessité de montrer, par une politique qui existait déjà, car on ne part pas de rien, vous le savez, il existait des politiques contractuelles dans les trois ex-Régions, différentes, argumentées, développées, selon des modalités qui n'étaient pas les mêmes, mais des politiques qui existaient. Cette fois-ci, il s'agit bien de mettre en place sur 51 territoires - et je vais y revenir – des politiques qui soient harmonisées, je n'ai pas dit « uniformisées », j'insiste bien, il y a une différence entre « harmonisées » et « uniformisées », car il s'agit d'une politique qui doit répondre aux besoins des territoires, qui est la politique de la Région Nouvelle-Aquitaine et des territoires avec lesquels cette Région contractualise.

51 territoires et non pas 135, j'ai entendu les regrets formulés ce matin, et vous savez que quand je discute avec les uns et avec les autres, j'entends parfois que l'on regretterait presque de ne pas contractualiser avec la commune elle-même, avec les EPCI. « Small n'est pas beautiful » et finalement, on veut toujours aller chercher petit alors qu'il est important, je crois, de voir un territoire plus vaste, associant souvent du rural et de l'urbain,

un territoire dans lequel peut s'élaborer un vrai projet. Et c'est ce pourquoi est faite la politique contractuelle.

Cette politique contractuelle vous est rappelée dans le document qui vous a été donné, il s'agit bien d'agir pour tous les territoires, selon trois grands domaines d'intervention stratégiques. À chaque fois un soutien aux expérimentations, à chaque fois un soutien à l'ingénierie, à chaque fois la volonté de rester dans les compétences de la Région : l'économie, la formation, d'autres compétences partagées – j'y reviendrai tout à l'heure, elles n'ont pas été éliminées, comme cela a pu être dit ce matin – mais en tout cas, un contrat qui assure des liens avec les territoires sur les compétences régionales. Il s'agit d'accompagner les territoires qui sont, comme on le dit pudiquement, « en mutation économique », on va peut-être dire « en désarroi », « en détresse », mutation certes. Des territoires qui connaissent des accidents industriels, ou des territoires qui ont connu de trop fortes spécialisations et qui aujourd'hui, ont besoin de travailler vers une diversification, donc des territoires en déprise, des territoires complexes, des territoires en difficulté.

Il s'agit de mieux appréhender la ruralité et vous savez que l'on a travaillé à la mise en place d'un cluster ruralité - Geneviève BARAT, éventuellement, pourra répondre à vos questions dans ce domaine –. Donc mieux accompagner la ruralité, mais pas une ruralité qui serait une ruralité séparée du reste du monde, pas une ruralité soit rêvée, soit cauchemardisée, mais une ruralité en lien avec l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Aquitaine. Et il s'agit donc d'une ruralité ouverte, une ruralité vivante.

Et puis troisième axe, il s'agit de conforter les territoires, tous les territoires, par la revitalisation des centres-bourgs, presque toujours, des centres-villes parfois.

Je viens de parler de territoires fragiles, je viens de parler de vulnérabilité, je voudrais le rappeler parce que là encore, les choses ont fait l'objet de débats et ont été tranchés, peut-être provisoirement d'ailleurs, les critères de vulnérabilité. Il a pu nous être fait le reproche de ne pas tenir compte d'un certain nombre de critères, c'est vrai, on a tenu compte essentiellement du critère économique, et on a moins tenu compte – encore que – du critère que l'on a mis souvent en avant de santé sociale par exemple, de bien-être social, même si au travers d'autres critères pris en compte, cela pouvait revenir. J'ai dit que ces critères étaient des critères pour démarrer une action, ce sont des critères objectifs, ce sont des critères qui correspondent à ce qu'est notre Région, à ce que sont les Régions : économie, formation, démographie, population, niveau de vie, taux de chômage, etc. Et c'est à partir de ces critères que l'on a élaboré la liste des territoires plus vulnérables, ou les territoires qui le sont moins.

Ces critères de vulnérabilité n'englobent pas toute la gamme du possible mais ils englobent en tout cas, dès maintenant, une gamme extrêmement large et une gamme qui nous paraît assez révélatrice du territoire. J'ajouterais que d'autres considérations, des considérations environnementales au bout du compte, ont été prises en compte, même si elles n'apparaissent pas suffisamment pour le moment me dit-on - peut-être ceux qui me le disent n'ont-ils pas tout à fait tort -. Voilà comment la vulnérabilité des territoires a été prise en compte et vous avez sous les yeux d'ailleurs, une carte de cette vulnérabilité des territoires.

Les moyens que nous mettons en place, au-delà de cette philosophie et des principes que je viens de rappeler, sont des contrats. Ce sont deux types de contrats qui correspondent, je le répète, aux compétences de la Région. Les anciens contrats, ceux qui ont été élaborés dans les anciennes Régions, continuent toujours leur vie, amputés de ce qui n'est plus compétence régionale, jusqu'à ce qu'ils soient remplacés par les nouveaux. Mais ces nouveaux contrats portent à la fois sur les territoires qui seraient moins vulnérables que d'autres, on les appelle des contrats « d'attractivité », et sur des contrats qui sont plus vulnérables que d'autres, on les appelle des contrats « de dynamisation et de cohésion ». Étant entendu qu'à la demande du Président ROUSSET, on a laissé « de côté » - il ne s'agit pas de cas que l'on ne traite pas, on est en plein dedans, mais on les a traités à part – le cas des deux ex-capitales administratives régionales, Poitiers et Limoges. Les critères de vulnérabilité sont pris en compte là aussi, évidemment, mais on les a considérés comme étant des territoires spécifiques de par le rôle de centralité un peu particulier qu'ils pouvaient jouer.

En ce qui concerne les territoires vulnérables, ceux pour qui l'on a constaté qu'il y avait des faiblesses et que sur ces faiblesses-là, il fallait que l'on intervienne. Quels sont les points sur lesquels on va travailler le plus ? Vous avez le détail des choses dans vos dossiers, simplement, il va s'agir ici de faire émerger sur ces territoires - comme sur tous les autres d'ailleurs - les points de faiblesse, les points de difficultés qui apparaissent les plus nettement. Quels sont ces points-là ? Quels sont les handicaps ? Quels sont les éléments de vulnérabilité ? Que peut-on faire pour lutter contre cela ? Quels sont les enjeux qui peuvent être matérialisés ?

C'est un travail qui va être fait, j'y reviendrai tout à l'heure, en termes de co-construction avec les territoires. Quels sont les domaines qui méritent une attention particulière ? Et quels sont les domaines qui méritent une attention que d'autres territoires mériteraient peut-être, mais vers lesquels on ne se portera pas ? Je pense par exemple à une réflexion sur l'immobilier d'entreprise, réflexion que l'on va mener sur les territoires plus fragiles et pas sur les autres. Quels sont les besoins spécifiques de ces territoires ? A partir

de ce moment-là, lorsque l'on aura déterminé des enjeux et des besoins, on va regarder quels sont les dispositifs sectoriels que l'on peut mettre en place. Tout cela va se passer dans une démarche de co-construction. Qu'est-ce que cela veut-il dire ?

C'est un nom que l'on met « à toutes les sauces », j'aimerais que l'on soit clair et que l'on s'entende bien sur ce point-là. Ce n'est pas la Région qui vient sur le territoire en disant : on a pensé cela, on a pensé pour vous, vous n'avez pas été capables de porter un projet, on va vous aider, on va même carrément vous l'imposer, vous dire ce que vous devez faire. Ce n'est certainement pas la démarche. La démarche est d'écouter le territoire. La démarche est d'aider le territoire à mettre en évidence ses difficultés et ses potentialités. C'est d'aider le territoire à faire émerger non seulement des enjeux, mais des réponses à ces enjeux. Et c'est d'élaborer ensemble. Ce n'est pas le territoire qui dicte sa loi, ce n'est pas la Région qui dicte la sienne, c'est une co-construction. C'est quelque chose qui se mène les uns écoutant les autres : analyse, diagnostic du territoire, enjeux, réponse, projets. Et de cela, peut naître une foultitude de projets. Sur certains territoires, on a une centaine de projets, plus de 100 parfois, qui vont émerger. Parfois, ces projets-là ne sont que des juxtapositions de projets communaux ou de projets intercommunaux de peu de dimension. Une juxtaposition de projets ne constitue pas un projet de territoire. Par contre, parmi ces projets, ou ces projets associés les uns aux autres, on constitue une trame qui va permettre de monter et de mener un vrai projet de développement d'un territoire.

Ce qui me frappe – j'ai laissé mon texte de côté parce que je préfère y mettre un peu de passion - sur certains territoires, quand on arrive la première fois, on a l'impression qu'il ne se passe pas grand-chose, que les gens se parlent peu, que chaque commune a son projet évidemment, la chose à laquelle elle tient, mais cela ne va pas plus loin. Et au bout de discussions, au bout de rencontres, parfois de confrontations, on voit qu'émerge un projet de territoire. Je ne vois pas la vie en rose totalement, tout n'est pas pour le mieux dans le meilleur des mondes, mais on voit bien quand même que les choses avancent et qu'elles avancent grandement, quel que soit le type de territoires, qu'ils soient territoires fragiles ou qu'ils ne le soient pas. Je crois que c'est quelque chose d'important, ce travail de co-construction qui est mené, de manière à faire émerger un vrai projet de territoire.

Et puis dans le document que vous avez sous les yeux - et encore une fois, il fait une cinquantaine de pages, je ne vais pas tout vous lire – on prévoit évidemment le suivi de ces contrats, on prévoit évidemment l'évaluation de ces contrats, on indique comment les comités de pilotage se succéderont pour voir comment, au fil du temps, se mettent en jeu les différents actions au travers desquelles se décline le projet du territoire concerné. Tout cela est prévu dans le document.

Vous avez également dans ce document – je vais passer plus vite parce que je serais obligé d’entrer dans les détails, ce que je ne souhaite pas faire, faute de temps – vous avez également les outils régionaux qui sont mis en évidence, pour soutenir l’ingénierie territoriale et pour dynamiser l’économie et l’emploi dans les territoires. Donc une ingénierie renforcée, jusqu’à trois ETP pour les territoires vulnérables, la mobilisation du leader et le soutien aux projets structurants, le maillage du territoire pour une offre de service de proximité, et l’innovation territoriale dans les projets transversaux.

Et je voudrais terminer par un mot que l’on n’a peut-être pas suffisamment employé dans le cadre de ce Règlement, ou peut-être pas suffisamment employé d’ailleurs au gré des rencontres – même si on le fait de plus en plus maintenant – c’est le mot d’« attractivité ». Les territoires ont besoin de se développer. Pour se développer, ils ont besoin de mettre à jour, je l’ai dit, un projet. On est là aussi pour les accompagner, pas pour se substituer à eux – je me répète – mais pour les accompagner. Ce projet est un projet d’attractivité. Comment rendre attractifs tous les territoires de la Nouvelle-Aquitaine, y compris les territoires aujourd’hui les plus vulnérables ? Quels sont les moteurs de cette attractivité que l’on veut mettre en avant ? Quels sont les points sur lesquels il faut développer de l’énergie, des moyens, de l’ingénierie ? Le Règlement qui vous est proposé tente de donner des réponses. J’imagine qu’elles seront insatisfaisantes ou en tout cas incomplètes – insatisfaisantes, cela m’ennuierait – mais incomplètes, ce n’est pas anormal. Ce Règlement est fait pour évoluer, il est fait pour être utilisé de façon pragmatique, il est fait pour trois ans, peut-être moins s’il y a besoin de le faire évoluer avant. Les contrats qui sont en train de se mettre en place sont des contrats pour trois ans.

Je voudrais terminer en disant que sur les 51 territoires de contractualisation, les deux tiers (38) ont répondu à l’appel à projets, ont manifesté cet intérêt pour une contractualisation, qu’actuellement, elle est quasiment achevée sur 18 territoires. On devrait pouvoir présenter un grand nombre de ces projets à la prochaine plénière, donc les choses avancent. Jamais aussi vite que je ne le voudrais, évidemment, jamais aussi vite que les services ne le voudraient, mais la vitesse n’est pas la précipitation en ce domaine. Et la vitesse fait que l’on avance sur des projets qui se construisent, qui se construisent bien, et qui se construisent pour durer, au service du développement territorial.

Il y a sûrement des interrogations.

M. DELPEYRAT. - Merci Monsieur le Président. Je voudrais d’abord vous remercier pour le travail qui a été réalisé puisque c’était très attendu et dans le territoire qui est le nôtre, cette question de la politique contractuelle est un enjeu fondamental.

Plusieurs points - rapidement et dans les quatre minutes -, d'abord, me féliciter de la prise en compte de la diversité des territoires. Enfin dans les politiques publiques, nous allons prendre en considération le fait que tous les territoires ne disposent pas des mêmes atouts, des mêmes potentialités, et des mêmes richesses. Et la Région va intervenir de manière différenciée selon le niveau de difficulté des territoires qui composent notre grande Région. Je crois que c'est une avancée très importante par rapport aux périodes que nous avons connues précédemment, quelles que soient les majorités d'ailleurs, où l'on finançait tous les projets de manière égale, que l'on soit dans une commune en grande difficulté ou dans une commune extrêmement bien portante, et cela me paraît une rupture tout à fait conséquente et considérable.

Sur la méthode ensuite, prendre en considération les bassins de vie me paraît également quelque chose d'essentiel parce qu'aujourd'hui, le développement économique, les transports, la transition énergétique, bref, j'en passe, ne peuvent pas se faire à l'échelle d'une commune, ni même d'une communauté de communes, mais à une échelle plus large. Et d'ailleurs, ce débat qui opposerait des territoires de projets et des agglomérations ou des communautés de communes me paraît un peu réducteur dans la mesure où de toute façon, au final, il y aura bien une maîtrise d'ouvrage et cette maîtrise d'ouvrage, en général, sera portée par une communauté de communes ou d'agglomérations qui compose le territoire de projets. Donc c'est quelque chose d'essentiel dont je voulais vous remercier.

La prise en compte extrêmement importante de la question de la ruralité - et je voudrais associer Geneviève BARAT aux remerciements - est quelque chose d'essentiel dans notre Région, et le travail de proximité qui a été conduit permet de répondre sur beaucoup de points aux préoccupations qui sont aujourd'hui les nôtres dans les territoires. Ces territoires de projets permettent également une mise en cohérence de la politique régionale avec celle des fonds européens, et je pense que c'est un atout majeur - je pense par exemple aux Pays avec lesquels nous avons contractualisé - et non pas cette mise en concurrence mais au contraire, cette mutualisation des moyens. Et « mettre le paquet » sur de vrais projets me paraît un élément extrêmement important. Après, nous ne pourrons pas, là encore, nous substituer à la solidarité républicaine, qui fait qu'autrefois, quand on a installé le téléphone, on ne se posait pas de question de savoir combien il y avait d'abonnés au bout. On l'a mis partout. Aujourd'hui, pour le déploiement d'internet, les opérateurs vont là où c'est rentable et demandent aux collectivités ensuite de prendre en charge la différence. Ce que d'ailleurs nous faisons plutôt bien dans la Région. Mais nous ne pourrons pas compenser bien entendu, le désengagement des pouvoirs publics sur la question des services publics, sur la question des transports, des hôpitaux, et malheureusement, il faut aussi que nous l'ayons bien en tête et ne pas vouloir faire porter à la Région l'ensemble des maux, parce

qu'il y en a aussi qui relèvent de l'État. Et là-dessus, je crois qu'il faut inlassablement rappeler que l'égalité républicaine passe par un maintien et un maillage des services publics fort sur tous nos territoires.

Et enfin, pour conclure d'un dernier mot, nous sommes dans un contexte d'austérité budgétaire et on voit bien ce qui se passe et le danger qui menace les finances régionales. Dans un moment où l'État se retire, dans un moment où les Départements sont dans une situation difficile, tout le monde a la tentation de venir compenser toutes les aides qui ont disparu auprès du Conseil Régional. Ce n'est évidemment pas possible et donc je me félicite, là encore, que l'on se concentre sur nos politiques régionales, sur nos compétences, plutôt que d'être une collectivité de guichet en matière de politique contractuelle. Donc merci pour le travail accompli Monsieur le vice-Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci Stéphane.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Monsieur le Président, d'abord, je vous transmets les excuses de Véronique MARENDAT, qui devait porter ce rapport chez nous, mais elle a été obligée de partir pour un rendez-vous médical. Je constate que l'on va quand même vers ce que l'on craignait, à savoir une fin de séance qui sera, à notre avis, un peu comprimée et bâclée.

J'ai dit l'essentiel ce matin : nous voterons contre, parce qu'il y a trop d'options de fond sur lesquelles nous sommes en désaccord. Je les répète rapidement : premièrement, vous nous proposez la création de 51 échelons de contractualisation, nous sommes pour la contractualisation directe Région-EPCI et nous pensons que vous ratez une occasion un peu historique de poser ce nouveau couple de contractualisation.

Deuxièmement, nous contestons votre cartographie des territoires vulnérables. Vous avez fait quelque chose de très complexe, je suis revenu à la délibération d'avril 2017, il y a quatre critères : revenus des ménages, emploi-marché du travail, niveau de formation-population, démographie-accessibilité. Dans chacun des quatre critères, trois indicateurs, donc on est avec un système de pilotage de 12 indicateurs. Pour nous, il y avait plus simple, plus fort à faire, c'était de travailler, encore une fois, avec les cartographies politique de la ville et les cartographies de revitalisation rurale. On aurait été en appui du contrat de ville, en appui du contrat rural, c'est la deuxième différence structurelle.

La troisième chose est que pour nous, il fallait identifier deux niveaux de maillage : le premier maillage était les 25 communautés d'agglomérations et il y a des choses spécialement à faire avec ces 25 communautés d'agglomérations. Et derrière, pour chaque communauté d'agglomérations, les réseaux de petites villes et de centres-bourgs. Nous regrettons que vous n'ayez pas fait émerger ce maillage-là et cette arborescence-là.

Et puis le débat de fond, à savoir que vous avez fait un choix de ne pas mettre de financement additionnel à la politique contractuelle. Tout passera par la politique sectorielle - cela a été dit par Gérard VANDENBROUCKE et encore une fois, je salue le travail qui est fait au niveau de l'analyse – vous allez avoir 80 projets pour chacun de vos contrats, pour vos 51 Pays. Vous allez gérer 4000 projets, je ne vois pas où est la simplification. Vous auriez pu faire autrement, vous auriez pu, encore une fois, faire du sectoriel sur les compétences exclusives de la Région (développement économique) et faire du contractuel du vrai, du fongible, sur tout ce qui était compétences partagées. On aurait été autrement plus rapide, autrement plus efficace.

Et au final, Monsieur le Président, où est l'équité territoriale ? Et comment vérifie-t-on qu'il y aura équité territoriale ? Depuis plusieurs séances, on vous réclame une carte qui est la ventilation géographique des investissements de la Région. Pour le moment, vous ne l'avez pas produite, nous vous la redemandons, elle est importante pour faire la vérité là-dessus. On est donc sur des écarts de fond, on le regrette. Bien évidemment, ce rapport va être voté. On s'inscrira dans ce cadre mais on n'arrêtera pas de marquer notre différence là-dessus parce que pour le coup, c'est une différence de fond, sur un sujet de fond, à savoir la relation entre les Régions et les territoires qui la composent.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. PERREAU. - Merci Monsieur le Président, chers collègues, le Règlement d'intervention de la politique contractuelle territoriale fixe aujourd'hui un nouveau cadre d'expression de la politique régionale de la Nouvelle-Aquitaine. Depuis plus de deux années maintenant, services et élus travaillent intensément pour réussir la fusion et rendre effectives les politiques sectorielles, expression des compétences obligatoires de notre collectivité.

Vous avez, ce matin, Monsieur le Président, évoqué l'acquisition d'une tapisserie d'Aubusson. L'image qui me vient est que les politiques sectorielles, qui sont les fils de chaîne, doivent accueillir maintenant les fils de trame de la politique contractuelle, que le motif de notre politique régionale apparaisse et qu'elle soit tissée par toutes les parties prenantes. Dans « politique contractuelle », l'adjectif « contractuelle » renvoie à la notion de contrat et donc de plusieurs parties, agissant dans un cadre négocié pour la réalisation d'une tâche, et nous sommes attendus en ce sens, celui de la co-construction. Dans ce cadre, chaque territoire de contractualisation mobilisera les acteurs locaux à l'occasion de tables rondes, d'ateliers, et fera émerger des désirs propres à l'Histoire, aux potentialités, aux spécificités locales. L'économiste Olivier BOUBA-OLGA nous le rappelle régulièrement : « en termes de développement, il faut sortir des modes et des modèles ».

Certains territoires souhaiteront s'appuyer sur un ancrage industriel, d'autres sur leur capacité à développer une activité touristique, révéler le potentiel d'une industrie culturelle, innover dans de nouvelles pratiques de coopération dans la production, engager un développement innovant, socialement et écologiquement responsable. Nous le savons, la diversité est la garantie d'un futur possible. Et pour ce faire, c'est-à-dire expérimenter, accompagner ce retournement des territoires, favoriser un développement de gènes nécessitera de l'écoute et des moyens d'ingénierie réellement affectés au plus proche de la conduite des projets. Quant aux élus de territoires, animateurs et animatrices de cette mise en œuvre, leur engagement est grand mais il nous semble que la réussite de leur action qui est attendue, nécessite quelques renforcements de soutien technique et administratif dédiés.

En conclusion, ce RI affiche une volonté de complémentarité rural/urbain et nous protège des possibles frustrations et clivages territoriaux. Le développement local est multiforme, il est essentiel de le comprendre et d'en tenir compte. Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci Thierry.

Mme FONTALIRAN. - Monsieur le Président, chers collègues, en avril dernier, le groupe LR a voté contre les objectifs de la politique contractuelle, en raison d'un périmètre de contractualisation élaboré au mépris de l'équité territoriale et d'une carte de vulnérabilité mise en place sur ces critères obsolètes (chiffres et taux datant de 2013) et qui incitaient à l'escalade fiscale par les EPCI. Aujourd'hui, avec ce RI, la contractualisation avec les EPCI est une bonne évolution pour l'équité territoriale, mais il faudra cependant étendre le soutien en ingénierie à tous les territoires. La carte de vulnérabilité reste basée sur des chiffres et des références de 2013. Formellement, nous vous demandons de faire évoluer ces critères, basés sur des critères trop anciens. On ne peut pas se satisfaire de la réponse faite en Commission « aménagement du territoire » : « la Région envisagera une actualisation des critères au fur et à mesure de l'instruction des dossiers. » Notre groupe s'interrogerait donc fortement sur la stabilité du dispositif.

Sur la notion de potentiel fiscal, qui est maintenue dans sa perversité, elle incitera nécessairement à l'escalade fiscale, dans des territoires déjà en souffrance.

Ensuite, vous parlez de clusters de la ruralité : quels participants ? Quelle gouvernance ? Quels objectifs ? Aucune précision. S'agit-il d'un simple habillage politique ?

Sur la mise en place d'un COPIL, qui sera l'instance décisionnaire, afin de respecter la transparence dans ce dispositif et la démocratie de notre Assemblée, nous vous demandons de bien vouloir y faire participer les élus des autres groupes.

Enfin, Monsieur le Président, il n'y a pas d'enveloppe globale affectée à ce RI. Certes, tout est politique contractuelle, mais ce Règlement ne doit pas être que l'occasion pour

l'exécutif de faire de la communication. Nos territoires ont besoin d'une vision à long terme de stabilité et pas de naviguer à l'aveugle.

Pour toutes ces raisons, le groupe LR-CPNT s'abstiendra sur cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Je ne crois pas que l'on parte à l'aveugle. D'abord, un des points importants des territoires est notre action en direction des Centres de formation. C'est un débat de fond, vous savez mon engagement de ne pas fermer les lycées, de ne pas fermer les MFR, de ne pas fermer les CFA. La mobilité est un autre engagement, l'accompagnement des entreprises est un autre engagement, et sur les compétences partagées, ou sur des souhaits entrant dans nos compétences aux territoires, nous allons contractualiser. Gérard VANDENBROUCKE le répète, le fait, et nous allons pouvoir sortir maintenant, assez vite, une vingtaine de contrats. Donc soyez optimistes dans ce domaine-là.

Ensuite, sur l'actualisation des données, nous nous basons sur des données que les institutions de la République nous fournissent. On a tourné plusieurs données mais sur la déprise des territoires, ce que disait Jean DIONIS DU SEJOUR tout à l'heure, ce sont les vrais problèmes. Et Gérard VANDENBROUCKE le rappelle régulièrement : ces critères seront réactualisés.

Mme REQUENNA. - Merci Monsieur le Président. À travers cette délibération, vous nous présentez le RI dont l'objectif principal est de préciser le cadre d'intervention de la Région dans ses politiques territoriales.

Autant vous dire tout de suite que nous sommes déçus et considérons que l'objectif énoncé n'est pas atteint. Quelques exemples : le soutien régional est modulé par exemple en fonction du potentiel fiscal, mais on ne sait pas dans quelle mesure, ni quels sont les critères d'intervention. Si la différenciation des territoires selon leur degré de fragilité est une bonne chose en soi, celle que vous proposez n'est malheureusement pas à même d'assurer l'égalité réelle des territoires, puisque les outils d'intervention qui sont proposés sont exclusivement réservés aux territoires à la vulnérabilité jugée relative ou forte. Que reste-t-il dans votre Règlement, Monsieur le Président, pour les territoires à moins forte fragilité ? Si l'on nommait les contrats sur les grands projets innovants, rien, mises à part les politiques sectorielles, d'ailleurs décrites par Stéphane DELPEYRAT.

Dès lors l'existence de ces contrats n'a pas de sens pour les territoires peu vulnérables. Je redirais d'ailleurs ici ce que vous savez déjà, l'opposition de notre groupe à la carte des territoires proposée il y a un an. Le découpage arbitraire en 51 territoires mène à des mariages forcés et je ne suis pas convaincue que ce soit les mariages les plus heureux.

Et ainsi, à une mauvaise prise en compte des diversités territoriales, qui se fait, comme toujours, au détriment de nos compagnes.

Je vais vous redire ce que vous dit de manière régulière Jean DIONIS DU SEJOUR : une analyse en termes d'EPCI eût été plus pertinente. Ici, nous trouvons des territoires qui regroupent nombre d'EPCI dont la fragilité est différente et d'ailleurs, basée sur des données, comme l'a dit Nathalie, qui ont changé. Et je pense qu'il y en a, depuis, qui ont été actualisées.

Autre reproche majeur vis-à-vis de ces critères, c'est l'approche que vous portez, qui est entièrement soumise aux règles du développement économiques. Où sont les actions concrètes en termes de développement durable en faveur de la transition énergétique, de la culture, du sport ? Où sont les actions adaptées au niveau de l'IDH ? Vous voyez que les interrogations, Monsieur le Président, sont nombreuses. Ce document, qui est complexe, est pour nous, finalement, également inabouti. Il n'est que le prolongement de celui de 2014, que mes collègues critiquaient déjà. C'est finalement une politique du passé, qui ne fait pas face aux défis de demain : l'écologie, les fractures sociales et territoriales, le développement humain. Tous ces enjeux ne peuvent certes pas être relevés par la Région seule. C'est pourquoi, je ne peux que vous appeler, Monsieur le Président, à accroître la concertation avec l'État, les Départements, les communes, la délibération y fait allusion mais dans les faits, nous ne la voyons pas vraiment.

En somme et pour ne pas dépasser mon temps de parole - je vais aller à l'essentiel - notre critique fait un écho direct à la tribune concernant la ruralité, rédigée récemment par les 47 Députés de notre parti. Nous considérons ainsi que la délibération manque de vision et ne va pas suffisamment dans le sens de la résorption des sérieux traumatismes de notre société rurale, laissée pour compte par les précédentes mandatures présidentielles. Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement, or, aucune stratégie claire ne transparaît. Les approximations sont nombreuses et cela marque un profond manque de compréhension de nos territoires, de leur ingénierie, leur savoir, qui ne sont pas plus intégrés au RI que leurs spécificités et leurs besoins.

Face à ces manquements, nous craignons un nouveau rendez-vous manqué avec les territoires et par conséquent, nous ne voterons pas cette délibération Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - C'est étonnant parce que l'on dit une chose et son contraire. À la fois, prendre en compte les territoires fragiles, en déprise, on le fait, vous dites le contraire.

Mme REQUENNA. - Absolument pas Monsieur le Président, je n'ai absolument pas dit le contraire. Je vous ai dit que vous les preniez effectivement en compte mais on ne voit pas

ce que l'on propose aux territoires qui ne sont pas vulnérables, pour le coup, hors les politiques sectorielles ou d'innovation.

M. LE PRESIDENT. - Pas du tout. On prend en compte, dans ces contrats, les politiques qui sont de compétences partagées, qu'elles soient dans les territoires fragiles ou les territoires moins fragiles. Mais vous le savez bien. Vous verrez d'ailleurs, lors des premières signatures de contrats, qu'il n'y a pas de souci là-dessus. Ne pas prendre en compte le développement durable, bien sûr que si, on va le prendre en compte, et tout le reste. Je n'arrive pas à comprendre.

Vous nous reprochez, ce qui est quand même un paradoxe, de prendre en compte d'abord les dynamiques économiques des territoires, le retournement des territoires, l'apport de richesses, de valeurs, d'emplois sur ces territoires. C'est un peu contradictoire. Alors que c'est cela l'avenir des territoires, c'est là où la Région, avec de l'ingénierie notamment, peut apporter le plus à ces territoires.

M. VANDENBROUCKE. - Si je voulais répondre à Madame REQUENNA par un proverbe, puisqu'elle évoque « ce qui se conçoit bien s'énonce clairement », je lui répondrais que « tout ce qui est excessif est insignifiant ». Et dans vos remarques, il y a beaucoup, beaucoup, beaucoup d'excès et j'ai l'impression que vous instruisez un procès à charge parce que vous vous sentez obligée de le faire. Quand vous osez dire - pardonnez-moi mais là quand même, vous exagérez un peu – que la politique territoriale se fait au détriment de nos campagnes, alors que la préoccupation de la ruralité est au cœur de toute la démarche, la préoccupation d'une ruralité en lien avec l'urbain, une ruralité vivante, je l'ai dit, qui est au cœur de la démarche, franchement, ou vous n'avez pas lu le document, ou vous l'avez lu avec des œillères. Pardonnez-moi d'être un peu brutal et de sortir du ton qui est le mien habituellement, mais je trouve que vous « poussez le bouchon » un peu loin.

Par ailleurs, vous dites que les actions de développement durable n'existent pas, mais je vous ai expliqué, à vous et à nos collègues, qu'il ne s'agissait pas pour la Région d'imposer une démarche, mais qu'il s'agissait, pour la Région, de faire en sorte qu'avec les territoires, on fasse émerger un certain nombre d'enjeux. Et l'enjeu de la biodiversité, l'enjeu de l'environnement, s'il est au cœur de la préoccupation territoriale, il l'est pratiquement toujours. Il sera pris en compte dans le cadre du contrat, mais ce n'est pas à nous de l'imposer, c'est une démarche de co-construction qui vous est proposée. C'est ce que je voulais vous dire, je regrette que vous ne l'ayez pas entendu.

M. DIONIS DU SEJOUR. - C'est ce que l'on va voter : 41 délibérations pour, 2 abstentions, 2 contre. Lorsque l'on vote contre et lorsque Pascale REQUENNA exprime un vote contre, cela mérite que vous écoutiez quand même et que vous vous posiez une

question simple : et s'ils avaient un peu raison ? Sur cette politique, on vous alerte. Un certain nombre de choix fondamentaux ne nous semblent pas pertinents. Cela mérite le respect et je trouve que Gérard, qui d'habitude a un ton modéré, qui écoute, n'a pas respecté Pascale. Je veux te le dire.

M. LE PRESIDENT. - Dans cette affaire, Gérard VANDENBROUCKE travaille depuis deux ans avec les services, avec beaucoup de territoires, il est normal qu'il réagisse quand on présente la politique qu'il porte d'une manière différente de celle que l'on exprime sur les territoires. C'est aussi simple que cela.

M. VANDENBROUCKE. - Je crois par ailleurs, pour répondre à Nathalie FONTALIRAN, l'actualisation des critères, oui, je l'ai dit en Commission, je le redis, le Président vient de le répéter, il est évident que l'on est sur des paysages qui sont des paysages qui bougent, qui sont mouvants, des territoires qui, heureusement, vivent, dans un sens ou dans un autre, à la hausse ou à la baisse. Il est évident qu'au fil du temps et en fonction des éléments objectifs nouveaux qui sont communiqués, on regardera comment les choses se passent mais on ne le fera pas en solitaire, on le fera devant la Commission entière, on le fera au vu et au su de tout le monde. Il n'y a pas d'envie, comme j'ai cru le deviner – peut-être que j'ai mal deviné – de cacher quoi que ce soit. Il n'y a pas d'envie de créer une instabilité permanente, il y a une envie simplement d'être au plus près de la réalité.

Jean, tu dis que je n'écoute pas, mais si, je n'arrête pas d'écouter. Tu peux remarquer d'ailleurs qu'au fil de mes interventions, j'ai repris un certain nombre des remarques qui ont pu être formulées par les uns et par les autres. Mais je ne suis pas venu sur tes positions jusqu'au bout parce que je ne les partage pas, tout simplement.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main.

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

.

N° 20

Vote sur le « Règlement d'Intervention de la politique contractuelle territoriale du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)
- **CONTRE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés
- **ABSTENTION** : Les Républicains-CPNT

ADOpte A LA MAJORITE

Ce rapport est donc adopté

**CONVENTION TERRITORIALE D'EXERCICE CONCERTÉ (CTEC) DE LA COMPÉTENCE
« SOLIDARITÉ DES TERRITOIRES » ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-
MARITIME, CHEF DE FILE ET LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE**

M. LE PRÉSIDENT. - Nous avons la Convention Territoriale d'Exercice Concerté de compétence avec la Charente-Maritime.

Est-ce qu'il y a des choses... On peut le mettre aux voix de suite ?

Pas d'opposition ?

Mme DIAZ. - Une intervention rapide, dans les temps.

Les lois du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, ont renforcé le régime de délégation de compétences et mis en place des Conférences Territoriales de l'Action Publique. Ces mêmes CTAP, que j'avais déjà dénoncées pour leur manque d'harmonisation à l'échelle nationale en matière de périodicité par exemple, pour leur état de comité Théodule ou encore, pour la quasi-absence de représentation des communes rurales dans cette Assemblée pléthorique, qui crée un fonctionnement peu favorable au débat de fond et au dialogue. Et quand on lit le rapport de mai 2017, de l'Inspection Générale de l'Administration, il n'y a pas de quoi être rassuré.

L'IGA reconnaît que les acteurs locaux ne se sont pas encore approprié les nouveaux outils mis à leur disposition par la loi. C'est tout de même inquiétant et cela l'est d'autant plus que nous sommes dans le flou absolu quant au coût lié à ces réorganisations. Et si le fonctionnement est relativement peu favorable aux échanges et discussions entre politiques, imaginez un instant l'illisibilité et l'invisibilité de ces interlocuteurs pour l'utilisateur. Une fois de plus, on accroît la fracture territoriale puisque la grande entité absorbe la petite, on éloigne des citoyens des centres de décisions et par conséquent, on confisque la démocratie.

Je veux revenir un moment sur les délégations de compétences. Même lorsque la délégation de compétences est proposée par les textes, elle n'est pas retenue. Les parties lui préfèrent en effet le transfert de compétences. Pourquoi ? Pour trois raisons : le cadre contraignant des délégations entre collectivités, assimilé à une tutelle, la lourdeur et la longueur de la procédure et le sentiment que cet outil est une forme d'évitement et à minima, de retardement de transfert inéluctable de compétences. Pour faire simple, la Région est perçue – et nous pensons, à juste titre – comme hégémonique, les Départements étant réduits à être chefs de file en matière de solidarité sociale et de solidarité territoriale. Acquis

fragile puisque déjà, les métropoles lorgnent sur cette compétence. Le FN souhaite rappeler son attachement au triptyque commune-Département-État.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Je vais laisser Gérard VANDENBROUCKE répondre mais je conteste totalement ce que vous avez dit sur la CTAP. J'étais moi-même, en tant que Président de l'ARF, plutôt réservé sur cette proposition. Je peux vous dire que la CTAP fonctionne très bien, que tous les niveaux de collectivités sont présents et que le dialogue est plus que fructueux parce que s'échangent des expériences au niveau départemental, communal, intercommunal, de tailles de collectivités et vraiment, c'est une Assemblée très fructueuse. Les membres d'ailleurs, ont demandé que l'on puisse étendre ces compétences et ces débats à d'autres dossiers que ceux qui sont traditionnellement écrits à l'ordre du jour. Donc je conteste votre appréciation. Si vous étiez membre de cette Commission, vous verriez son intérêt et son efficacité.

M. VANDENBROUCKE. - Quand il n'y a pas de compétence exclusive, la possibilité est donnée d'organiser les modalités d'intervention des collectivités. Et cette possibilité, offerte par la loi MAPTAM, qui institue un chef de file, qui est titulaire d'une fonction organisationnelle, chef de file qui est à l'initiative de la contractualisation, va permettre aux collectivités d'intervenir sur un même sujet, en fonction d'un principe dérogatoire, à deux règles de financement : l'interdiction du cumul des subventions d'investissement et de fonctionnement est relevée, le cofinancement par la Région et par le Département redevient possible, et le taux minimum d'autofinancement de 30 % pour la collectivité, maître d'ouvrage, retrouve un niveau de 20 %. Cela donne plus de souplesse finalement, et on parle bien là de domaine où il n'y a pas compétence exclusive d'une collectivité.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui est contre ?

Mme LE GUEN. - Abstention Monsieur le Président.

N° 21

Vote sur la «Convention Territoriale d'Exercice Concerté (CTEC) de la compétence "Solidarité des Territoires" entre le Département de la Charente-Maritime, chef de file et la Région Nouvelle-Aquitaine »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés,
- **CONTRE** : Front National/Rassemblement Bleu Marine
- **ABSTENTION** : Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)

ADOpte A LA MAJORITE

Ce rapport est donc adopté.

**AVIS DU CONSEIL REGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE SUR LES SCHEMAS
DEPARTEMENTAUX D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU
PUBLIC (SDAASP), SDAASP POUR LE DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES, SDAASP
POUR LE DEPARTEMENT DE LA VIENNE**

M. LE PRESIDENT. - Nous avons, Gérard VANDENBROUCKE, l'avis du Conseil Régional sur les Schémas Départementaux d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public, Deux-Sèvres et Vienne.

M. VANDENBROUCKE. - ... entre l'État, les Conseils Départementaux et la Région, donc un SDAASP associant les EPCI par ailleurs, est élaboré. C'est un document-cadre qui décline, pour une durée de six ans, un programme d'actions visant à renforcer qualitativement et quantitativement l'offre de service dans les zones des territoires présentant des déficits d'accessibilité. Quels sont les services publics présents ? Quelles sont les localisations ? Quelles sont les modalités d'accès ? Il faut un plan de développement et de mutualisation des services au public, qui tienne compte de l'existant, qui tienne compte des manques.

Ce Schéma anticipe, prévoit quelle serait l'armature des services au public de demain, à l'échelle de chaque Département. Cela a été présenté en CTAP, où cela n'a présenté aucune difficulté particulière quant à l'adoption.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Des observations ?

Des abstentions ?

Des votes contre ?

N° 22

Vote sur l' « Avis du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine sur les Schémas
Départementaux d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) -
SDAASP pour le département des Deux-Sèvres - SDAASP pour le département de la
Vienne »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)**

ADOpte A L'UNANIMITE

. Il en est ainsi décidé

M. LE PRESIDENT. - Benoît TIRANT, la politique de la ville.

M. TIRANT. - Merci Monsieur le Président. Chers collègues, la politique de la ville se situe à la croisée des compétences régionales : le développement économique, l'emploi, la jeunesse, la formation, la mobilité, mais également la compétence prescriptive de l'aménagement du territoire pour garantir égalité et solidarité aux habitants de Nouvelle-Aquitaine. La Région affirme sa volonté d'accompagner les enjeux de cohésion urbaine et sociale pour les 210 000 habitants vivant dans 81 quartiers inscrits dans la nouvelle géographie prioritaire.

Nous avons souhaité l'élaboration d'un dispositif spécifique à la politique de la ville, applicable à l'ensemble des quartiers de la Nouvelle-Aquitaine. Notre responsabilité d'élus est de garantir un développement équilibré et d'assurer une équité. Il ne s'agit donc pas d'opposer les territoires, ni les habitants. Notre Région est diverse. Nous avons une métropole, des villes moyennes, une zone littorale et des territoires ruraux. L'enjeu de la politique de la ville n'échappe pas à cette pluralité. Nous avons des quartiers prioritaires dans toutes ces catégories de territoires, de Bordeaux à Limoges, en passant par Pau, Poitiers, Bergerac, La Rochelle ou Coutras. Coutras, petite ville au sein d'un territoire rural, où j'ai visité, la semaine dernière, avec notre collègue Laurence ROUEDE, un quartier où les habitants concentrent de grandes difficultés. La diversité de ces situations nous amène à penser des solutions spécifiques. Tous les territoires sont innovants, le talent est présent partout, c'est la mission des pouvoirs publics d'accompagner et de soutenir ce dynamisme. Plus de la moitié des foyers vivent avec moins de 937 € de revenus mensuels dans ces quartiers. Le taux de chômage atteint 26.5 % et on constate un net retard au niveau des résultats scolaires et de qualifications.

L'objectif de ce dispositif est de renforcer la capacité d'intervention de la Région. Il a été élaboré en lien avec les politiques sectorielles et s'articule avec celles-ci. Ainsi, en partenariat avec l'État et les intercommunalités, parce que oui, Monsieur DIONIS DU SEJOUR, j'ai entendu votre propos liminaire en début de séance, vous nous avez dit que vous vous apprêtiez, avec votre groupe, à ne pas voter ce dispositif. Et bien sachez que nous avons pourtant la ferme intention de travailler avec les intercommunalités, dont l'agglomération d'Agen que vous présidez. Nous serions bien attristés que vous ne vouliez pas construire de projets au bénéfice des habitants des quartiers avec nous. Mais si c'était le cas, nous le ferions directement avec eux. Ne pas voter ce dispositif est un acte politique

important, c'est ne pas vouloir soutenir tous les projets qui nous arrivent actuellement des différentes agglomérations.

Nous voulons donc soutenir la création d'activités économiques car nous le savons, c'est l'enjeu numéro 1. Ces quartiers détiennent un potentiel créatif : 25 % des habitants déclarent souhaiter créer une entreprise. Nous soutiendrons ainsi les actions de sensibilisation et d'accompagnement à la création et au développement des entreprises, mais également les projets favorisant l'attractivité économique et commerciale des quartiers. Notre volonté est aussi d'ouvrir ces quartiers vers l'extérieur. Nous pourrions soutenir les projets de pépinières, de Centres d'affaires, ou de couveuses. L'agriculture urbaine dans les quartiers est également une nouvelle thématique que nous souhaitons encourager et accompagner. Elle conjugue économie, emploi et lien social. La Région portera une attention particulière à l'émergence de ces projets.

L'emploi est également notre priorité. Il est le maillon de la construction sociale et c'est un outil d'intégration, le ciment du vivre ensemble. C'est aussi le premier critère d'émancipation. Nous pouvons rénover les logements dans les quartiers mais si les habitants ne se forment pas et n'ont pas d'emploi, ce n'est pas acceptable. Dans les quartiers prioritaires, le taux de chômage est 2.5 fois plus élevé que celui des unités urbaines. Nous soutiendrons les initiatives pour rapprocher les habitants de l'emploi et des formations qualifiantes. Nous porterons également une attention particulière à l'emploi des jeunes et des femmes, dont le taux d'activité est de 10 points inférieur à celui des autres femmes des agglomérations.

Au-delà des politiques sectorielles et des programmes de réussite éducative de la Région, il s'agira pour nous d'assurer un soutien renforcé aux initiatives favorisant une meilleure connaissance des métiers, le soutien scolaire, des formations en alternance et l'accès aux formations du Supérieur. Nous soutiendrons également la réalisation de banques de stages pour ces jeunes qui ont moins d'opportunités. Nous favoriserons la mobilité, c'est-à-dire l'accès à l'information et l'accès aux services. C'est le premier frein à l'insertion. Cela se concrétise aussi par des projets comme les garages ou les auto-écoles solidaires.

Enfin, pour assurer la cohésion sociale pour promouvoir le vivre ensemble et permettre un accès à la culture, au sport, et à la citoyenneté, nous soutiendrons le tissu associatif des quartiers en accompagnant la pérennisation économique des associations.

A travers ce dispositif, nous ne prétendons pas apporter une solution « clef en main » mais des outils pour améliorer la vie sur ces territoires. Ainsi, chers collègues, la Région affirme sa volonté de mener une politique volontariste pour les quartiers prioritaires, à travers ses compétences. J'en profite pour saluer le travail de l'équipe politique de la ville de notre

collectivité, qui œuvre au quotidien avec tous les acteurs locaux, pour améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci Benoît.

M. VEUNAC. - Monsieur le Président, mes chers collègues, notre groupe votera cette délibération car comment ne pas souscrire aux objectifs de défi de l'égalité entre les quartiers, l'amélioration de la situation économique et sociale des habitants, le travail sur l'éducation des jeunes ? Mais permettez-moi quelques remarques.

On a fêté, l'an dernier, 40 ans de politique de la ville. « 40 ans d'échec », ont dit certains. Jugement excessif bien sûr, profondément injuste, mais qui contient une part de vérité qu'il faut prendre en compte lorsqu'il s'agit de s'engager dans cette politique publique si importante. Les raisons de ce bilan en demi-teinte ont été maintes fois analysées par de nombreuses études sociologiques et socio-urbaines. Parmi ces raisons, quelques-unes :

- La trop forte institutionnalisation des dispositifs d'intervention,
- L'insuffisance de la prise en compte des mécanismes structurels qui sont à l'origine de l'exclusion sociale,
- La dispersion et l'émiettement des actions, provoquant une perte de cohérence, la difficulté à promouvoir les réussites et initiatives individuelles,
- La faiblesse de l'évaluation des résultats, avec des indicateurs trop quantitatifs et comptables.

Dans le dispositif proposé, ces mêmes risques existent si l'on n'y prend garde. Même si l'on trouve, dans le dispositif proposé, des éléments novateurs. Je veux en citer deux : la clarification des conditions d'éligibilité des actions, et surtout, la place donnée à l'expérimentation et à l'amorçage de projets transversaux et innovants.

Alors oui pour s'engager dans une politique de la ville, mais pour la Nouvelle-Aquitaine, une nouvelle politique de la ville.

M. LE PRESIDENT. - Merci Michel.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Je vais commencer peut-être par un flash local pour vous montrer - mais vous le savez, vous êtes des praticiens pour beaucoup d'entre vous - sur Agen, le quartier emblématique est le quartier de Montanou. Le budget moyen par ménage est de 500 € et le taux de chômage est de 48 %. C'est un des quartiers les plus pauvres de la Nouvelle-Aquitaine et donc j'ai forcément cette réalité en tête lorsque j'aborde cette délibération. Et je dis à notre collègue Rapporteur, j'entends son enthousiasme, mais je vais voter contre cette délibération. Pourquoi ?

Je fais deux reproches à la délibération : premièrement, elle est sous-financée. J'ai pris le temps d'aller sur le Budget 2018 et de regarder les chiffres. En crédits de paiement, en investissement, il y a 5.4 M€. 5.4 divisés par 80 = 60 000 € par quartier, alors que l'on est sur des contrats de ville qui sont de plusieurs millions d'euros par an portés par les collectivités et par l'État. Et en fonctionnement, toujours en crédits de paiement, on a 1.8 M€. 1.8 divisés par 80 = 21 000 €. Lorsque tout à l'heure je vous entendais, avec enthousiasme, dire : on va soutenir ceci, on va soutenir cela, etc. Vous soutiendrez à hauteur des 66 000 € par quartier aidé et 21 000 € par quartier. Donc il y a une question de fond qui est posée. Pour le coup, on est dans les territoires qui sont les plus pauvres, les plus vulnérables. C'est la première raison.

La deuxième est que dans chacun de ces quartiers, et vous y avez fait allusion d'ailleurs, cher collègue, l'agglomération, la ville a contractualisé avec l'État. On a passé plus d'une année à contractualiser, et par exemple à Montanou l'on a dit quoi ? On a dit premièrement, l'école. Deuxièmement, la sécurité. Troisièmement, la santé. Il y a un bilan clinique qui est terrible, avec des problématiques qui sont propres à ces quartiers-là, notamment d'obésité, de diabète, etc. C'est la réalité de ces quartiers. Et quand on regarde le RI – pour le coup, c'est moi qui vais y mettre de la passion - : « soutenir la création d'activités économiques », mais je rêve ! A Montanou ? Mais vous n'en mettez aucune, je vous le signe ! Vous avez collé des priorités régionales sur une réalité qui n'est tout simplement pas prête à les recevoir.

Pour ces deux raisons, il y a peut-être des quartiers qui sont différents, mais quand je réagis avec ma réalité agenaise – excusez-moi d'amener le terrain agenais ici – je me dis : cela ne marche pas. C'est sous-financé et de toute façon, ce que l'on nous propose n'est tout simplement pas adapté. Encore une fois, je suis dans les débats idéologiques que l'on peut avoir, je suis situé, je suis pour la politique de la ville, je suis un partisan, un militant de la politique de la ville, mais pour ces deux raisons, je voterai contre. Nous voterons contre.

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne suis pas sûr, dans chacune des trois Régions, que l'on n'ait pas été présent sur les contrats de politique de la ville depuis que cette politique a été inventée. Il se trouve - Jean DIONIS DU SEJOUR, vous le savez – que j'ai été, moi aussi, maire, d'une ville de la périphérie, avec des taux de chômage élevés, avec à l'époque un engagement de l'État beaucoup plus important qu'il ne l'est aujourd'hui, y compris de la façon avec laquelle, progressivement, on a financé les structures de type ANRU, vous le savez. Et je crois que l'on est présent aussi sur Agen. Donc quand je regarde les aspects énergétiques, pour faire baisser la facture énergétique avec des personnes qui ont de très faibles revenus, on sera présent. On est d'ailleurs présent par une convention avec les Offices d'HLM. On sera présent sur les aspects de la santé, on sera présent sur beaucoup

d'autres aspects. Mais je rappelle aussi que la loi NOTRe nous a retiré la clause de compétence générale – Benoît TIRANT le dira ou pourrait le dire sûrement – et que nous sommes donc dans des compétences particulières.

Donc n'ayons pas de discours de défiance avant de voir ce qui, à partir de maintenant, va se passer sur une politique que l'on accompagne continument.

Mme SIARRI. - Monsieur le Président, chers collègues, d'un mot d'abord, revenons sur ce que vivent les acteurs de la politique de la ville et les habitants qu'ils accompagnent depuis quatre ans. D'abord, sous la présidence de Monsieur HOLLANDE, le nombre d'habitants bénéficiaires a été divisé quasiment par deux. La moitié de ceux sortis de ces dispositifs était moins pauvre que ceux maintenus dans cette dynamique. Ils le sont malgré tout toujours. Ce fut un choc et l'impact de son onde n'est pas encore visible à l'échelle macro, elle l'est en revanche pour tous ceux qui agissent à l'échelle micro, en proximité. Monsieur MACRON a quant à lui décidé de supprimer les contrats aidés. De très nombreuses associations œuvrant dans les quartiers politiques de la ville en bénéficient. Le Gouvernement y substitue des PEC, renouvelables une seule année et aidés sur la moitié de leur coût uniquement.

Les acteurs de terrain de nos quartiers les plus fragiles ont donc eu et continuent à devoir assumer coup sur coup deux révolutions radicales. À tous ceux qui prétendent que la politique de la ville ne sert à rien, je réponds qu'il faut se demander ce qui se serait passé sans la politique de la ville. Nous serons tous d'accord, je pense, pour nous rappeler que c'est en concentrant des publics à haut niveau de fragilité dans les mêmes quartiers que nous avons nous-mêmes, collectivement, créé des parcours de vie complexes. Seule la recherche systématique et systémique de mixité peut permettre une émancipation du plus grand nombre et de la cohésion. La mixité peut déconstruire ce qui a été mal construit, mais cela prend du temps et exige, dans le droit commun, des adaptations.

L'appui des collectivités est déterminant. Le travail de dentelle qui est mis en œuvre dans ces quartiers par les associations, doit être soutenu par les élus locaux. Les établissements intercommunaux sont désormais les chefs de file de cette politique, mais l'appui de la Région, notamment dans sa politique de droit commun, est fondamental. À ce propos, pour prolonger ce que vient de dire Jean, votre Budget sur la politique de la ville a-t-il baissé de plus de 40 000 €. Il y a, pour moi, une petite confusion dans votre présentation des politiques publiques depuis le BP 2018, puisque vous rassemblez dans le pilier 3.6 les deux axes : habitat foncier + politique de la ville, et il y a une forte baisse de 21 %. Cette baisse ne concerne-t-elle que l'habitat et le foncier stricto sensu.

En entrant plus précisément dans le corps du Règlement, j'aurais quatre remarques : à propos des principes d'intervention de ce Règlement, tout d'abord, vous faites référence au principe de l'expérimentation. L'expérimentation, nous en connaissons tous l'utilité, mais aussi les limites. Il faut pouvoir soutenir l'expérimentation jusqu'à sa traduction en valeur ajoutée sociale durable sur le territoire, sinon, elle produit de la frustration.

Ensuite, je pense qu'il faudrait ajouter dans ces principes que la révolution numérique en cours concerne particulièrement les quartiers politiques de la ville en tant qu'opportunité, car la population de ces quartiers est jeune et qu'elle peut, grâce à ces nouveaux usages, réussir là, où dans les filières classiques, elle a pu échouer. Le risque actuel autour des dynamiques du numérique consiste à adosser à ces quartiers politique de la ville, uniquement le débat de l'e-inclusion. Le risque serait d'enfermer ces publics dans une recherche sur la toile d'aide et d'accès au droit, et pas par exemple celle de réussir autrement. De la même façon, nous aurions pu trouver dans ces principes, une évocation aux enjeux du basculement climatique car ces populations, coutumières de la frugalité et de la solidarité, sont, in fine, nettement plus adaptées au choc à venir que les autres populations. Et c'est une façon de les soutenir en mettant en valeur leur capacité d'être et de faire.

Concernant les conditions d'éligibilité, notamment pour les aides au fonctionnement, vous mentionnez le fait que les aides de droit commun du Conseil Régional seront systématiquement recherchées et privilégiées. Peut-on ajouter que les aides de droit commun des collectivités infrarégionales doivent aussi être mobilisées afin que nos aides respectives se complètent de manière intelligente ?

Mme SIARRI. - J'arrête si vous voulez.

M. LE PRESIDENT. - ... c'est valable pour tout le monde.

Mme SIARRI. - Je donne mes deux dernières idées. Sur la partie économique et notamment sur l'emploi, je vous propose peut-être de favoriser la rencontre entre les représentants du monde économique et les représentants de la politique de la ville. Je crois qu'il pourrait y avoir beaucoup à faire et que peut-être, certaines associations de la politique de la ville pourraient, de temps en temps, participer à des Conseils d'Administration et inversement, pour que les deux mondes s'acculturent et se comprennent bien.

J'en finirai par là et je vous livrerai mon texte en vous disant que sur la partie emploi, pour la garantie à première demande et le Service Civique, il faut quand même que l'on reconnaisse tous qu'aujourd'hui, à chaque fois que l'on essaye d'ouvrir ces dispositifs aux jeunes, les quartiers politiques de la ville ne se saisissent pas de ces dispositifs. Donc je suis

assez d'accord avec Jean sur le fait que créer de l'emploi et des entreprises dans ces quartiers semble relativement difficile.

Pour autant, nous le voterons.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Je réponds avec retard à ce que disait Jean sur les aspects développement économique. J'ai le souvenir d'opérations que j'avais menées à Pessac, sur les commerces, sur de petits Centres commerciaux.

Sur les aspects de développement durable, de même.

Sur les aspects de formation des demandeurs d'emploi, par définition, avec le PIC et le Programme d'Investissement sur les Compétences, nous aurons plus de moyens. Après, la Région a besoin d'avoir comme interlocuteur des structures de terrain qui soient capables de proposer des dossiers. Ce n'est pas la Région qui peut faire directement le travail d'ingénierie sur l'ensemble des dossiers.

Par rapport, Alexandra, au numérique, nous avons déjà développé – mais Mathieu HAZOUARD pourra mieux répondre que moi – des tiers-lieux. C'est quelque chose qui peut se faire non simplement en milieu rural, mais aussi dans les quartiers d'habitat social.

M. TRIFILETTI. - Merci Monsieur le Président. Tout d'abord, saluer le travail de Benoît TIRANT, vraiment, tant par la méthode et la concertation, que par le contenu de ce RI. Évoquer quelques enjeux sur lesquels nous devons être très vigilants, pour réussir avec et pour les 210 000 habitants vivant dans nos quartiers prioritaires.

Régulièrement décriée, jugée inefficace par certains – Michel VEUNAC l'a rappelé à l'instant – la politique de la ville est pourtant indispensable à l'objectif impératif de n'écartier personne et d'inscrire chacun dans la société. La politique de la ville, c'est renoncer au renoncement. Renoncer au renoncement, c'est parfois saisir la marge pour y corriger les fautes. Offrir le plus à ceux qui ont le moins, cela a été l'ambition fondatrice de Bertrand SCHWARTZ, créateur des Missions Locales. C'est redistribuer les cartes de l'égalité républicaine et s'enrichir de la formidable force créatrice de nos quartiers.

Lorsque l'envie de créer son entreprise – et je répondrai là aussi à Jean DIONIS DU SEJOUR – est deux fois plus présente dans les quartiers politique de la ville que pour l'ensemble du territoire national. Ce qui manque souvent à ces jeunes, ces femmes, ces habitants en général, ce sont les codes : la force du verbe, l'inclusion numérique, qui permet de pousser la porte du banquier ou les vantaux de la Chambre de commerce, sans appréhension. Et c'est là que les associations sont indispensables. Elles sont le premier interlocuteur pour une part importante des populations de ces quartiers. Elles ont le rôle

d'éducateur, elles ont le rôle d'assistante sociale, elles ont finalement le rôle de médiateur dans la construction de la parole. Elles ont le rôle d'écoute, lien essentiel pour construire des possibles.

Nous devons aussi avoir à cœur de favoriser la mixité sociale, notamment à l'échelle du quartier, à la fois dans les espaces vécus et perçus. Cela passe également par une renaturation et le paysagement des espaces et des esprits, via une articulation forte avec les politiques urbaines. C'est via cette approche systémique que nous ferons vraiment émerger les capacités, c'est-à-dire l'ouverture des possibles pour un individu, qui permet à chacun de mener une vie digne et responsable.

Nous voterons évidemment très favorablement cette délibération. Merci Monsieur le Président.

M. DINUCCI. - Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est avant tout un témoignage que je souhaite apporter à cette Assemblée, le témoignage de la lente disparition des valeurs qui ont fait de notre nation, dans nombre de quartiers concernés aujourd'hui par ce pieu mensonge qu'est la politique de la ville. J'ai grandi et vécu 17 ans dans les quartiers nord de Marseille. À l'école, on nous parlait d'Histoire, de Géographie, de Mathématiques et de Français. À la maison, on nous parlait de l'école. Entre nous, on parlait de filles, de voitures, de l'OM. Peu à peu, nous avons vu des gens arriver dans le quartier et à l'école pour nous expliquer que nous vivions dans des cités, des lieux différents des autres, que certains d'entre nous n'étaient pas des français comme les autres. Puis, tout a changé. Là où il n'y avait que des enfants, il y avait désormais des italiens, des algériens, des portugais, des comoriens, des chrétiens, des juifs, des musulmans. La fin de l'innocence. On a repeint les tours, on en a démolies d'autres. Mais sous la peinture, rien de neuf.

Les associations sportives, culturelles, se sont communautarisées, politisées, et loin de diffuser un message républicain, celles-ci nous confortaient dans un sentiment d'exclusion et d'infériorité. Pas un jour sans que l'on ne nous rappelle nos différences, et toujours ces autres, ces nantis, coupables sans visage et prétendus responsables de tous nos malheurs. Et chaque jour, de rappeler que nous étions défavorisés et démunis. Le début de l'exclusion. De la culture de l'excuse aussi. Difficile de résister aux sirènes de l'argent facile lorsque ceux censés promouvoir l'autorité, qu'ils soient éducateurs, militants associatifs ou enseignants, vous offrent l'absolution. Beaucoup sont passés par la case prison, d'autres en sont morts. Certains ont profité de cet état de fait pour réclamer davantage, d'autres, pour acheter une

paix sociale. Ce marchandage sordide, associé aux revendications des uns, au renoncement de beaucoup, ont achevé la séparation des quartiers de l'État.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, mes chers collègues, lorsque je vois notre Région participer à cette folie, je ne peux que m'insurger et dénoncer ce qui n'est en fait qu'une politique des quartiers pauvres, une politique de l'exclusion, une politique du communautarisme, un paternalisme 2.0. Cette politique de la ville que vous appelez de vos vœux, Monsieur le Président, est une machine à diviser, qui ne profite qu'à certaines associations repues d'argent public, à certains politiciens clientélistes, aux criminels, ainsi qu'aux éléments les plus radicaux qui utilisent un sentiment d'exclusion construit de toutes pièces...

M. DINUCCI. - Pour détourner la jeunesse de nos valeurs, les valeurs de la République, Messieurs-Dames.

Les habitants de ces quartiers ne sont pas des français de seconde zone et ne demandent qu'à être des citoyens comme les autres et non d'éternels assistés. Ce n'est pas avec des études, des modélisations et des expérimentations que l'on ramènera ces quartiers dans le giron de la France, mais plutôt en remettant en avant une véritable égalité républicaine, en commençant par lutter efficacement contre la criminalité et le communautarisme, en rendant ses lettres de noblesse à l'apprentissage du français et des idéaux qui ont structuré notre société.

Nous voterons donc contre cette délibération, Monsieur le Président, mes chers collègues. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Je ne sais pas répondre.

M. DINUCCI. - Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je vous amènerai, si vous le souhaitez, là où j'ai grandi. Avec grand plaisir.

M. LE PRESIDENT. - J'ai été maire, j'ai habité dans des HLM, donc je n'ai pas de leçon à recevoir.

Qui souhaite intervenir ?

Mme AMMOUCHE-MILHIET. - Cher Président, chers collègues, la politique de la ville et ses nombreux dispositifs inspirent beaucoup de commentaires, positifs, comme négatifs. Et quand on est inspiré, on écrit – n'est-ce pas cher Benoît ? -. Alors je me permets de vous lire une petite carte, adressé à Ma bien-aimée.

« Chère politique de la ville, le problème depuis ta naissance, il y a 40 ans, se trouve dans ton intitulé, sans aucun doute. Il aurait mieux valu te nommer dès le départ : « politique de l'espoir et de l'espérance » car ce n'est que de cela qu'il s'agit. Ton objectif principal est de semer dans le cœur et la tête des plus jeunes de tes habitants, de nos cités oubliées, un grain d'espérance. Il ne s'agit pas, comme souvent on le clame à tort, de gros sous gaspillés et dispatchés sans foi, ni loi, par les élus tantôt de Gauche, tantôt de Droite. Tu es souvent accusée par tes détracteurs de favoriser le clientélisme, et même pire, le communautarisme, sans doute par une mauvaise compréhension de tes valeurs qui, en réalité, visent à faire de l'habitant un citoyen responsable et non un client-roi, à faire du vivre ensemble une boussole pour un avenir meilleur, dans le respect de tous et non pas comme certains le souhaitent, jeter le voile sur la misère que l'on ne veut voir. Ta richesse, c'est ta diversité. Ta force, c'est ta jeunesse. Ton identité, c'est l'innovation et l'excellence qui se cachent dans nos quartiers, à soutenir de façon prioritaire, comme le fait notre Région ce soir. Je n'en dirai pas plus ce soir. À toi, ma chère mal comprise. » Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Bravo. Merci Soraya.

Juste une autre chose, la difficulté qu'il y a eue sur la politique de la ville ne vient pas de la politique de la ville, mais vient – Jean DIONIS DU SEJOUR l'évoquait tout à l'heure – des taux de chômages effrayants, des revenus dérisoires qu'ont ces habitants : 45 % de taux de chômage pour les garçons, 40 % de taux de chômage pour les filles. Interrogeons-nous sur la politique économique, l'emploi, la formation, l'insertion, parce que c'est comme cela qu'une nation est grande. Ce n'est pas quand elle se replie sur elle-même. Ce n'est pas quand elle regarde la couleur de la peau. C'est quand elle est généreuse et qu'elle sait former, développer, s'occuper des logements. Et je peux dire, en tant que maire, que toutes les opérations de rénovation urbaine et de politique que j'ai conduites à Pessac, avec l'aide de l'État, avec l'aide des autres collectivités, ont été non seulement bien perçues, mais ont été des succès. Le seul problème est que dans le même temps, le chômage, comme une gangrène, se développait dans notre pays. C'est pour cela que la politique économique, le développement des entreprises et la formation sont la priorité de la Région.

M. TIRANT. - Juste deux mots Monsieur le Président, j'ai entendu les arguments des uns et des autres. Déjà, je voudrais remercier toutes les personnes qui vont voter ce dispositif, qui me semble important. J'entends Monsieur DIONIS DU SEJOUR, je ne fais pas ce calcul de 81 quartiers avec une somme divisée puisque chaque quartier, et c'est l'objectif de la politique de la ville, c'est un travail de dentelle. On a une collègue qui l'a dit, c'est vraiment un travail de dentelle.

Après, sur l'aspect budgétaire, il faut savoir et il faut comprendre que lorsqu'il y a une demande qui arrive dans le cadre de la politique de la ville, nous la faisons systématiquement étudier aussi aux autres services de la Région. On peut vous montrer les Budgets de la culture, du développement économique, de la formation professionnelle, il y a des crédits qui ne sont pas fléchés sur notre Budget politique de la ville, mais qui sont utilisés dans ces quartiers. C'est donc important de le rappeler. Justement, cette Région a une politique volontariste puisqu'elle apporte plus, ce qui n'est pas le cas de toutes les Régions.

C'est tout ce que je voulais ajouter. Quant aux commentaires de nos collègues du FN, moi non plus, je n'ai pas vraiment de réponse. On va continuer à œuvrer, j'imagine, si nous ne le faisons pas, si les intercommunalités ne le faisaient pas et si l'État ne le faisait pas, dans quelles conditions vivraient ces gens.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui est contre ?

Jean, tout seul ?

Je redemande qui est contre ?

Mme LE GUEN. - Contre.

M. LE PRESIDENT. - Madame LE GUEN, Jean et le FN.

.

N° 23

Vote sur le « Règlement d'intervention en faveur de la politique de la ville »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Mouvement démocrate et Apparentés,**

▪ **CONTRE : Union des Démocrates et des Indépendants, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)**

ADOpte A LA MAJORITE

Ce rapport est donc adopté

AMI CENTRE-BOURG : OPERATION DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET DE REVITALISATION VALANT OPAH DU CENTRE-BOURG D'USSEL

M. LE PRESIDENT. - On a un projet sur l'opération de revitalisation OPAH du centre-bourg d'Ussel. Je demande à Geneviève d'être très succincte.

Mme BARAT. - Pour mémoire, cette opération fait suite à l'AMI rénovation centre-bourg de 2014, dont Ussel avait été une des huit villes lauréates de la Nouvelle-Aquitaine. Ce projet donne lieu aujourd'hui à la signature d'une convention à laquelle la Région est associée.

Pour mémoire, Ussel est l'unique centralité d'un vaste territoire rural : le pays de Haute-Corrèze Ventadour, composé de 92 communes. Il s'agit d'accompagner la ville d'Ussel à sa rénovation, en prenant en compte l'habitat, les commerces, le service public et les aménagements urbains. L'objet de cette convention se décline en trois axes :

- Un soutien à l'ingénierie du suivi animation OPAH,
- Un soutien au logement jeune,
- Et un soutien au logement social.

M. LE PRESIDENT. - Merci Geneviève.

Pas de commentaire ?

Mme BEZIAT. – Juste quelques mots pour confirmer l'importance et la pertinence de l'action régionale dans ce vaste chantier de reconquête des centres-bourgs dévitalisés comme Ussel. Je crois qu'il est important de mettre en perspective à la fois un appui au financement d'une nouvelle offre de logement, comme c'est fait dans ce rapport, mais par ailleurs aussi, le soutien à d'autres actions. Et notamment, les commerces de proximité et le maintien des services au public.

Nous attendons beaucoup des contrats de territoires, malgré les quelques inquiétudes qui ont été exprimées tout à l'heure. Il est important d'avoir de l'espoir dans ces contrats et nous relèverons volontiers le pari de la co-construction proposé par Gérard VANDENBROUCKE. Sachant que le territoire d'Ussel a subi une déprise exceptionnelle du commerce de centre-ville puisque près de 40 % de vacance de commerces en cœur de ville depuis les trois dernières années, ce qui est évidemment énorme. Et nous avons un déficit d'attractivité, vous le savez, le buzz qui a été fait autour notamment de l'usine Constellium,

qui peine à recruter. D'où nos espoirs dans la co-construction avec le contrat de territoire.
Merci.

M. LE PRESIDENT. - Constellium, Madame, après l'échange que j'ai eu, qui a été bien médiatisé avec le Président de la République, l'entreprise, qui n'arrivait pas à avoir de CV, a reçu, grâce à cet échange, 93 CV, et elle est en train d'embaucher 14 personnes.

Mme BEZIAT. - Effectivement, avec un plan de mobilité puisque les personnes viennent de territoires pas forcément de proximité. Mais pour nous, c'est important d'accueillir une nouvelle population, d'où l'importance des logements.

M. LE PRESIDENT. - Bien sûr.

Mme DELCOUDERC-JUILLARD. - Je souhaitais m'exprimer sur ce dossier et vous dire combien j'étais satisfaite que la commune d'Ussel puisse bénéficier de l'aide de la Région pour l'accompagner sur ce plan de revitalisation centre-ville, et plus particulièrement sur cette OPAH.

Monsieur le Président, vous aviez été sensible à cette problématique, notamment lors de votre venue à l'Assemblée Départementale des maires de la Corrèze, et lorsque vous avez sensibilisé les élus sur ces problèmes de désertification et de positionnement des élus qu'ils devaient avoir lors des Commissions Départementales d'Activités Commerciales (CDAC). Je trouve un peu dommageable que sur la commune d'Ussel, où il y a de nombreuses fermetures de commerces et services de proximité, il y ait eu plusieurs dossiers ces derniers jours, présentés en CDAC, qui aient reçu l'avis favorable pour l'installation de commerces en périphérie du centre urbain. Je tenais à le dire. Il y a eu quand même débat au niveau de la commune, de l'intercommunalité du pays, par rapport à ce positionnement.

Je crois qu'il faut que l'on reste cohérent avec soi-même lorsque l'on perçoit des aides de la Région, des aides de l'État, que l'on ait une politique dans une droite lignée et que l'on évite cette fracture périphérie-centre urbain.

Voilà ce que je souhaitais dire Monsieur le Président, mais bien évidemment, ce rapport sera bienvenu pour l'ensemble du territoire de la Haute-Corrèze et nous l'avons vu ensemble, à Constellium, lorsque l'on avait été sensibilisé par le directeur sur l'état de l'habitat.

M. LE PRESIDENT. - Merci Nathalie.

Je rappelle, parce que c'est un combat que je mène, que dans le SRADDET, nous conditionnaliserons, ou nous conditionnerons nos aides aux centres-bourgs au moratoire sur les grandes surfaces. Je le redis. Nous ne pouvons pas demander à des communes de se

régénérer au niveau commercial si les élus signent par ailleurs des permis de construire à des très grandes surfaces, à la périphérie. On ne peut pas faire une chose et son contraire.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci de m'avoir alerté, j'en parlerai au maire d'Ussel.

S'il n'y a pas d'autres remarques...

M. DINUCCI. - Monsieur le Président, mes chers collègues, je suis extrêmement satisfait que la Région et les services se penchent sur le cas de la Corrèze, qui est quand même un peu problématique parfois.

Comme vous le savez, le FN est attaché à la ruralité et déplore régulièrement le désengagement des Gouvernements successifs dans nos campagnes, au profit d'une concentration de moyens financiers dans les métropoles régionales, avec la politique de la ville notamment, coûteuse et sans efficacité. La commune d'Ussel, en Corrèze, fait partie de cette France des oubliés : un taux de pauvreté de 15 %, un taux de chômage de 12 %, une vacance locative de 17 %, une vacance commerciale d'environ 35 % - comme nous le rappelait notre collègue tout à l'heure -.

Cette délibération, qui clôture ce programme national expérimental en faveur de la revitalisation des centres-bourgs, annoncé à l'automne 2013, ne peut être que bénéfique. En effet, la commune d'Ussel fait partie de la France périphérique. De cette France dite « des oubliés », largement perdante, des choix stratégiques instaurent la métropolisation, cette France des terroirs et des clochers, qui nous est chère, mais qui semble si éloignée des préoccupations des décideurs politiques, qu'ils soient nationaux ou régionaux...

M. LE PRÉSIDENT. - Il faut savoir ce que vous dites : ou bien vous êtes satisfaits de ce que l'on fait... Ne dites pas que l'on oublie Ussel, cela n'a pas de sens. Je sais bien que vous vous adressez à vos électeurs, mais quand même, ne racontez pas n'importe quoi.

M. DINUCCI. - Je suis satisfait de certaines choses, moins d'autres.

Permettez-moi de continuer s'il vous plaît.

Le FN soutient la ruralité et le développement des petites villes, dont la revitalisation des centres-bourgs est l'un des aspects. Notre vision de l'aménagement du territoire n'est pas et n'a jamais été celle que portent les lois NOTRe et MAPTAM. Elles instaurent une France divisée, une France à deux vitesses, celle des métropoles et des gagnants de la mondialisation. Et la France périphérique, celle qui travaille et ne se plaint jamais, et qui pourtant est la France sacrifiée ?

Notre mouvement défend une vision harmonieuse de l'aménagement du territoire, où les métropoles ne sont pas prédatrices, stérilisant des pans entiers du territoire avec leurs profits. Nous défendons une France où les villes moyennes et les petites villes constituent un maillage mieux à même de lutter contre le fléau de la désertification que connaissent tant de nos territoires. Nous avons d'ailleurs été pionniers dans ce domaine puisque dès 1988, Jacques COLOMBIER, alors vice-Président de notre institution, avait mis en place avec succès la politique de réhabilitation des centres-bourgs pour les communes de petite taille. Celle-ci doit ainsi permettre aux communes de retrouver une image attractive, facilitant ainsi l'implantation de nouveaux habitants, notamment des familles avec enfants. Toutefois, ce type d'opérations n'est efficace que si le bassin d'emplois des villes et des communautés d'agglomérations est suffisant pour faire vivre de nouveaux habitants.

Et permettez-moi de déborder 30 secondes, à Ussel, nous avons par exemple la zone de l'Empereur qui compte de nombreuses possibilités d'emplois, qui ne demandent qu'à être développées. Et je demande officiellement à la Région, en tant qu'élu corrèzien, que la Région se penche sur les capacités de développement de cette zone d'emplois, puisque même Monsieur MACRON songe à envoyer les employés creusois travailler en Corrèze. Je vous remercie de m'avoir écouté Monsieur le Président, mes chers collègues.

M. LE PRESIDENT. - Donc vous allez voter la délibération ?

Enfin.

Ceci dit - ne vous vexez pas avec ce que je vais dire - mais votre accent corrèzien me plaît beaucoup.

M. DINUCCI. - C'est le sud de la Corrèze Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des Abstentions ?

Des votes contre ?

N° 24

Vote sur l' « AMI Centre-Bourg : Opération de développement du territoire et de revitalisation valant OPAH du Centre-bourg d'USSEL »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)**

ADOpte A L'UNANIMITE

Ce rapport est donc adopté à l'unanimité

**CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2018-2020 ENTRE LES ACTEURS
ENEDS (EDUCATION NATURE POUR UN DEVELOPPEMENT SOUTENABLE) ET LA
REGION NOUVELLE-AQUITAINE**

M. LE PRESIDENT. - Nous avons maintenant, Stéphane TRIFILETTI, avec la convention ENEDS pour Éducation Nature pour un Développement Sostenable, et la Région Nouvelle-Aquitaine.

M. TRIFILETTI. - Merci Monsieur le Président. ENEDS : Éducation Nature pour un Développement Sostenable. Cette convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2020 entre les acteurs Éducation Nature Environnement et la Région Nouvelle-Aquitaine, s'inscrit tout à fait dans le prolongement du RI qui a été voté en décembre 2016. C'est vrai qu'il a peut-être une importance symbolique aujourd'hui dans la mesure où, nous le rappelions ce matin - je le dis d'une autre façon finalement - nous avons perdu, en l'espace d'une vie, donc d'une moitié de vie humaine - malheureusement d'une vie pour certains, on l'a rappelé tragiquement durant cette plénière – 40 ans, nous avons perdu plus de six espèces sur dix. Et cette politique est un outil de la Région au service de la transition écologique.

L'objectif est de réconcilier l'Homme à la nature via des démarches expérientielles et déjà, Léonard De VINCI disait : « prends tes leçons dans la nature, c'est là qu'est notre futur. » Il s'agit de favoriser des approches moins anthropocentriques et plus écocentriques. Je le dis autrement, c'est peut-être un peu jargonnant – cela va l'être beaucoup moins - : prendre conscience que toutes les espèces végétales et animales jouent un rôle fondamental dans le développement économique, le tourisme, la recherche, l'innovation et plein de domaines.

La mise en œuvre de cette CPO 2018-2020 s'adresse à une filière. Cette filière est importante en termes d'emplois puisqu'elle représente plus de 1000 ETP, et la Région vise à accompagner la diversification et la structuration des acteurs régionaux. Cette CPO vise notamment à :

- Inscrire les projets soutenus par la Région et en décliner les priorités, définies par la Région, au sein des différentes politiques, par exemple biodiversité, littoral, déchets, tourisme,

- Permettre à la Région de disposer d'une lisibilité sur les programmes et projets de sensibilisation et d'éducation conduits dans les territoires, donc il s'agit aussi d'un volet concernant l'aménagement du territoire,
- Définir également, pluriannuellement, les modalités de partenariat, sachant que l'on veillera à avoir des clauses de revoyure qui nous permettront d'avoir une lisibilité.

Sur cette CPO, je pourrai vous faire le détail si vous le souhaitez mais je pense que l'heure tournant, on va essayer d'être plus rapide. Je voulais vous faire le détail sur les quatre structures concernées, donc simplement les citer :

- Le réseau « Graine » : 96 associations, sensibilisation de 17 000 personnes environ dans la Région chaque année,
- Surfrider Foundation Europe, qui sensibilise 11 500 personnes notamment sur les problématiques littorales (eau, santé),
- Terre et Océan, qui est une véritable cellule de transfert de l'université de Bordeaux concernant l'éducation à l'environnement, qui sensibilise plus de 26 620 personnes par an,
- Et enfin, l'URCPIE, on avait 13 CPIE dans la Région, ils ont tenu - et c'est tout à leur honneur - de se structurer en Union Régionale, qui sensibilise à peu près 130 000 personnes sur cette politique Éducation Nature Environnement pour un Développement Sustainable.

J'ai fait compact et condensé. Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci Stéphane.

M. PUYJALON. - Monsieur le Président, chers collègues, le groupe LR-CPNT votera bien évidemment cette délibération d'importance, notamment comme cela vient d'être rappelé, après la disparition conséquente de tous les oiseaux migrateurs, des insectes et en l'occurrence, de la biodiversité en général.

Vous avez fait le choix, Monsieur le Président, de prendre quatre têtes de réseaux, et je n'y vois aucun inconvénient, qu'il s'agisse de Graine Poitou-Charentes, Graine-Aquitaine, Terre et Océan et Surfrider. J'ai simplement noté qu'au travers du texte, j'ai vu dans une phrase que vous reléguez les Fédérations de chasse et de pêche sur un partenariat par la suite. Je rappelle simplement que les Fédérations de chasse et de pêche, que sur celle de la chasse, ce sont 200 000 acteurs touchés directement, 350 000 touchés indirectement. Qu'au travers d'éco-liens, ce sont 70 000 élèves qui sont sollicités et que ce n'est pas rien. On doit tous travailler de pair : associations quelles qu'elles soient, environnementales, et que la chasse et la pêche sont aussi des associations à but de défense de l'environnement.

Je ne dis pas cela pour rien, j'ai été assez surpris de voir que dernièrement, vos services ont fait une réunion réunissant les acteurs de la gestion des espèces naturelles, pour laquelle étaient réunis la LPO, la SEPANSO, les services de l'État, la Fédération régionale des pêcheurs, et je n'ai pas vu la Fédération régionale des chasseurs. Trois questions : s'agit-il d'une volonté de la politique ? D'une erreur des services ? Ou une mauvaise réponse de la Fédération régionale des chasseurs ? En l'occurrence, quand, sur les trois thèmes abordés, il y avait : « concilier les activités cynégétiques en relation avec un public sur ces territoires », je trouve qu'il aurait été plutôt de bon aloi de faire venir les chasseurs pour en discuter. Après tout, c'est votre responsabilité, j'espère que vous me donnerez la réponse.

Et puis je laisserai compléter mon propos par Alexandra, qui a juste une question ou une sollicitation à vous donner. Je vous remercie Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Sur l'absence des Fédérations de chasse, ce n'est pas moi qui vais leur dire de ne pas venir, ni Nicolas THIERRY. Je regardais tout à l'heure le visage de Nicolas THIERRY, s'ils n'ont pas été invités, c'est un oubli. On le réparera.

M. THIERRY. - Je ne sais pas de quelle réunion on parle mais on en discute assez en Commission pour savoir que l'on n'est pas du tout dans une attitude excluante, donc on regardera cela de près. D'ailleurs, on a des conventions spécifiques avec la Fédération de chasse, la Fédération de pêche, mais en tout cas, ne pas y voir malice.

La réunion du 20 mars, c'est récent... On regardera.

Mme SIARRI. - J'ai une proposition à vous faire Monsieur le Président, est-ce que vous ne pourriez pas organiser une conférence des exécutifs, avec tous les responsables des collectivités infrarégionales, sur le diagnostic d'effondrement de la biodiversité et les conséquences directes sur nos Organisations sociales et économiques ? Parce que quand on fait l'addition de tous les gens qui sont sensibilisés par ces têtes de réseaux - j'ai beaucoup de reconnaissance et d'admiration pour ceux-là – si l'on fait le compte, cela concerne 185 120 personnes, donc on a un problème d'échelle. Et si l'on veut toucher un nombre important de personnes, il faut absolument organiser une conférence des exécutifs avec tous les élus qui, je suis sûre, seront contents d'avoir un éclairage extrêmement précis sur cet effondrement et sur ce que cela touche dans leurs Organisations économiques et sociales.

M. SABAROT. - Uniquement une petite précision, vous voyez que cette délibération se substitue à une première qui avait été délivrée, et c'est moi-même qui ai demandé à ce que l'on ajoute les Fédérations de chasse et de pêche lors de la Commission, ce qui a été accepté. Si les Fédérations de chasse n'étaient pas présentes à cette réunion, contrairement

aux Fédérations de pêche, c'est que nous n'avons pas fini d'élaborer notre programme éducation à l'environnement au niveau de la Fédération régionale. Les travaux sont en cours.

M. LE PRESIDENT. - Merci Henri.

Je crois, Alexandra, par rapport aux 173 000 personnes que vous évoquez, il y en a beaucoup plus, parce que si je prends les chasseurs et les pêcheurs, vous avez un nombre... Il doit y avoir, je crois, Henri, 250 000 permis de pêche dans la grande Région...

M. SABAROT. - En Nouvelle-Aquitaine, 210 000 permis de pêche et 220 000 permis de chasse, qui doit rester un loisir populaire – cela a été évoqué ces derniers jours -.

M. LE PRESIDENT. - Alexandra, je prends le point, je prends l'idée. D'autant, je l'évoquais un peu tout à l'heure ou ce matin, je ne sais plus, que le souhait des élus de la CTAP, de la conférence des exécutifs, c'est vraiment de travailler non simplement sur des textes factuels, on a eu tout à l'heure les CTEC... mais essayer de se prendre aussi un certain nombre de politiques. J'avais, d'ores et déjà, avec l'accord de tout le monde, pensé à faire travailler sur l'habitat et le logement, faire travailler sur un certain nombre de politiques qui vont mobiliser tous nos collègues, et donc je prends cette idée et je proposerai de le mettre à un ordre du jour de la CTAP.

Merci.

M. TRIFILETTI. - Juste une petite précision, souligner le travail de Commission. Souvent, on entend dire que les Commissions ne fonctionnent pas, cette Commission 10 a très bien fonctionné puisque l'on a vu qu'il y avait la possibilité d'amendements, notamment sur cette convention, qui ont été pris en considération.

La deuxième chose que je voulais dire, à Alexandra SIARRI notamment, les chiffres que j'ai évoqués, je n'ai pas voulu être exhaustif et simplement, il y aura plusieurs vagues de contractualisation. Donc on va signer d'autres conventions avec d'autres partenaires et effectivement, pour le moment, on a plutôt ces chiffres qui paraissent malthusiens, mais si on les cumule avec d'autres structures, on arrive quand même à des chiffres qui sont bien plus importants. Sachant, pour finir, que la proposition que vous faites est finalement de mettre la biodiversité et sa problématique au cœur de nos préoccupations. On a passé - j'ai voulu être rapide parce que l'on en a tous un peu assez ce soir – mais dire que derrière cela, il faudra que ce soit un jour ou un autre le cœur de nos préoccupations, et que ce soit des préoccupations qui soient véritablement partagées. Donc merci.

M. LE PRESIDENT. – Y-a-t-il des oppositions à cette convention ?

Des abstentions ?

Des votes contre ?

N° 25

Vote sur la « Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2018 - 2020
entre les acteurs ENEDS (Education Nature pour un Développement Sostenable)
et la Région Nouvelle Aquitaine »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette convention est adoptée à l'unanimité.

**ACCORD-CADRE ENTRE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET L'OFFICE NATIONAL
DES FORETS ONF – GESTION ET VALORISATION DES MILIEUX FORESTIERS DE
NOUVELLE-AQUITAINE PROTECTION, INNOVATION, BIO-ÉCONOMIE ET
CONVENTION D'APPLICATION SPECIFIQUE SUR LA GESTION DE LA FORET
LITTORALE**

M. LE PRESIDENT. - On a ensuite l'accord-cadre avec l'ONF.

M. BAUDE. - Merci Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais peut-être être un peu moins bref parce que dans cette délibération, il y a deux délibérations en une.

D'abord, je vais commencer par vous rappeler qu'une convention existait entre l'ex-Région Aquitaine et l'ONF concernant la partie littorale, avec la gestion du cordon dunaire et des forêts dunaires et rétro-littorales. Et sur cette base, cette délibération vous propose deux choses : première chose, un accord-cadre pour permettre un partenariat à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, bien évidemment. Mais aussi étendu à d'autres compétences, d'autres champs d'expertise maîtrisés par l'ONF et donc d'autres politiques régionales.

Six axes prioritaires de coopération sont définis dans cet accord-cadre. Je vais aller vite malgré tout :

- Développement durable du littoral, dans le prolongement de la convention que je viens d'évoquer et qui était existante,
- Préservation de la biodiversité et des écosystèmes,
- Dynamisation de la gestion durable des forêts de montagne,
- Performance de la filière tonnellerie,
- Mise en valeur de forêts domaniales, périurbaines ou à forts enjeux sociaux,
- Politique de l'apprentissage,
- Et transmission des savoir-faire en matière de foresterie.

Un certain nombre d'axes de travail supplémentaires dans cet accord-cadre pour conforter et consolider le partenariat qui existait sur l'ensemble du littoral et étendre cette collaboration dans le domaine de la protection et de la valorisation des espaces naturels forestiers sur l'ensemble de notre Région. D'ailleurs, il devait y avoir un visuel qui aurait dû vous être présenté- ce n'est pas le cas mais ce n'est pas très grave -. Néanmoins, vous l'avez dans la délibération et il permet de vérifier justement le maillage extrêmement

intéressant que ce partenariat, sur les différents points où intervient l'ONF, représente à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.

Et deuxième chose, une déclinaison relative au littoral sous la forme d'une convention spécifique, comme l'accord-cadre que je viens d'évoquer le permet, qui étend l'ancienne convention à l'ensemble du linéaire Nouvelle-Aquitaine, pour trois années (2018-2020) – comme l'accord-cadre d'ailleurs – autour d'une stratégie multifonctionnelle appliquée aux massifs dunaires, avec six axes de travail. Là aussi, je vais aller très vite Président :

- Adaptation aux changements climatiques et maîtrise des risques naturels,
- Préservation de la biodiversité et des paysages littoraux,
- Maîtrise de l'accueil et des impacts sur le milieu,
- Valorisation de la gestion forestière et des produits naturels,
- Évaluation et valorisation dans les services écosystémiques du massif dunaire,
- Information, sensibilisation du public et communication.

Et donc en lien avec nos politiques en matière de risques naturels, c'est extrêmement important, avec tout le savoir-faire de l'ONF en matière de génie écologique et d'accompagnement des processus naturels face aux problématiques d'érosion du trait de côte. De façon complémentaire aussi avec le tourisme, la biodiversité, l'éducation à la nature et à l'environnement, mais aussi, puisqu'il en est question aussi dans cette convention, la recherche ou le développement économique, puisque ces forêts – je parle de celles qui sont en rétro-littoral – sont aussi des forêts qui sont exploitées.

Voilà un exemple d'ailleurs de travail sur le long terme, dont nous bénéficions encore tous puisque la protection du cordon dunaire est le plus vieux chantier national, c'est le plus grand chantier public. Il a été démarré sous Napoléon III, il y a quelques 160 ans, et il se poursuit encore de nos jours. Il est assuré depuis quelques 120 ans par l'ONF.

Voilà Président, une présentation extrêmement rapide de cette convention.

M. LE PRESIDENT. - Merci Vital.

Y-a-t-il des observations ?

M. OXIBAR. - Monsieur le Président, vous préciser que le groupe LR-CPNT votera favorablement cette délibération, mais je voulais évoquer un sujet qui est également dans cette convention, qui est la question de la gestion de la forêt de montagne. Et également un deuxième point, la question des forêts privées.

L'article 3 évoque la question de la gestion des forêts de montagne, par la mise en place de projets innovants et quand on voit la liste de ces projets innovants dans l'article 3, par exemple sur les Pyrénées-Atlantiques, notamment dans les vallées du Haut-Béarn, ces projets innovants sont déjà initiés par l'institution patrimoniale du Haut-Béarn, via le syndicat mixte du Haut-Béarn, en lien avec l'ONF. Il faut savoir que depuis 2016, l'IPHB, par convention avec l'ONF, a réalisé un diagnostic forestier, qui comprend entre autres expérimentations l'expérimentation LIDAR, le débardage par câbles, la mise en place de séchoirs pour les scieurs, et pour ce diagnostic, l'ONF perçoit 50 000 €. Il y a déjà eu par exemple une expérimentation LIDAR sur 10 000 hectares de forêts, il y a un projet de séchoir photovoltaïque à Laruns, en vallée d'Ossau, donc la question que je pose est de savoir comment sont coordonnées ces actions de l'ONF qui conventionnent sur des sujets identiques, mais avec l'IPHB en local, et avec la Région ?

Et la question légitime qui va derrière – et je sais que vous ôterez tout doute de ma part - : n'y-a-t-il pas un double paiement, à la fois par la Région et par l'IPHB ? En plus, je rappelle que l'IPHB reçoit, annuellement, une subvention de la Région pour ses actions de gestion patrimoniale. Il ne faudrait pas que l'ONF profite d'un travail pour lequel il est payé par l'IPHB et ensuite, utilise ce travail-là pour le présenter dans le cadre de la convention que nous évoquons aujourd'hui.

Ensuite, juste quelques chiffres sur la forêt et la forêt de montagne, en Haut-Béarn, ce sont 25 000 hectares de forêts, il n'y a qu'un tiers de ces 25 000 hectares qui pourrait être exploitable et on n'en exploite même pas 10 %, à cause de problèmes d'accès à la ressource par des pistes qui sont difficilement praticables et avec une technique de débardage qui est difficile par câbles. Or, la production naturelle de nos forêts est 5 m³ de bois par hectare et par an, et nous n'en prélevons qu'1 m³ par hectare et par an. La question se pose de la régénération de ces forêts qui s'agrandissent et qui vieillissent, et donc avec derrière des problèmes de sécurité. Je voulais juste évoquer cette problématique-là de gestion des forêts de montagne.

Sur ce qui touche la forêt privée, je voudrais évoquer cette question-là aussi, par exemple, dans les P-A, 30 % de la surface forestière est publique et domaniale et gérée par l'ONF. Le reste est de la forêt privée. Dans d'autres Départements, ce sont à peine 10 % qui sont gérés par l'ONF, donc il faudrait peut-être aussi intégrer cette gestion de la forêt privée dans cette réflexion-là, d'autant que la Région doit émettre un plan régional forêt-bois, pour toute la forêt de Nouvelle-Aquitaine, y compris intégrant la forêt privée et la forêt publique. Donc la question aussi est : comment le PRFB (Plan Régional Forêt Bois) s'intègre-t-il dans cette convention avec l'ONF ? Parce que l'on ne peut pas gérer différemment la forêt publique et la forêt privée. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci Monsieur OXIBAR. Je laisserai à Vital le soin de répondre en fin.

M. LE PRESIDENT. – Merci Monsieur OXYBAR. Je laisserai à Monsieur BAUDE, le soin de répondre enfin sur la forêt de montagne et sur les problèmes IPHBONF.

La Région intervient déjà sur le débardage par câble. Elle intervient sur l'accessibilité et on est sur un projet aujourd'hui, et je ne sais pas s'il verra le jour, mais c'est la première fois que l'on a un modèle économique qui est basé sur une convention entre l'ONF et un industriel "FLYING WHALES" qui est en train de se structurer autour de la sortie du bois par des dirigeables. Je n'ai jamais trop cru, quant à moi puisque j'ai dans des vies antérieures été amené à travailler sur ces modèles-là, mais l'intérêt pour la Nouvelle-Aquitaine est qu'il y a trois entreprises de la région –mais j'avais dû l'évoquer un jour en Commission Permanente- qui pourraient participer à la construction de ce dispositif, qui intéresse, bien entendu, tous les massifs, les Alpes, les Vosges comme une partie du Massif Central et les Pyrénées. Je partage ce que vous avez dit tout à l'heure sur la difficulté d'accès. Mais, il est vrai, et je prends le point, on en discutera avec Monsieur BAUDE, il faut que l'on regarde le coût. Je n'ai pas tout à fait les mêmes informations que vous sur le coût.

M. CHARBONNEAU. – Monsieur le Président. J'ai l'impression que vous voulez donner au peu de fonctionnaires de l'ONF des missions qui sont celles des enseignants et des agents communaux. Ces agents de l'ONF, dont le rôle est capital, fondamental, sont des hommes assez extraordinaires par leur formation et leurs activités. Ils sont pour rôle de planter, de défricher, de sélectionner des espèces et la pousse, de contrôler les coupes, de marteler pour écouler la sève des pins, vendre les lots de bois pour les industriels et pour les bois de chauffage. Leurs missions sont suffisamment diverses pour ne pas leur confier au surplus la tâche d'aménager des aires de pique-nique et d'installer des bancs qui ne relève à l'évidence que du rôle des agents communaux. Vos sentiments écolo, Monsieur le Président, vous pousse à en faire des "petits hommes verts" au service d'une cause écologiquement vaseuse, accompagnateurs de sentiers ou acteurs de médiation dans les forêts. C'est bien une piètre dévalorisation de l'état de ces hommes qui sont des grands techniciens pour défendre et embellir les forêts.

Si nous apprécions vos connaissances en matière d'industrie, Monsieur le Président –je reprends et synthétise ce que vous avez dit tout à l'heure- nous pensons plus judicieux de soutenir le débardage par câbles suspendus, comme vous l'avez évoqué ainsi que mon collègue OXIBAR, de vallée en vallée, qui épargnent certains chemins et des routes de montagne. Je ne crois pas forcément aux radars de mesures dont vous parlez. Je ne suis

pas favorable, comme vous, aux dirigeables, et je pense donc qu'il faut aider ces filières, mais ce n'est pas bien répertorié dans cet accord Cadre.

Le développement de la filière tonnellerie, selon l'exposé qui nous est présenté - j'attire votre attention là-dessus - s'attendrait à promouvoir une sylviculture de chênes à graffins. Il faudra s'assurer que l'introduction de ce type de bois qui est surtout du chêne rouge qui vient d'Amérique du Nord essentiellement, ne vienne pas concurrencer nos productions sylvicoles, et nos productions ancestrales. Tout ce que vous dites est un peu dicté par vos alliés écologistes qui me semblent déconnectés des réalités de l'existence, comme celle de la chasse. Je me permets de vous rappeler que la forêt est un espace protégé pour la faune, la flore, et qu'elle est censé protéger un bassin versant. Seules les chenilles processionnaires mériteraient des traitements onéreux par voie aérienne. Je pense à la formation de l'apprentissage de la foresterie. J'ai deux idées qui pourraient éventuellement vous guider, des propositions sur ce sujet. Vous savez que la filière bois pour la viticulture et la conchyliculture réclament des pieux et des tables. Il pourrait y avoir un débouché de ce côté-là, à condition d'informer les gens de la mer, et qu'il faudra aider davantage pour qu'ils puissent éventuellement utiliser ces bois.

Je conclurai pour vous dire, comme l'a fait mon collègue OXIBAR, je pense que quand on parle de l'ONF on doit aussi s'intéresser à la forêt privée. Nous souhaiterions que vous puissiez promouvoir davantage les formations forestières qui ne sont concentrées qu'autour de trois lycées régionaux. Comme vous l'avez dit ce matin, il vaut mieux prendre en compte l'apprentissage, et l'apprentissage sylvicole. Mes collègues et moi-même sommes favorables à l'apprentissage dès le jeune âge, nous nous étonnons du peu de publicité des centres CFPPA, comme celui de Mugron qui est pourtant proche des lieux de formation en alternance et des débouchés industriels. Votre aveu de remplacer l'éthique des agents de l'ONF et votre ambition limitée à l'accueil de vingt apprentis sont d'autant plus décevants que la profession tout entière ne se limite pas au bastion de l'ONF.

J'ai terminé. Nous ne voterons donc pas en faveur de cet accord Cadre, mais ponctuellement dans des opérations au cours des Commissions Permanentes.

Mme SAINT-PÉ. – Monsieur le Président, chers collègues. Nous reconnaissons le bienfondé d'un accord Cadre avec l'ONF dont l'objectif est à la fois de répondre tout d'abord aux attentes du changement climatique et de ses incidences sur les forêts publiques, et les espaces naturelles dont notre côte atlantique fait partie intégrante, mais également la promotion de la bio économie à travers la filière tonnellerie, par exemple, permettant ainsi le développement économique qui revêt, pour nous, une grande importance.

Notre premier questionnement, Président, est celui que vous a posé Marc OXIBAR, dont vous avez amorcé un début de réponse. Je veux préciser qu'à l'heure de la rationalisation des finances publiques, il ne faut pas qu'il y ait concurrence et redondance entre les actions menées par les uns et par les autres sur les territoires.

Ma deuxième interrogation porte sur la capacité de l'ONF à pouvoir répondre aux attentes des Collectivités, telle que la nôtre, dans un cadre de diminution drastique du personnel de l'ONF et des problèmes humains qui perturbent actuellement le fonctionnement de cette structure. Cette turbulence m'a été confirmée la semaine dernière par une audition à Paris du Direction National de l'ONF. C'est donc de la vigilance, Monsieur le Président, que nous vous demandons d'avoir sur leur capacité à agir.

Mais, nous voterons, bien entendu, ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Je partage votre préoccupation. Cela fait très longtemps que l'on contraint l'ONF dans ses effectifs.

M. BAUDE. – Je ne reviens pas sur ce que vous avez évoqué concernant l'IPH. Je vais simplement préciser que cette convention prévoit, de toute façon, un Comité de suivi qui intègre différents Services concernés de la Région, pour justement éviter les problèmes de concurrence avec d'autres actions de la Région qui pourraient survenir. De plus, ce n'est qu'un accord Cadre pour ce qui concerne la première partie de la délibération. Mais c'est la même chose pour la convention lié au littoral, qui sera suivie par des dossiers qui nous seront présentés en Commission Permanente. Donc, chacun pourra s'exprimer, se positionner au fil des demandes qui pourront apparaître.

Ensuite, contre la description caricaturale de l'ONF, cela ne sert à rien d'y répondre, tellement c'est ridicule. Je pense qu'il faut voir cet accord et cette convention comme l'occasion qu'à l'ONF, parce que justement elle n'est pas un acteur privé, de faire émerger des innovations. Même si je ne nie pas la possibilité pour les entreprises de le faire, bien au contraire. Mais parfois, parce que les conditions sont plus favorables, l'ONF avoir des démarches extrêmement intéressantes qui peuvent notamment profiter aux entreprises privées, par la suite. Et de ce point de vue-là, je trouve que c'est très intéressant, que cela soit sur l'accord Cadre qui d'ailleurs relève davantage de la délégation de Béatrice GENDREAU, absente aujourd'hui, mais qui travaillera sur cette question-là, comme cela est sur le littoral.

M. LE PRESIDENT. – Merci.

Y-a-t-il des oppositions ?

Le Front National vote contre.

Des abstentions ?

Des non participations au vote ?

N° 26

Vote sur l' « Accord-Cadre entre la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Office national des Forêts ONF ; Gestion et valorisation des milieux forestiers de Nouvelle-Aquitaine protection, innovation, bio-économie et Convention d'application spécifique sur la gestion de la forêt littorale »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)

▪ **CONTRE** : Front National/Rassemblement Bleu Marine

ADOPTE A LA MAJORITE

Ce rapport est donc adopté.

CONVENTION DE PARTENARIAT 2018 – 2020 ENTRE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL

M. LE PRESIDENT. – Nous passons maintenant à la Convention avec le Conservatoire du littoral.

M. BAUDE. – Là encore, une convention similaire existant entre l'ex-région Aquitaine et la délégation Aquitaine du Conservatoire du Littoral, qui s'étendait dans le temps jusqu'à 2020. Cette délibération vous propose une nouvelle convention qui vient se substituer à la précédente sur la période 2018-2020, pour couvrir l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine, puisqu'elle vous propose un partenariat avec les délégations Aquitaine, mais aussi Centre-Atlantique en Charente-Maritime, et Grands Lacs pour les lacs intérieurs de plus de 1000 ha, et notamment pour le lac de Vassivière.

L'objectif de cette convention est une gestion intégrée des espaces littoraux et lacustres, pour tenir compte des grands lacs, avec la protection foncière et la gestion durable de ces espaces naturels, la mise en valeur culturelle et touristique, l'intégration et la protection dans les politiques d'aménagement du territoire, la mise en valeur de la richesse et de la diversité des espaces naturels, ou bien l'adaptation au changement climatique. J'ajoute que si la préservation du littoral est bien évidemment au cœur de cette convention, les usages et l'organisation des activités humaines, qu'ils soient de loisir ou professionnels sont également évoqués, donc prévus dans cette convention.

Les moyens utilisés sont de possibles soutiens au programme du Conservatoire du Littoral, mais aussi directement aux gestionnaires des sites que le Conservatoire aura choisi, ainsi qu'au-delà des accompagnements financiers, la volonté sur tout le littoral de la Nouvelle-Aquitaine de mener des réflexions communes sur les politiques de protection et d'aménagement de ce littoral. Pour compléter concernant les moyens, je dois vous préciser que l'ancienne convention permettait d'accompagner non seulement les projets, comme cela va être le cas dans cette nouvelle convention, mais prenait également en charge une partie du fonctionnement de la délégation Aquitaine pour consolider sa création qui date de 1999. Ce ne sera plus le cas dans cette convention, pour réserver notre action en directement de l'accompagnement à des logiques de projets.

L'étape suivante est un travail entre la Région et les trois délégations du Conservatoire pour définir un programme intégrant, bien évidemment, la poursuite d'un certain nombre de

projets ainsi que, sur de nouvelles bases, de nouveaux projets qui feront l'objet d'un passage en Commission Permanente.

Voilà pour ce partenariat très transversal permettant d'agir sur l'aménagement, sur l'accueil du public, l'éducation à l'environnement, la préservation de la biodiversité ou l'adaptation au changement climatique sur le littoral régional, en cohérence avec nos différentes politiques. Merci.

M. VANDENBROUCKE. – Merci Y-a-t-il des demandes de parole ?

M. BITEAU. – Merci Monsieur le Président. Bien entendu, je souscris pleinement à ce qui est proposé dans cette convention. Malgré tout, je souhaite attirer votre attention sur la tentative de certains élus de modifier la loi littorale, qui pourrait vider de sa substance l'intérêt de tous les travaux du Conservatoire du Littoral, et donc de cette convention. Je pense qu'une région aussi concernée que celle de Nouvelle-Aquitaine, avec les kilomètres de littoral qui nous concernent, doit pouvoir alerter les parlementaires sur le maintien des termes de la loi littorale, de manière à ce qu'elle ne soit pas vider de sens et de substances, ce qui menace, tout simplement, si elle est modifiée, la préservation du littoral. Je vous remercie de votre attention.

M. PUYJALON. – C'est une délibération que l'on votera, bien évidemment. D'abord, parce que, comme le dit Benoit BITEAU, le travail du Conservatoire du Littoral a fait ses preuves aujourd'hui sur la préservation de notre littoral. Je note aussi, effectivement, comme l'a dit le rapporteur qu'il y a une nouvelle politique au sein du Conservatoire du Littoral qui est beaucoup plus respectueuse et consensuelle avec les activités traditionnelles. Ce qui n'est pas pour me déplaire.

Vous citez, et avec plaisir vous dites : *les espaces littoraux et les rivages lacustres représentent des éléments remarquables du patrimoine naturel et culturel de la région Nouvelle-Aquitaine. Ils sont exceptionnels en terme de biodiversité, paysages et participent à l'économie régionale.* Je voudrais simplement rappeler aux Services et à la Région, qu'il va falloir maintenant être cohérents. Parce que pour en avoir parlé avec quelques représentants du Conservatoire du Littoral, le projet éolien de l'estuaire de la Gironde est totalement incompatible, d'abord avec ce que vous avez cité dans ce texte, et la politique concernant le réchauffement climatique avec les deux projets "Adapt'eau" qui sont sur ce secteur dont un qui est sur l'île Nouvelle non concernée par les éoliennes, mais l'autre au Nord de ce territoire qui est concerné par les éoliennes.

De même, c'est un secteur remarquable en bio diversité. Et qui plus est, quand on vient d'aborder le sujet de la disparition conséquente des passereaux et des oiseaux migrateurs, ce secteur-là est le principal couloir migratoire des derniers oiseaux de notre espace

européen. Il faut être conscient que mettre 40 éoliennes de 180m de haut, 45 000 m³ de béton dans une zone Natura 2000, il va falloir qu'un jour, on soit quand même cohérents dans notre politique, qui nous rabâche sans cesse qu'il va falloir protéger les territoires, les papillons, les oiseaux, et de l'autre côté, fermer les yeux parce que l'on met des éoliennes, et que cela fait vert. Je regrette. Je ne suis pas anti énergie renouvelable. Mais à un moment donné, expliquer aux gens que l'on ne peut pas mettre une brouette de béton dans un territoire, et on nous dit que l'on en met 45 000 m³. Ce n'est pas cohérent.

J'invite la Région, et c'est le vœu que fait LR-CPNT, à prendre une décision concernant ce dossier, notamment quand le porteur de projet fait, sans cesse, des réunions auprès des municipalités, en affichant qu'il travaille avec les Services de la Région. Pour faire bien, on met "La Région", on y associe un peu d'associations environnementales. Mais, je pense que tôt ou tard, la LPO et la SEPANSO se positionneront aussi contre ce projet parce qu'à un moment donné, il faut être cohérent. Je vous remercie.

M. SABAROT. – Je ne vais pas amplifier le débat sur les éoliennes. Je voudrais revenir sur un sujet, vis-à-vis du Conservateur du littoral, en prenant en témoin notre administrateur Renaud LAGRAVE, là-dessus, et rassurer peut-être Benoit BITEAU. Je n'ai jamais senti une volonté du Conservatoire du Littoral de tordre la loi littorale. Je crois que cela fait partie des fondamentaux. Par contre, je souhaiterais, et cela a été dit, que toutes les conventions et les aides en acquisition viennent ensuite au niveau des Commissions Permanentes.

Il me semble voir poindre une perte de certaines priorités, peut-être est-ce lié au changement de délégué régional, ou au regroupement avec la région Poitou-Charentes. Le Conservateur du littoral à l'origine, c'était le littoral uniquement, océanique ou méditerranéen. Ensuite, on est parti sur les grands lacs ainsi que sur certaines zones, et je prends l'exemple de l'estuaire de la Gironde. Je crois qu'il faut, les moyens étant rares et de plus en plus contraints, aussi là-dessus, être bien prudents pour ne pas que l'intervention du Conservatoire se passe sur des sites qui sont déjà protégés. Je pense en particulier à l'estuaire, qui est déjà protégé par un plan de zonage d'urbanisme très dur, lié au risque inondation. La protection est déjà faite par d'autres règlements. Donc, soyons vigilants, et j'en ai déjà parlé avec Monsieur LAGRAVE, sur des volontés d'acquisition qui dénatureraient peut-être un peu l'esprit d'origine, mais qui surtout pourrait faire double emploi, et qui sont synonymes de source d'économie, si l'on s'y prend différemment.

M. LAGRAVE. – Le sujet est extrêmement simple. Vous savez comme moi qu'en Conseil de Rivage, on vote des périmètres d'intervention dans lesquelles, il y a des zones qui sont déjà soumises à protection. Cependant, à un moment donné, se pose la question de la propriété de ces zones-là. Donc, la question qui est posée en termes d'orientation et

d'acquisition du foncier, c'est : "A qui cela va, si jamais, il n'y a personne pour reprendre les territoires qui sont libres ?" Cela veut dire que le Conservatoire peut se positionner. Mais il ne se positionne pas à chaque demande, pour être précis. Néanmoins, il n'y a aucun problème pour le niveau en, ce que je vais appeler, "l'ex-Aquitaine", tout simplement parce qu'aujourd'hui, il y a la continuité sur un certain nombre de dossiers qui sont extrêmement important, je pense par exemple au Pyla, ou au Courant d'Huchet ou sur le Pays Basque ou sur le Médoc, où l'on a aujourd'hui, la continuité sur les acquisitions foncières. On a voté le budget du Conservatoire, il y a quinze jours. On sera au même niveau d'interventions pour ce qui nous concerne, au niveau national, à la condition sine qua non que l'on est les dossiers qui sortent. Et c'est là, peut-être où je peux partager votre inquiétude. C'est que, et cela n'a rien à voir avec le changement de Directrice, parce que la nouvelle Directrice fait excellentement son travail, il n'y a pas de sujet, mais par contre, les dossiers sont plus lents. Il y a des Administrations qui prennent un peu plus de temps que prévu dans l'instruction des dossiers, ce qui fait que cela rallonge un peu le temps d'acquisition. Ce qui fait d'ailleurs que sur des dossiers extrêmement importants, notamment du côté d'Arcachon, on a les plus grandes difficultés à faire des acquisitions, alors que normalement c'est le Conservatoire qui doit faire l'acquisition pour éviter une construction qui n'est pas anticipée dans le PLU local. Pour être très clair par rapport à cela, on va faire ce qui est utile pour éviter cela.

Deuxièmement. Sur la loi du littoral. En l'occurrence, que se passe-t-il ? Il y a aujourd'hui plusieurs projets autour de la question, non pas de la loi littorale, parce qu'il y a un sujet qui est extrêmement important qui est celui de la continuation de la PPL de Pascale GOT autour de la question des risques sur le littoral, dont un certain nombre de parlementaires se sont emparée pour en profiter pour revoir. Ceux-là font ce qu'ils veulent, c'est la liberté de déposer des projets de loi. Aujourd'hui, le sujet qui est sur la table, c'est le retour de la PPL de Pascale GOT pour que l'on puisse répondre à la question de l'anticipation du changement climatique. Retour sur la question de l'érosion dont parlait Monsieur BAUDE il y a un instant, et de la relocalisation de l'activité. Si l'on n'a pas un projet de loi déposé dans les meilleurs délais, on pourra alors, encore une fois, continuer à égrener les chiffres des bâtiments qui vont à la mer dans les trente ou cinquante ans qui viennent. Il n'y aura toujours aucune solution.

Je propose que l'on interpelle les parlementaires sur la question de savoir ce qu'ils vont faire par rapport à la reprise des idées qui étaient dans la PPL de Pascale GOT pour que l'on puisse travailler, à l'avenir, sur la relocalisation d'activité, et la question bien évidemment d'anticipation du changement climatique.

M. BAUDE. – Pour compléter les explications de Renaud LAGRAVE, la politique d'acquisition et les choix qui sont faits par le Conservatoire du Littoral sont une chose. Le

partenariat envisagé dans cette convention entre la Région et les trois délégations en est une autre. Après avoir adopté cette convention, il faudra avoir un travail sur le choix des sites potentiels sur lesquels nous pouvons accompagner le Conservatoire ou bien les gestionnaires de sites. Donc, que ce soit sur la problématique des éoliennes le long de l'estuaire, ou bien sur ce qu'évoquait Henri SABAROT, rien n'est fait de toute façon. C'est le travail qui va arriver après, pour voir quelles décisions seront prises, et sur quels projets allons-nous accompagner le Conservatoire du Littoral sur la base de ce qui est indiqué dans cette convention. Ce n'est qu'ensuite que cela vous sera proposé en Commission Permanente. Et en amont de cela, je n'ai aucun problème pour, à l'occasion d'un travail un peu plus avancé, associer celles et ceux qui veulent être au courant de l'évolution du travail de ce partenariat avec le Conservatoire du Littoral.

M. VANDENBROUCKE. – Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'interventions, je vais passer au vote sur cette convention.

Y-a-t-il des oppositions ?

Y-a-t-il des abstentions ?

N° 27

Vote sur la « Convention de partenariat 2018 - 2020 entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Conservatoire du littoral »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)**

ADOpte A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité.

**CONVENTION ENTRE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET
AQUITAINE LANDES RECIFS**

M. VANDENBROUCKE. – Je passe la parole à Nicolas THIERRY pour une nouvelle convention entre la Région Nouvelle-Aquitaine et Aquitaine Landes Récifs.

M. THIERRY. – Merci Monsieur le Président. Chers collègues. La Région est un partenaire historique d'Aquitaine Landes Récifs. Cette association assure la création, l'immersion, la gestion ainsi que le suivi scientifique et technique de récifs artificiels. Pour vous donner une idée, aujourd'hui il y a 2600 m³ de modules sur trois concessions de cultures marines qui sont immergées. Ce sont 16 ha à chaque fois. C'est au large de Capbreton, Soustons, Vieux Boucau, Messanges, Azur, Moliets et Maâ. En fin d'année, au dernier semestre, huit récifs artificiels vont également être immergés au large de l'Île d'Oléron, plus précisément au large de la plage des Huttes.

Ce qui est intéressant, c'est que ces implantations successives ont permis très clairement une augmentation de la richesse des eaux. On constate un retour de la biodiversité marine, qui est à la fois démontré par le suivi scientifique mais aussi par l'augmentation des prises par les pêcheurs professionnels. C'est une réponse évidemment extrêmement intéressante à un moment où, comme pour les écosystèmes terrestres, on constate un appauvrissement des fonds marins, déjà depuis quelques années.

Je souligne aussi que ce projet fait appel à une importante dimension innovation, parce que la création de ces récifs est très complexe parce qu'elle doit être adaptée à des espèces très spécifiques, à des états de mer parfois pas simples sur notre côte atlantique. Cela nécessite effectivement des savoir-faire de pointe, des compétences pluridisciplinaires.

La convention qui vous est présentée aujourd'hui réunit quatre partenaires : la Région, bien sûr, l'Association Aquitaine Landes Récifs, mais aussi la Société landaise ACTION PIN qui développe des produits bio environnementaux, et enfin la Communauté de Communes Marennes-Adour côte Sud. Il s'agit pour être précis de la deuxième convention signée par ces quatre partenaires. La première convention avait notamment permis d'acquérir un bateau qui est aujourd'hui basé à Capbreton, qui est sous couleur de la Région, et qui est nécessaire aux nombreuses sorties, et maintenant de suivis scientifiques.

Et pour finir, la présente convention est un accord Cadre. Les crédits sont affectés chaque année à un programme d'actions que vous aurez, bien sûr, l'occasion de voter en Commission Permanente. Voilà, pour être très bref et synthétique.

M. PUYJALON. – Pour en avoir discuté en Commission, je suis assez porteur de ce projet qui dure depuis longtemps et de le valoriser parce que notre Président de Commission nous faisait savoir que cette structure, qui a mis en place ces récifs et qui a fait un gros travail pour une adaptation à notre littoral, a besoin de continuer à se développer. Je pense que la Région et les Services pourraient faire une prospective avec le monde de la pêche professionnelle et amateur, le surf casting, mais à la fois aussi pour la reproduction des poissons tout le long du littoral. Il y a peut-être d'autres territoires pour la mise en place des récifs. De la même manière, sortir des publications, je ne sais pas s'il y en a eu, sur l'efficacité de ces récifs pour ensuite pouvoir aider cette entreprise à se projeter vers d'autres territoires, en dehors même de l'Europe. Elle a besoin aujourd'hui de ce support, que l'on pourrait lui apporter pour services rendus.

M. VANDENBROUCKE. – Merci. Y-a-t-il d'autres interventions ? Je soumetts donc à votre approbation.

Y-a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

N° 28

Vote sur la « Convention entre la Région Nouvelle-Aquitaine et Aquitaine Landes Récifs »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)**

ADOpte A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité.

**SPECTACLE VIVANT - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2018-2020
DE LA COMEDIE POITOU-CHARENTES - CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL**

M. VANDENBROUCKE. – Je passe la parole à Madame LANZI pour une convention pluriannuelle d'objectifs de la comédie Poitou-Charentes, centre dramatique national, dans le domaine du spectacle vivant.

Mme LANZI. – Merci Président. Chers collègues. Il s'agit d'une convention pluriannuelle d'objectifs pour 2018-2020 avec l'Etat et la ville de Poitiers, un partenariat. Cette convention va nous permettre, avec le Centre dramatique et la Comédie Poitou-Charentes et la Région, d'accompagner les jeunes artistes, les jeunes acteurs, rechercher la diversification des publics, en l'occurrence avec les lycées. C'est une proposition de convention pluriannuelle d'objectifs. C'est tout simple.

Mme LE GUEN. – Merci Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente, mes chers collègues. Permettez-moi une certaine analyse de tout cela. Peut-on vivre sans l'art ? Problématique récurrente en philosophie, en classe de cagne ou d'hypocagne. J'ai très envie de vous répondre par la négative, En effet, mes quatre minutes ne suffiraient pas à dérouler mon argumentaire. Cependant, en analysant le projet de délibération dont il est question, j'ai très envie de vous répondre que je peux encore une fois me passer temporairement de l'art, tel que la Région Nouvelle-Aquitaine le présente ici. Et n'y voyez pas d'attaque personnelle. Absolument pas.

L'opération "Théâtre au collège" ou "au lycée". Oui, absolument. Accompagner des jeunes artistes et auteurs. Encore oui. Liberté d'expression. Oui. La preuve en images et en pseudo argumentaires sur la page Facebook et en public d'un metteur en scène que vous souhaitez subventionner. Il s'agit de Madame Keti Irubetagoiena. Je vais donc me permettre de la citer afin d'illustrer ma prise de position. Tout ce que je vais dire là, n'est pas de moi.

"Quand des étudiants transforment la greffe féminine du sexe proposé par Aristophane en une lisistrata deux points zéro pour lutter contre la perte du droit à l'avortement avec trafic de godemichets en tous genres, histoire que la greffe puisse durer plus longtemps. Ah ! Ah ! Ah ! Je les adore." Je vous fais grâce du reste.

Alors, pardon. Mais encore une fois, j'ai la liberté de ne pas aimer cet art-là. Et Dieu sait que j'ai l'esprit ouvert. Permettez-moi Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente, de voter contre cette délibération. Merci de m'avoir écoutée.

M. VANDENBROUCKE. – Merci. Y-a-t-il d'autres interventions ? Je soumetts à votre approbation.

Y-a-t-il des oppositions ?

Madame LE GUEN.

Y-a-t-il des abstentions ?

N° 29

Vote sur le « Spectacle Vivant - convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2020
de la Comédie Poitou-Charentes - Centre Dramatique National »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine

▪ **CONTRE** : Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)

ADOPTE A LA MAJORITE

Adopté à la majorité.

**SPECTACLE VIVANT : MODIFICATION DE LA CONVENTION 2017-2019 ENTRE LA
REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET L'INSTITUT FRANÇAIS**

M. VANDENBROUCKE. – Madame LANZI, toujours, pour la modification de la convention 2017-2019 entre la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Institut français.

Mme LANZI. – Je ne sais pas si vous vous rappelez. C'était en fin de session. Nous avons conventionné avec l'Institut français. Je vous propose une modification de cette convention. C'est un avenant qui permet d'être véritablement réactifs, et d'avoir deux appels à projets par an pour permettre d'accompagner au mieux et au plus vite les esthétiques qui se produisent à l'Etranger, et qui portent haut et fort les couleurs de la Nouvelle-Aquitaine.

M. VANDENBROUCKE. – Merci Madame LANZI.

Y-a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

N° 30

Vote sur le « Spectacle vivant : Modification de la convention 2017-2019 entre la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Institut français »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)**

ADOpte A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité.

**CREATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE (EPCC)
DU SUD-AQUITAIN**

M. VANDENBROUCKE. – Madame LANZI, toujours, pour la création d'un établissement de coopération culturelle du Sud aquitain.

Mme LANZI. – Merci Président. C'est une création d'EPCC, un changement de statut. Pour acter la participation de la Région, pour avoir une meilleure réalisation des objectifs. Toujours en accord avec l'ensemble des scènes. Donc, c'est les partenaires publics de la scène nationale sud-aquitain, commune d'Anglet, Bayonne, Boucau, Saint-Jean-de-Luz, le département des Pyrénées-Atlantiques, l'Etat et la Région. On souhaitait faire évoluer leur statut pour avoir justement une meilleure réalisation des objectifs fixés par les membres fondateurs, et surtout pour répondre au cahier des charges de scènes nationales.

M. VANDENBROUCKE. – Merci. Cette délibération concerne le Sud-aquitain.

Des oppositions ?

Des abstentions ?

N° 31

Vote sur la « Création de l'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC)
du Sud-Aquitain »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)**

ADOpte A L'UNANIMITE

Unanimité.

MODIFICATIONS STATUTAIRES DE L'EPCC DES 13 ARCHES

M. VANDENBROUCKE. – Madame LANZI, pour les modifications statutaires de l'EPCC des 13 Arches.

Mme LANZI - C'est une modification de deux structures. L'EPCC Les Treize Arches, l'EPCC des Sept Collines. Je vous propose de les réunir en une seule.

M. PATIER. – Merci Monsieur le Président. Je voulais indiquer que les villes de Brive et de Tulle se sont donc entendues pour unifier leurs moyens dans un établissement de coopération culturelle fusionné, qui a ainsi pu recevoir le label de scène nationale et surtout le soutien financier de l'Etat qui est attaché à celui-ci. La Région reste donc impliquée dans cet outil de rayonnement culturel, ce qui est bien naturel considérant l'ambition de ce projet.

Ce label et ce partenariat vont en effet permettre de renforcer l'offre, la qualité et l'accessibilité du spectacle vivant non seulement à Brive et à Tulle, mais dans toute la Corrèze, ce dont, il convient, bien entendu, de se réjouir. Cela va dégager des moyens supplémentaires, notamment pour le budget artistique du Nouveau théâtre qui va augmenter dans des proportions tout à fait notables.

Une remarque toutefois. C'est que la modification de la gouvernance entraîne une réduction de la représentation de la Région au Conseil d'Administration. Il serait par conséquent souhaitable que cette réduction n'entraîne pas l'éviction totale de la représentation qui permettait, jusqu'ici, à l'opposition d'être présente au Conseil d'Administration de l'EPCC des Treize Arches, comme c'est malheureusement trop souvent le cas, dès lors qu'un resserrement de la gouvernance d'un organisme est mis en œuvre en Nouvelle-Aquitaine. Je vous remercie Monsieur le Président.

M. VANDENBROUCKE. – Merci. Y-a-t-il d'autres interventions ? Sur cette délibération 32 qui concerne le rapprochement de Brive et de Tulle à propos de l'EPCC les Treize Arches

Y-a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Vote sur les « Modifications statutaires de l'EPCC des 13 Arches »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)

ADOPTE A L'UNANIMITE

Unanimité.

**RETRAIT DE LA REGION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION
CULTURELLE - ABBAYE ROYALE DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY**

M. VANDENBROUCKE. – Madame LANZI, toujours. Cette fois-ci pour nous parler de l'Abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély.

Mme LANZI. – Président, chers collègues. Précédemment, Saint-Jean-d'Angély avait créé un EPCC. Suite au retrait de l'Etat, seules la Mairie et la Région devaient se maintenir, et ne pouvaient assumer et assurer l'ensemble des financements. Nous nous retirons donc de cet EPCC. Mais cela ne veut pas dire que nous nous retirons du financement de cette structure. Nous souhaitons avoir une structure plus souple et plus adaptée. Effectivement, le statut d'EPCC demande certaines garanties de financement et de structuration.

M. VANDENBROUCKE. - Y-a-t-il des questions ?

Y-a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Mme LE GUEN. – Je suis fort désolée de cette délibération, une fois de plus. Par conséquent, je vais m'exprimer d'une façon défavorable. Pour moi, c'est quelque chose qui fait partie intégrante de notre patrimoine, et je suis navrée que ce retrait ait lieu, pour un an. J'espère que c'est quelque chose qui ne va pas perdurer. C'est la raison pour laquelle je m'y oppose, Madame la Vice-Présidente.

Mme LANZI. – Je comprends tout à fait votre point de vue. C'est en accord également avec Madame MESNARD, la maire de Saint-Jean-d'Angély. Mais l'Etat, le Département, la Région nous soutiennent vraiment cette structure qui mérite, je pense, une situation juridique plus souple. Mais vous avez la garantie que nous allons vraiment accompagner cette structure. Je crois qu'effectivement, on s'était peut-être un peu emballés sur la structuration de l'EPCC. Il y a des contraintes. Il n'était peut-être pas assez adapté à la structure. Mais vous pouvez avoir l'assurance que l'ensemble des partenaires, ce n'est pas faute d'avoir fait des réunions, et Joëlle AVERLAN peut l'attester, nous continuerons de soutenir cette structure, parce que c'est un joyau de la Nouvelle-Aquitaine.

A propos de votre point de vue sur les spectacles. Je dis simplement que la création artistique est libre, et nous ne sommes pas en position de censure sur l'ensemble des créations sur le territoire. Le fait d'entraver d'une manière concertée l'exercice de la liberté d'expression est puni par la loi. Donc, je m'en tiens à la loi. La Comédie Poitou-Charentes

exprime des esthétiques qu'ils nous plaisent ou pas, mais je tiens à dire que nous sommes dans la loi, et rien que dans la loi. Merci Madame.

Mme LE GUEN. – Madame la Vice-Présidente. Je n'ai fait qu'un constat, et je l'ai bien précisé dans ma déclaration que j'ai laissé toute liberté d'expression. Je suis désolée, il me semble tout à fait louable d'avoir aussi ma liberté d'expression, Madame la Vice-Présidente.

M. VANDENBROUCKE. – Vous l'avez exprimé, on en a tenu compte. Il n'y a pas de problèmes. Donc, sur cette délibération,

Y-a-t-il des oppositions ?

Madame LE GUEN.

Des abstentions ?

N° 33

Vote sur le « Retrait de la Région de l'Établissement Public de Coopération Culturelle
Abbaye Royale de Saint-Jean-d'Angély »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine,

▪ **CONTRE** : Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)

ADOPTE A LA MAJORITE

Adopté avec un vote négatif de Madame LE GUEN.

ECONOMIE NUMERIQUE - AVENANT AU PROTOCOLE D'ACCORD CITE NUMERIQUE

M. VANDENBROUCKE. - Je passe la parole à Monsieur HAZOUARD pour nous parler d'économie numérique, cité du numérique

M. HAZOUARD. – Monsieur le Président, chers collègues. Quelques secondes pour vous dire que cette délibération concernant la Cité numérique, qui est le futur totem de l'économie numérique qui va avoir sa livraison des premiers bâtiments au mois de juin prochain.

Il s'agit simplement d'un avenant au protocole. Parce que dans cette cité numérique nous allons louer 2000 m². Les charges au début et à la signature du premier avenant avaient été sous-évaluées. Cette présente délibération vise à modifier le plafonnement des montants des loyers et des charges du protocole initial.

M. VANDENBROUCKE. – Merci. J'imagine que cela ne pose pas de problèmes.

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

N° 35

Vote sur l' « Economie numérique – Avenant au protocole d'accord Cité numérique »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)**

ADOpte A L'UNANIMITE

**RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES
COMPTES, RELATIF AU CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DU COMITE
REGIONAL DU TOURISME AQUITAINE POUR LES EXERCICES 2012 A 2016**

M. VANDENBROUCKE. – Nous avons ensuite une série de rapports d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes, notamment le premier, relatif au contrôle des comptes et de la gestion du Comité Régional du Tourisme Aquitaine pour les exercices 2012-2016. Je donne la parole à Madame DERVILLE.

Mme DERVILLE. – Monsieur le Président. Effectivement, un certain nombre de rapports sont soumis pour communication à notre Assemblée, parce que la Région apporte un concours financier ou détient une partie du capital ou une partie des voix dans les instances de décisions.

Le premier est un rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion du Comité Régional du Tourisme d'Aquitaine pour les exercices 2012 à 2016. Ce rapport est constitué de deux cahiers.

Le premier cahier porte sur le contrôle organique du Comité Régional du Tourisme. La Chambre Régionale des Comptes fait six recommandations et deux rappels d'obligations juridiques, qui portent sur le statut du CRT Aquitaine, sur la gestion des ressources humaines et sur les dépenses de fonctionnement. Ces huit recommandations ont d'ores et déjà été mises en œuvre dans les statuts du nouveau Comité Régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine, puisque la structure Comité Régional du Tourisme Aquitaine n'existe plus, elle a été remplacée par celle du CRT Nouvelle-Aquitaine. Pour les mesures qui n'ont pas encore été mises en œuvre, il s'agit de trois d'entre elles, puisqu'au moment où le rapport a été rédigé un certain nombre de mesures n'avaient pas été mises en œuvre, mais elles l'ont été au Conseil d'Administration de janvier tel que toutes les mesures qui traitent du statut du CRT. Et les autres mesures sont en cours de traitement. Elles le seront soit au prochain Conseil d'Administration soit au suivant.

Le deuxième cahier. Il traite des politiques en faveur du tourisme en Nouvelle-Aquitaine. Là encore, la Chambre Régionale des Comptes fait trois recommandations, dont deux d'entre elles ont été mises en œuvre. La troisième est en cours de mise en œuvre. Les recommandations portent sur la gouvernance du Comité Régional du Tourisme qui n'était pas, selon les observations de la Chambre Régionale des Comptes, assez ouvertes aux professionnels. Les élus de notre Assemblée qui sont membres du Conseil d'Administration

du CRT Nouvelle-Aquitaine peuvent en témoigner, je pense. Cela a été mis en avant lors du dernier Conseil d'Administration. La gouvernance du CRT Nouvelle-Aquitaine est beaucoup plus ouverte aux professionnelles. C'est un objectif que nous avons fixé au CRT de s'ouvrir encore davantage, autant que faire se peut, aux professionnels.

Deuxième sujet essentiel sur lequel portent les observations de la Chambre Régionale des Comptes. Il s'agit du fait que le CRT Aquitaine n'était pas suffisamment associé à la définition et à la mise en œuvre d'une stratégie touristique à l'échelle de la Région Aquitaine. Aujourd'hui, avec la création du CRT Nouvelle-Aquitaine et la démarche d'élaboration du schéma régional de développement touristique et des loisirs, le CRT est totalement associé à cette élaboration et à la définition de cette stratégie.

Voilà rapidement, chers collègues, pour vous résumer ce rapport. L'ensemble des recommandations effectuées par la Chambre Régionale des Comptes a été mis en œuvre ou sera mis en œuvre très rapidement par le CRT Nouvelle-Aquitaine. Nous y veillerons évidemment en tant qu'administrateur majoritaire de cette structure.

M. VANDENBROUCKE. – Merci Madame DERVILLE. Y-a-t-il des commentaires ? Je vous rappelle que cela ne fait pas l'objet d'un vote, mais d'une communication. Il vous est donc demandé de donner acte de cette communication.

Pas de problèmes ?

N° 36

Sur le « Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes, relatif au contrôle des comptes et de la gestion du Comité Régional du Tourisme Aquitaine pour les exercices 2012 à 2016 »

L'Assemblée Donne Acte

**RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES
COMPTES, RELATIF AU CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE BIARRITZ OCEAN POUR LES EXERCICES 2009 ET
SUIVANTS**

M. VANDENBROUCKE. – Je passe la parole à Madame DERVILLE pour un autre rapport d'observations définitives, cette fois-ci, sur les comptes et la gestion de la Société d'Economie Mixte Biarritz Océan.

Mme DERVILLE. – Il s'agit d'une Société d'Economie Mixte dont la Région est membre depuis 2015. Il s'agit de la toute fin de la période d'observation de la Chambre Régionale des Comptes. Nous sommes membres de cette Société d'Economie Mixte à hauteur de 11,5 % des voix.

Très rapidement, vous dire :

- Qu'il s'agit de la SEM qui gère deux équipements touristiques à Biarritz : l'aquarium de Biarritz (anciennement Musée de la mer) et la cité de l'océan,
- Que la Région Aquitaine avait accordé une subvention de 2,4 M€ lors de la construction de l'équipement Cité de l'océan et de l'extension Musée de la mer.
- Que notre participation à hauteur de 11,5 % du capital de la SEM correspond à l'achat d'un certain nombre d'actions pour un montant de 400 000 €. Nous détenons le même nombre de parts que le Département, et la Communauté d'agglomérations au sein de cette SEM. Nous avons adopté également en 2015 une subvention de 426 000 € pour accompagner le plan pluriannuel d'investissements de la Cité de l'océan, qui fait suite à un certain nombre d'observations de la Chambre Régionale des Comptes.

Sur ce rapport, les observations de la Chambre Régionale des Comptes ont été soit mises en œuvre, soit sont en cours de mise en œuvre, notamment en ce qui concerne le redressement des comptes de la SEM. Je peux en témoigner en tant qu'administratrice de la SEM. On assiste à un travail de redressement des comptes et une augmentation progressive de la fréquentation. Bien sûr, tout n'est pas aujourd'hui acquis, et l'on ne peut pas dire que la situation est totalement réglée, mais elle est en cours de redressement. Voilà, chers collègues sur ce second rapport de la Chambre Régionale des comptes.

M. VANDENBROUCKE. – Merci Madame DERVILLE.

Même chose. Il s'agit que vous donniez acte de la présentation de ces conclusions.

Y-a-t-il des remarques particulières ?

N° 37

Sur le « Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes, relatif au contrôle des comptes et de de la gestion de la société d'économie mixte Biarritz Océan pour les exercices 2009 et suivants »

L'Assemblée Donne Acte

**RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES
COMPTES, RELATIF AU CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA
SAEML TERRITOIRE CHARENTE POUR LES EXERCICES 2012 ET SUIVANTS**

M. VANDENBROUCKE. – Je passe au troisième rapport. Cette fois-ci c'est Monsieur UTHURRY.

M. UTHURRY. – C'est le rapport d'observations définitives de la CRC relatif au contrôle des comptes de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale Territoire de Charente. C'est une société de droit privé au sein de laquelle se trouvent des Collectivités locales, qui sont majoritaires à la hauteur de 50,41 %. Parmi ces Collectivités, la Région détient 1,77 % du capital de la société. Le rapport est structuré autour de cinq idées principales, qui sont développées dans la synthèse générale. Ce sont des irrégularités juridiques dans le fonctionnement de la société. Une faible lisibilité et fiabilité des comptes, une situation financière préoccupante, des opérations d'aménagement avec des partenariats qui parfois manquent de transparence et sont désavantageux pour la société, et des perspectives vers le secteur social mais avec la concurrence d'une société publique.

La CRC a donc relevé des problèmes juridiques, financiers, des créances de clients importantes. Il semble que la nouvelle Direction nommée en 2015 ait la volonté de régler cette situation. Cependant, la CRC a constaté un problème de concurrence.

Face à ces constats, la Chambre Régionale des Comptes, en miroir aux observations que je viens d'évoquer, a préconisé six recommandations.

A noter, que la Région, sans doute eu égard au faible de taux de participation, n'a pas été sollicitée pour commenter ou amender le rapport provisoire et intermédiaire. Vous êtes donc invités à donner acte au Président du Conseil Régional, de cette communication, et de l'organisation du débat afférent au rapport qui pourrait venir.

M. VANDENBROUCKE. – Merci.

Vous donnez donc acte de cette communication ?

Oui.

N° 38

Sur le « Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes, relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la SAEMML territoire Charente pour les exercices 2012 et suivants»

L'Assemblée Donne Acte

**RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES
COMPTES, RELATIF AU CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE
L'ASSOCIATION BORDEAUX GRANDS ÉVENEMENTS POUR LES EXERCICES 2012 ET
SUIVANTS**

M. VANDENBROUCKE. – Monsieur RAYNAUD, maintenant, concernant le rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes pour la gestion de l'Association Bordeaux Grands Evénements.

M. RAYNAUD. – Merci Président. Bordeaux Grands Evénements est l'association qui porte deux manifestations importantes : "Bordeaux fête le vin" et "Bordeaux fête le fleuve", en alternance une année chacune. Nous ne sommes pas très engagés dans la gouvernance de cette association, mais nous sommes un financeur important de cette association. C'est pour cette raison que nous vous communiquons le rapport.

Il y a quatre points qui ont été soulevés dans ce rapport.

1. Il a été demandé à l'association de clarifier la gouvernance, notamment en ce qui concernait la composition de son Conseil d'Administration, et également sur les prises de décisions. L'Association a fait évoluer ses statuts et sa gouvernance, fin 2017, pour se mettre en conformité.

2. Bordeaux Grands Evénements relève bien des marchés publics, et la Chambre Régionale des Comptes a constaté de grandes faiblesses sur ce point-là. L'Association est appelée à se mettre en conformité avec les marchés publics.

3. Les conventions de financement qui affichent des coûts différents, et qui sont surtout délibérées et signées tardivement, ce qui génère des problèmes de trésorerie très importants pour Bordeaux Grands Evénements.

4. Sur la nécessité d'une évaluation plus professionnelle sur les retombées économiques et touristiques de ces deux évènements, qui, je le rappelle, amène énormément de visiteurs tous les ans, sur l'une ou l'autre de ces manifestations.

Mme DIAZ. – Après les soupçons de cavalerie budgétaire de la ville de Bordeaux, l'Office de Tourisme, épinglé par la CRC, c'est au tour de Bordeaux Grands Evénements d'être mis en difficultés. Anomalies administratives, gouvernance opaque, soupçons de favoritisme, grande faiblesse quant au respect du Code des marchés publics, manque de

transparence, écarts édifiants entre le coût initial du marché et le coût final de la prestation – je vous épargne les chiffres- ou encore soupçons de copinage –je vous épargne les noms.

Que Bordeaux Métropole subventionne Bordeaux Grands Evénements à hauteur de 120 000 € sans utiliser son droit de regard sur la gestion comptable, je trouve que cela révèle un véritable manque de sérieux. Mais cela regarde les élus métropolitains.

Mais que la Région accorde une subvention de 86 000 € à une association parce qu'elle est membre de son Conseil d'Administration, et qu'elle ne prend pas la peine de faire son travail de contrôle, je trouve cela profondément indigne et profondément méprisant à l'égard des citoyens néo-aquitains, à qui vous rappelez sans cesse que la Région est soucieuse de la bonne gestion de l'argent public. J'espère qu'à l'avenir nous serons plus regardants quand nous siégerons dans ces Conseils d'Administrations. Merci.

M. VANDENBROUCKE. – Y-a-t-il d'autres interventions ?

Il vous est demandé de donner acte de cette communication.

N° 39

Sur le « Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes, relatif au contrôle des comptes et de la gestion de l'association Bordeaux Grands Événements pour les exercices 2012 et suivants »

L'Assemblée Donne Acte

Voilà qui est fait. Je vous en remercie.

**AVIS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES - DESISTEMENT DE L'AGENT
COMPTABLE DE L'UNIVERSITE PAUL VALÉRY MONTPELLIER 3**

M. VANDENBROUCKE. – Madame BROUILLE pour l'avis de la Chambre Régionale des Comptes, désistement de l'agent comptable de l'université Paul Valéry Montpellier 3.

Mme BROUILLE. – Président. Je vais aller très vite puisque ce dossier est réglé, il n'y a pas d'impact financier. Il a été réglé par le désintéressement et surtout le désistement du créancier. Donc, rien à signaler.

M. VANDENBROUCKE. – Je vous remercie.

N° 40

Sur l' « Avis de la Chambre Régionale des Comptes - désistement de l'agent comptable de
l'Université Paul Valéry Montpellier 3 »

L'Assemblée Donne Acte

Donc, vous donnez acte, là aussi, de la communication.

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES DIVERSES

M. VANDENBROUCKE. – Et je repasse la parole à Madame BROUILLE pour les dispositions administratives et financières diverses.

Mme BROUILLE. – C'est une délibération dont la première partie vous rappelle les réglementations sur les virements de chapitre à chapitre, qui sont autorisés sous trois conditions : les deux premières ont été respectées. La troisième, c'est tout simplement d'informer l'Assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance plénière, d'où cette délibération pour rendre compte de ce virement.

L'objet du virement est tout simplement une anticipation du paiement du PIA 3 en 2017 pour qu'il soit tout de suite opérationnel en 2018. Ces sommes transférées proviennent de la politique de l'environnement et de l'énergie. En effet, en raison d'engagements tardifs subis et surtout de longs délais de montage de dossiers, ces crédits sur cette politique n'ont pas été consommés en totalité sur 2017. Cependant, dans les deux cas, le financement a été décalé, et les crédits ont bien été réinscrits au budget primitif 2018.

M. VANDENBROUCKE. – Je vous remercie.

Y-a-t-il des questions à Madame BROUILLE ?

Pas de questions.

Je passe au vote.

Y-a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

N° 41

Vote sur les « Dispositions administratives et financières diverses »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)**

ADOpte A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité.

**COMMUNICATION : DELEGATION DU PRESIDENT POUR ESTER EN JUSTICE AU NOM
DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE**

M. VANDENBROUCKE. – Je passe la parole à Monsieur CHERET

M. CHERET. – La première délibération est sur la délégation donnée au Président d'ester en justice. C'est simplement une délégation qui est donnée au Président concernant les contentieux en cours. Nous devons, périodiquement, rendre compte à l'Assemblée de l'ensemble de ces contentieux dans le cadre d'un tableau récapitulatif. Cela a déjà été présenté le 23 octobre et ce le sera périodiquement, tout au long du mandat.

M. VANDENBROUCKE. – Il vous est donc demandé de donner acte de cette communication.

N° 42

Sur la « Communication : délégation du Président pour ester en justice au nom
de la Région Nouvelle-Aquitaine »

L'Assemblée Donne Acte

Je vous en remercie

**REPRESENTATION AUX INSTANCES ET ORGANISATION MATERIELLE ET
TECHNIQUE DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018**

M. VANDENBROUCKE. – Monsieur CHERET, pour la représentation aux instances et organisation matérielle et technique des élections professionnelles 2018.

M. CHERET. – Il va y avoir des élections professionnelles pour le renouvellement des représentants des personnels, et quelques éléments techniques et politiques, le choix de la Collectivité de maintenir le paritarisme au sein des différentes instances ainsi que de maintenir un CHSCT, des CHSCT locaux par sites, tel que nous l'avons fait depuis le début de la mandature. Et vous avez quelques éléments sur les modalités de l'organisation du vote. Mais ce ne sont que des aspects techniques.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire sur cette délibération, en étant succinct.

M. VANDENBROUCKE. – Merci. Y-a-t-il sur cette délibération des commentaires ?

Y-a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

N° 43

Vote sur la « Représentation aux instances et organisation matérielle et technique des élections professionnelles 2018 »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)**

ADOpte A L'UNANIMITE

Unanimité.

**HARMONISATION DU REGIME INDEMNITAIRE DES CADRES D'EMPLOIS EN ATTENTE
DE L'APPLICATION DU RIFSEEP**

M. VANDENBROUCKE. – Monsieur CHERET, pour l'harmonisation du régime indemnitaire des cadres.

M. CHERET. – Pour faire simple et rapide, nous avons voté une délibération sur laquelle nous avons largement débattu au mois de décembre 2017, qui prévoyait la mise en œuvre du nouveau RIFSEEP. Or, il se trouve que pour un certain nombre de cadres d'emplois, les arrêtés ministériels ne sont pas encore parus. Et il nous faut modifier l'ancien régime indemnitaire de façon à faire correspondre les régimes indemnitaires anciens avec les nouveaux RIFSEEP que nous avons votés, sachant que les aspects financiers avaient été prévus dans le cadre de la délibération du mois de décembre 2017. Donc, aucune inquiétude pour notre collègue Madame BROUILLE, il n'y aura pas de dépenses supplémentaires, même si cela a un coût, qui était déjà inclus dans la délibération du mois de décembre 2017.

M. VANDENBROUCKE. – Y-a-t-il des questions ?

Y-a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

N° 44

Vote sur l' « Harmonisation du régime indemnitaire des cadres d'emplois en attente de l'application du RIFSEEP »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Adopté.

GESTION DES ELUS ET DES MEMBRES DU CESER

M. CHERET. – Quelques éléments d'ordre purement technique. Avec le renouvellement du CESER, il y a un certain nombre de modifications qui sont évoquées dans cette délibération, et qui relèvent de l'Assemblée délibérante du CESER. Et un élément concernant des remboursements qui sont ajustés un peu différemment, et en évolution positive pour les élus de cette Collectivité, nous-mêmes, et les Conseillers du CESER.

M. VANDENBROUCKE. – Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions. ?

N° 45

Vote sur la « Gestion des élus et des membres du CESER »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

▪ **ABSTENTION** : Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)

Unanimité -

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL REGIONAL : REMPLACEMENT AU SEIN DE LA COMMISSION PERMANENTE

Il me reste à vous annoncer, au bout de l'heure qui vous a été donnée de réflexion, et puisqu'il n'y a pas eu de candidatures nouvelles, **Madame MOGA et Monsieur DE LACOSTE sont nommés élus à la Commission Permanente.** Je tiens à les en féliciter.

MOTIONS

MOTION : LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE NE DOIT PAS DEVENIR UN DESERT FERROVIAIRE : POUR UN ENGAGEMENT FORT DU GOUVERNEMENT A SAUVER LE RESEAU FERROVIAIRE !

M. VANDENBROUCKE. – Nous avons une série de motions.

D'abord une motion présentée par les Groupes UDI et LR – CPNT. Il s'agit du soutien aux petites lignes du réseau ferroviaire régional. Qui vient ?

Mme COSTES. – On attendait la version définitive de la motion puisque l'UDI avec Les Républicains-CPNT, nous présentions une motion. Le parti socialiste présentait une motion allant dans le même sens, et nous avons décidé de présenter une motion commune. Donc, on attendait la version définitive pour vous la soumettre, en sachant que nous votons la nouvelle motion fusionnée avec le soutien de l'ensemble des formations politiques (Modem, etc.).

M. VANDENBROUCKE. – Je donne donc la parole à Monsieur LAGRAVE.

M. LAGRAVE. – La motion est en train d'être distribuée. Effectivement, comme vient de le dire Madame COSTE, on a plusieurs motions qui étaient déposées sur la question du ferroviaire, qui nous a occupé lors de cette plénière sur quelques sujets. L'idée simple est de réaffirmer ce que nous avons, d'ores et déjà, voté au sein de cette plénière sur notre participation aux Assises de la mobilité, réaffirmant notre souhait de voir un engagement fort de la part de l'Etat et de SNCF Réseau, aux travaux sur le réseau ferroviaire de Nouvelle-Aquitaine. L'ensemble des plus de 3226 kms de voies, et 34 lignes sur lesquelles circulent quotidiennement 700 trains régionaux pour assurer la mobilité des habitants, doit effectivement faire l'objet d'une régénération. Et c'est ce que nous avons discuté lors...

M. VANDENBROUCKE. – S'il vous plait, je voudrais en peu de silence, et je vous en remercie.

M. LAGRAVE. - ... lors d'une séance plénière, puisque vous vous rappelez que l'on a, environ 1,2 G€ à mettre en face de la régénération des voies. Nous avons signé lors des CPER 2015-2020 pour 426 M€ de travaux hors de nos compétences, je le rappelle. Aujourd'hui, nous avons uniquement une toute petite partie de ce CPER qui a été mis en place.

Comme je le disais ce matin, et que cela est rappelé dans le vœu, l'idée qui conduit à se proposer ce vœu, est effectivement de réaffirmer le principe du report modal, de faire en sorte que la dynamique du trafic en Nouvelle-Aquitaine, qui était celle de l'année dernière, puisse continuer. Et que sur le réseau également de transports de marchandises, des investissements soient mis en place notamment sur les quatre lignes qui nous concernent à l'heure où nous parlons.

Ce qui fait que nous réaffirmons également les financements complémentaires que nous avons indiqués dans la contribution de la Région, à savoir les redevances poids-lourds, la taxe sur les bureaux ou de la redistribution de la TICPE. Et nous affirmons dans ce vœu, la pertinence économique et écologique ainsi qu'en matière d'aménagement du territoire, de nos lignes ferroviaires. Nous réaffirmons notre priorité pour le report modal. Nous demandons évidemment à l'État et à la SNCF un plan de remise en œuvre et de modernisation du réseau à long terme avec une visibilité. Et également une réunion avec l'ensemble des partenaires financiers pour faire le point sur le financement de la régénération de ces voies.

Voilà, Monsieur le Président, en quelques mots la présentation de ce vœu.

M. VANDENBROUCKE. – Merci. Nous avons donc un vœu qui est présenté par le Groupe socialiste, les Elus Ecologistes, les Radicaux de Gauche, Le Mouvement Démocrate et apparentés, par Les Républicains – CNPT, l'UDI et par Génération. C'est donc, ce vœu qui vous est soumis.

Y-a-t-il des oppositions au vote de ce vœu.

M. COLOMBIER. – Monsieur le Président. Est-ce que l'on peut savoir quel est le titre de ce vœu ?

M. VANDENBROUCKE. – Le titre de ce vœu : *"La Région Nouvelle-Aquitaine ne doit pas devenir un désert ferroviaire pour un engagement fort du Gouvernement à sauver le réseau ferroviaire"*. C'est ce qui vient de vous être présenté par Monsieur LAGRAVE, et qui est la fusion de deux vœux qui avaient été présentés séparément.

M. COLOMBIER. – Très bien. Nous avons repéré la motion. Pas de problèmes.

M. VANDENBROUCKE. – Je sou mets au vote.

Y-a-t-il des oppositions à cette motion ?

Pas d'opposition.

Y-a-t-il des abstentions ?

Pas d'abstentions.

MOTION

Vote sur la motion «La Région Nouvelle-Aquitaine ne doit pas devenir un désert ferroviaire : pour un engagement fort du Gouvernement à sauver le réseau ferroviaire !»

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)

MOTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Unanimité.

**MOTION : ZONES DEFAVORISEES SIMPLES : POUR LE MAINTIEN D'UNE
AGRICULTURE DIVERSIFIEE, CREATRICE D'EMPLOI ET DE VALEUR AJOUTEE
SUR NOS TERRITOIRES**

Motion déposée par le Groupe socialiste et apparentés concernant les zones défavorisées simples : pour le maintien d'une agriculture diversifiée, créatrice d'emploi et de valeur ajoutée sur nos territoires. Qui présente ?

M. MOREAU. – On a déjà passé une motion sur les zones défavorisées simples en début de l'année dernière, et je vous en présente une nouvelle, ce qui tend à montrer que le dossier n'est toujours pas clos. Les gouvernements passent, les ministres de l'agriculture changent, mais les problèmes demeurent.

La preuve en est, en début d'année, en janvier, le nombre d'exploitations agricoles que l'on a eu sur les territoires, notamment en Deux-Sèvres, dans le Lot-et-Garonne, compte tenu de l'implication que cela a sur les revenus des agriculteurs. Donc, la redéfinition des zones défavorisées simples a été engagée par le Gouvernement pour 2019, conformément à la réglementation européenne. Il faut rappeler que la dernière carte des zones défavorisées simples date des années 1970, et qu'elle était uniquement basée sur des critères socio-économiques, et qu'aujourd'hui, la nouvelle carte tient compte d'autres critères que malheureusement parfois, on a du mal à bien saisir.

En tout cas, la réalité d'aujourd'hui est que la Nouvelle-Aquitaine est la Région la plus impactée par cette réforme. Et qu'à l'intérieur de la Nouvelle-Aquitaine, deux départements sont particulièrement touchés : les Deux-Sèvres, pratiquement dans sa totalité, et les Pyrénées-Atlantiques.

Aujourd'hui, sur l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine, ce sont 11 500 éleveurs qui sont concernés pour un total de 92 M€, ce qui représente environ 29 % du montant global de ces aides-là sur l'ensemble de la France.

Il faut noter que pour les Deux-Sèvres, par exemple, cela concerne 1000 exploitations, pour un montant de 9M€. Il faut savoir que 70 % des installations de jeunes agriculteurs se font en zones défavorisées, et que l'impact sera très violent, non seulement sur les installations, mais sur les revenus des agriculteurs. Le montant alloué se situe en général entre 2000 € et 20 000 €, cette somme constituant plus qu'un revenu, notamment dans les GAEC. Cela veut dire pratiquement à chaque fois un associé qui disparaît.

Il est clair que, compte tenu de l'impact que cette réforme représente, nous allons nous y intéresser de près. C'est pourquoi, nous demandons la mise en place de mesures

d'accompagnement à la hauteur des enjeux, avec notamment une approche territoriale pour le département des Deux-Sèvres, car 1000 éleveurs sont concernés. Et une approche plus communale pour les Pyrénées-Atlantiques qui sont aussi concernés par la réforme.

Nous souhaitons le maintien d'une agriculture diversifiée, structurante, créatrice d'emplois et de valeur ajoutée. Soit le maintien de l'élevage sur le territoire.

Enfin, nous demandons à ce que la continuité territoriale soit assurée, parce qu'il y a des communes, des départements, parfois limitrophes, qui ne sont pas pris en compte, alors qu'ils le devraient.

Je pense que vu l'importance et l'impact de cette réforme, j'espère avoir un vote à l'unanimité. Merci beaucoup.

M. VANDENBROUCKE. – Merci. Y-a-t-il des demandes de paroles ?

Mme CASSIN. – Monsieur le Président. La carte des zones défavorisées présentée le 20 février par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation est inacceptable pour nos territoires ruraux.

En effet, si l'État se félicite d'une augmentation du nombre des communes intégrées dans ce zonage à l'échelle nationale comparativement à la précédente version, la situation est bien différente pour le département des Deux-Sèvres et de la Vienne.

Pour les Deux-Sèvres, seulement 16 communes sont maintenues contre 202 jusqu'alors.

Pour la Vienne, 41 communes sont exclues.

A l'échelle du Poitou, ce sont plus de 1200 exploitations qui verront les aides liées au « handicap naturel » disparaître à terme. Un manque à gagner de + de 7000 € en moyenne. Au total ce sont près de 10,5 M€ de soutien au monde agricole qui sont purement et simplement supprimés sans justification réelle. Les annonces de compensations à hauteur de 80% en 2019 puis de 20% seulement en 2020 ne sont en aucun cas recevables pour la viabilité durable de leurs exploitations. Cette mesure marque une nouvelle attaque contre la ruralité et constitue un nouvel abandon du pouvoir central envers nos territoires.

La région Nouvelle-Aquitaine agit pour valoriser le savoir-faire, les produits d'excellence, les initiatives agricoles et soutenir les filières en tension.

Aussi Monsieur le Président, le groupe LR-CPNT votera cette motion qui va dans le bon sens. Mais le groupe LR-CPNT regrette que les intérêts des agriculteurs soient oubliés par des décisions parisiennes ou européennes et que la Région doive se substituer à l'Etat.

M. DIONIS DU SEJOUR. – L'UDI s'abstiendra sur cette affaire, d'abord, parce que l'on "arrive après la bataille". Les manifestations ont eu lieu, il y a un mois. C'était des manifestations d'ailleurs assez violentes –je parle de celles qui ont eu lieu en Lot-et-Garonne- et il faut savoir qu'il y a une enveloppe de fonds européens pour la France, qui est constante. Attention ! Si vous allez déplacer de l'argent pour le mettre aux Deux-Sèvres, vous le prendrez sur certains départements. Bien sûr que si. En tout cas, je ne voterai pas cette délibération sans une vue d'ensemble. Et l'on arrive largement après la bataille.

M. VANDENBROUCKE. – Il s'agit d'une motion et non d'une délibération.

M. COLOMBIER. – Le Groupe Front National ne participera pas au vote. Je viens d'entendre un orateur me dire : *'Ce n'est pas normal, c'est scandaleux. La décision est prise beaucoup plus haut au niveau de l'Europe'*. Je rappellerai quand même à nos collègues, que vous avez voté. Toute la politique agricole que vous avez voté au niveau européen, vous l'avez voté et la conséquence est là. Vous me dites, non. Moi, je vous dis que, oui.

M. VANDENBROUCKE. – Laissez finir Monsieur COLOMBIER.

M. COLOMBIER. – Merci Monsieur le Président. Je serai très court. Donc, je veux dire que ce sont des vœux pieux. Nous n'avons pas la main là-dessus. Nous ne participerons pas au vote de cette motion.

M. BITEAU. – Nous voterons cette motion. Juste apporter des éclairages parce que cette motion est relativement bienveillante. J'aurais bien aimé qu'elle soit un peu plus critique à l'égard de la politique schizophrène de ce Gouvernement sur ce sujet-là.

Non ! Monsieur COLOMBIER, ce n'est pas la faute de l'Europe, parce que dans cette Europe-là les états membres ont suffisamment de latitude pour orienter certaines politiques publiques.

Et pour expliquer ce qui se passe à mon ami, Jean DIONIS DU SEJOUR. Alors que l'Europe proposait de transférer ce que l'on appelle les aides du premier pilier, c'est-à-dire ce premier pilier qui donne beaucoup d'argent aux gros céréaliers, de passer 14 % de ce premier pilier vers le second pilier, qui permet de financer des mesures agro-environnementales, qui permet de financer l'agriculture biologique, l'ICHN, ce Gouvernement n'a pas suivi les recommandations de l'Europe pour tenir la dynamique autour de l'agriculture, autour du soutien à l'ICHN, et autour de la majoration sur les 52 premiers hectares des structures familiales et paysannes. Et le résultat, c'est que ce Gouvernement qui n'a choisi que de mettre 4,2 % au lieu des 14 % suggérés par l'Europe, nous supprime l'aide au maintien à l'agriculture biologique, plafonne à 10 % l'aide aux 52 premiers hectares

alors que graduellement, on devait arriver en 2020 à 20 %, et a dû faire des arbitrages qui ne sont que financiers, qui ne permettent plus de soutenir l'ICHN, avec les conséquences que l'on connaît.

Je rappelle que les zones défavorisées simples impactent très majoritairement l'élevage, puisque, que ce soit en zone de montagne, en zone humide, on n'y fait pas pousser du blé, du maïs, on y fait pousser des animaux d'élevage. Donc, ce Gouvernement qui, sur fond de salon de l'agriculture, est venu nous dire qu'il soutenait l'élevage. S'il avait vraiment une réelle volonté de soutenir l'élevage, il aurait accepté de transférer les 14 % du premier pilier vers le second pilier. Et toutes les manifestations auxquelles on a assisté n'auraient pas eu lieu. On pourrait engager un soutien ambitieux autour de l'agriculture biologique, et l'on soutiendrait les petites structures familiales de moins de 52 ha. Cela en dit long sur cette schizophrénie. Je rappelle juste que l'on est comme en 1789. 80 % de la richesse de la PAC distribuée à 20 % des agriculteurs.

M. AGUERRE. – Dans cette affaire-là, peut-être que la profession ne s'est pas réveillée assez tôt. Peut-être que les agriculteurs ne se sont pas manifestés assez tôt. Mais, qu'est-ce qui s'est passé ? Ce qui se passe, en tout cas, sur notre territoire, c'est que les zones de coteaux qui bénéficiaient de la zone défavorisée sont, pour certains, exclus pour donner à des autres qui ne demandaient rien. Donc, la répartition a été faite sur la même enveloppe, par des technocrates, je pense, qui ne connaissent pas le territoire, ni la profession. Il y a eu des erreurs manifestes de faites, et je suis persuadé que les autorités qui font le partage reviendront en arrière. Parce que c'est un non-sens terrible. Je considère que c'est une erreur de faite. On ne peut pas accepter ce qui a été proposé quand on vit en agriculture de coteaux ou de montagne.

Mme REQUENNA. – Donc, pour le Groupe MODEM, deux voteront la motion, cinq s'abstiendront.

M. RAYNAUD. – Cette réforme des zones défavorisées simples, je rappelle que la Communauté Européenne c'est aussi les Etats, ce sont eux qui ont demandés, a été demandée il y a plus de quinze ans. Sauf que tout le monde a mis le dossier sous le tapis. Et maintenant que l'on arrive à échéance, il faut traiter le dossier de manière urgente, et sans doute pas bien. Je conçois que c'était très compliqué.

Sur les Deux-Sèvres. C'est une zone qui était incluse dans la zone défavorisée, qui aujourd'hui en sort pour des raisons de critères qui ont été retenus de changement ou autres. Aujourd'hui, il faut traiter le dossier. Nous sommes la Région la plus impactée. L'élevage de Nouvelle-Aquitaine va perdre 15 M€ d'aides. Il faut que ce soit l'Etat qui contribue à la solidarité. Donc, il y a une sortie qui se fait sur deux ans qui n'est absolument

pas supportable pour ces élevages. Il faut que l'on voit de quelle manière on va pouvoir accompagner ces éleveurs pour une sortie de ces aides, mais de manière un peu atténuée, puisqu'il y aura 80 % des aides qui seront versées en 2019, et 20 % en 2020. Cela fait une marche qui est beaucoup trop haute pour des exploitations qui sont souvent fragiles.

Nous avons une réunion le 4 avril à Niort avec l'Etat et la Région pour voir de quelle manière et quels sont les dispositifs que l'on pourrait mettre en place dans le cadre de la réglementation européenne. Je rappellerai que l'on ne peut pas faire non plus n'importe quoi. Mais en tous les cas, on est attaché à trouver des solutions, en sachant qu'aujourd'hui la carte est sans doute partie à la Communauté Européenne. On ne la connaît pas précisément. Ce n'est pas normal. Et je trouve anormale la manière dont les Régions partenaires de l'Etat ont été traitées en termes d'information sur ce dossier-là.

M. VANDENBROUCKE. – Je crois que cette fois-ci, s'il n'y a pas d'autres demandes de paroles, je vais passer au vote. J'ai entendu le vote du Modem, mais vous pouvez le répéter.

Mme REQUENNA. – Cinq abstentions. Et dans le cadre de la liberté d'expression qui règne dans notre Groupe, deux votes favorables.

M. VANDENBROUCKE. – D'accord. Le Front National ? Ne participe pas.

Les Républicains ? Favorable.

Les autres ? Favorable.

L'UDI. Ne participe pas.

MOTION

Vote sur la motion « Zones défavorisées simples : pour le maintien d'une agriculture diversifiée, créatrice d'emploi et de valeur ajoutée sur nos territoires »

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Madame Le Guen (non inscrite), **Madame Fropos** (non inscrite).

MOTION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

ABSTENTION : Mouvement démocrate et Apparentés.

NON PARTICIPATION AU VOTE : Union des Démocrates et des Indépendants, Front National/Rassemblement Bleu Marine

Je vous remercie

MOTION : LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE REAFFIRME SON SOUTIEN AUX SALARIES DE FORD AQUITAINE INDUSTRIE

Autre motion : La Région Nouvelle-Aquitaine réaffirme son soutien aux salariés de Ford Aquitaine Industries, présentée par le Groupe Socialiste, par les Elus Ecologistes, par Génération et par les Radicaux de Gauche. Qui la présente ?

M. FEKL. – Merci Monsieur le Président. C'est une présentation élargie puisque le Groupe Modem, le Groupe Les Républicains – CPNT, et le Groupe UDI ont souhaité se joindre à cette démarche très ouverte de soutien aux salariés de FORD.

Nous avons appris le 27 février dernier par la Direction du Groupe FORD l'annonce brutale sans concertation du fait que cette Direction ne réinvestirait pas sur le site de FORD AQUITAINE INDUSTRIES, FAI, à Blanquefort en Gironde. Une entreprise que nous suivons depuis longtemps et avec laquelle, et notamment Francis WILSIUS qui la connaît parfaitement de l'intérieur, beaucoup d'actions ont été menées. Cette décision de ne plus investir dans son site de production de boîtes de vitesse a créé une onde de choc dans toute la région, pour le millier d'emplois directement concerné, sans compter les très nombreux emplois indirectement liés. Des aides publiques très importantes ont été versées, et ce sur une longue période, par l'Etat, par la Métropole de Bordeaux, par le Département, par la ville de Blanquefort et par la Région, et malgré cet engagement fort des Collectivités, notamment de la nôtre, de proposer aux dirigeants de FORD des solutions de diversifications dans le domaine du véhicule électrique, le Groupe FORD a différé de mois en mois l'annonce de la décision relative à de nouveaux investissements sur le site.

La responsabilité de l'industriel d'offrir une alternative de retournement du site reste entière. Et par cette motion, nous voulons réaffirmer notre pleine solidarité aux salariés du Groupe et travailler concrètement à des solutions crédibles, réalistes, à portée de main.

Je veux rappeler ici qu'une étude réalisée par la Direction de FORD, elle-même, en 2017, et donc particulièrement peu sujette à critiques de leur part, à saluer la compétitivité du site, puisque celle-ci a gagné plus de 8 % en efficience contre 4 % en moyenne pour les autres sites.

Et pour cette raison-là qui rend incompréhensible les décisions de la Direction, nous voulons par cette motion demander plusieurs choses.

- Demande à l'ensemble des Collectivités territoriales de suspendre le troisième versement de l'aide, telle qu'elle avait été envisagée dans le cadre du protocole d'accord signé en 2013,

qui prévoyait clairement de conditionner les aides à des réalisations en termes d'investissement et en termes d'emplois.

- Demander que l'État exige de FORD la garantie de maintenir un plan de charges assurant la préservation de l'emploi au moins jusqu'en 2020, et la recherche de nouvelles fabrications pour le Groupe FORD.

- Demander aussi la réactivation de groupes de travail qui, par le passé, avaient pu porter leurs fruits, en présence de responsables de FORD, pour notamment rechercher des possibilités de diversification vers des fabrications dans le domaine des véhicules électriques.

Et comme je l'ai indiqué tout à l'heure, nous réaffirmons notre plein soutien aux salariés de FORD AQUITAINE INDUSTRIES, et notre détermination commune avec l'ensemble des autres Collectivités locales, avec lesquelles des communications communes ont déjà eu lieu, de trouver des solutions permettant d'assurer la pérennité du site et des emplois à Blanquefort. Je vous remercie.

M. COLOMBIER. – Monsieur le Président. Je rappellerai que cette nouvelle a, en effet, impacté énormément la région. Que l'entreprise FORD, ainsi que l'a dit le maire de Bordeaux, pour une fois je suis d'accord avec lui, nous a menés en bateau pendant des mois, et que cela fait partie de la philosophie mondialiste et du profit à tout crin, où les 900 salariés qui restent à FORD sont des sujets d'ajustement, que l'on jette du jour au lendemain.

Il est évident qu'il faut se battre pour que les engagements de FORD qui ont été signés puissent continuer, durer jusqu'à ce qu'ils peuvent. Il sera sans doute difficile de diversifier le site. Mais, il faut essayer de le faire, de continuer les discussions, sachant qu'apparemment les responsables de FORD venant des États-Unis ne seront pas sûrs de venir, du reste, à la prochaine réunion. Paraitrait qu'ils auraient été sujets à des menaces. Quoi qu'il en soit, bien sûr, notre entier soutien à la pérennisation et à la pérennité de cette activité. Donc, nous voterons, bien que vous n'ayez pas daigné nous consulter, n'est-ce pas. Nous ne sommes pas des républicains, sans doute, à vos yeux. Mais qu'importe. Cela basculera un jour ou l'autre.

M. VANDENBROUCKE. – Allez, Monsieur COLOMBIER, la dernière phrase est de trop.

M. COLOMBIER. – Pour nous, elle n'est pas de trop. Monsieur le Président. C'est votre avis.

M. VANDENBROUCKE. – Je sou mets à votre vote cette motion.

Y-a-t-il des oppositions ?

M. COLOMBIER. – Mais, je n'ai pas terminé mon explication de vote. Un peu de courtoisie. Je ne suis jamais long.

M. VANDENBROUCKE. – Excusez-moi. J'étais persuadé que vous aviez terminé.

M. COLOMBIER. – Donc, je disais. Nous regrettons que vous n'ayez pas daigné bien entendu nous associer. Je vois tous les groupes politiques, mais qu'importe. Ce qui nous importe avant tout, c'est en effet d'essayer de sauver cette activité industrielle. En conséquence, nous voterons clairement cette motion.

M. VANDENBROUCKE. – Vous voyez. Vous aviez bien terminé. Vous venez de répéter votre dernière phrase. Donc, on est d'accord. Ne polémiquons pas. Je soumetts au vote.

Y-a-t-il des oppositions à cette motion ?

Y-a-t-il des abstentions ?

MOTION

Vote sur la motion « La Région Nouvelle-Aquitaine réaffirme son soutien aux salariés de Ford Aquitaine Industrie »

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)

MOTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie

**MOTION : LA NOUVELLE-AQUITAINE TOUJOURS TERRE D'ACCUEIL DES
MIGRANT.E.S ET DES REFUGIE.E.S**

Une motion de Génération et des Verts. Qui la présente ?

M. BERGÉ. – Merci Monsieur le Président. Le titre de cette motion est : la Nouvelle-Aquitaine toujours terre d'accueil des migrant.e.s et des réfugié.e.s. Cette motion vient en résonnance à la motion qui avait été adoptée en séance plénière...

M. VANDENBROUCKE. – Nous avons presque terminé. Nous avons encore quelques débats. Donc, il faudrait qu'ils se terminent dans la sérénité et surtout dans l'écoute.

M. BERGÉ. – ... cela vient en résonnance de la motion que nous avons déjà adoptée le 24 octobre 2016. Il se trouve qu'il y a un projet de loi, et non une proposition comme c'est écrit dans le texte, c'est-à-dire qui émane du Gouvernement, et qui propose de modifier le droit positif, et qui prévoit de réduire les droits des demandeurs d'asile, de limiter leurs délais de recours, et d'augmenter la durée de rétention de façon à intensifier les expulsions.

C'est dans ce cadre-là, que nous comptons affirmer que la France, et la république, parce qu'elle est la patrie des droits de l'homme doit se hisser au rang qui est le sien : celui de terre d'asile pour tous celles et ceux qui sont contraints de fuir leur pays, quelle qu'en soit la raison, économique, écologique et politique. Ils quittent leur pays. Offrons-leur une patrie. Notre Communauté est la patrie des droits de l'homme.

Ainsi, nous, élus du Conseil Régional formulons le vœu que la Région Nouvelle-Aquitaine, à l'appui de la motion adoptée le 24 octobre 2016 et en association avec le plus d'acteurs locaux possible, qu'ils soient élus ou issus du monde associatif :

- Réaffirme son soutien aux structures et acteurs de l'accueil dans ses domaines de compétences : la mobilité, la formation professionnelle, la scolarisation en lycée, le soutien aux associations qui viennent en aide aux réfugiés et aux migrants
- Affirme une opposition ferme au projet de loi proposé par le Gouvernement
- Appelle les parlementaires à amender le projet de loi pour élargir le droit des migrants et réfugiés afin qu'ils puissent bénéficier d'un accueil digne favorisant leur intégration (tant que le peut amender). En cas de refus de ces amendements, appelle les parlementaires à voter contre cette loi
- Appelle par ailleurs à supprimer le « délit de solidarité » de la loi française qui permet à l'État de poursuivre en justice des personnes, coupables d'être venues en aide à d'autres personnes en situation d'urgence. Avec des situations inqualifiables de décès de migrants à

nos frontières et qui ont été renvoyés de l'autre côté de la frontière, des personnes qui sont poursuivies pour apporter de l'aide à ces migrants en difficultés.

- Enfin, appelle à une meilleure coordination des moyens financiers et humains au niveau européen pour envisager un accueil plus grand et plus inclusif des migrants et réfugiés.

Et peut-être passer rapidement la parole à Nicolas GAMACHE qui, comme maire, voudrait partager son expérience d'accueil des migrants.

M. GAMACHE. – Chers collègues. C'est une intervention pour compléter la motion qui vient d'être présentée. A travers mon expérience, j'apporterai un témoignage sur les besoins, pour aller au-delà d'une simple motion puisque c'est la deuxième que l'on présente, de ce genre.

Quels sont les besoins ? Ils sont divers et variés pour lesquels, il n'y a pas forcément d'incidence financière, qui plus est, mais on peut participer pleinement dans l'acte de solidarité à travers le soutien aux cours de français. On appuie déjà des associations qui travaillent sur le territoire d'une manière générale. On peut donc accentuer la question sur les centres d'accueil, notamment.

Sur la question des transports. Il y a un gros besoin de mobilité pour ces populations, qu'il nous est possible d'accompagner. On doit arriver à trouver des déclinaisons, en tout cas, sur nos politiques.

Sur la question d'insertion, d'intégration sociale. Notamment dans le tissu associatif, par le sport, par la culture, par exemple. Et je sais que notre Vice-Présidente, Nathalie, est très active sur la question, et je l'en félicite. Je pense que l'on trouvera de bonnes passerelles sur ces questions-là. L'idée est de sortir de l'anonymat et de travailler sur l'intégration quelle que soit la suite qui sera d'ailleurs donnée aux personnes qui sont en situation de demande d'asile. Et là, je pense qu'il vaut mieux que l'on essaie de travailler comme moi je peux le faire sur ma petite commune de Coutières dans les Deux-Sèvres, sur des petites structures où l'anonymat n'existe pas. On a un lien avec le local de proximité. Donc, travailler aussi avec élus de territoire là-dessus.

Pour terminer, l'invitation que je fais est de mettre du concret et de l'action pour épauler les migrants, évidemment, mais aussi les territoires d'accueil. Je parle des communes qui sont dans cette chaîne de solidarité. Et enfin, les citoyens qui s'impliquent, qui sont très nombreux sur nos territoires dans cette chaîne de solidarité. Je vous remercie.

M. COLOMBIER. – Monsieur le Président. Je reconnais que cette motion ne fait pas dans la dentelle, c'est le moins que l'on puisse dire. Si je dis cela, ce n'est pas par mauvais

humour. Mais je vois que la Nouvelle-Aquitaine est toujours terre d'accueil. Je vous conseille une chose, Messieurs. Accueillez donc un migrant à votre domicile. Faites....

M. VANDENBROUCKE. – Je vous en prie Monsieur COLOMBIER. Je pense que dans cette salle, nous sommes nombreux à l'avoir déjà fait.

M. COLOMBIER. – Eh bien ! Ecoutez. Accueillez donc chez vous, à votre domicile, des migrants, et après. Prouvez-le nous Messieurs, je ne vous crois pas beaucoup. Je ne parle pas dans vos communes. Je parle dans votre domicile personnel.

M. VANDENBROUCKE. – C'est fait. Monsieur COLOMBIER continuez.

M. COLOMBIER. – Mais ne le faites pas avec l'argent des autres. C'est tout ce que je peux vous dire. Nous voterons... Mais Messieurs, on ne va pas vous convaincre, vous n'allez pas nous convaincre, alors ce n'est pas la peine de hurler comme cela. Nous voterons contre cette motion, c'est notre droit et notre liberté. Je vous remercie.

M. VANDENBROUCKE. – C'est votre droit. C'est votre liberté. Ce n'est pas un scoop.

M. OXIBAR – Dans le but de participer au repas le plus vite possible, nous ne participerons pas au vote. Le Groupe LR-CPNT ne participera pas au vote. Merci.

Mme REQUENNA. – Groupe MODEM et apparentés. Nous aurons la même position. Nous ne participons pas au vote.

Mme LE GUEN. – Restant fidèle au nom au grand remplacement, bien évidemment que je voterai contre. Merci.

M. DIONIS DU SEJOUR. – Nous ne participerons pas au vote. Il y a un côté quand même un peu dérisoire à vouloir expédier un débat comme cela, qui est un des débats politiques les plus graves que l'on ait à traiter en France, en deux ou trois minutes. Lorsque je lis la délibération, et que l'on dit "*quels que soient les objets économiques, écologiques et politiques*", il y aurait à chaque fois un débat à poser. Est-ce qu'il faut hiérarchiser ou non ? C'est un débat extrêmement lourd. Je crois vraiment que l'on a tort de le caricaturer rapidement.

Nous ne participerons pas au vote. Je le dis spontanément. Nous avons pris dans nos municipalités des délibérations d'accueil des migrants, mais là, c'est trop caricatural. Et je dis clairement à ceux qui portent cette motion, qu'ils le font d'une manière, à mon avis, un peu désinvolte.

M. DELPEYRAT. – Monsieur le Président. Je voudrais répondre, tout à fait amicalement, à Jean DIONIS. Bien entendu, cette motion est parfaitement réfléchie. Que sur

les points qu'il évoque, d'abord la question du temps, je suis sûr qu'il a eu comme d'autres, le temps de réfléchir à cette question bien avant cette séance plénière. Que nous sommes suffisamment informés les uns et les autres de la gravité de la situation qui frappe un certain nombre de pays, et qui jette des populations dans la méditerranée, ou à traverser les Alpes comme cette personne enceinte, décédée récemment, qui a été reconduite à la frontière, et la personne qui a tenté de lui porter secours a d'ailleurs été poursuivie, elle-même. C'est dire si l'état de notre législation est indigne en l'état.

Deuxièmement, sur la question des migrations économiques des réfugiés ou des questions environnementales. Tous les spécialistes d'émigration savent aujourd'hui qu'il est extrêmement difficile, voire impossible, de faire la part des choses entre ces différentes motivations. Et que très souvent, en réalité, les trois sont liées ou au moins deux des trois éléments sont liés. Personnellement d'ailleurs, j'avoue que c'est un avis que l'on peut ne pas partager, et je le respecte parfaitement, il y a c'est vrai des situations d'urgence liées à des guerres et à des conflits qui sont le droit d'asile. Mais s'agissant d'émigrations économiques je ne me résous pas à laisser des gens dans leur pays, dans des situations extrêmement graves, difficiles, voire périlleuses pour leur vie, au motif qu'il ne s'agisse que de motif économique. Quand on fuit des famines en Afrique, par exemple, ce n'est pas moins grave que de fuir un conflit. Et donc, je ne crois pas du tout à cette séparation entre les questions, économiques, d'asile et entre les questions environnementales. Ce sont bien souvent les mêmes qui sont victimes de ces trois phénomènes. Et l'exemple syrien est d'ailleurs éclairant sur ce point.

M. DIONIS DU SEJOUR). - Juste une phrase. Michel ROCARD : *La France ne peut pas prendre toute la misère du monde, mais elle doit prendre sa part.* C'est autrement plus équilibré, quand même.

M. VANDENBROUCKE. – La parole est à Matthias FEKL.

M. DELPEYRAT. - Un million en Allemagne. 25 000 en France. Voilà l'équilibre.

M. FEKL. – Merci Monsieur le Président. Jean DIONIS a raison en disant que c'est un débat qui ne peut pas être réglé en quelques minutes, et je le reconnais volontiers. Simplement, notre Groupe votera en faveur de cette motion, qui pourrait tout à fait être amendée, complétée, nuancée, étoffée, etc. Mais il nous semble qu'elle pose un certain nombre de principes importants qu'il est bon de rappeler ici. C'est la raison pour laquelle, tout en étant prêt à débattre plus longuement et plus en détail sur ce sujet majeur et éminemment complexe, nous voterons en faveur de cette motion.

M. VANDENBROUCKE. – Chacun voulant s'exprimer a pu le faire. Donc, je soumetts cette motion au vote.

Y-a-t-il des oppositions ?

Front National, Madame LE GUEN

Des non participations au vote ?

UDI, Républicains, MODEM

Pour ?

MOTION

Vote sur la motion « la Nouvelle-Aquitaine toujours terre d'accueil des migrant.e.s
et des réfugié.e.s »

POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche.

CONTRE : Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite),
Madame Fropos (non inscrite).

MOTION ADOPTEE A LA MAJORITE

NON PARTICIPATION AU VOTE : Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés,

Adopté à la majorité.

Vous avez raison Monsieur FEKL, c'est un débat qui mériterait d'être largement repris. C'est suffisamment douloureux pour que l'on ne renvoie pas les choses simplement par des boutades ou des revers de manche.

Les trois prochaines motions viennent du Front National.

MOTION : LA FAIM JUSTIFIE LES MOYENS

Première motion : la faim justifie les moyens.

Mme DIAZ. – C'est une motion d'une importance majeure. Nous saluons votre politique en termes de lutte contre le gaspillage alimentaire. D'ailleurs, nous votons systématiquement les délibérations qui vont en ce sens. Vos campagnes dans les lycées nous conviennent tout à fait. En revanche, je constate que nous ne nous appliquons pas à nous-mêmes cette politique anti-gaspillage. J'en veux pour preuve : j'ai été témoin à l'occasion des vœux de la Région que les restes, je dis des "restes" mais c'était des aliments qui n'étaient même pas entamés, se sont retrouvés directement à la poubelle. Je pense que c'est une attitude qui doit tous nous révolter. Il y avait des aliments emballés, qui n'avaient pas été touchés. C'est pour cela que je vous invite à une réflexion, et que je voudrais que nous puissions faire en sorte d'utiliser des produits, à l'occasion de nos nombreuses réceptions, qui pourraient être secs, que nous dressions avec discernement et modération les aliments sur les buffets, et que nous puissions redistribuer les aliments non souillés, non consommés à des associations. Et là, j'espère que les termes que j'ai employés vous feront plaisir. On y a mis les formes, on a parlé d'économie sociale et solidaire, d'associations à vocation sociale. J'espère que vous serez sensible à notre démarche de véritable lutte anti-gaspillage.

M. BITEAU. – Merci Monsieur le Président. Je m'autorise à prendre la parole puisque les sujets qui sont évoqués dans cette motion font l'objet de débats réguliers en Commission sur le sujet. Je pense que l'Institution Régionale a pris ce sujet à "bras-le-corps", notamment en désignant dans une mission spéciale ma collègue, Soraya AMMOUCHE, pour traiter ces sujets-là. Je sais que Jean-Louis NEMBRINI, sur la problématique des lycées, est également très impliqué sur ce sujet-là. Effectivement, on ne peut pas contester que ces sujets soient fondamentaux quand on recherche la souveraineté alimentaire. Mais, contester le fait que la Région n'ait pas pris en compte ces sujets-là, alors que c'est, à peu près, la lettre de mission qui a été confiée par le Président de cette Institution à Soraya AMMOUCHE. Donc, j'ai un peu de mal. Des chiffres, on peut en donner beaucoup. Effectivement, ce n'est sûrement pas parfait, et encore perfectible. Mais la prise de conscience existe, et les démarches sont engagées pour avancer.

Dans la mesure où, sans vouloir être désagréable, le fait que ce sujet-là arrive alors que la mission est confiée à Soraya AMMOUCHE, c'est une forme de désaveu du travail que fait Soraya. A notre niveau, nous n'acceptons pas de voter cette motion.

Mme REQUENNA. – Pour nous, ce sera une non-participation au vote, pour en substance les raisons évoquées par Benoit BITEAU. Nous faisons confiance au travail de Soraya AMMOUCHE. On sait que tout est perfectible. Néanmoins, il y a du travail accompli au sein de la Région, au sein des lycées. Par conséquent, nous ne participerons pas au vote sur cette motion.

M. OXIBAR. - Juste, non-participation au vote pour le Groupe LR-CPNT.

M. FREL. – Merci Monsieur le Président de séance. Notre Groupe écologiste pour les raisons évoquées par Benoit BITEAU ne votera pas cette motion. On ne participera d'ailleurs pas au vote, notamment parce que le travail est largement engagée par la Région. Parce que le travail va se peaufiner notamment avec le plan régional de gestion des déchets qui va être établi. Et aussi, parce que l'on ne prend qu'un seul bout de la lorgnette. On présente d'ailleurs, et c'est le justificatif, cette motion parce que l'on a vu lors d'une réception quelques gaspillages alimentaires, et c'est évidemment regrettable. Mais on ne prend que ce petit bout de lorgnette. On ne va pas vers la globalité des choses, notamment sur tout l'approvisionnement, la production qui, là aussi, concentre un grand nombre de pertes et de gaspillage alimentaire. C'est regrettable.

M. VANDENBROUCKE. – Je voudrais d'abord que le silence s'installe, s'il vous plaît. Et que chacun parle à son tour. Matthias FEKL, Madame DIAZ, ensuite.

M. FEKL. – Merci Monsieur le Président. J'irai à l'essentiel. Nous voterons contre cette proposition de motion, pour une raison simple. Il nous semble que tout ce qui est écrit et d'ores et déjà mis en œuvre par notre Institution.

Mme DIAZ. – Loin de moi, l'idée de condamner ou de contester le travail de notre collègue, Madame AMMOUCHE. Je voudrais juste porter à votre connaissance que le 15 janvier, j'ai vu des aliments partir à la poubelle. Donc, le 15 janvier le travail n'avait pas été fait. Donc, je voudrais que vos paroles s'illustrent par des actes. Parce qu'en attendant votre autosatisfaction, cela part à la poubelle.

M. VANDENBROUCKE. – Madame DIAZ, vous êtes un peu insultante. La parole est à Monsieur DELPEYRAT. Je suis désolé. Mesurez vos paroles.

M. DELPEYRAT. – Monsieur le Président. Notre Groupe votera contre pour les raisons qui ont été évoquées. C'est-à-dire qu'il y a un travail qui a été engagé un peu moment déjà. D'ailleurs le Président en avait fait une priorité, il l'avait annoncé comme tel. Donc, ce travail est déjà conduit.

La deuxième raison est que si tout le monde ne participe pas au vote, elle finira par être adoptée. Donc, on va voter contre.

Mme AMMOUCHE. – Madame DIAZ. Je vais vous faire un aveu. J'allais presque voter votre motion. Je vais vous dire pourquoi. Je ne pensais pas du tout qu'il y avait quelque chose derrière tout cela. Je me rappelle que vous avez voté le plan, ici, à l'unanimité. Alors, je ne voyais pas où était le mal. Peut-être que je n'ai pas bien lu entre les lignes. Tout ce que je peux vous dire, et vous le savez, la Région fait le travail dans les lycées –on balaie devant notre porte. Là, vous nous demandez de faire le travail à la place d'une entreprise extérieure. J'ai essayé de relire votre délibération. Je me suis dit que vous vouliez marquer encore l'intérêt que vous portez pour la mission.

Je vous invite demain à venir voir ce qui se passe dans un lycée, pas loin de la Région, où l'on va signer la convention avec l'ADEME. Vous savez très bien le travail qui est fait depuis un an et demi, deux ans. Vous l'avez dit tout à l'heure. Mais les réceptions, vous parlez du 15 janvier. Vous parlez d'un lycée c'est cela ?

Mme DIAZ. – Je parlais des vœux de la Région.

Mme AMMOUCHE. – Vous parlez des réceptions. Nous, nous faisons le travail dans nos lycées avec nos équipes.

Mme DIAZ. – J'ai dit qu'il fallait que cela fasse partie de la clause dans l'appel d'offre. Et je vous dis cela avec beaucoup de respect.

M. VANDENBROUCKE. – Madame DIAZ, je crois que tout le monde s'est exprimé. Je vais repasser la présidence au Président.

M. COLOMBIER. – Explication de vote, Monsieur le Président. Explication de vote.

M. VANDENBROUCKE. – Je vais d'abord repasser la présidence au Président, quand même. Ce n'est pas vous qui commandez.

Mme REQUENNA. – C'est vous qui la proposez, Monsieur COLOMBIER. Vous n'allez pas donner une explication de vote ?

M. VANDENBROUCKE. – Je vais passer la parole au Président, quand même.

M. LE PRESIDENT. – Merci Gérard. Alors, Jacques COLOMBIER.

M. COLOMBIER. – Je suis court, Monsieur le Président. Mon cher collègue BITEAU, je suis très étonné. Vous avez en général des propos assez sages, assez modérés. Mais là, j'allais dire en toute cohérence politicienne, il faut vraiment trouver le truc. Vous avez dit, c'est parce qu'en fin de compte on fait déjà le travail et que si l'on fait cette motion, c'est parce que c'est une critique de notre collègue. Pas du tout, mais pas du tout !

Or, ce qui vous embête, je vais vous le dire. On ne va pas tourner autour du pot. Comment faire pour ne pas voter une motion du Front National ? Ben voilà. Comment faire ?

Je vous dis simplement qu'il n'y a aucune critique de la part de l'Exécutif. Nous avons voté votre dossier. Je vous remercie de l'avoir reconnu, et je fais cela sans aucune arrière-pensée. Il n'y a pas d'arrière-pensée dans notre motion. On veut insister sur le fait que nous avons constaté, et ce n'est pas non plus une attaque vis-à-vis du Président ROUSSET, que l'on jetait dans les poubelles, le soir des vœux, des plateaux entiers. Je ne dis pas que c'est de la faute de l'Exécutif. Mais à l'Exécutif, quand même, on peut surveiller l'entreprise, ou lui demander la prochaine fois de faire attention.

Pour une fois, mais vous allez évidemment éclater de rire, qu'il n'y avait pas d'arrière-pensée là-dessus, c'était pour l'intérêt général. Eh bien Messieurs ! Ainsi que de manière très politique, si ce n'est politicienne, le Président du Groupe Le Mouvement a dit : "*Votez, autrement cela va passer*", parce que nous, on va la voter. Voyez dans quel état d'esprit vous êtes. On vous a pris les doigts dans le pot de confiture.

M. LE PRESIDENT. – Je vais mettre aux voix cette délibération.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

M. OXIBAR. - On ne participe pas au vote, Monsieur le Président.

Mme LE GUEN. – Non-participation.

MOTION

Vote sur la motion « La faim justifie les moyens »

POUR : Front National/Rassemblement Bleu Marine,

CONTRE : : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV,

MOTION REJETEE

NON PARTICIPATION AU VOTE : Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite),

Cette motion n'est donc pas adoptée

MOTION : LA TRACABILITE DES HUÎTRES

M. LE PRESIDENT. – On a ensuite une motion concernant la traçabilité des huîtres. Est-ce qu'il est besoin de la présenter ? Rapidement.

M. COLOMBIER. – Tu diras cela au Groupe socialiste ? Alors, un peu de sérieux, là.

M. LE PRESIDENT. – Tout le monde a lu la motion ?

Tout le monde dans la salle. – Oui.

Mme. HÉNAUT - Excusez-moi Monsieur le Président. Est-ce que quelqu'un a compris la motion ?

M. LE PRESIDENT. – La compréhension est une chose. L'évocation en est une autre. Je vous propose de mettre aux voix cette motion.

M. COLOMBIER. – Non, non. C'est le règlement. On a le droit d'expliquer une motion. Je suis désolée.

M. LE PRESIDENT. – Je vous donne le droit d'exposer cette motion.

M. COLOMBIER. – Je vous remercie.

Mme HÉNAUT. – Merci Monsieur le Président. Chers collègues. Peut-être que certains d'entre vous l'ignorent, mais vous mangez sûrement des huîtres issues de laboratoires qui portent le nom très appétissant de triploïdes, entre autres. Ces huîtres sont issues d'une manipulation génétique, afin de les rendre plus résistantes aux bactéries, mais ne sont pas qualifiées d'OGM. Cette manipulation a aussi pour vocation de les stériliser afin qu'elles n'entrent pas en laitance, ce qui les rend consommables toute l'année, notamment par les vacanciers l'été, balayant ainsi la règle des mois en "R". Cette soi-disant stérilité a également pour conséquence de les faire pousser deux fois plus vite que les huîtres naturelles qui, elles, ne sont commercialisables qu'à partir de leur troisième ou quatrième année.

L'étiquetage "diploïdes" ou "triploïdes" des huîtres cessent lorsqu'elles arrivent chez l'ostréiculteur qui les commercialisera ensuite légalement.

Non, mais Jacques, tu sais quoi. On n'arrête.

M. LE PRESIDENT. – Allez-y Madame. Vous m'avez promis d'être concise.

M. COLOMBIER. – Si tu demandes à l'Assemblée de faire un peu de silence que l'on puisse s'entendre.

Mme HÉNAUT. – Encore faut-il pouvoir y arriver.

M. LE PRÉSIDENT. – Écoutons l'oratrice, sur les huîtres triploïdes.

Mme HÉNAUT. – Donc, l'ostréiculteur la commercialisera ensuite légalement sous l'appellation "huître des quatre saisons", que vous avez déjà certainement tous achetées sans le savoir. Aujourd'hui, appellation obligatoire sur les étals, mais pas toujours mentionnée.

Il faut savoir que l'Ifremer a toujours refusé de publier ses études sur la bio accumulation et la dépuración de cette huître, face aux métaux lourds et aux phycotoxines. Sur les huîtres triploïdes, deux gros problèmes se posent.

Le premier est qu'aujourd'hui aucune donnée disponible ne permet d'évaluer si l'incidence des toxi-infections alimentaires observées après consommation d'huîtres est différente entre les triploïdes et les diploïdes. Malgré les recommandations de l'AFSA de renforcer les contrôles sanitaires sur les zones de production d'huîtres triploïdes à l'égard des contaminants de l'environnement, aucun plan de surveillance n'a été imposé, et encore moins constaté.

Le deuxième : ces huîtres triploïdes censées être stériles se retrouvent dès lors seconde année, en majorité, en laitance et se reproduisent une fois en mer, donnant naissance à des huîtres hybrides, dont on ne sait rien, et mettant en danger la survie des huîtres naturelles, qu'elles sont en train de supplanter dans son milieu. Et je suis bien placée pour le savoir en tant qu'ostréicultrice.

Nous sommes tous concernés par ces problèmes. C'est une catastrophe biologique et sanitaire. C'est une catastrophe pour la biodiversité, et pour le métier d'ostréiculteur traditionnel. Il s'agit de notre santé à tous et de celle de tous les consommateurs. L'existence de cette huître leur est totalement inconnue. Nous devons les informer quel qu'en soit le moyen.

Nous ne pourrons pas rendre l'affichage obligatoire, Monsieur le Président, mais si nous sommes unis sur le sujet en étant capable de dépasser pour une fois les clivages politiques, et que nous votons tous en faveur de cette motion, alors nous aurons un poids considérable dont se serviront les élus des autres Assemblées de notre pays, toutes étiquettes confondues. Parce que je rappelle quand même que d'autres personnalités politiques se battent comme nous sur les mêmes sujets, comme par exemple Joël LABBE, Sénateur Europe Écologie Les Verts notamment. Des associations comme les ostréiculteurs traditionnels qui ne sont pas du tout encartés au Front National, ou d'autres comme des scientifiques comme Marilyne HOUSSIN qui a prouvé récemment pour le laboratoire DUNCOMBE que la triploïde a bel et bien sa part de responsabilité dans la mortalité des huîtres naturelles dans les parcs. Benoit l'a fait également, je crois.

Nous voulons tous la même chose. Que l'affichage "huîtres issues d'écloseries", "triploïdes" ou "diploïdes" soit rendu obligatoire sur les étals et sur les étiquettes professionnelles. Il faut également que les organismes détenteurs des brevets permettant de modifier ces huîtres, rendent leurs études publiques, que l'on sache enfin si toutes les études ont bien été menées, et surtout quels en sont les résultats, comme l'Ifremer maintes fois assignée en justice.

Donc, lorsque l'on vous demandera de voter pour ou contre cette motion, qui vous est présentée, c'est en tant que consommateurs et surtout en tant que personnes responsables qu'il faudra voter. Soit on laisse étouffer le sujet et l'on se rend complices de la tromperie qui est faite aux consommateurs. Soit on les informe et on leur permet d'avoir le choix de consommer ou non des huîtres génétiquement manipulées en laboratoires, qui actuellement sont responsables d'une partie de la mortalité des huîtres sauvages.

Pour information, je tiens un dossier à votre disposition. Il suffit simplement de me le demander. Merci beaucoup.

M. RAYNAUD. – Aujourd'hui, en tout état de cause, au moins à notre niveau, que ce soit la Directrice du Comité Régional Conchylicole, on n'a jamais entendu parler de ces études. L'Ifremer continue d'alimenter la production de ses huîtres. Je pense que s'il y avait un risque, elle le ferait. Mais je ne peux rien garantir là-dessus. En tous les cas, vous voulez imposer un étiquetage qui soit précis sur l'origine de ces huîtres. Donc, ce n'est pas forcément de notre compétence. Mais en tous les cas, nous, en général, nous communiquons de manière positive. Aujourd'hui c'est l'ANA (Agence Nationale de l'Alimentation) qui accompagne la filière pour...

Régionale bien sûr, mais elle pèse quand même en ce qui nous concerne. Donc que ce soit les huîtres d'Arcachon ou de Marennes-Oléron, pour effectivement avoir des huîtres d'origine naturelle, il faut communiquer de manière positive. Donc, je considère que, en l'état, l'on ne peut pas voter votre motion telle qu'elle est présentée ce soir.

M. BITEAU. – Cela va aller à l'encontre de l'attaque en règle de Monsieur COLOMBIER tout à l'heure, parce que je vais saluer le travail de Christelle HÉNAUT sur ce sujet-là, parce qu'elle attire notre attention sur des vrais sujets. Sur le sujet, notamment de l'étiquetage qui me paraît être un sujet fondamental quand on parle de l'alimentation. On n'a pas beaucoup de temps, et c'est dommage parce que c'est un vrai débat. Aujourd'hui, le législateur n'a pas retenu les OGM (Organismes Génétiquement Modifiés) issus de mutagénèse, de tétra triploïdisation qui permet de faire des diploïdes, et n'a retenu que la transgénèse comme OGM légaux. En réalité, pour le scientifique, pour le généticien, tous ces organismes sont

effectivement des OGM, et devraient être soumis au même titre que les OGM issus de la transgénèse à un étiquetage. Sur ce sujet-là, je rejoins l'alerte engagée par Christelle HÉNAUT.

L'autre sujet qui n'est peut-être pas suffisamment appuyé dans cette motion, c'est le fait qu'effectivement pour les huîtres qui sortent d'écloseries, on concentre la génétique autour de quelques géniteurs, moins d'une dizaine, puisque les huîtres mâles sont sélectionnés par IFREMER, et donc des milliers pour ne pas dire des milliards d'huîtres tournent autour de quelques géniteurs, et altèrent de façon inquiétante la diversité et la variabilité génétique des coquillages que l'on utilise aujourd'hui pour faire de l'ostréiculture.

Un autre sujet, c'est le fait que l'on nous garantit que les triploïdes sont aujourd'hui stériles. En vérité, on a des statistiques qui font la démonstration du contraire. Et comme beaucoup d'animaux qui vivent en mer ont cette faculté de restaurer de la stérilité. Ce qui veut dire que des animaux plongés en mer qui sont d'origine de quelques géniteurs, moins d'une dizaine, restaurent de la fertilité et sont capables d'amenuiser, d'atténuer de façon inquiétante la diversité et la variabilité génétique dans le milieu ostréicole.

Donc, effectivement, il y a un vrai sujet qui nécessiterait un étiquetage pour que le consommateur soit informé. Après, sur le risque sur la santé publique, c'est moins avéré. Ensuite, je me pose la question, et là c'est plus économique, de l'avenir de l'ostréiculture qui s'appuie sur un coquillage qui est associé à des moments festifs, de bonne gastronomie, à en manger toute l'année, on tire vers le bas le tarif des huîtres. Du coup, je pense que l'on menace de façon inquiétante l'économie de l'ostréiculture. Cela pose cette question-là. Et cela pose aussi la question de reproduire, comme on l'a fait en agriculture, une dépendance aux écloseries, comme l'agriculture a créé il y a quelques dizaines d'années une dépendance aux semenciers. Donc les ostréiculteurs risquent de perdre leur autonomie génétique, et leur autonomie à l'égard des géniteurs utilisés en ostréiculture alors que le métier d'ostréiculteur est de poser des capteurs dans le milieu naturel, collecter les naissains et les faire pousser, et avoir des huîtres de très bonne qualité pendant les fêtes de fin d'année, et pour la Saint-Valentin pour ceux qui veulent en manger en tête-à-tête. Et ceux qui veulent manger les huîtres en été peuvent les manger en laitance. Cela a aussi son charme. Donc, pour ces raisons-là, je m'abstiendrai, mais je trouve que le sujet est bien amené par Christelle HÉNAUT.

M. LE PRÉSIDENT. – Je vais mettre aux voix cette motion.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Madame LE GUEN.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

M. OXIBAR. - Nous ne participons pas au vote, pour Les Républicains.

M. FREL. - Nous ne participons pas au vote, pour Les Ecologistes.

MOTION

Vote sur la motion « La traçabilité des huîtres »

POUR : Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite).

CONTRE : : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés,

MOTION REJETEE

ABSTENTION : Les Radicaux de Gauche.,

NON PARTICIPATION AU VOTE : Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Républicains-CPNT,

Cette motion est refusée.

MOTION : VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

M. LE PRESIDENT. – La troisième motion présentée par le Groupe FN, sur les violences faites aux femmes. Qui la présente ?

M. MALHERBE. – Cette motion a simplement pour but de rappeler que notre Collectivité ne saurait en aucun cas financer et donner donc de l'argent public à des événements artistiques dans lequel se produisent des artistes dont les propos ou les actes à l'égard des femmes sont inacceptables. C'est une question d'éthique, conformément d'ailleurs à ce que veut le Gouvernement qui a fait de la lutte contre les violences faites aux femmes, une grande cause de son quinquennat.

Mais comme nous nous sommes aperçu que, sans doute par négligence de votre part, un certain nombre d'artistes sont encore et toujours subventionnés par la Région, artistes controversés pour leurs propos ou pour leurs actes. Nous demandons simplement par cette motion de se positionner clairement sur le sujet, et de refuser tout financement à l'égard des festivals et des événements artistiques qui font intervenir des artistes controversés. Comme je pense que vous avez tous à cœur de lutter contre les violences faites aux femmes, nous ne doutons pas que vous voterez favorablement cette motion. Merci.

Mme FERREIRA. – Monsieur le Président, chers collègues. Vous connaissez l'attachement de notre Région et de notre Groupe à ce principe fondateur qui est l'égalité femme / homme. Il se traduit très concrètement par le soutien aux associations pour le droit des femmes, et contre les comportements sexistes et les violences conjugales. Il a d'ailleurs été entériné par un règlement d'intervention du 26 juin 2017.

Je vous fais part de notre surprise à l'égard de la motion que vous présentez. Vous avez, par exemple, tout à l'heure, voté contre l'entrepreneuriat des femmes, et très régulièrement votre parti prend des positions qui vont en défaveur des femmes.

M. COLOMBIER. – Cela n'a rien à voir avec la violence. Vous nous interrompez sans aucun problème, alors je le ferai.

Mme BEDU. – Nous ne sommes pas dupes de votre soudaine préoccupation éthique. Ensuite votre demande de déprogrammation de certains artistes s'apparente à de la censure culturelle, dont les critères ne peuvent être que subjectifs. Et vous pratiquez, si vous me le permettez, la confusion des genres. Car il revient à la justice d'intervenir si des propos dangereux, antisémites, sexistes ou racistes étaient prononcés. Ce qu'elle a fait dans le cas de Bertrand CANTAT et d'ORELSAN. Nous revendiquons donc la liberté d'expression artistique dans le cadre du respect strict de la loi, qui nous protège femmes et hommes, et

nous permet de vivre ensemble dans la paix. L'inverse, je vous le rappelle nous engage sur des pentes plus que dangereuses pour la démocratie, comme l'histoire l'a déjà montré.

Pour toutes ces raisons, nous vous proposons de voter contre cette motion.

Mme FERREIRA. – Monsieur le Président, chers collègues. Par cette motion, les élus du Front National nous appellent à une vigilance dans les soutiens que notre Assemblée accorde aux structures lorsque des artistes qui y sont invités ont commis des propos ou des actes de violences envers les femmes. Et cette demande est juste. Cette motion somme l'Exécutif de tenir les engagements pris par la signature de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, lors de la plénière de décembre 2016, et elle peut inspirer les travaux afférents pour la rédaction du plan d'action opérationnel qui doit être finalisé dans les deux ans suivant la signature.

J'ai, à titre personnel, signé une tribune dans le journal "Sud-Ouest" en février dernier portant mon désaccord avec la programmation des deux artistes à la Rochelle en 2018. Nous sommes donc agréablement surpris de voir les élus Front National s'ériger en héros de la défense des femmes, et s'engager sur d'aussi nobles causes posant le premier pas dans ce vaste champ de lutte et nous les encourageons à aller beaucoup plus loin. Nous n'osons imaginer qu'il s'agisse-là d'un simple travestissement et que cette appropriation de la cause féministe soit une imposture. Aussi, nous les invitons à cocher toutes les cases des luttes contre les violences faites aux femmes, car elles sont indissociables et l'intitulé "Violences faites aux femmes" les porte forcément toutes. Ce sont : les violences sexuelles (viol, agression sexuelle, harcèlement), les violences conjugales, les féminicides, la prostitution, les mutilations sexuelles et crimes d'honneur, les mariages forcés, la traite et l'esclavage des femmes ainsi que la marchandisation de leur corps, les viols de guerre, les foeticides et les infanticides basés sur le sexe féminin, la sous-représentation des femmes aux postes de décision et l'atteinte aux droits sexuels et reproductifs. Or, notamment sur ce dernier point, le choix politique des élus FN est de tordre le cou aux aides publiques en faveur d'associations investies dans l'accès à la contraception et à l'IVG, et une certaine ligne politique est fondamentalement opposée à l'IVG.

Malheureusement donc, le chemin est encore long avant que nous puissions concéder aux élus FN la reconnaissance d'acteurs essentiels dans la défense de la cause des femmes. Pour cette raison, les élus du Mouvement démocrate et apparentés ne participeront pas au vote. Je vous remercie.

Mme LE GUEN. – Merci Monsieur le Président. Je constate depuis mon intervention de tout à l'heure, que finalement et malheureusement, la liberté d'expression n'est valable que dans un sens. Bien évidemment, je vais m'exprimer et voter pour cette motion. Et j'incite

ceux qui ne connaissent pas Gérard BOYADJIAN, qui est un cinéaste connu, d'aller un peu fouillé, parce qu'il a fait pamphlet. Il s'est retrouvé en Chambre Correctionnelle pour ce pamphlet. Donc, la liberté d'expression, et je le réitère ici, ne va toujours que dans un sens. Je voterai donc pour cette motion. Merci.

M. OXIBAR. – Au nom du Groupe CPNT, nous ne participerons pas au vote.

M. COLOMBIER. – Monsieur le Président. Explication de vote.

M. LE PRESIDENT. – Mais c'est vous qui présentez la motion !

M. DELPEYRAT. – Monsieur le Président. Bien entendu, je souscris à ce qui a été dit précédemment sur la question des droits des femmes, puisqu'il me paraît paradoxal de voter systématiquement contre les subventions qui sont versées par notre Institution à toutes les associations féministes, et à tous les projets qui visent à promouvoir l'égalité hommes/femmes pour ensuite prétendre se faire les héros des droits des femmes.

Sur la question de la censure qui a été moins abordée. J'aimerais vous faire part de mon inquiétude de voir monter dans nos sociétés systématiquement, et sur des sujets différents, une volonté de censurer les œuvres artistiques, quelles qu'elles soient. Rappeler ici que les artistes ne sont pas forcément faits pour dire ce que nous avons envie d'entendre. Dire qu'ils sont parfois là pour nous bousculer. Rappeler également qu'il s'agit d'œuvres de fictions, et ce n'est pas parce que vous réalisez un film qui met en scène un meurtrier, que vous faites l'apologie du meurtre. Et rappeler également qu'il n'appartient en aucun cas à des Assemblées politiques de dire ce que les artistes doivent faire, penser, écrire, chanter, filmer. Il appartient aux artistes et aux œuvres de l'esprit de se déployer dans la liberté. C'est un élément fondamental de notre pacte démocratique. Et pour le reste, notre collègue l'a dit excellemment tout à l'heure. Il y a des lois extrêmement précises qui permettent de réprimer l'appel au meurtre, l'appel à la violence, etc. Tout ce qui a été évoqué. C'est à la justice de prendre ses responsabilités en la matière. Mais je suis extrêmement inquiet de voir les élus maintenant vouloir se mêler de dire en toutes occasions quel artiste a le droit de chanter, ou pas. Je pense que c'est une pente dangereuse, et il faut en cette occasion s'en remettre à nos lois et à la justice. Et surtout ne pas mettre un doigt dans la logique de la censure parce que c'est un engrenage sans fin. Voilà pourquoi, nous nous opposerons à cette motion. Merci.

M. LE PRESIDENT. – Explication de vote par la formation qui a présenté la motion.

M. COLOMBIER. – Merci Monsieur le Président. Vous le savez, je suis toujours assez court. Sur cette dernière motion, je pense que la séance...

M. LE PRESIDENT. – La parole est à Jacques COLOMBIER.

M. COLOMBIER. – Et, vous vous dites des démocrates. Vous êtes vraiment...

M. LE PRESIDENT. – Non. Mais, Jacques, vas-y.

M. COLOMBIER. – J'ai quand même le droit de faire une réflexion quand on m'empêche de parler. Est-ce que l'on a le droit de parler dans cette Assemblée ? Mes chers collègues. Je tirerai le bilan de ces trois motions en quelques mots. On est d'accord. On va dans le sens sur les gaspillages alimentaires de notre collègue. On va dans le sens des huîtres triploïdes, notre collègue BITEAU est tout à fait d'accord avec nous (allez) à 98 %. Là, vous nous reprocher ma chère collègue, qui est à ma droite, d'un ton très docte, si nous nous érigeons contre la violence des femmes, mais c'est scandaleux, le Front National. Mais si, mais si. Je remarque une chose ma chère collègue, et vous Monsieur le Président du Mouvement, mon cher DELPEYRAT, c'est à la justice de le faire. Mais je constate qu'à la Commission Permanente il y a 10 jours, je n'étais pas là, exceptionnellement. Mais cela m'a été rapporté. Les votes en font foi. Vous avez tous voté les 250 et quelques milles euros pour les Francofolies, alors que nous vous avons alerté qu'ORELSAN avait des propos absolument indignes vis-à-vis des femmes. Alors, au lieu de donner des leçons de morale au Front National, essayez d'être cohérent avec vos positions, et mettez vos actes en cohérence avec vos paroles. Je parle de votre Groupe, ce n'est pas à titre personnel. Pour la troisième fois, je ne parle pas d'égalité hommes/femmes. On vous parle des violences faites aux femmes. D'un artiste qui a, quand même, tué sa compagne. Je ne parle pas d'ORELSAN, je parle de Monsieur CANTAT. Vous êtes contre. Chacun prend ses responsabilités. Et je vous le répète. Vous votez contre pourquoi ? Parce que cela vient du Front National. C'est cela la rhétorique politicienne. Voilà Messieurs.

M. LE PRESIDENT. – Jacques COLOMBIER. Je ne vous convainrais pas ce soir. Mais il est évident, après les discours qui ont été tenus, dans l'après-midi sur la femme au foyer, il y a peut-être aussi, par vos diverses prises de positions, une espèce de défiance à l'égard des propos que le Front National peut tenir.

M. COLOMBIER. – On connaît la ritournelle. Arrêtons là-dessus. Tu trouveras toujours une bonne raison. Allez ! Arrêtons. Qui est contre les violences faites aux femmes ? Voilà ce que l'on va voir.

M. LE PRESIDENT. – Mon cher Jacques COLOMBIER, vous n'êtes pas, et ce n'est pas pour demain, Président de cette Assemblée.

M. COLOMBIER. – Quand on voit les résultats du Parti Socialiste dans les élections passées et à venir, on ne préjuge de rien, Monsieur le Président. Vous verrez.

M. LE PRESIDENT. – Il se trouve, à titre personnel, et en tant que responsable de cette majorité, je suis assez tranquille.

M. COLOMBIER. – Je te laisse Président de cette majorité, il n'y a pas de problème.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Qui est pour cette motion ?

Qui s'abstient ?

Ou ne participe pas au vote ?

Qui est contre ?

MOTION

Vote sur la motion « Violences faites aux femmes »

POUR : Front National/Rassemblement Bleu Marine, Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite),

CONTRE : : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV,

MOTION REJETEE

NON PARTICIPATION AU VOTE : Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés,

MOTION REJETEE

Cette motion n'est donc pas retenue.

MOTION : GESTION DES ELUS ET DES MEMBRES DU CESER

Nous avons ensuite une motion last but not least présentée par Jean DIONIS.

Mme REQUENNA. – Comme pour la politique contractuelle, Monsieur le Président, j'aurai de la constance, et je vais espérer que ce qui est exagéré ne sera pas insignifiant ce soir, Monsieur le Vice-Président. Comme j'ai pu le dire ce matin, nous souhaiterions que vous acceptiez de modifier le mode de calcul des moyens alloués aux groupes politiques en modifiant la part fixe et en la portant de 10 à 20 %, afin que dans cette Assemblée, la démocratie puisse continuer de s'exprimer. Je crois que j'ai été assez longue sur le sujet. Je crois que vous avez compris le message. Il me semble que Matthias FEKL a ouvert une porte, ce matin. A vous de l'ouvrir en entier ce soir, Monsieur le Président, en faisant voter cette motion par votre groupe politique. Jean complètera cette intervention.

M. DIONIS DU SEJOUR. – J'ai été très discret sur les huîtres, etc. Donc,

Sur la démocratie de cette Assemblée, à mon avis, c'est un vrai enjeu. Cela veut dire qu'il faut remettre le contexte. Les dotations aux groupes pour les collaborateurs diminuent de 30 % parce que vous appliquez un règlement. Dont acte. Cela veut dire en conséquence, qu'il y a quatre groupes dans cette Assemblée qui passent en dessous du seuil minimum en matière de collaborateurs. C'est-à-dire qu'ils vont en avoir 1 quelque chose ou 2, etc. Cela veut dire tout simplement que leur travail, la qualité de leur travail, de leur expression démocratique sont directement touchés. Et là, je me tourne vers les grands groupes, le groupe majoritaire, les LR, le Front National. Alors, c'est simple. Où l'on veut respecter cette diversité démocratique, ou l'on ne veut pas. Là, le vote va situer cela. C'est aussi simple que cela. C'est un vrai enjeu démocratique. On n'arrête pas, que ce soit au niveau de l'amendement, de l'organisation de ces séances, d'avoir ce souci de la qualité démocratique dans cette Assemblée.

Là, quatre groupes sur neuf vont passer en dessous de la ligne de flottaison du travail sérieux. Est-ce que c'est un enjeu pour vous, et je me tourne aussi vers vous Monsieur le Président, ou non ?

M. LE PRESIDENT. – Avant de passer au vote, trois réponses.

La première réponse. L'enjeu de la participation de tous les collègues aux différentes réflexions sur les politiques régionales est pour moi, majeur. Comme avec nos relations avec le monde qui est en relation avec les politiques de la Région, soit avec le CES. Donc, là-dessus, je le dis parce beaucoup de réflexion, et on l'a vu dans la journée de débats, dépendent largement des échanges, soit dans les groupes inter-assemblée, soit dans les

Commissions de la Région. Donc, je me permets en faisant ce saut sémantique, de rappeler, je l'ai dit à divers moments de cette séance, que plus on sera présent en Commission, plus on pourra participer à la vie démocratique de la région. C'est le premier point.

Le deuxième point. C'est qu'il se trouve que l'on est ici devant, non pas une volonté de X ou Y voire du Président de la Région, mais simplement d'une application démocratique de résultats d'élections, et d'organisation de la vie politique de notre Assemblée. Ensuite, des groupes ont pu se structurés à partir des résultats initiaux des différentes listes qui se sont présentées. S'il y a vraiment un domaine sur lequel l'Assemblée est totalement responsable, c'est ce texte sur la répartition des moyens aux différents groupes.

Le troisième point. C'est que compte tenu, non pas de l'application du règlement, de l'application de la loi peut-être aurai-je dû, et je prends ma responsabilité, le dire plus tôt, si l'information m'avait été communiquée de manière plus précise. Mais je prends ma responsabilité dans ce domaine-là. C'est vraiment le domaine des différents groupes. Je proposerai une délibération pour faire valider ce que chacun des groupes aura décidé. Donc, ne me mettez pas en défaut par rapport au fonctionnement de cette Assemblée. Je crois que la multiplication des groupes de travail, notre relation au Conseil Economique et Social, l'ouverture des discussions, les discussions que nous avons au-delà de cette Assemblée montrent que cette Assemblée, par rapport à beaucoup d'autres Conseils soit municipaux, soit intercommunaux, soit départementaux, est relativement démocratique. La démocratie n'est pas un système pur et parfait. Mais je pense que l'on ne peut pas venir me chercher sur l'application démocratique dans cette Assemblée, que ce soit mes relations personnelles, que ce soit mon comportement, que ce soit l'élaboration des différentes politiques, elle est suffisamment large pour que la démocratie s'applique. Donc, sur ce texte, sur votre motion, je laisse à l'Assemblée le soin de se prononcer.

M. FEKL. – Monsieur le Président. Très brièvement, parce que c'est un sujet important. On a eu l'occasion de l'évoquer déjà entre Présidents de groupe, et aussi avec vous. Je veux d'abord vous remercier, Monsieur le Président, de votre attention personnelle aux conséquences qui découlent des nouvelles enveloppes affectées aux différents groupes. Et vous suivez personnellement l'impact humain, les conséquences humaines de tout cela. Donc je veux vous en remercier parce que dans un agenda et des responsabilités par ailleurs très compliquées, je crois que tout le monde est sensible à cet aspect-là des choses.

Ensuite, nous sommes tous attentifs au fonctionnement démocratique de l'Assemblée, vous l'avez rappelé. Vous avez aussi rappelé que la démocratie était quelque chose de très large avec différentes instances de travail (les Commissions, les GIA), bien sûr la Commission Permanente. Et peut-être d'ailleurs que dans le travail de ces instances, il y a

des choses à revoir, pour toujours améliorer, voir comment on peut encore renforcer l'association, la participation, la pleine implication des élus, la prise en compte de leurs avis et de leurs points de vue.

Ensuite, il y a la question des moyens des groupes. J'ai indiqué que l'on était prêt à regarder comment les choses pouvaient fonctionner, avec une limite. C'est que les "grands groupes" ont aussi besoin de moyens de fonctionner. Et je rappelais, ce matin, brièvement que notre groupe sous l'autorité de mon prédécesseur, Stéphane DELPEYRAT, avait déjà pris des décisions importantes, lourdes, y compris en termes humains et de ressources humaines pour anticiper les nouvelles enveloppes et la baisse très significative à laquelle nous sommes confrontés. Donc, c'est la limite de l'exercice. C'est qu'il n'y a pas d'un côté des groupes qui se permettent tout et qui auraient énormément de marge, et de l'autre côté des petits groupes qui n'ont rien. Dans cette limite-là, évidemment on peut travailler, échanger.

Je vous rejoins aussi, Monsieur le Président, quand vous indiquez que le choix de constituer de petits groupes, et ce n'est absolument pas péjoratif de ma part, mais à partir d'une même liste de constituer des groupes politiques de tailles très diverses, cela a aussi une conséquence. Et qu'évidemment, c'est quelque chose à intégrer dans l'ensemble du raisonnement. Mais, sous ces réserves, on est tous très attentifs au fonctionnement de notre Assemblée. A ce que les groupes d'opposition et de minorité puissent s'exprimer. Je crois que la séance d'aujourd'hui l'a encore une fois montré. Et que par ailleurs, mais je dis cela de manière un peu provocatrice ou en tout cas espiègle, la grande qualité des différentes interventions, y compris des groupes minoritaires, prouve la qualité du travail de préparation en amont qui est, dès aujourd'hui, fourni.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Président, nous voterons contre cette motion, parce qu'il nous semble que ce n'est pas au détour d'une motion en plénière que l'on peut régler des problèmes, pour certains, très techniques, pour d'autres avec un impact massif sur des affectations. Mais on est prêt à regarder sur le fonctionnement global de la démocratie dans notre Assemblée comment améliorer encore les choses.

M. LE PRESIDENT. – En tout cas, je vais dans votre sens.

Qui vote cette motion ?

Qui est contre ?

M. OXIBAR. - Le groupe des Républicains votera contre

M. LE PRESIDENT. – Qui s'abstient ?

MOTION

Vote sur la motion « Gestion des élus et des membres du CESER »

POUR : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement démocrate et Apparentés,

CONTRE : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Radicaux de Gauche, Les Républicains-CPNT, Front National/Rassemblement Bleu Marine

ABSTENTION : Madame Le Guen (non inscrite), Madame Fropos (non inscrite)

MOTION REJETEE

Cette motion n'est donc pas adoptée.

M. LE PRESIDENT. – Mes chers collègues, merci de cette journée de travail.

Je vous souhaite bon appétit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

-

ANNEXE

Liste des Conseillers Régionaux avec groupes politiques d'appartenance

Répartition des groupes politiques au sein de l'Assemblée Régionale :

107	- Parti Socialiste et Apparentés (81) - Ecologiste et Citoyen – EELV (18) - Generation.s Nouvelle-Aquitaine (4) - Les Radicaux de Gauche (4)
31	- Les Républicains - CPNT (31)
9	- Union des Démocrates et des Indépendants (9)
7	- Mouvement Démocrate et Apparentés (7)
27	- Front National - Rassemblement Bleu Marine (27)
2	- Non inscrit à un groupe (2)
183	TOTAL : 183